



LE PASSÉ ET L'AVENIR

EXPLIQUÉS

PAR DES ÉVÉNEMENTS EXTRAORDINAIRES

ARRIVÉS

A THOMAS MARTIN,

LABOUREUR DE LA BEAUCE,

AVEC

Des notes curieuses, des faits inédits, et des observations critiques sur quelques personnages qui ont figuré dans ces événements : quelques mots sur les relations publiés à ce sujet par M. S***.

ON Y A JOINT

Une dissertation sur le procès-verbal de la mort de Louis XVII, sur les *Mémoires* dits *du duc de Normandie*, et sur divers ouvrages récemment publiés touchant le même sujet.

CETTE ÉDITION EST LA SEULE QUI SOIT REVÊTUE DE L'ATTESTATION DE TH. IGN. MARTIN.

Ibi ergò malè credentibus ruinam perfidia generat, ubi recta credulitas fideles exaltat.

La perfidie produit la ruine de ceux qui ont une foi chancelante, par le même objet qui vivifie ceux qui ont une vraie foi. *(St. Fulg. Liv I. à Trasimond.)*



PARIS,
A LA LIBRAIRIE D'ÉDOUARD BRICON,
RUE DU VIEUX-COLOMBIER, N° 19.
MARSEILLE,
MÊME MAISON, RUE DU SAINT-SÉPULCRE, N. 17.



LE PASSÉ ET L'AVENIR.

DÉCLARATION

DE THOMAS-IGNACE MARTIN.

Je soussigné déclare que les événements extraordinaires qui me sont arrivés depuis le 15 janvier 1816, sont fidèlement rapportés dans cette relation, et qu'elle est *la seule exacte* surtout pour ce qui a rapport au secret dit à LOUIS XVIII, secret qui est *indiqué* dans cette relation.

Thomas Martin,
habitant de Gallardon.

Le 3 avril 1832.

LE PASSÉ ET L'AVENIR

EXPLIQUÉS

PAR DES ÉVÉNEMENTS EXTRAORDINAIRES

ARRIVÉS

A THOMAS MARTIN,

LABOUREUR DE LA BEAUCE.

AVEC

Des notes curieuses, des faits inédits, et des observations critiques sur quelques personnages qui ont figuré dans ces événements : quelques mots sur les relations publiés à ce sujet par M. S***.

ON Y A JOINT

Une dissertation sur le procès-verbal de la mort de Louis XVII, sur les *Mémoires* dits *du duc de Normandie*, et sur divers ouvrages récemment publiés touchant le même sujet.

CETTE ÉDITION EST LA SEULE QUI SOIT REVÊTUE DE L'ATTESTATION DE TH.-IGN. MARTIN.

Ibi ergo malè credentibus ruinam perfidia generat, ubi recta credulitas fideles exaltat.

La perfidie produit la ruine de ceux qui ont une foi chancelante, par le même objet qui vivifie ceux qui ont une vraie foi.

(SAINT-FULG., liv. 1, à Trasimond)

PARIS,
A LA LIBRAIRIE D'ÉDOUARD BRICON,
RUE DU VIEUX-COLOMBIER, N. 19.
MARSEILLE,
MÊME MAISON, RUE DU SAINT-SÉPULCRE, N. 17.

1832.

PARIS. — IMPRIMERIE DE BÉTHUNE,
RUE PALATINE, N. 5.

AVANT-PROPOS.

Depuis moins de deux ans, il vient de se passer sous nos yeux un événement inouï dans les annales du monde civilisé. La France a vu disparaître *en trois jours* le trône de Charles X. Un autre trône s'est élevé subitement sur ses ruines. Le duc d'Orléans a été proclamé *l'élu du peuple, le Roi-citoyen des Français*. L'effusion du sang, une misère profonde et générale, les révoltes, les proscriptions, les guerres, le triomphe de l'impiété, l'ébranlement de tous les états de l'Europe : tels sont les premiers fruits de la révolution de juillet 1830. L'avenir est enveloppé de nuages sombres qui nous présagent de nouvelles tempêtes et des malheurs plus grands encore que ceux dont nous sommes les témoins.

Les politiques les plus éclairés, amis ou ennemis de l'ordre, avaient prévu cette catastrophe; les habiles du siècle prétendaient en connaître les causes, et pouvoir conjurer les dangers dont la France était menacée. Mais la plupart n'y ont vu, n'y ont calculé que l'action de l'homme et jamais celle de Dieu qui domine et règle toujours tous

les événements humains. Leurs yeux étaient trop aveuglés par une sagesse toute humaine, pour découvrir, dans tout ce qui se passait, l'opération secrète de cette main divine qui se joue des vaines espérances et des projets des hommes, comme de la fureur des flots de la mer, quand ils n'ont point pour objet la gloire de Dieu, le triomphe de la religion, de la justice, et de l'innocence opprimée.

Depuis long-temps, la Providence, dans sa prévoyante miséricorde, avait daigné par des voies surnaturelles et par des traits éclatants de lumière, indiquer la nature et la profondeur des plaies de la France, et les remèdes propres à les guérir. Mais qui, avant les derniers malheurs, a pensé sérieusement aux avertissements salutaires de la Providence? qui a cherché sincèrement à désarmer par les voies miraculeusement indiquées, son bras irrité, comme elle nous y invitait sans cesse? Jusqu'au jour où les éclats de son tonnerre ont retenti de la capitale de la France, aux extrémités de l'Europe, tous ou presque tous, n'avaient répondu à ses promesses comme à ses menaces que par le dédain, l'indifférence, ou l'incrédulité. Confiants dans leur propre sagesse, ils ne s'appuyaient que sur les moyens humains, sur des *bras de chair*: pour eux, l'intervention de Dieu dans les affaires de la terre, la nécessité de prendre pour principe et pour règle de leurs

actions, la volonté de Dieu, les lois de la religion, semblaient un objet, ou tout-à-fait étranger, ou tout au plus secondaire dans le succès de leurs efforts. Par un athéisme pratique, ils ont oublié Dieu, sacrifié sa cause à des considérations humaines, fermé les yeux aux rayons de sa lumière, qui jaillissait de toutes parts, et Dieu, las de leurs oublis et de nos offenses a répandu sur sa France le torrent de l'indignation dont il la menaçait depuis long-temps. Rois et peuples! hâtez-vous donc enfin d'entrer dans les voies de la Providence, et de profiter de ses premières mais terribles leçons; il en est temps encore. Vous pouvez, par une humble et prompte obéissance à sa voix, apaiser sa colère, et changer en source de paix et de bonheur, le torrent de maux qui vous accablent : *Et nunc reges intelligite, erudimini qui judicatis terram...* Toujours le même dans son ineffable bonté, Dieu ne nous punit ici bas, que pour convertir nos cœurs, et pour les préparer aux bienfaits de sa miséricorde. Déjà le bruit de son tonnerre a tiré de leur assoupissement un grand nombre de personnes, qui, jusqu'alors, n'avaient entendu qu'avec indifférence, et s'étaient hâté d'oublier les avertissements donnés par des voies surnaturelles aux Français, avant et depuis la dernière révolution, et déjà confirmés par l'accomplissement des calamités qui pèsent sur la génération présente. Les personnes éclairées par

l'expérience de nos malheurs prédits d'en haut avec l'indication précise des causes et des circonstances, telles que nous les voyons s'accomplir, et singulièrement frappées de l'éclat de la vérité, la cherchent à présent avec une ardeur aussi grande que le fut leur indifférence, ou leur incrédulité. Cet empressement presque général d'une foi qui se réveille au bruit du tonnerre, les maux inouïs qui ont fait évanouir tant d'illusions et de vaines espérances, et rendu l'âme plus docile à la voix de Dieu, nous engagent à entreprendre de publier des observations critiques sur les révélations surnaturelles, faites à un simple mais honnête paysan de la Beauce, en France, et d'y ajouter quelques faits miraculeux dont nous pouvons garantir l'exactitude.

Le bruit de ces révélations et des faits qui les ont accompagnées ou suivies, s'est répandu depuis plusieurs années dans toute l'Europe. Partout, en Allemagne comme en Italie, en Russie comme en Angleterre, on a entendu parler de Thomas Ignace Martin. Dans toutes les provinces de France, il est plus que jamais question des événements qui lui ont été révélés. On en a donné, depuis quinze ans, plusieurs éditions françaises. Nous savons que ces éditions ont été traduites en plusieurs langues étrangères, et qu'à Bologne même, dans les états du Pape, il en a paru trois éditions successives. Les journaux français, italiens

et anglais, ont parlé des événements arrivés à Martin. La biographie des hommes vivants, ouvrage répandu partout, lui a consacré un assez long article, remarquable par sa sagesse et son impartialité.

Si l'on ne considérait la disposition naturelle du cœur humain, on pourrait s'étonner que des faits si importants, si extraordinaires, et devenus si publics soient tombés dans un oubli presque absolu jusqu'au moment de la dernière révolution de France, et qu'ils n'aient jusqu'alors produit aucune impression sensible sur le cœur et l'esprit des Français. Celui qui n'a pas la foi rejette avec mépris tout ce qui est dans l'ordre surnaturel; il ne daigne pas l'examiner, ou, s'il s'en occupe, ce n'est qu'avec l'intention de s'affermir dans son incrédulité. L'homme qui croit, mais qui veut concilier avec la foi ses intérêts temporels, son amour du repos, ses espérances de fortune, craint les vérités qui l'inquiètent dans ses jouissances et qui lui prescrivent un courage et une abnégation qu'il ne veut point pratiquer. Pour se tranquilliser il s'efforce d'éloigner ces vérités de sa vue et de son souvenir; il dit tout d'abord et sans examen : *Cela n'est pas vrai*. Par cela seul qu'il l'a dit une fois, il continue de le soutenir; il accueille avec empressement les bruits les plus ridicules et les moins fondés, lorsqu'ils appuyent son erreur. A tout prix, il veut ne point croire,

et se fait des partisans de son incrédulité, pour reposer avec plus de sécurité dans son illusion et ses jouissances. Sous ce rapport, le cœur des grands est aussi faible que celui du dernier de leurs serviteurs. Il y a plus : des liens et des intérêts plus forts les rendent plus inaccessibles à la vérité. Ils ne l'aiment point, ils craignent de l'entendre et de la connaître, dès qu'ils présument qu'elle peut les contrarier et leur demander des sacrifices... (*Tremefactus felix respondit : quod nunc attinet, vade...*) Ceux qui les approchent n'osent ni leur dévoiler la vérité, ni la rendre publique, de peur de leur déplaire; ils la retiennent donc *captive dans l'injustice*, craignant plus d'encourir la disgrâce des grands que les fléaux de la colère de Dieu. *Revelatur enim ira Dei de cœlo super omnem impietatem et injustitiam hominum eorum qui veritatem Dei in injustitiâ detinent.* (Ep. ad R. 1. 18.)

Ces considérations nous expliquent l'oubli dans lequel étaient tombés tous les récits de faits extraordinaires qui concernent le sort du trône de Charles X et de la France. L'autorité même, parce qu'elle en craignait la manifestation, aurait réprimé l'écrivain courageux qui eût tenté de les publier (1) : mais le temps de parler est venu;

(1) On sait que sous Louis XVIII, l'auteur de la première édition des révélations, fut cité en justice; mais que

nous croyons indispensable de le faire. L'honneur de Dieu, le salut des ames, le bonheur et la paix du monde nous y paraissent intéressés. Nous dirons donc avec franchise tout ce que nous croyons utile de faire connaître au public.

Nous nous empressons de le prévenir que tout ce que nous avancerons comme *fait* ou *dit surnaturellement*, a été copié de mot à mot, sur des récits parfaitement authentiques, ou dictés par ceux mêmes à qui les choses ont été immédiatement révélées, et munis de leurs signatures. Ce moyen nous a paru le seul propre à constater la vérité, et à la discerner d'une multitude de récits incohérents, contradictoires et tout à fait inexacts, qui circulent de bouche en bouche, et qui, comme tous les faits racontés verbalement, subissent des altérations qui, les rendant ou faux ou ridicules, finissent par détruire toute confiance au lieu d'en inspirer. Nous entendons souvent des personnes, ainsi abusées par des rapports infidèles, nous dire : Tel événement devait arriver à telle époque et de telle manière, cela ne s'est point vérifié ; nous ne croyons plus aux révélations de Martin..., etc. Nous aussi, nous ne croyons pas à tout ce qu'on dit de lui, mais seulement à ce que nous tenons

cette citation n'eût pas de suite, parce que le gouvernement en craignit les résultats.

de lui-même, ou d'une source tellement respectable, qu'il serait contraire à toutes les règles de la sagesse et de la prudence de les révoquer en doute.

C'est d'après ces principes que, dans la relation que nous donnons au public, nous nous sommes fait un devoir de supprimer plusieurs expressions des éditions précédentes, et quelques faits que le bon villageois déclare, par un écrit signé de sa main, avoir été altérés ou ajoutés sans son aveu.

En 1828, une personne de notre intime confiance, et parfaitement digne de foi par ses lumières et son exacte probité, l'a interrogé sur ces altérations; elle lui a demandé pourquoi il avait consenti à signer la relation rédigée par le curé de Gallardon, en 1816, quoiqu'il y reconnût plusieurs choses inexactes. Martin répondit qu'en effet il l'avait signée; mais qu'embarrassé par le secret qu'il avait promis à Louis XVIII, et ne pouvant découvrir toute sa pensée, il avait cru satisfaire à sa conscience en écrivant les mots suivants avant sa signature : *Il y a même moins que plus* (1). Le lecteur sentira tout ce que ces expres-

(1) Les paroles qui précèdent ces mots : *il y a même moins que plus*, ne compromettent en rien la sincérité de Martin. Les voici : « J'ai reconnu que tout était bien véritable, *comme je l'ai vu et entendu et éprouvé à toutes les fois.* « Martin ne garantit par-là que ce qu'il a *vu*, *entendu*, *éprouvé*, et non pas tout ce qu'on lui fait dire.

sions peuvent avoir de force et de sens de la part d'un paysan simple et sans éducation. Nous possédons l'original des corrections dictées par Martin lui-même à la personne qui lui faisait la lecture de la relation, telle qu'elle a été imprimée en 1827, à Paris. L'original de ces corrections porte la propre signature de Martin.

On verra par la comparaison de notre édition avec celles qui ont paru jusqu'à ce jour, et surtout avec les deux dernières publiées à Paris, chez L.-F. Hivert, en 1830 et 1831, combien ces éditions s'éloignent de l'exactitude historique. Elles dissimulent, dénaturent ou démentent l'une des fins principales de la mission de Martin. Elles ne donnent d'autre motif aux communications surnaturelles faites à cet honnête villageois, que celui d'engager le roi de France à réprimer les mœurs déréglées et l'impiété du peuple, à rendre à la divine Providence de solennelles actions de grâces pour les bienfaits signalés que lui et la famille royale en avaient reçus, et à exciter le peuple français à la pénitence. Ces vues sont sans doute très-conformes à la volonté de Dieu, qui n'exhorte et ne menace que pour avoir lieu de pardonner au repentir, et qui ne punit les rois et les peuples que pour les disposer, par les fléaux qu'ils se sont attirés, à se rendre enfin dignes de sa clémence infinie.

Mais ces vues sont-elles les seules que Dieu se

soit proposées dans les révélations faites à Martin ? L'auteur des deux dernières éditions données à Paris semble n'avoir entrevu l'une des fins principales la mission de ce villageois que pour la combattre. Cette fin est cependant essentiellement liée au secret dit à Louis XVIII ; elle le précède immédiatement dans le récit authentique de l'entretien de Martin avec le roi. La manifestation de ce fait secret n'y intervient que pour confirmer la vérité d'un autre fait qu'il lui a annoncé, vérité que Louis XVIII voulait contester. Il rappelle au roi ce secret *connu de Dieu seul*, comme ayant eu lieu dans la forêt de Saint-Hubert, au temps de la première grossesse de la reine Marie-Antoinette ; et lorsque Louis XVIII, alors comte de Provence, ignorait encore cette grossesse, ainsi qu'il l'avoua de lui-même à Martin. Le récit de ce fait secret, avec toutes ses circonstances, frappe tellement le roi qu'il finit par dire : *Cela est bien vrai*, et qu'il verse des larmes en abondance. Le bon villageois assure constamment que la manifestation de la vérité confirmée par l'action secrète qu'il a citée au roi, était un des principaux buts de sa mission, et celui auquel se rattachaient tous les autres, comme des moyens préparatoires à l'exécution de ce qui était commandé à Louis XVIII. Nous nous bornerons à dire ici qu'il s'agissait de la réparation d'une injustice énorme, dont les suites devaient influer puissamment sur le sort de

la religion et de la paix en France, sur la prospérité générale des Français et sur le repos de l'Europe entière.

Dans cette supposition, qui nous semble avoir tous les caractères de la vérité, comme nous le prouverons à la suite de la relation, l'on conçoit sans peine que la Divinité daigne intervenir d'une manière toute spéciale, par des voies surnaturelles, pour abattre l'orgueil de l'homme, et pour le porter à faire à la justice d'un titre légitime le sacrifice des vues d'ambition qui le dominaient depuis long-temps. Dans cet état de choses, il convenait, selon nous, à la bonté de Dieu de lui ouvrir par des miracles, les yeux à la lumière, et de lui faire, pour ainsi dire, toucher au doigt la plaie honteuse que la Providence l'invitait à guérir... Dans toute autre hypothèse, il nous semblerait difficile d'expliquer d'une manière pleinement satisfaisante cette profusion de faits miraculeux que la Providence a daigné répandre au milieu de nous, surtout depuis 1816. S'il ne s'agissait, dans la mission de Martin, que de la réformation des mœurs de la France, ne pourrait-on point dire, comme il fut répondu au mauvais riche dans l'Evangile. « *Ils ont Moïse et les prophètes.* » Pourquoi tant de miracles, après ceux qui ont été déjà opérés depuis la naissance du christianisme, pour nous engager à remplir un devoir évident, celui de l'observation des commandements de

Dieu? (1) Au reste, nous ne croyons point pour le moment devoir nous expliquer davantage. Il nous suffit d'avoir mis le lecteur sur la voie d'une vérité importante, que nous croyons être la fin principale de la mission de Martin.

Nous venons d'annoncer le récit de plusieurs révélations *surnaturelles*, de plusieurs faits *miraculeux*; mais, avant de publier cet ouvrage, n'avons-nous donc pas prévu, qu'à son seul titre et sans autre examen, la plupart de nos lecteurs, philosophes, protestants, ou même catholiques de nom, vont sourire de pitié? Quoi! nous osons encore parler de *miracles* dans un siècle si éclairé, si philosophe, dominé, dirigé par un scepticisme rigoureux qui admet à peine les faits les plus clairs et les plus palpables, et qui va jusqu'à dépouiller la Divinité de toute influence dans les affaires de ce monde.

Avant de nous déterminer à publier des *miracles*, nous avions prévu cette réflexion; voici notre réponse: Au nom de la vérité, nous demanderons

(1) A la fin de son entretien avec le roi, Martin lui recommanda ce qu'il avait dit au sujet des fêtes, des dimanches et et des désordres; mais non point comme le *principal* de sa mission. On voit que Dieu dans sa bonté a voulu appuyer indirectement l'autorité de la recommandation sur les dimanches et fêtes, et contre les désordres, par le récit fait au roi des révélations de Martin, et dont le but *direct* était le secret cité à Louis XVIII.

d'abord à cette classe de lecteurs, s'ils croyent à la possibilité d'un miracle, ou s'ils la nient : dans ce dernier cas, nous leur dirons : les révélations et les miracles vous paraissent impossibles; mais admettez-vous du moins l'existence de Dieu? Si vous avez le malheur de la méconnaître, nous ne discuterons point avec vous, parce que l'existence d'un Dieu étant aussi évidente pour le genre humain que celle même du soleil, il n'y a que les êtres privés de la raison et du sens commun qui puisssent ne pas la connaître et l'admettre. Nous déplorons votre aveuglement, mais ne nous adressant ici qu'à ceux qui participent au sens commun des hommes, vous nous permettrez donc de vous regarder comme entièrement étrangers à cette discussion. Si vous croyez à l'existence d'un Dieu, nous devons supposer que vous lui accordez une intelligence, une puissance, en un mot, une une perfection infinies; sans cela il ne serait point Dieu, puisqu'il est de l'essence de Dieu d'être parfait. Dès lors, vous êtes obligé de lui reconnaître, en vertu de la puissance infinie, la faculté, le pouvoir d'opérer ce qu'il lui plaît et comme il lui plaît; de se communiquer aux hommes comme il le juge à propos, et quand il le veut. Il peut donc ressusciter un mort, guérir subitement un malade, faire entendre immédiatement à sa créature sa voix divine ou celle de son envoyé, sans être assujetti aux lois ordinaires qui dirigent et

règlent la nature, dont il est l'auteur. Si vous prétendiez qu'il n'a pas ce pouvoir, vous prétenderiez par là même qu'il n'est pas tout puissant, par conséquent qu'il n'est point Dieu, ce qui serait de votre part une contradiction ou une absurdité; vous êtes donc obligés d'admettre la possibilité des *miracles* et des *révélations surnarelles*, car ils ne sont autre chose que des faits opérés, ou des paroles manifestées par Dieu d'une manière contraire aux lois ordinaires de la nature. La possibilité des miracles une fois reconnue, il ne s'agit plus, lorsqu'on nous cite un fait miraculeux, que de constater sa réalité par les règles et les preuves généralement établies parmi les hommes pour s'assurer de la vérité d'un fait quelconque.

Les miracles sont des faits palpables, sensibles comme tous les autres faits. Il ne suffit point de dire que les miracles ne sont pas nécessaires (1), qu'il n'y a pas de raison pour que Dieu déroge aux lois de la nature, qu'on a voulu faire passer pour miraculeux des faits qui ne l'étaient pas,

(1) Ce n'est point aux hommes à décider si les miracles sont nécessaires ou non. Dieu a toujours sa toute-puissance, il peut en faire usage selon les desseins de sa sagesse infinie. Si tel fait arrivé de nos jours est démontré miraculeux, il serait absurde et ridicule de le nier, parce que, par la seule autorité de sa faible raison, un homme aura jugé à propos de décider que de nos jours les miracles ne sont plus nécessaires.

et, sous ces différents prétextes, de s'inscrire contre l'existence de nouveaux miracles, de les rejeter avec dédain avant d'avoir examiné consciencieusement, si ceux dont on nous parle comme étant d'une importance générale, sont appuyés ou non sur des preuves suffisantes et capables de désarmer et de convaincre la critique la plus difficile. L'amour de la vérité, l'intérêt de la société nous imposent le devoir de lire et d'examiner avant de juger.

Nous dirons donc, en finissant, à ceux de nos lecteurs que le titre seul de cet ouvrage engagerait à l'éloigner de leur vue : nous vous en conjurons au nom de la vérité, au nom des intérêts les plus chers à l'homme, ayez le courage ou la générosité de consacrer à la lecture de cette relation, quelques-unes de ces heures que vous ne craignez pas de perdre à des occupations ou à des bienséances de société aussi pénibles qu'inutiles et ennuyeuses. Il s'agit de faits de la dernière importance : nous prétendons qu'ils sont liés au sort présent et futur de la France et de l'Europe; nous n'avons pas la présomption d'être crus sur notre parole, nous vous prouverons la vérité de ces faits, selon toutes les règles de la critique. Si, malgré ces preuves fondées sur le témoignage des hommes les plus dignes de foi, sur l'évidence des faits, sur l'accomplissement certain de plusieurs des choses révélées, vous ne vous trouvez point convaincus,

vous aurez du moins le témoignage intérieur d'avoir employé quelques heures de votre journée à chercher et à découvrir la vérité, sous quelque face qu'elle vous puisse apparaître.

LE PASSÉ ET L'AVENIR

EXPLIQUÉS

PAR DES ÉVÉNEMENTS EXTRAORDINAIRES

ARRIVÉS A THOMAS MARTIN,

LABOUREUR DE LA BEAUCE.

CHAPITRE PREMIER.

Des diverses apparitions et événements qui sont arrivés au sieur Thomas-Ignace Martin, depuis le 15 janvier 1816 jusqu'au jour où il a comparu à Chartres devant M. le préfet d'Eure-et-Loir.

Le 15 janvier 1816, sur les deux heures et demie après midi, un petit laboureur du bourg de Gallardon, à quatre lieues de Chartres, nommé Thomas-Ignace Martin, était dans son champ, occupé à étendre du fumier en pays plat et terrain uni (1), quand, sans avoir vu arriver personne, se présente devant lui un homme de cinq pieds un ou deux pouces, mince de corps, le visage effilé, délicat et très-blanc, vêtu d'une lévite ou redingote de couleur *blonde*, totalement fermée

(1) Cette apparition, la première de toutes, est arrivée à trois quarts de lieue de Gallardon, dans un canton fort désert, appelé le *Chantier des Longs-Champs*...

2

et pendante jusqu'aux pieds, ayant des souliers attachés avec des cordons, et sur la tête un chapeau rond à haute forme. Cet homme dit à Martin : *Il faut que vous alliez trouver le Roi, que vous lui disiez que sa personne est en danger, ainsi que celle des Princes; que de mauvaises gens tentent encore de renverser le gouvernement; que plusieurs écrits ou lettres ont déjà circulé dans quelques provinces de ses États, à ce sujet; qu'il faut qu'il fasse faire une police exacte et générale dans tous ses états, et surtout dans la capitale; qu'il faut aussi qu'il relève le jour du Seigneur, afin qu'on le sanctifie; que ce saint jour est méconnu par une grande partie de son peuple; qu'il faut qu'il fasse cesser les travaux publics ces jours-là; qu'il fasse ordonner des prières publiques pour la conversion du peuple; qu'il l'excite à la pénitence; qu'il abolisse et anéantisse tous les désordres qui se commettent dans les jaurs qui précèdent la sainte quarantaine: sinon toutes ces choses, la France tombera dans de nouveaux malheurs* (1).

(1) Nous sommes étonnés de trouver dans les éditions de 1830 et 1831 des additions faites à ce premier discours de *l'inconnu*, que l'auteur de ces éditions n'avait pas insérées dans celle qu'il donna en 1817; il ne nous explique point d'où il a tiré ces additions; il ne prévient pas même les lecteurs de ce changement. Sans nous prononcer sur l'authenticité des paroles suivantes, attribuées à l'*apparition*, nous

Le personnage qui s'adressait à Martin semblait alors, en lui parlant, rester à la même place ; mais il faisait des gestes analogues a ses paroles, et le son de sa voix n'avait rien que de fort doux.

Martin, un peu surpris d'une apparition si subite, lui répondit d'abord dans son langage : « Mais vous pouvez bien en aller trouver d'autres » que moi pour faire une commission comme » ça.(1)» *Non*, lui repliqua l'inconnu, *c'est vous*

allons les citer en note. Nous ne les mettons point dans le texte, parce que nous ne pouvons les garantir, attendu qu'elles ne se trouvent point dans l'édition de 1827, reconnue par Martin pour la seule exacte, en tout ce qui ne tient pas à son entrevue avec le roi. Voici les paroles de l'*inconnu* ajoutées par l'auteur, des éditions de 1830 et 1831 ; à la suite du discours précédent :

« Il faut que le Roi en use envers son peuple, comme un » père envers son enfant, quand il mérite d'être châtié ; qu'il » en punisse un petit nombre des plus coupables, pour inti- » mider les autres. »

« Si le Roi ne fait pas ce qui est dit, il sera fait un si grand » trou à la couronne (de France) que cela la mettra tout » auprès de sa ruine. »

(1) Martin, comme on l'a vu, était occupé à répandre du fumier, au moment où l'apparition commença; il a dit à une personne digne de foi, dont nous citerons souvent le récit en note, qu'il commença sa réponse par ces mots : « voilà-t- » il pas qu'avec des mains comme ça (empreintes de fumier) » j'aille parler au Roi !..... »

qui irez. « Mais, reprit Martin, puisque vous » en savez si long, vous pouvez bien aller trouver » vous-même le Roi et lui dire tout cela ; pour- » quoi vous adressez-vous à un pauvre homme » comme moi qui ne sait pas s'expliquer? » *Ce n'est pas moi qui irai*, lui dit l'inconnu, *ce sera vous ; faites attention à ce que je vous dis, et vous ferez tout ce que je vous commande.*

Après ces paroles, Martin le vit disparaître à-peu-près de cette sorte : ses pieds parurent s'élever de terre, sa tête s'abaisser, et son corps, se rapetissant, finit par s'évanouir à la hauteur de la ceinture, comme s'il eût fondu en l'air. Martin, plus effrayé de cette manière de disparaître que de l'apparition subite, voulut s'en aller ; mais il ne le put : il resta comme malgré lui, et s'étant remis à l'ouvrage, sa tâche, qui devait durer deux heures et demie, ne dura qu'une heure et demie, ce qui redoubla son étonnement.

De retour à Gallardon, Martin fit part aussitôt à son frère de ce qui venait de lui arriver, et tous deux vinrent trouver M. le Curé pour savoir ce que voulait dire un événement aussi singulier. M. le Curé essaya de les rassurer en rejetant sur l'imagination de Martin tout ce qu'il venait de lui raconter : il lui dit de continuer ses travaux comme à l'ordinaire, de manger, boire et bien dormir ; mais il ne put guère le dissuader, et

Martin assurait toujours qu'il savait fort bien ce qui en était (1).

Le 18 janvier, sur les six heures du soir, Martin étant descendu dans sa cave pour chercher des pommes à cuire, la même personne lui apparut debout, à côté de lui, pendant qu'il était à genoux, occupé à en ramasser : Martin, épouvanté, laisse là sa chandelle et s'enfuit (2).

Le samedi, 20 janvier, Martin était sorti sur les cinq heures du soir pour aller dans une foulerie (endroit où l'on fait le vin) prendre du fourrage pour ses chevaux ; au moment où il était près d'entrer dans ce lieu, l'inconnu s'offrit devant lui sur le seuil de la porte (3) : Martin, l'apercevant, s'enfuit à l'instant même (4).

Le dimanche suivant, 21 janvier, Martin entrait dans l'église à l'heure de vêpres ; comme il prenait de l'eau bénite, il aperçut l'inconnu qui en prenait aussi, et qui le suivit jusqu'à son

(1) « J'ai bien vu, bien entendu, dit Martin à son Curé, et mon imagination n'est sûrement pour rien dans cette affaire. »

(2) Le bon paysan, en s'enfuyant plein d'effroi, se heurta rudement une jambe contre les marches de l'escalier.

(3) Martin déclare que la porte de la foulerie s'ouvrit d'elle même sans qu'il vît personne y toucher.

(4) Cette grande frayeur de Martin aux premières apparitions diminua peu-à-peu lorsqu'il fut habitué à voir le personnage dont il s'agit : il n'y avait plus que sa disparition subite qui lui causât toujours de l'étonnement.

banc : cependant il n'y entra pas, mais il demeura à la porte du banc, ayant l'air très recueilli durant toutes les vêpres et le chapelet. Pendant le tems de l'office l'inconnu n'avait point de chapeau ni sur sa tête, ni dans ses mains : étant sorti avec Martin, celui-ci l'aperçut ayant son chapeau sur la tête, et il suivit Martin jusqu'à sa maison (1). Comme il était entré sous la porte charretière, l'inconnu, qui jusque-là avait marché à ses côtés, se trouva tout-à-coup devant lui face à face, et lui dit : *Acquittez-vous de votre commission, et faites ce que je vous dis : vous ne serez pas tranquille tant que votre commission ne sera pas faite.* A peine eut-il prononcé ces paroles, qu'il disparut, sans que Martin, ni cette fois, ni aux apparitions suivantes,

(1) La relation de M. l'abbé Acher ajoute quelques détails qui lui ont été donnés par Martin lui-même relativement à cette apparition.

Le bon paysan prit la précaution à l'église de fermer son banc, aussitôt qu'il y fut entré, dans l'intention d'empêcher l'*inconnu* de se mettre à côté de lui. Il remarqua que l'apparition se tenait à genoux ou debout, ou assise, selon que les assistans prenaient une de ces situations. Lorsqu'on sortit de l'église, Martin se voyant suivi par l'*inconnu*, redoubla le pas, sans répondre à un de ses amis qui l'appela plusieurs fois pour lui demander la raison de cette marche accélérée ; il se hâtait, dans l'espérance d'arriver le premier à sa porte et de la fermer à l'*inconnu*, mais celui-ci se plaça tout-à-coup devant cette porte......, il est forcé de l'écouter.....

l'ait vû s'évanouir de la même manière que la première fois. Martin demanda aux personnes de sa famille qui étaient venues à vêpres avec lui, si elles n'avaient rien vu ou entendu de ce qui s'était passé à côté de lui; toutes affirmèrent qu'elles n'avaient rien vu ni entendu.

Cependant, le 24 janvier, M. le Curé dit une messe du Saint-Esprit pour demander à Dieu d'éclairer son paroissien et de l'instruire sur la vérité de ce qu'il voyait. Martin avait lui-même demandé cette messe; il y assista lui et toute sa famille. Au retour de la messe, Martin monta dans son grenier chercher du blé pour le marché; en ce moment l'inconnu lui dit d'un ton ferme : *Fais ce que je te commande*, *il est tems*. C'est la seule fois que celui dont il ignorait encore le nom, l'ait tutoyé.

Monsieur le Curé de Gallardon, à qui Martin rendait fidèlement compte de ses apparitions, avait écrit jusque-là toutes ces choses; mais enfin, voyant que Martin entrait dans un état d'agitation et d'inquiétude qui lui ôtait le sommeil et l'appétit, il crut devoir lui déclarer qu'il ne pouvait être juge en pareille matière, et il l'envoya à son Évêque (celui de Versailles). Martin accepta volontiers une lettre de M. le Curé, adressée à Monseigneur, espérant par-là, disait-il, *se débarrasser de ses tourmentes*. Il partit le vendredi 26, et se présenta le lendemain

devant son Évêque. Monseigneur, ayant appris son nom, lui fit diverses questions sur ce qu'il voyait et entendait; ensuite il le chargea de demander à l'inconnu, de sa part, s'il le revoyait, son nom, qui il était, et par qui il était envoyé, lui recommandant d'être exact à dire le tout à son Curé, qui lui en ferait part. Après cet interrogatoire, Mgr. l'Èvêque renvoya Martin, lequel revint à Gallardon. Il avait fait le voyage de Versailles très-paisiblement; il dit même qu'il avait bien dormi et mangé de bon appétit, ce qui ne lui était pas arrivé depuis plus d'une semaine; en un mot il croyait être délivré pour toujours de ces apparitions fatigantes et importunes : elles l'avaient en effet molesté au point qu'il lui vint dans l'idée qu'on lui avait donné un maléfice, et il disait à M. le Curé : « Je n'ai pourtant jamais fait de mal à personne pour qu'on » m'ait donné cela. »

Quelques jours après le retour de Martin à Gallardon, M. le Curé reçut une lettre de son Evêque, par laquelle il lui témoignait que l'homme qu'il lui avait envoyé paraissait avoir de grandes lumières sur l'objet important dont il était question, et qu'il lui avait prescrit la manière dont il devait se comporter par la suite. Dès ce moment, il s'établit une correspondance suivie entre l'Evêque de Versailles et le Curé de Gallardon; celui-ci envoyait par date de jour

les rapports circonstanciés que lui faisait Martin des nouvelles apparitions qui lui arrivaient, et dont on va parler. De son côté, Monseigneur, à cause de la gravité de la première apparition, crut devoir en faire, peu de tems après, une affaire ministérielle et de police; en conséquence il envoyait chaque rapport qu'il recevait de M. le Curé, au Ministre de la police générale.

Le mardi 30 janvier, l'inconnu apparut de nouveau à Martin, et lui dit : *Votre commission est bien commencée, mais ceux qui l'ont entre les mains ne s'en occupent pas; j'étais présent, quoique invisible, quand vous avez fait votre déclaration : il vous a été dit de me demander mon nom, et de quelle part je venais; mon nom restera inconnu : je viens de la part de celui qui m'a envoyé, et celui qui m'a envoyé est au-dessus de moi* (en montrant le Ciel). Martin répliqua : « Comment vous adressez-vous toujours à moi » pour une commission comme celle-là, moi » qui ne suis qu'un paysan? Il y a tant de gens » d'esprit! » *C'est pour abattre l'orgueil*, répondit l'inconnu (avec un geste de la main vers la terre); *pour vous*, ajouta-t-il, *il ne faut pas prendre d'orgueil de ce que vous avez vu et entendu* (1); *pratiquez la vertu*, *assistez à tous les*

(1) Martin en racontant cette apparition à M. Acher, lui dit qu'après ces mots *vu et entendu*, on ajouta : « car l'orgueil déplaît souverainement à Dieu: pratiquez la vertu », etc.

offices qui se font à votre paroisse les dimanches et les fêtes, évitez les cabarets et les mauvaises compagnies où se commettent toutes sortes d'impuretés et où se tiennent toutes sortes de mauvais discours; il lui dit aussi : *ne faites aucun charrois les jours de dimanches et de fêtes.*

Durant le mois de février, l'inconnu apparut encore différentes fois à Martin (1) ; il lui dit un jour : *Mon ami, on met bien de la lenteur dans ce que j'ai commandé; voilà pourtant le tems de la pénitence et de la réconciliation qui approche. Il ne faut pas croire que c'est par la volonté des hommes que l'usurpateur est venu l'an passé: c'était pour châtier la France..... Toute la Famille royale avait fait des prières pour rentrer dans sa légitime possession; mais une fois revenue, elle a pour ainsi dire tout oublié. Après le second exil, elle a encore fait des vœux et des prières pour recouvrer ses droits, mais elle retombe dans le même penchant* (2). « Comment » donc, répondit Martin, venez-vous toujours » me tourmenter pour une affaire comme ça? » L'inconnu répliqua: *Persistez, ô mon ami! et*

(1) M. le Curé a fait sur les apparitions arrivées en janvier, février et aux premiers jours de mars, plusieurs rapports, savoir : le 31 janvier, et les 14, 21, 24 février, 2 et 5 mars 1816.

(2) Martin, en rapportant ceci à M. le Curé, lui demanda ce que c'était qu'un *penchant.*

vous parviendrez. Une autre fois, il lui dit en le pressant de faire sa commission : *Vous paraîtrez devant l'incrédulité, et vous la confondrez : j'ai encore autre chose à vous dire qui les convaincra, et ils n'auront rien à répondre.* Il l'incita encore un jour par ces paroles : *Pressez votre commission, on ne fait rien de tout ce que je vous ai dit ; ceux qui ont l'affaire en main sont enivrés d'orgueil : la France est dans un état de délire ; elle sera livrée à toutes sortes de malheurs.* Dans une autre apparition, il lui fit cette annonce : *Si on ne fait pas ce que j'ai dit, la majeure partie du peuple périra, la France sera livrée en proie et en opprobre à toutes les nations ; vous leur annoncerez aussi en quel tems la France pourra rentrer en paix ; ces choses, je vous les dirai quand il en sera tems.* Enfin, un autre jour, l'inconnu dit de nouveau à Martin : *Vous irez trouver le roi ; vous lui direz ce que je vous ai annoncé ; il pourra admettre avec lui son frère et ses fils.* En même tems, il l'avertit *qu'il serait conduit devant le Roi, qu'il lui découvrirait des choses secrètes du tems de son exil, mais que la connaissance ne lui en serait donnée qu'au moment où il serait introduit en sa présence.*

Toutes ces apparitions et ces annonces fatiguaient beaucoup Martin ; il s'imagina donc qu'il pourrait y mettre fin en quittant le pays, et s'en allant seul, comme il l'a dit, aussi loin qu'il

pourrait aller, sans faire réflexion qu'il avait une femme et des enfans. Comme il n'avait pas encore tout-à-fait rejeté ces pensées, dont il ne s'était ouvert à personne, l'inconnu se présenta devant lui dans sa grange, où il était à battre son blé : *Vous aviez formé*, lui dit-il, *le dessein de partir, mais vous n'auriez pas été loin; il faut que vous fassiez ce qui vous est annoncé;* et après ces mots il disparut.

Le samedi 24 février, Martin était à labourer; l'inconnu se présenta et lui dit : *Allez trouver votre pasteur et pressez votre affaire.* Cependant Martin restait à son ouvrage ; moins d'une heure après, l'inconnu lui apparut de nouveau et lui dit : *Dételez et partez pour vous acquitter de ce qui vous est commandé.* Il détela aussitôt ses chevaux, retourna à sa maison, et vint de suite chez M. le Curé avec son frère. Sur son rapport, M. le Curé mit en écrit ce qui venait d'arriver (1).

(1) Dans cette apparition, Jacques, frère de Martin, travaillait près de lui, dans un champ voisin ; il atteste l'avoir vu dans l'attitude de quelqu'un à qui l'on parle, et qui écoute. Jacques veut retenir ses chevaux pour considérer plus attentivement ce qui se passe, mais ils redoublent de vitesse et l'entraînent malgré lui ; il s'éloigne, et quelque tems après, il est tout étonné de le voir dételer ses chevaux, et partir dans un moment si favorable au travail. A peine Martin est rentré chez lui qu'un gros nuage crève, qu'une pluie d'orage tombe à flots et inonde la campagne.

Le 2 mars, nouvelle apparition : *Allez*, dit l'inconnu à Martin, *vous acquitter de votre commission; que votre pasteur aille à Chartres, qu'il fasse assembler le conseil ecclésiastique; qu'il soit nommé une députation qui se rendra auprès du supérieur. Il la multipliera et saura où l'envoyer* (1) *; si l'on veut encore résister à ces choses, vous leur annoncerez la prochaine destruction de la France : il arrivera le plus terrible des fléaux, qui rendra le peuple de France en horreur à toutes les nations.*

Martin vint faire rapport de cette apparition à M. le Curé, qui lui dit : Le conseil de Chartres

(1) Le supérieur *multipliera* cette députation... Ce qui veut dire, qu'il en formera plusieurs pour les envoyer communiquer l'affaire de Martin soit au métropolitain, soit aux Évêques de la province ecclésiastique, dans laquelle se trouve l'évêché de Versailles, soit à tous les Évêques de France, soit au Nonce du Pape, etc. Telle aurait dû être la marche canonique de cette affaire, si elle eût été dirigée selon l'avis de l'*inconnu*, qui était parfaitement conforme aux règles de la hiérarchie et de la discipline ecclésiastique en pareille matière, puisqu'il était question de faits *surnaturels*; mais, au lieu de suivre cette marche, l'Évêque de Versailles s'adressa directement et immédiatement au Ministre de la police; M. le Curé de Gallardon en témoigna son étonnement au Préfet de Chartres, lorsque celui-ci lui montra une de ses lettres adressée à son Évêque et datée du 3 février 1816, et qu'il avait reçue dans une dépêche de M. Decazes; le Curé lui dit. « Je ne m'attendais pas que ma lettre, adressée à mon supérieur canonique, dût être communiquée au Ministre !....... »

n'a de pouvoir que celui qu'il tient de M. l'Evêque; puisque j'ai commencé avec lui, je continuerai, et c'est à lui-même que je vais faire encore ce rapport. Martin, interrogé à cette occasion s'il savait qu'il y eût à Chartres un conseil ecclésiastique, répondit qu'il n'en savait rien.

Sur ces entrefaites, le préfet d'Eure-et-Loir, résidant à Chartres, reçut une lettre du ministre de la police générale. Le ministre invitait M. le préfet à vérifier « si ces apparitions données » comme miraculeuses, n'étaient pas plutôt un » jeu de l'imagination de Martin, une véritable » illusion de son exprit exalté; ou si enfin le pré- » tendu envoyé, et peut-être Martin lui-même, » ne devaient pas être sévèrement examinés par » la police et ensuite livrés aux tribunaux. »

M. le comte de Breteuil, préfet d'Eure-et-Loir, pour ne pas effrayer Martin, l'invita par une lettre à passer à la préfecture, ayant à lui communiquer quelque chose qui l'intéressait. En même tems il écrivit à M. le Curé de Gallardon pour l'engager d'accompagner son paroissien dans le voyage.

Le 5 mars, à cinq heures du soir, l'inconnu apparut à Martin, et lui dit : *Vous allez bientôt paraître devant le premier magistrat de votre arrondissement; il faut que vous rapportiez les choses comme elles vous sont annoncées; il ne faut avoir égard ni à la qualité ni à la dignité.*

Le 6 mars, M. le Curé et Martin se rendirent à Chartres chez M. le préfet. M. le Curé fut introduit le premier, et interrogé séparément : il eut trois quarts d'heure d'entretien avec M. le préfet, auquel il rapporta les événemens comme il les avait écrits, jour par jour, d'après les rapports que Martin lui en avait faits ; il répondit aussi aux objections que lui fit M. le préfet : Au surplus, lui dit-il, il ne s'agit que de l'entendre, vous saurez par lui-même ce qui en est. M. le préfet fit donc entrer Martin, qui resta seul avec lui plus d'une heure. Martin, fort naïvement, et sans être en rien embarrassé, lui raconta tout ce qui lui était arrivé depuis le 15 janvier jusqu'à ce jour ; il en détailla toutes les circonstances, et soutint son dire avec fermeté ; il ajouta que celui qu'il appelait alors un fantôme s'était servi d'expressions que lui, Martin, ne connaissait pas, et par deux fois il en avait demandé l'explication à son frère. Le préfet a envoyé pour vérifier ce fait, et la réponse qu'il a reçue s'est trouvée conforme à la déclaration de Martin.

Cependant, frappé de la contenance du bon villageois, de son assurance, de sa naïveté, plus encore que du fond de sa narration, M. le préfet le fit sortir pour quelque tems ; et, prenant à part M. le Curé, il lui témoigna toute sa surprise, le pressant plusieurs fois et avec instance de lui dire ce qu'il pensait de tous ces faits si ex-

traordinaires. Sur quoi, M. le Curé, ne jugeant pas qu'il convînt de se déclarer le premier, se contenta de lui répondre : Monsieur, écrivez-en à M. l'Évêque ; il sait l'affaire aussi bien que nous, puisque je lui en ai fait des rapports journaliers ; demandez-lui ce qu'il en pense. Oui, répartit le préfet, je lui écrirai ; mais je vais envoyer Martin au Ministre : car il faut qu'il le voie et qu'il l'entende lui-même. De suite il fit rentrer Martin, et lui dit devant M. le Curé : Mais si je vous mettais dans les entraves et en prison pour faire de pareilles annonces, continueriez-vous à dire ce que vous dites ? « Comme vous voudrez, » répondit Martin sans paraître effrayé ; mais je » ne puis que dire la vérité. » Mais, poursuivit M. le préfet, si vous paraissiez devant une autorité supérieure à la mienne, par exemple, devant le Ministre, répéteriez-vous, soutiendriez-vous ce que vous venez de me dire ? « Oui, Monsieur, et devant le Roi lui-même, » répliqua Martin, sans émotion, mais avec fermeté. A ces mots la surprise du préfet redoubla ; il le témoigna par signe à M. le Curé, et ayant fait sortir Martin : Je me détermine à l'envoyer au Ministre, dit-il au Curé; vous allez faire un certificat de lui tel que vous le connaissez, et je le joindrai à une lettre pour le Ministre. Peu après Martin étant revenu sur l'ordre du préfet : Avez-vous déjà été à Paris ? lui dit-il. Non, Monsieur, répondit Martin, je n'y ai

jamais été. Eh bien, vous allez y aller avec quelqu'un qui vous y conduira. Cette annonce, bien loin d'affliger Martin, parut être l'objet de ses désirs; il crut trouver dans ce voyage le moyen d'atteindre son but et de remplir ce qu'il nommait *sa mission*.

CHAPITRE II.

Voyage du sieur Martin à Paris; sa comparution devant le ministre de la police; diverses particularités à son sujet durant son séjour rue Montmartre.

Le jeudi 7 mars, à cinq heures du matin, Martin partit de Chartres par la diligence, escorté de M. André, lieutenant de gendarmerie. Ils arrivèrent sur les onze heures à Rambouillet, pour le dîner, et se mirent à table d'hôte avec les autres voyageurs; mais Martin dit: « C'est le carême, » je ne mangerai pas de viande; » et il ne prit que du maigre. Arrivés à Paris, sur les cinq heures et demie, ils descendirent rue Montmartre, et prirent leur logement même rue, hôtel de Calais, dans une chambre au second à deux lits.

Le lendemain, vendredi 8 mars, Martin fut conduit par M. André à l'hôtel de la police gé-

nérale, où ils entrèrent à neuf heures du matin. Comme ils se trouvaient dans la cour de l'hôtel, l'inconnu se présenta devant Martin, sans que son compagnon, qui était à quelque distance, vît ou entendît rien. « Vous allez, lui dit-il, être » interrogé de plusieurs manières; n'ayez ni » crainte ni inquiétudes, mais dites les choses » comme elles sont. » Après ces mots il disparut. Le ministre n'était point encore levé; il donna ordre qu'en attendant on interrogeât Martin, qui fut conduit auprès d'un secrétaire: celui-ci entreprit Martin, et lui demanda ce qu'il avait vu à telle et telle époque jusqu'à ce moment. « Vous » pouvez le savoir, lui dit Martin, vous avez » vu les écrits; » et en effet, le secrétaire les avait encore devant lui. Il l'interrogea sur plusieurs points durant l'espace d'une demi-heure. Quel âge avez-vous? dit-il à Martin; que faites-vous à Gallardon? quel âge a le curé de Gallardon? y a-t-il long-temps qu'il y est? est-il riche? a-t-il beaucoup de revenus? pourquoi vous êtes-vous adressé à lui? pourquoi n'avez-vous pas été trouver votre maire. Sur ces points et sur plusieurs autres, Martin répondit avec précision et avec beaucoup de présence d'esprit. Il dit au secrétaire: « Je ne sais pas si M. le » curé de Gallardon est bien riche, je n'ai pas » compté avec lui; il ne me paraît pas mal à son » aise. (Et parlant de son maire) Pourquoi vou-

» lez-vous, dit-il, que j'aille trouver quelqu'un
» qui n'en sait pas plus que moi? J'ai été trouver
» M. le curé pour savoir qu'est-ce qu'une affaire
» comme ça pouvait dire; et encore, la première
» fois que nous y avons été, moi et mon frère, il
» n'a pas voulu nous croire, et nous a dit seulement
» que si cela revenait encore, je vienne le lui dire. »

Ensuite de ce premier interrogatoire, un autre secrétaire, qui était présent, fit approcher Martin, lui fit à peu près les mêmes questions, et le tourna de tous sens pour le faire couper. Martin répondit à tout nettement, sans se démonter; les secrétaires se retirèrent, et Martin reconnut alors la vérité de ce qui lui avait été dit: « Vous confon-
» drez l'incrédulité, et ils n'auront rien à vous
» répondre. »

Après les secrétaires, le ministre fit entrer Martin dans son cabinet, où il le tint pendant trois quarts d'heure, et le retourna de nouveau de tous sens sur ce qu'il avait vu, entendu et fait écrire par M. le curé. Il prit aussi le ton d'autorité qu'il crut le plus propre à imposer à ce simple campagnard; mais il ne put déconcerter Martin, qui lui répondit fort exactement et sans témoigner en aucune sorte être ému par toutes ses questions.

Le ministre voulut encore le sonder pour savoir si quelque intérêt n'était pas le principe de ses démarches; sur quoi Martin lui répondit: « Ce
» n'est pas de l'argent que je veux; il faut que

» j'aille parler au roi, et que je lui dise ce qui
» m'est annoncé : ça m'a toujours été recomman-
» dé, et je ne serai pas tranquille tant que ma
» commission ne sera pas faite. Les richesses ne
» peuvent aller avec la vertu ; il ne faut de riches-
» ses que pour la vie ; monseigneur, l'orgueil et
» la vertu peuvent-ils aller ensemble ? Celui qui
» pratique la vertu est l'ami de Dieu, et celui qui
» est dans l'orgueil est l'ami des démons et des ré-
» prouvés. »

Mais, lui dit le ministre, vous voulez aller parler au roi ; c'est une chose qui n'est pas possible ; moi-même je ne puis y aller que d'après un ordre par écrit. « Je ne sais pas tout cela, répliqua Mar-
» tin, mais il m'a toujours été dit qu'il fallait que
» j'aille au roi, et que j'y parviendrais. »

Ensuite, revenant au personnage dont Martin rapportait les ordres et les annonces, le Ministre lui demanda comment l'homme qui lui apparaissait était habillé, quelle taille il avait, quelle figure, s'il paraissait âgé? Martin lui répondit : « Tout cela est dans les écrits, mais je
» vais vous le dire encore, puisque je le voyais
» comme je vous vois : il était habillé d'une re-
» dingote blonde, qui était boutonnée jusque
» sous le cou, et pendante jusque sur ses pieds ;
» il avait des souliers noués avec des cordons,
» et un chapeau rond à haute forme sur la tête ;
» il a un peu plus de cinq pieds, une figure

» blanche et mince ; il est aussi bien mince de » corps ; il ne paraît pas âgé, et même il vient » encore de m'apparaître, comme nous entrions » dans votre cour, dans la même forme que je » l'ai toujours vu ; il m'a dit que je n'aie aucune » crainte de paraître devant ceux qui étaient » pour m'interroger. » Eh bien, lui dit le ministre, vous ne le verrez plus, car je viens de le faire arrêter et conduire en prison. « Eh! comment, répartit Martin, avez-vous fait pour le » faire arrêter, puisqu'il disparaît tout de suite » comme un éclair? » S'il disparaît pour vous, reprit le ministre, il ne disparaît pas pour tout le monde. Et s'adressant à un de ses secrétaires, Allez voir, lui ordonna-t-il, si cet homme que j'ai dit qu'on mette en prison y est encore. Quelques instans après, le secrétaire revint et fit cette réponse : Monseigneur, il y est toujours. « Eh » bien, dit alors Martin, si vous l'avez fait met- » en prison, vous me le montrerez et je le re- » connaîtrai bien ; je l'ai vu assez de fois pour » cela. »

Après ces interrogatoires, se présente un homme qui visite avec soin la tête de Martin, en lui écartant les cheveux à droite et à gauche ; le ministre les tourne et retourne de même (sans doute pour examiner s'il ne portait pas quelque signe indicateur de la folie), à quoi Martin se contentait de dire : « Regardez tant que vous

» voudrez, je n'ai jamais eu de mal de ma vie. »

Enfin le ministre le congédie : Allez-vous-en déjeûner, lui dit-il. Martin descend à la cuisine, où on lui sert un morceau de rôti : « Moi, dit-» il, je ne mange point de viande en carême, » encore justement que c'est aujourd'hui le ven-» dredi des quatre-temps. » On lui accommoda des œufs, qu'il mangea de bon appétit, comme n'étant nullement ému de la scène qui venait de se passer.

Pendant ce temps, M. André resta avec le ministre, qui lui recommanda de surveiller Martin de près, de l'examiner, de bien écouter tout ce qu'il lui dirait, et de lui en faire incontinent son rapport. M. André ne manqua pas, tout le temps qu'il eut Martin sous sa garde, c'est-à-dire du 9 au 13 mars, d'aller à la police, de nuit comme de jour, à chaque rapport que Martin venait de lui faire. Revenus ensemble à l'hôtel de Calais, M. André laissa Martin tout seul jusqu'à dix heures du soir, tant il craignait peu qu'il lui échappât. Au retour de M. André, quand ils furent montés ensemble, Martin l'interpella ainsi : « Mais le ministre m'avait dit qu'il » avait fait mettre en prison l'homme qui m'ap-» paraissait? Il l'a donc relâché, puisqu'il m'a » apparu depuis et qu'il m'a dit : Vous avez été » questionné aujourd'hui, mais on ne veut pas » faire ce que j'ai dit : celui que vous avez vu ce

» matin a voulu vous faire croire qu'on m'avait
» fait arrêter ; vous pouvez lui dire qu'il n'a au-
» cun pouvoir sur moi, et qu'il est grand temps
» que le roi soit averti. » A l'instant même, M. André va faire son rapport à la police, tandis que Martin, sans inquiétude, se couche et s'endort paisiblement : le retour même de M. André ne fut pas capable de le réveiller; mais le lendemain il dit à Martin : J'ai trouvé le ministre couché, cependant mon rapport est fait.

Le samedi 9, Martin s'étant levé, descendit peu après de sa chambre pour demander les bottes du lieutenant; comme il remontait, l'inconnu se présenta devant lui au milieu de l'escalier, et lui parla de la sorte : *Vous allez avoir la visite d'un docteur, qui vient voir si vous êtes frappé d'imagination, si vous avez perdu la tête ; mais ceux qui vous l'envoient sont plus fous que vous.* Rentré dans sa chambre, Martin raconta ceci à M. André, qui lui répondit : Je ne sais pas ce que vous allez voir. M. André sortit sur les deux heures après midi.

Ce jour-là même, sur les trois heures, un homme bien mis vint à l'hôtel de Calais demander à parler à M. André : c'était M. Pinel, médecin très-renommé pour les maladies mentales ou de folie. Comme M. André était absent, on l'adressa directement à son compagnon de

voyage, qui se trouvait en bas, et avec qui M. Pinel lia bientôt conversation. Martin ayant conduit dans sa chambre M. Pinel : Vous êtes donc, lui dit le docteur, venu de Chartres avec M. André? — Oui. — Vous êtes donc de connaissance avec M. André? — Non : avant de venir ici je ne le connaissais pas : c'est M. le préfet qui l'a envoyé avec moi. — Comment donc M. le préfet vous envoie-t-il comme ça à Paris? — M. le préfet m'envoie à Paris pour parler au ministre. — Ah! *diable*, vous allez parler au ministre, vous? — Je ne suis pas à le voir, je l'ai vu hier. — Ah! *diable*, vous avez vu le ministre? — « Oui, je l'ai vu hier; et vous, pourquoi venez-vous me questionner? Il m'a été dit ce » matin qu'il viendrait un docteur me visiter; je » ne sais pas ce que c'est qu'un docteur, mais » je pense bien que c'est vous qui êtes le docteur; vous venez voir si je suis frappé d'imagi- » nation, si j'ai perdu la tête; mais il m'a été dit » que ceux qui vous envoient sont plus fous que » moi (1). » Sur ces entrefaites, M. André vint à l'hôtel de Calais, et le docteur Pinel s'entretint avec lui en l'absence de Martin, qui alla prendre son repas. En descendant, M. Pinel lui dit : L'ap-

(1) Martin a dit à une personne digne de foi qu'à ces mots le docteur *sourit*, lui tâta le pouls, et se retira sans proférer une parole.

pétit va-t-il bien ? Martin répondit : « Ca ne man-
» que pas par là. »

Après cette visite du docteur, sur les cinq heures et demie du soir, Martin était seul dans sa chambre, l'inconnu se présente à ses yeux et lui dit encore : « Il faut que vous alliez parler au roi ;
» quand vous serez en sa présence, je vous ins-
» pirerai ce que vous aurez à lui dire : je me sers
» de vous pour abattre l'orgueil et l'incrédulité.
» Si vous ne parvenez pas à ce but..., la France
» est perdue..... On tâche d'écarter l'affaire, mais
» elle se découvrira par une autre voie. »

Le dimanche 10 mars, au matin, entre sept et huit heures, Martin était encore dans sa chambre tout seul ; l'inconnu lui apparut et lui parla ainsi :
« Je vous avais dit que mon nom resterait in-
» connu ; mais puisque l'incrédulité est si grande,
» il faut que je vous découvre mon nom : Je suis
» l'archange Raphael, ange très-célèbre auprès
» de Dieu ; j'ai reçu le pouvoir de frapper la
» France de toutes sortes de plaies. » A ces mots, Martin, comme il l'a avoué depuis à M. le curé, fut saisi de frayeur et éprouva une sorte de crispation. L'ange lui annonça encore que la paix ne serait rendue à la France qu'après l'an 1840 (1).

(1) Voici les propres expressions de l'Ange à ce sujet :
« Si la France ne se hâte de mettre fin à ses désordres, *elle*
» *sera dans l'agitation jusqu'à l'an* 1840. » Nous trouvons les

Martin, ainsi qu'il avait coutume, rendit compte à M. André de cette frappante apparition. Quelques heures après, ils sortirent ensemble, et M. André, ayant fait rencontre d'un de ses amis, s'entretint avec lui l'espace d'une heure (1).

Le lendemain matin, sur les sept heures, nouvelle apparition, dans laquelle l'ange lui dit : « Ceux qui étaient hier avec vous se sont entre-» tenus de vous ; vous n'entendiez pas leur lan-» gage (ils avaient parlé en anglais) ; mais ils » ont dit que vous veniez pour parler au roi, et » l'un a dit à l'autre que quand il serait retourné » dans son pays, il lui donnât de ses nouvelles, » pour savoir comment la chose se serait pas-» sée. » Au retour de M. André, Martin lui rapporta ceci, sur quoi le lieutenant lui dit : Puisqu'il vient ainsi vous visiter, faites-le-moi donc voir la première fois qu'il viendra.

Le même jour, 11 mars, et deux heures après, Martin reçut encore, en l'absence de M. André,

expressions dans la relation de M. l'abbé Acher, chanoine de Chartres ; il les tenait de la bouche de Martin lui-même.

(1) M. André témoigna à Martin une extrême surprise au sujet de ce que l'ange lui dit en cette circonstance, sur l'entretien que cet officier avait eu en anglais ; il était sûr que le paysan ne connaissait ni cette langue, ni l'homme qui l'avait entretenu ; il ne put s'empêcher de dire à Martin, que cela lui paraissait incompréhensible.

l'ordre d'aller parler au roi : « Au moment, lui
» dit l'ange, que vous serez devant lui, on vous
» inspirera ce que vous aurez à lui révéler. Le
» roi est entouré de gens qui le trahissent, et on
» le trahira encore. Il s'est sauvé un homme des
» prisons ; on a fait accroire au roi que c'était
» par finesse et par l'effet du hasard ; mais la
» chose n'était point telle : elle a été préméditée ;
» ceux qui auraient dû mettre à sa poursuite ont
» négligé les moyens ; ils y ont mis beaucoup de
» lenteur et de négligence ; ils l'ont fait pour-
» suivre quand il n'était plus possible de l'attein-
» dre. »

Martin a rapporté dans la suite cette particularité à un officier supérieur qui vint le voir à Charenton, et cet officier dit tout bas, mais de manière à être entendu du seul directeur : C'est Lavalette. En quittant Martin, cette fois l'ange lui dit : « Vous allez avoir encore aujourd'hui la
» visite du même docteur » ; et il disparut.

Le soir, sur les quatre heures et demie, le docteur arriva comme il était à dîner. Martin remonte avec lui dans sa chambre, où se rend aussi M. André, qui rentrait dans le même moment. Le docteur inspecte Martin, lui tâte le pouls ; mais Martin lui dit : « Il vient encore de
» m'être annoncé qu'il faut que je parle au roi,
» que je fasse ma commission, que tant qu'elle
» ne sera pas faite, je ne serai pas tranquille. Il

» m'avait été dit que vous viendriez me revoir » aujourd'hui ; mais parce que vous tardiez, je » pensais qu'on m'avait trompé. » Le docteur lui répond : Ce ne sera rien que cela, nous ferons passer cette maladie-là. « Moi, dit Martin, je » ne suis pas malade, puisque je bois, que je » mange bien et dors de même. » Assurément il dort bien, témoigne M. André, car je ne dors pas toute la nuit, et je l'entends ronfler.

Le mardi 12 mars, sur les sept heures du matin, comme Martin finissait de s'habiller, l'ange se montra près de la fenêtre et lui parla ainsi : « On » ne veut rien faire de ce que je dis ; plusieurs » villes de France seront détruites ; il n'y restera » pas pierre sur pierre : la France sera en proie à » tous les malheurs ; d'un fléau on tombera dans » un autre. » Dans ce moment, Martin dit à M. André : « Puisque vous désirez le voir, le voilà qui » me parle. » Le lieutenant saute aussitôt du lit, vient à la place que lui indique Martin, étend les bras, tâtonne de toutes parts. Pendant ce temps, Martin voyait l'ange varier et changer de place. M. André ne sentant ni n'entendant rien, dit alors à Martin : C'est étonnant que je ne voie ni n'entende rien ; comment se peut-il faire que l'un voie et entende, et que l'autre ne voie ni n'entende rien ? passe encore pour voir, mais au moins

je devrais entendre (1). Martin répond : « Je ne » le comprends pas non plus ; mais il faut bien » que l'un voie et entende, et que l'autre ne voie et » n'entende pas, puisque je le vois et que je l'en- » tends ; et voilà comme il me dit. » M. André s'habille et sort, laissant Martin seul dans la chambre.

Sur les dix heures, nouvelle apparition, où l'ange dit à Martin : « On va prendre des infor- » mations de vous dans votre pays, pour savoir » les personnes que vous fréquentiez. » Sur-le-champ Martin en donna avis à son frère, comme il l'a déclaré quand il a été à Charenton. Voici un extrait de sa lettre, qui est arrivée le 14, par la poste, à Gallardon.

(1) M. l'abbé Acher, à qui Martin a raconté le fait, rapporte en ces termes le dialogue qui s'établit alors entre M. André et le bon paysan. « L'apparition de l'archange change-t-elle de place? » — « C'est maintenant de ce côté, dit Martin, ne la voyez-vous pas? elle ne cesse de me parler. » Nouvelle poursuite de l'officier. « C'est étonnant! dit celui-ci, courant tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, c'est étonnant que je ne voie et n'entende rien; passe encore de ne rien voir, mais du moins, je devrais entendre! Vous êtes donc fou, Martin? » — « Non je ne le suis pas. »

Paris, le 12 mars 1816.

Mon Frère,

« Je t'écris cette lettre pour te faire savoir
» que je suis en bonne santé. Ce qui m'inquiète
» le plus, c'est l'ouvrage. Tous les jours de nou-
» velles questions. La même apparition m'a dit
» qu'on allait prendre des informations de moi
» à Gallardon, pour savoir les personnes que j'y
» fréquentais. Je te dirai que l'incrédulité est si
» grande, qu'il a été obligé de me dire son nom.
» Je crois bien que cela sera long, parce qu'on
» ne veut pas croire à toutes ces choses, quoiqu'ils
» se trouvent confondus à toutes les fois.....
» Qu'on ne prenne aucun chagrin de moi, parce
» qu'il m'a promis assistance dans tout ce que
» j'ai à répondre. A tous moments il me dit de
» nouvelles affaires;..... tu diras à ma femme
» qu'elle ne prenne aucun chagrin de moi;.....
» mais il faut que je fasse la volonté de celui
» qui m'a envoyé; et je ne puis me dispenser de
» faire ce qu'il me commande..... Rien autre
» chose à te marquer, etc. »

Suivant l'avis qu'avait reçu Martin, le ministre écrivit le 15 à M. le Préfet; et le 16, M. le curé de Gallardon reçut du préfet la lettre suivante, dont voici le texte:

« Veuillez bien m'informer, monsieur, des
» relations intérieures de Martin à Gallardon,
» et ne me laissez rien ignorer de ce qui le con-
» cerne; je suis, etc. »

Aussitôt M. le curé prit dans le pays les informations les plus exactes sur Martin, et dès le lendemain il envoya sa réponse à M. le préfet.

Lorsque Martin fut revenu au mois d'avril à Gallardon, MM. Pinel et Royer-Collard, médecins, demandèrent à M. le curé la même lettre de Martin et celle du préfet, pour constater le fait et l'insérer dans leur rapport. M. le curé les leur envoya aussitôt en original. Elles ont été déposées à l'hospice de Charenton.

L'après-diner, le lieutenant sortit avec Martin; ils allèrent ensemble proche le Val-de-Grâce, et le docteur Pinel, que M. André alla voir dans ce quartier, lui remit des papiers qu'il porta de suite à l'hôtel du ministre, toujours accompagné de Martin, avec lequel il revint à l'hôtel de Calais. Il paraît qu'il y a eu d'abord deux rapports particuliers faits par M. Pinel au ministre de la police au sujet de Martin, et ce fut d'après ces rapports que le ministre crut devoir l'envoyer, comme on va le dire, à la maison de santé de Charenton. Cependant, tout en déclarant que Martin était atteint d'une *hallucination de sens*, ou aliénation intermittente, M. Pinel assura qu'il

lui avait toujours répondu d'une manière directe et sans manifester aucune trace de délire.

Le mercredi 13 mars, sur les neuf heures du matin, M. André mena chez le ministre, Martin, qui resta dans la première chambre, où étaient plusieurs secrétaires, le Lieutenant seul parla au ministre, lequel lui remit des papiers. En sortant il reprit Martin, et comme il marchait devant lui, à six ou sept pas de distance, l'Archange parut devant Martin : « On va, lui dit-il, » vous conduire dans une maison où vous allez » être détenu, et votre conducteur s'en retour- » nera seul dans son pays. » Lorsqu'il eut rejoint M. André, celui-ci lui dit : Nous allons nous promener. « Oui, répondit Martin, vous allez » me conduire dans une maison où je resterai » pour être examiné, interrogé et questionné, » et vous, vous vous en retournerez seul chez » vous. » Non, nous nous en retournerons ensemble. — « Non, nous ne nous en retournerons » pas ensemble; mais on a beau faire, malgré » tout ce qu'on fait contre moi, je parviendrai » à parler au Roi, et on verra bien que les af- » faires ne viennent pas de moi-même. Il faut » nécessairement que je les fasse. » M. André lui dit: On fera comme l'on voudra, il faut bien que je fasse aussi ce qu'on m'a commandé. Ils prirent donc une voiture de place, et se rendirent à Charenton.

CHAPITRE III.

Des faits relatifs au sieur Martin, qui se sont passés durant son séjour à Charenton dans la maison de santé.

Martin et son conducteur arrivèrent à Charenton sur le midi, et furent trouver aussitôt le directeur de la maison de santé. En remettant Martin entre ses mains, M. André le lui recommanda comme un homme droit, religieux et digne de tout intérêt. Le directeur, ayant lu les papiers et les ordres que M. André lui apportait de la part du ministre, interrogea Martin devant son conducteur : Qu'est ce que vous avez? lui dit-il. « Moi, je n'ai rien, » répondit Martin. Sur la demande de M. le directeur, M. André dit que, depuis huit jours que Martin était avec lui, il ne lui avait rien vu faire d'extraordinaire, et qu'il n'était pas nécessaire de le retenir à l'étroit (1). « Vous pouvez me visiter, » dit Martin

(1) Nous devons rendre justice à l'humanité de M. André, en citant tout ce que nous savons en sa faveur. Avant de quitter Martin, cet officier lui offrit des secours pécuniaires ; le paysan les refusa en lui disant qu'il était persuadé, que ceux qui l'avaient fait renfermer pourvoiraient à ses besoins.

au directeur, qui lui répond : Je ne suis pas médecin; pourquoi vous envoie-t-on ici? Martin, sans hésiter, lui rapporte la suite des événements, et les diverses apparitions qui lui sont arrivées depuis le 15 janvier; sa comparution chez monsieur l'évêque à Versailles, chez M. le préfet à Chartres, et enfin devant le ministre à Paris. Le lieutenant confirme son témoignage sur plusieurs points, comme en ayant été le témoin depuis qu'il était avec lui. Martin, en finissant, dit à M. le directeur : « Vous verrez que je ferai tout ce » qui m'est commandé, et que je ne resterai » pas ici. »

M. André fait ses adieux ; Martin le reconduit avec le directeur, et en le quittant il lui dit : « Vous voyez bien que vous vous en allez ; et moi, » je vais rester. » Je sais bien, répond M. André, que vous me l'avez dit en venant, mais il a fallu que je fisse ce que le ministre m'avait commandé.

Ensuite le surveillant fit monter Martin à sa chambre. Là, il l'interrogea sur les divers événements qui lui étaient survenus, et il répondit avec la même exactitude qu'il l'avait fait devant M. le directeur. De là il fut conduit dans une chambre qu'on venait de lui assigner dans le corridor ou dortoir commun.

Il paraît que cette réclusion fit d'abord sur Martin une impression pénible, lorsqu'il se vit ainsi entièrement séparé de sa famille, de ses amis, et

de toutes ses habitudes. Mais cette impression ne fut pas d'une longue durée ; d'ailleurs il ne pouvait se trouver en meilleures mains ; et M. le directeur ne tarda pas de son côté à le connaître pour ce qu'il était, surtout après avoir reçu une lettre honorable pour Martin, que lui écrivit M. le curé de Gallardon, aussitôt qu'on lui eut appris que son paroissien était entré dans la maison de santé.

Le même jour de son arrivée, sur les quatre heures après midi, M. Royer-Collard, médecin en chef, fit son cours de visite à l'hospice de Charenton. Quand il fut au tour de Martin, il lui demanda ce qu'il avait, et Martin répondit comme à tous les autres : « Je n'ai rien. » Cependant, lui dit M. le médecin, il y a quelque chose pour que vous soyez ici ? « Je l'ai dit, répliqua-t-il, à M. le » directeur. » Là dessus M. Royer.Collard l'engagea de même à dire avec franchise ce qu'il savait à cet égard, lui promettant de l'écouter avec bonté, et de faire tout ce qui dépendrait de lui pour le rendre à sa famille. Martin, sans hésitation, mais aussi sans empressement, commença de nouveau le récit des événements qui lui étaient arrivés. Dans ce moment, il était observé par les médecin, chirurgien et surveillant de la maison ; le docteur, tout en l'écoutant, lui tâtait le pouls, et le fixait avec beaucoup d'attention.

Pendant tout son récit, Martin ne montra ni

trouble ni émotion marquée, son visage ne changea point de couleur; le ton de sa voix demeura constamment le même : seulement, en rapportant les paroles de l'ange, son œil paraissait s'animer un peu. Lorsqu'il eut cessé de parler, le médecin en chef lui conseilla de prendre du repos, de ne pas trop s'occuper des objets dont il venait de l'entretenir, et le mit à l'usage d'une tisane rafraîchissante. Martin l'assura qu'il avait l'esprit parfaitement tranquille, qu'il n'était nullement échauffé, que sa santé était excellente en tout point, qu'il ferait cependant tout ce qui lui serait ordonné. En le quittant, le médecin en chef recommanda à son collègue, médecin adjoint de la maison, au surveillant des malades, au premier élève en médecine, et à tous les infirmiers du quartier où il avait été placé, de l'observer attentivement, de suivre toutes ses démarches, et de lui rendre un compte très-exact de ce qu'il ferait ou dirait.

Tout ce qu'on vient de dire au sujet de Martin dans l'article précédent, d'après M. le médecin en chef, est confirmé par un autre témoin, élève de la maison de santé, qui a fait sur Martin une relation particulière. « Il avait été envoyé, dit-il, par le ministre de la police, d'après un certificat qui le déclarait atteint de *manie intermittente avec hallucination de sens*. Nous le vîmes, le 13 mars 1816, dans l'après-midi; l'impression pénible

que sa réclusion avait d'abord produite en lui, paraissait entièrement dissipée ; sa physionomie, sa parole et sa contenance n'avaient rien qui décelât une maladie d'esprit ; il répondit avec beaucoup de simplicité et de bon sens aux questions qu'on lui fit, touchant les motifs qui avaient pu occasionner les mesures qu'on avait prises à son égard. »

Martin, après la visite des médecins, alla dans la salle commune où se rassemblaient plusieurs aliénés, spectacle très-nouveau pour lui : quelques-uns l'excitaient à rire par leurs extravagances ; d'autres avaient des manies d'un genre plus sérieux, dont certaines étaient relatives à des idées religieuses. Il remarqua surtout un ancien curé qui disait : « Il n'y a plus d'église, plus d'é- » vêques, plus de prêtres, plus de Jésus-Christ. » Je suis un jureur, un blasphémateur, un misé- » rable ; il n'y a plus de pardon pour moi, je suis » perdu. » Martin lui dit : « Mais, M. le curé, » vous prêchiez qu'il y avait pardon pour tout le » monde, pour les plus grands pécheurs, pour- » quoi donc dites-vous comme ça à présent ? » Et cet aliéné revenait un peu à lui et à un meilleur sens (1).

Il n'y eut rien de nouveau pour Martin le 14

(1) C'était l'ancien curé d'Avoux, jureur et constitutionnel.

mars ; mais le 15 au matin, comme il était à s'habiller, l'Archange s'offre à ses yeux et lui dit : « Puisqu'on vous traite de la sorte, je ne reviendrai plus vous voir : qu'on fasse examiner la » chose par des docteurs en théologie, et l'on » verra si elle est réelle ou non. Si on ne veut rien » croire, ce qui est prédit arrivera ; pour vous, » mettez votre confiance en Dieu; il ne vous arri- » vera aucun mal ni aucune peine. Je vous donne » la paix ; n'ayez nul chagrin ni inquiétude. »

Il est à remarquer que Martin, ne comprenant point ce que c'était qu'un *Docteur en théologie*, en demanda l'explication au surveillant de la maison de santé. La même chose lui était arrivée à Gallardon, au sujet de ces expressions figurées : La France est dans le *délire*, elle sera en *proie* à toutes sortes de maux. M le curé les lui expliqua.

Dans la journée du 15, Martin écrivit la lettre suivante à son frère Jacques.

Maison royale de Charenton, 15 mars 1816.

MON FRÈRE,

« Je t'écris cette lettre pour te faire savoir que » je suis en bonne santé ; je souhaite de tout mon » cœur que la présente vous trouve tous de même. » Je te dirai que je suis à l'hospice de Charenton

» depuis le 13 de ce mois. Je te prie de faire aller » l'ouvrage. Je te dirai que je ne prends aucun » chagrin ; mais je sais que ma femme est dans » un grand chagrin : pour moi, je mets tout à la » volonté de Dieu. Je te dirai que je serais content, si je voyais quelqu'un de mes parents. On » croit que c'est par fantaisie que je tiens toujours » le même langage : tu me connais bien, puisque » nous avons toujours été ensemble. Je te dirai » que je suis toujours le même. Je prendrai tou- » jours les remèdes qu'on me fera prendre ; mais » tout cela sera inutile, parce que je suis toujours » bien comme je suis, et que cela ne venait pas » de moi ; mais la chose m'est bien commandée : » tant que ma commission ne sera pas faite, je ne » serai pas tranquille. »

A l'arrivée de cette lettre à Gallardon, toute la famille de Martin fut dans le trouble et le chagrin, surtout sa mère, qui ne pouvait s'empêcher d'éclater, et qui eut besoin, pour se remettre, des avis et exhortations de M. le curé. Déjà, dans toute la commune, la disparition subite de Martin avait fait quelque sensation ; mais le secret ayant été gardé, on n'en put alors découvrir le véritable motif. Sur ces entrefaites, M. le préfet reçut une lettre de Paris, où on lui marquait que Martin avait été jugé pris de folie par les médecins. Il en fit part à M. le curé, qui lui fit réponse qu'il respectait infiniment les talents des docteurs, mais

qu'il ne pouvait souscrire à leur décision, d'après la connaissance qu'il avait de son paroissien; qu'au reste, si Martin était fou, c'était un bon fou à qui il ne fallait d'autres remèdes que ceux qu'on lui administrait, savoir : de l'héberger et de le bien nourrir, mieux qu'il n'était chez lui en travaillant beaucoup. En même temps, M. le curé écrivit au ministre pour lui dire ce qu'il pensait de Martin, qu'il retenait pour les causes majeures dont lui-même avait été confident et dépositaire. Il lui dit en deux mots que Martin était à la fois fidèle serviteur de Dieu et sujet dévoué pour le Roi. Il finit par représenter à Son Excellence que c'était la saison de labourer et d'ensemencer les terres : en conséquence, il demandait qu'il permît à Martin de revenir, sur l'assurance qu'il se représenterait à la première demande qui lui en serait faite : que si Son Excellence ne jugeait pas à propos de renvoyer Martin, elle voulût bien donner des ordres pour que ses terres ne restassent pas incultes. Le ministre répondit par une lettre des plus honnêtes, écrite de sa main; elle était en même temps honorable pour Martin, et en outre elle renfermait un billet de 400 francs de la caisse du roi : Son Excellence chargeait M. le curé d'en toucher le montant chez le receveur de Chartres, pour le remettre à la femme de Martin et pourvoir au soin de sa culture.

A Charenton, le 15 mars, sur les quatre heu-

res du soir, le médecin en chef fit sa visite accoutumée ; Martin lui rapporta ce qu'il avait vu et entendu le matin, au sujet de ce que l'ange lui avait dit qu'il ne reviendrait plus le voir. Il reviendra encore, lui dit le médecin, quoique Martin ne le crût pas en ce moment, parce qu'il regardait cette parole de l'ange comme irrévocable.

Il n'y eut rien de nouveau depuis le 16 jusqu'au 22 mars concernant la personne de Martin ; mais le 18 du même mois, M. Royer-Collard, qui le suivait avec une attention toute particulière, donna onze questions au directeur de la maison de santé, qui les adressa de suite au curé et au maire de Gallardon. Le médecin en chef avait en vue de s'assurer du caractère de Martin, de son genre d'esprit, de ses opinions, de sa conduite, etc. Ses questions, auxquelles on a joint les réponses du curé et du maire de Gallardon, sont rapportées à la fin de ce récit.

Le 22 mars, Jacques Martin, frère de Thomas, arriva sur les neuf heures du matin à l'hospice de Charenton. Autant qu'on a pu en juger par ses discours, il s'y montra comme un homme rempli de sens et de droiture. Après avoir passé une partie de la journée avec son frère, il fut mandé l'après-midi dans la chambre où étaient assemblés les docteurs avec M. le directeur et les principaux de la maison. Interrogé sur son frère Thomas et sur tous les points qui faisaient le sujet des onze

questions qu'on venait d'envoyer dans sa commune, il répondit que l'on avait toujours observé chez Martin un caractère extrêmement doux et modéré ; qu'on n'avait jamais remarqué en lui d'idées exaltées, sur quelque point que ce fût ; qu'il avait toujours mené une conduite irréprochable et basée sur des sentiments religieux bien entendus et dégagés de tout fanatisme et superstition ; que les révolutions, de quelque nature qu'elles eussent été, n'avaient jamais produit sur son esprit une impression remarquable ; qu'il avait toujours joui d'une bonne santé, au physique comme au moral; et que personne de sa famille n'avait eu de maladie d'esprit: il ajouta que lui-même étant à labourer avec son frère, il vit ce dernier s'arrêter un jour dans l'attitude d'un homme qui écoute ; il voulut alors s'arrêter aussi, mais il fut obligé de courir après son cheval, qui continua de marcher malgré lui : son frère lui fit part de ce qui s'était passé.

Dans le même temps que Jacques Martin rendait ce témoignage, le curé de Gallardon recevait, ainsi que le maire, le paquet renfermant les onze questions données le 18 mars au directeur par M. Royer-Collard. Leurs réponses à ces questions furent uniformes et précises : elles présentent Martin comme un homme franc, ouvert, modéré, remplissant ses devoirs fidèlement, mais sans ostentation, ennemi de la révolution, mais sans

aigreur, ami du roi sans apparat, d'humeur gaie, d'un caractère ferme, point crédule, point ami du merveilleux, incapable de servir un parti aux dépens de la sincérité et de la vérité.

Ces réponses, qui furent d'abord adressées à Chartres à M. le préfet, arrivèrent à Charenton le surlendemain du départ du frère de Martin, en sorte qu'il ne pouvait y avoir aucune collusion de part et d'autre, quoiqu'il y eût dans tous les témoignages une si grande conformité.

Jacques Martin était reparti dès le 23 mars pour Gallardon, laissant son frère dans une parfaite tranquillité, sans qu'on remarquât en lui la moindre émotion, même au moment de l'adieu.

Le lundi 25, Martin fut visité par M. le médecin en chef, qui lui demanda s'il voyait encore quelque chose : Non, monsieur, répondit ingénuement celui-ci, car l'ange m'a dit qu'il ne reviendrait plus. Il reviendra encore, lui dit M. le docteur; vous le verrez; c'est une affaire commencée, il faut qu'elle finisse.

Le mardi 26, sur les sept heures du matin, comme Martin commençait à écrire à son frère pour lui recommander l'ouvrage des champs, l'ange parut à côté de la table sur laquelle il écrivait. Martin a rapporté cette apparition dans la lettre suivante, qui a été copiée avant qu'on la mît à la poste.

Maison royale de Charenton, le 26 mars 1816.

Mon Frère,

« Je t'écris cette lettre pour te marquer que je
» suis toujours en bonne santé; je souhaite de
» tout mon cœur que la présente vous trouve
» tous de même. Comme j'ai commencé à t'é-
» crire, la même apparition m'est apparue; il
» m'a dit les choses en ces termes : « Mon ami,
» je vous avais dit que je ne reviendrais plus
» vous voir; je vous assure que j'aurais une
» grande douleur si mes démarches étaient inu-
» tiles. Je vous assure que le plus terrible fléau
» est prêt à tomber sur la France, et qu'il est à
» la porte. Les peuples en voyant arriver ces
» choses seront saisis d'étonnement et sécheront
» de frayeur. Ce qui avait été prédit autrefois est
» arrivé comme il avait été annoncé; de même
» la chose arrivera si l'on ne pratique pas ce que
» j'ordonne. La France n'est plus que dans
» l'irréligion, l'orgueil, l'incrédulité, l'impiété,
» l'impureté, et enfin livrée à toutes sortes de
» vices : si le peuple se prépare à la pénitence,
» ce qui est prédit sera arrêté; mais si l'on ne
» veut rien faire de ce que j'annonce, ce qui est
» prédit arrivera ». L'Archange me dit aussi que
» je ne pouvais désirer une meilleure santé : que

» l'on me fasse visiter par les docteurs les plus » savants, qu'ils ne pourraient trouver aucune » maladie en moi ; il me dit aussi que si je suis » retenu, c'est que l'on veut faire une épreuve » de moi ; il dit que c'est une erreur de vouloir » m'éprouver après toutes les choses qui sont » écrites. » Martin a aussi déclaré que l'Ange lui avait dit avant de disparaître : *Je vous donne la paix, n'ayez nul chagrin ni inquiétude.* (1)

Martin écrivait cette lettre à mesure que l'Ange lui parlait : il le voyait à côté de lui et n'osait cependant le regarder jusqu'au visage ; seulement il distinguait qu'il avait une main comme appuyée sur la fenêtre. L'apparition finie, il porta sa lettre au surveillant, qui, l'ayant lue en son particulier, crut devoir la remettre à M. le directeur. Cette lettre a été lue par diverses personnes, et de suite elle a été communiquée au ministre de la police : elle n'est arrivée à Gallardon, par la poste, que huit jours après.

Depuis que Martin était retenu à l'hospice de

(1) Martin déclare que depuis ce moment il éprouva un calme, une paix sensiblement plus grande.

Cet honnête villageois cite une circonstance relative à l'apparition qu'il eut, en écrivant à son frère le 26 mars.

L'ange qui lui apparut auprès de la table, tenait, en lui parlant, l'une de ses mains étendue et appuyée sur la fenêtre qui se trouvait près de lui.

Charenton, il était, comme on l'a vu, sujet à la visite du médecin, mais il n'y parut point les 27 et 28 mars. Nous allons encore le suivre, à ce sujet, dans un rapport particulier concernant une apparition qui lui arriva ce dernier jour.

« Le jeudi 28 mars, sur les cinq heures après » midi, comme je me promenais dans le jardin, » l'Archange se présente devant moi, et me dit : » *Pourquoi n'allez-vous pas à la visite*? Je lui » réponds : J'y vais : il me dit, mais bien briè- » vement : *Elle est faite;*.... et moi, c'était par » exprès que je tardais toujours à y aller ; je » m'amusais tant que je pouvais, parce que tous » ces gens-là qui étaient de la visite se moquaient » de moi. L'Ange ajouta : « Vous ne voulez pas » mentir ; il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux » hommes (*Act.* 5, 20). L'Ange de lumière ne » peut annoncer les choses de ténèbres; l'Ange » de ténèbres ne peut pas annoncer les choses de » lumière. Qu'on profite de la lumière tandis » qu'on a la lumière; pour vous, mettez votre » confiance en Dieu, il ne vous arrivera aucun » mal; » et il disparut comme les autres fois.

Le même jour, 28 mars, M. le Gros, surveillant, fit venir Martin dans sa chambre, et mettant la conversation sur les apparitions de l'Ange : Puisque vous le voyez ainsi, lui dit-il, quand vous le verrez, vous lui demanderez qu'il me prenne sous sa protection : je serais bien aise

d'être sous la protection d'un Ange. « Oui, répondit Martin, je le lui demanderai. » Il n'eut pas la peine de le faire : car, dès l'apparition suivante, l'Ange le prévint et lui dit : « Quel-
» qu'un de la maison vous a demandé que je le
» prenne sous ma protection : vous lui direz que
» celui qui pratiquera la religion telle qu'elle est
» annoncée, et qui aura une ferme croyance,
» sera sauvé (1). »

Martin, dans une autre occasion, avait cru aussi pouvoir se permettre de faire quelques questions à l'Envoyé céleste; mais il lui fut dit qu'il n'avait point de questions à faire, et qu'on lui dirait tout ce qu'il fallait. Nous tenons ce fait de lui-même.

Cependant l'affaire de Martin s'ébruitait sourdement à la cour. M. de la Rochefoucault, qui en fut instruit, vint à Charenton le 29 mars, ainsi qu'un ecclésiastique qu'envoyait monseigneur (l'ancien) archevêque de Reims, pour voir, examiner Martin, et s'instruire de sa propre bouche du fond de son affaire et de ses circonstances. Martin, présenté par M. le directeur,

(1) Après ces mots : « Celui qui pratiquera la religion telle qu'elle est annoncée ; un manuscrit rédigé sur la déclaration de Martin porte ceux-ci : *dans les livres saints et que l'Église l'enseigne*, et qui aura une ferme croyance, sera sauvé. »

leur rapporta fidèlement ce qui lui était arrivé la veille. Ensuite, sur leurs instances, il reprit de nouveau le récit des autres événements depuis le 15 janvier. L'ecclésiastique, à ce sujet, rédigea, sous les yeux de M. de la Rochefoucault, un écrit que Martin lui-même a signé, ainsi que cet ecclésiastique.

Le 30 mars au soir, Martin, mandé chez M. le directeur, y a trouvé encore M. de la Rochefoucault, et lui a confirmé ses premières dépositions.

Quelques jours avant, le même monsieur avait envoyé à Gallardon pour être instruit par M. le curé de toute la suite des événements relatifs à son paroissien. M. le curé crut d'abord devoir l'engager à s'adresser aux premières autorités, qui avaient encore en ce moment l'affaire entre les mains. Cependant, toutes réflexions faites, il donna satisfaction à M. de la Rochefoucault, par une lettre en date du 28 mars. Ce monsieur aussitôt vint en communiquer avec monseigneur le grand aumônier de France, qui l'engagea de suite à renvoyer à Gallardon, pour déterminer M. le curé à se transporter à Paris. La lettre, adressée au curé, portait que, toute occupation cessante, il était prié de se rendre auprès de monseigneur l'archevêque de Reims, à qui le roi avait remis le soin et la connaissance de l'affaire de Martin. Dès le lendemain, 1er avril, M. le

curé, vers les cinq heures après midi, se trouva chez M. de la Rochefoucault; sur l'avis qu'en donna aussitôt ce monsieur, le curé fut admis à l'audience de l'archevêque, le 2 avril 1816, à une heure après midi; il l'entretint durant une heure, et monseigneur dit au curé que son rapport étoit conforme à celui qn'on avait recueilli par ses ordres à l'hospice de Charenton. L'archevêque parlant de Martin, ajouta d'un air soucieux : C'est aujourd'hui qu'il paraît devant le roi ; je ne sais quelle impression ceci pourrait faire sur Sa Majesté.

Durant ces diverses négociations, Martin eut encore une apparition non moins remarquable que les précédentes. Voici comme il l'a rapportée lui-même :

« Le dimanche 31 mars, j'étois, sur les deux » à trois heures de l'après-midi, dans le jardin, » il m'a apparu et m'a dit: Il y aura des dis- » cussions : les uns diront que c'est une imagina- » tion; les autres que c'est un ange de lumière, » et d'autres que c'est un ange de ténèbres : je » vous permets de me toucher. Il me prend la » main droite avec sa main droite, et me la » serre » réellement, et comme Martin l'a dit à M. le directeur, en lui prenant la main aussi sensiblement que je serre actuellement la vôtre.

« Il ouvre sa redingotte par devant; quand elle » a été ouverte, cela m'a semblé plus brillant

» que les rayons du soleil, et je n'ai pu l'envi-
» sager. » (Martin fut obligé de mettre sa main devant ses yeux.) « Il ferme sa redingotte, et
» quand elle fut fermée, je n'ai plus rien vu de
» brillant; il m'a semblé comme auparavant. » Cette ouverture et cettefermeture se sont opérées sans aucun mouvement de sa part. « Il retire son chapeau en arrière, et me dit, en touchant son front avec la main: « L'ange rebelle porte ici les
» marques de sa condamnation, et vous voyez
» que je n'en ai pas; il me dit, en finissant: Ren-
» dez témoignage de ce que vous avez vu et en-
» tendu. »

Le soir du même jour, sur les quatre heures après midi, un officier supérieur, qui avait, comme l'a dit Martin, de grosses épaulettes en or, vint pour le demander à la maison de santé. Il se promenèrent ensemble environ une demi-heure, et Martin répondant à ses diverses questions, lui fit encore le détail de tout ce qui lui était arrivé; il ajouta: « Il m'a toujours été dit
» qu'il fallait que je parle au roi; mais je crois
» qu'il n'est guère possible de parler au roi. » Non, à la vérité, lui dit l'officier, mais on pourra bien vous y faire parler. Martin finit par lui faire le rapport de l'apparition toute nouvelle qu'il venait d'avoir.

Le lendemain, 1er. avril, le médecin en chef, M. Royer-Collard, fit venir Martin dans le cabi-

net de M. le directeur, et lui dit : Je m'en vais bientôt faire mon rapport: vous ne serez pas long-tems ici, ne vous l'avais-je pas bien dit que vous verriez encore quelque chose? car il faut qu'une affaire commencée comme celle-ci ait une fin. Il m'avait pourtant bien dit, reprit Martin, qu'il ne reviendrait plus. Et moi lui dit le docteur, je savais bien qu'il reviendrait encore.

Le 2 avril fut le dernier du séjour que Martin fit à la maison de santé. Comme il était à son dîner, on le demande chez M. le directeur ; il y trouve un Monsieur qui lui dit : Mon ami, vous allez venir à Paris avec moi. « Eh bien, répond Martin tranquillement, s'il faut aller à Paris, je » veux bien y aller. » Je ne sais pas pourquoi, lui dit-on ; mais si vous voyiez aujourd'hui le roi, cela ne vous étonnerait-il pas ? « Non, monsieur, dit » Martin, puisque je ne suis ici que pour aller lui » parler : il m'a toujours été annoncé que j'irais » lui parler. » Ils partirent ensemble, et arrivèrent à l'hôtel de la Police. Le ministre donnait ce jour-là audience ; Martin, pour pouvoir lui parler, fut obligé d'attendre que son audience fût finie.

Avant de rapporter ce qu'on peut regarder comme le dénouement et le complément de la *mission* de Martin, nous croyons devoir donner une idée de sa conduite et de ses habitudes du-

rant les trois semaines qu'il a passées à l'hospice de Charenton.

« Sa santé a toujours été très-bonne, nous dit un fidèle observateur, et sa conduite ne s'est pas démentie un seul instant. Comme il était parfaitement tranquille, on lui accorda l'usage du parc pendant les trois quarts de la journée, soit pour que, se sentant plus libre, il songeât moins à se contraindre, soit parce qu'étant habitué à une vie très-active, le travail du jardin pouvait, jusqu'à un certain point, servir de compensation à ses travaux ordinaires. Il a profité tous les jours de cette permission, et n'en a point abusé : vivant en quelque sorte au milieu des jardiniers et des hommes de peine, il n'a point cherché à se faire valoir auprès d'eux, ne leur a pas dit un mot de ses apparitions, et a partagé leur travail, comme s'il eût été l'un d'entre eux. Ce n'est point qu'il cachât obstinément ce qu'il éprouvait, mais il n'en parlait qu'à ceux à qui il croyait être obligé d'en rendre compte, et il le faisait alors avec ouverture et simplicité....Observé à tous les instants du jour, et lorsqu'il était seul, et lorsqu'il était avec quelqu'un, il a été impossible de découvrir en lui la moindre apparence de délire, la plus légère marque d'exaltation, et dans sa conduite ordinaire il s'est toujours montré comme très-reconnaissant et très-sensé. Il a toujours bien mangé, bien di-

géré, bien travaillé, bien dormi; il n'a laissé voir ni agitation, ni torpeur, ni excès de gaieté, ni excès de tristesse : toutes ses fonctions physiques, intellectuelles et morales, ont paru s'accomplir avec la plus grande régularité. »

CHAPITRE IV.

Martin paraît devant M. Decazes, ministre de la police, il est conduit aux Tuileries et introduit devant Louis XVIII. Le récit de ses apparitions, et la révélation du *secret* qui est le but principal de sa mission.

Avant de donner le récit de l'entrevue de Martin avec le roi, nous allons placer ici un rapport fait par une personne extrêmement digne de foi, sur les éclaircissements qui lui ont été donnés par le bon villageois. Ces éclaircissements reçus de la bouche même de Martin, écrits sous ses yeux et signés de lui, rectifient des erreurs très-graves qui se trouvent dans toutes les relations publiées jusqu'à ce jour ; ils en expliquent la cause, et mettent sur la voie de la vérité que nous ne pouvons pas encore manifester toute entière. Nous avons le rapport en original, suivi immédiatement du récit de l'entrevue écrit sous la dictée de Martin, et le tout signé de sa propre main.

Pour mettre nos lecteurs en état de comparer plus facilement cette partie essentielle de la relation avec celle des éditions précédentes, nous avons cru devoir les poser en regard.

Rapport sur les éclaircissements donnés par Martin en 1828.

1° Ayant lu à Thomas-Ignace Martin tout ce qui est écrit dans la première relation selon l'édition de Paris, 1827, depuis la page 7 jusqu'à la page 74, il l'a déclarée être parfaitement la vérité.

2° Ayant fait à Thomas Martin la lecture de cette relation, depuis la page 74 jusqu'à la 92e., il m'a dit que cela n'était pas exact, particulièrement aux pages 83, 85, 89 et suivantes.

3° Lui ayant demandé comment cette relation signée par lui n'était pas conforme à la vérité, il m'a répondu : « La relation sur mon entrevue » avec le roi, n'est pas entièrement exacte, et » M. le curé (de Gallardon) le savait bien ; car » je lui ai toujours déclaré que le vrai but de la » commission est renfermée dans un secret que » je ne pouvais ni devais dire ; et c'est pour cela » qu'on m'a permis d'ajouter à ma signature : *Il* » *y a même moins que plus.* Et que M. le curé, » me parlant alors et précisément après, que » Louis XVIII devait se faire couronner, moi je

» lui ai toujours dit qu'il ne se ferait pas cou-
» ronner; et m'ayant dit: pourquoi? j'ai ré-
» pondu que je ne pouvais pas le dire. » (1)

4° Ayant demandé à Martin à qui il avait promis le secret, et sur quoi; il a répondu: « J'avais
» promis le secret à Louis XVIII, et je le lui avais
» promis sur tout ce qui regardait le but de ma
» mission (2); et les secrets que je lui avais ré-
» vélés, et qui m'avaient été révélés en sa pré-
» sence, comme l'ange m'avait dit, et que je ne
» connaissais pas, avant d'être introduit devant
» lui (le roi), choses qui m'avaient été demandées
» par le ministre (de la police) et par le préfet
» (d'Eure-et-Loir, département de Martin), aux-
» quels j'avais aussi dit que rien au monde ne me
» les ferait divulguer, d'après la promesse que
» j'en avais faite à sa Majesté. »

5° Ayant demandé à Martin, s'il avait après cela divulgué le secret, à quelle époque et pour-

(1) Le sens de cette dernière phrase est celui-ci: M. le curé *me parlant alors*, c'est-à-dire, dans le temps où il rédigeait la relation de l'entrevue et où il s'agissait de la signer. *Et après*, signifie, lorsqu'elle était signée. On sait qu'en effet à cette époque il avait été sérieusement question du sacre de Louis XVIII, qui n'eut pas lieu.

(2) Il est évident par ces paroles de Martin que le vrai but de sa mission n'était donc pas celui que lui supposent les éditions précédentes.

quoi? Martin m'a répondu : « Le secret, je l'ai
» gardé jusqu'à la mort de Louis XVIII (en
» 1824). Etant venu chez moi M*** et m'ayant
» demandé, (interrogé) sur mon entretien, et
» ayant entendu que je ne voulais pas dire mon
» secret; il m'a fait sentir l'intérêt de l'état et
» de la religion que mon secret fût su par
» Charles X, auquel Louis XVIII n'avait rien
» dit, et enfin il me décida à lui raconter le se-
» cret, parce qu'il me dit qu'il était chargé d'un
» personnage de venir me le demander de la part
» du roi. Après cela est venue une invitation de
» M*** de me trouver à B*** un dimanche,
» jour de la Saint-Pierre (en juin 1825), où se
» trouva M*** (seigneur de la cour de Char-
» les X) avec plusieurs personnes (1). M***
» seigneur de la cour, voulut faire tout son
» possible pour me faire révoquer ce que j'avais
» dit à M*** (la première personne dont il est
» question ci-dessus dans cet article 5e.) (2)
» Martin ajouta que : du reste, lui n'avait dit
» le secret et la vérité de ce qui lui avait été
» inspiré, que parce que cela lui avait été de-

(1) Nous ne citons aucuns noms des personnes dont il s'agit ici, quoiqu'ils soient dans le rapport. Nos lecteurs sentiront les motifs de cette discrétion.

(2) Nous supprimerons ici quelques détails qu'il n'et pas encore temps de publier.

» mandé comme de la part du Roi; qu'alors (un » homme de la compagnie) dit : Mais (celui) » qui pouvait avoir le droit (en question, et in- » diqué par le secret) est mort depuis un an; » et qu'alors lui Martin (qui a pleuré beaucoup, en me faisant toutes ses excuses et disant que cela lui rappelait les entrevues de l'Ange) répondit: « Si (celui dont il est question) vivait, » il y a un an, il vit encore. » Enfin, Martin dit qu'après cette époque (juin 1825) il a dit le secret avec plus ou moins de détails à des personnes qu'il croyait pouvoir mériter sa confiance, pour le plus grand bien, et pensant que l'Ange ne lui avait jamais défendu de parler, et qu'il n'avait promis le secret qu'à Louis XVIII, qui n'existait plus.

6° Ayant demandé à Martin s'il était disposé à me raconter, avec tous les détails, son entrevue avec le Roi, il me dit qu'oui; et alors il commença dans ces termes :

Relation de l'entretien de Martin avec le roi Louis XVIII, en 1816, la seule exacte qui ai paru jusqu'à ce jour, écrite sous la dictée de Martin en 1828.

—

Relation de l'entretien de Martin avec le roi Louis XVIII, selon les éditions publiées en 1817, 1830 et 1831, à Paris.

—

« Le mardi 2 avril 1816, un secrétaire du ministre de la police générale est venu porter à Charenton au directeur de la maison de santé, un billet écrit de la main du même ministre, ordonnant de lui envoyer Martin qu'on venait chercher dans un cabriolet. Le billet portait encore que, le lendemain, Martin retournerait dans son pays, puisque le médecin en chef pensait qu'il n'y avait point de traitement à lui faire. En effet M. Royer-Collard avait déclaré qu'il ne regardait point cet homme comme aliéné. (1) Cet avis ayant été rapporté à Mgr. l'archevêque de Reims, grand-aumônier de France, celui-ci avait averti le roi de ce qui se passait, et le roi touché à l'instant d'une suite de faits si extraordinaires, avait donné ordre au ministre de la police de lui amener l'homme arrivé de Chartres, qu'il avait fait conduire à Charenton (2). De son

(1) M. Royer-Collard, médecin en chef de la maison de Charenton était frère de M. Royer-Collard, ancien président de la chambre des députés.

(2) Ce n'est point du tout, d'après cet avis de M. Royer-Collard que le Grand-Aumônier avait averti le Roi, comme le fait entendre l'éditeur de cette relation, mais d'après le rapport qu'il reçut d'un Ecclésiastique de confiance envoyé à Charenton pour examiner et interroger Martin.

Suite de l'entretien de Martin avec le roi, écrite sous sa dictée en 1828.

—

Suite de la relation des éditions de 1817, 1830 et 1831.

—

côté, Mgr. l'Archevêque de Reims avait invité, comme on l'a dit, M. le curé de Gallardon à venir à Paris, afin qu'il pût fournir sur le compte de Martin les renseignemens qu'on jugerait nécessaires (1).

Voyons maintenant comment Martin s'est expliqué dans la relation particulière au sujet de l'entrevue avec sa Majesté. C'est la même relation qui a été envoyée à M. le préfet de Chartres (Eure-et-Loir); elle a été écrite de la main du curé, et d'après le rapport de Martin lui-même, ainsi qu'il suit :

(1) Le Curé de Gallardon vint en effet à Paris à cette époque, sur l'invitation du Grand-Aumônier à qui il confirma les faits.

AVERTISSEMENT.

C'est ici que va commencer la partie essentielle du récit de l'entrevue de Martin avec le Roi. Nous croyons devoir prévenir nos lecteurs qu'ils ne doivent point s'étonner que ce récit diffère dans tout ce qu'il y a d'essentiel, du récit véritable que nous avons placé en regard. Le bon curé ignorait le secret que Martin ne lui avait point dit. Il devait en conséquence aider à la lettre de ce que lui disait Martin et l'expliquer dans son

récit par des additions ou des expressions conformes à ses opinions politiques et à son état d'ignorance.

Suite de l'entretien de Martin avec le roi écrite sous sa dictée en 1828.

« Le mardi 2 avril 1816, comme j'étais à diner à la maison de santé (Charenton), il vint quelqu'un de la part du ministre de la police générale, qui depuis quatre semaines me retenait. (A dater de son départ de Chartres jusqu'à sa sortie de Charenton.) Ce monsieur me dit de venir à Paris.

« Arrivé à la police, M. Decazes me demanda si je voulais parler au roi? «Oui, et ma commission ne sera pas faite avant de parler à lui (même), comme on m'a ordonné de lui annoncer ce qu'on m'a dit : » Mais que devez-vous dire au roi ? « Dans le moment je ne sais pas ce que je dois lui dire; les choses me seront annoncées, quand je serai devant le roi. » Le ministre me dit alors: Eh bien! vous y serez conduit. Vous verrez un bon roi qui est notre père à tous !

Le ministre passa dans une autre chambre pour mettre son habit d'ordonnance, et moi j'étais seul dans le cabinet où il m'avait parlé. L'ange m'ap-

Suite de la relation des éditions de 1817, 1830 *et* 1831.

« Le mardi 2 avril 1816, comme j'étais à diner (à la maison de santé) il vint quelqu'un de la part du ministre de la police générale qui depuis quatre semaines me retenait (tant à Paris qu'à Charenton) Ce monsieur me dit qu'il venait me chercher pour aller à Paris.

« Nous arrivons à l'hôtel de la police où le ministre me dit : Vous voulez donc parler au roi? « Oui, et ma commission ne sera pas faite avant que je lui aie parlé, comme on me l'a toujours dit, et que je lui dise ce qui m'est annoncé. » Mais qu'avez-vous à dire au roi ? « Je ne sais pas pour le moment ce que j'ai à lui dire, les choses me seront annoncées, quand je serai devant le roi. » Eh bien! puisque vous voulez y aller, je vais vous y conduire, vous allez voir un bon roi qui est notre père à tous. Mais il ne me disait pas qu'il avait reçu l'ordre du roi de m'y mener.

Il passe dans une autre chambre pour prendre son (habit) d'ordonnance, et dans cet intervalle, l'apparition m'a dit : *Vous allez parler au roi*,

Suite de l'entretien de Martin avec le roi écrite sous sa dictée en 1828

parût sous les formes ordinaires, et il me dit : « Vous allez parler au roi, qui sera la personne à laquelle on vous présentera, vous serez seul avec lui, n'ayez aucune crainte de paraître devant le roi (1); pour ce que vous avez à lui dire, les paroles vous viendront à la bouche.» «Car, quand je devais aller chez le roi, continue Martin, je ne savais pas ce que je devais lui dire, et je ne l'ai su qu'en le disant (2). Et en effet je n'ai point été embarrassé dans tout ce que je lui ai dit depuis le commencement jusqu'à la fin; et c'est la dernière fois qu'il (l'ange) m'a apparu (3).

(1) Martin dit qu'avant d'avoir vu le Roi, il se le figurait comme un être tout extraordinaire, tout différent des autres, tout brillant et qu'on ne pouvait presque regarder. Ceci suppose que le bon paysan avait naturellement quelque crainte de parler au Roi, quand l'Ange lui dit de n'en point avoir.

(2) Il est clair par ces expressions de Martin qu'il n'apprenait ce qu'il disait au Roi que par le son de ses propres paroles.

(3) Nous donnons pour certain à nos lecteurs que dans un entretien avec le ministre sur la visite au Roi; le ministre ayant dit que lui-même ne voyait pas le Roi quand il voulait; Martin confia au Ministre une chose révélée qui regardait celui-ci personnellement, et qui lui causa une grande agitation. Le ministre ne l'a sans doute pas encore oublié.....

Suite de la relation des éditions de 1817, 1830 *et* 1831.

et vous serez seul avec lui; n'ayez aucune crainte de paraître devant le roi, pour ce que vous avez à lui dire, les paroles vous viendront à la bouche. » Et en effet je n'ai point du tout été embarrassé dans tout ce que je lui ai dit, depuis le commencement jusqu'à la fin, et c'est la dernière fois qu'il m'a apparu toujours dans le même costume que toutes les autres fois, depuis le 15 janvier; car il n'a jamais changé. »

Suite de l'entretien de Martin avec le roi, écrite sous sa dictée en 1828.

—

« Le ministre revint donner une lettre à un homme et lui dit : « Conduisez cet homme là au premier valet de chambre du roi. » On voulait me mener en voiture, mais moi je dis que cela ne valait pas la peine, car il n'y avait que la Seine à traverser. Nous arrivâmes aux Tuileries sur les trois heures, et sans que personne ait dit rien. Nous arrivâmes jusqu'au premier valet de Louis XVIII (1), à qui on remit la lettre, et qui, après l'avoir lue me dit : « Suivez-moi. » Nous nous arrêtâmes quelques moments, parce que M. Decazes qui était venu au palais en voiture, était venu, avant nous, et il était chez le roi. Quand le ministre sortit, je suis entré ; et avant que je dise un mot, le roi dit au valet de chambre de se retirer et de fermer les portes. »

(1) D'après une explication donnée par Martin, il paraîtrait qu'on le fit entrer au château par la terrasse du côté du jardin et par une petite porte en barreaux de fer qui donne dans les souterrains où sont les offices et les cuisines. Martin déclara que, quoiqu'il ait rencontré beaucoup de personnes sur son passage dans l'intérieur du château, aucune ne lui a adressé la parole, ni n'a eu l'air de le remarquer. Cela surprend, lorsqu'on pense qu'il avait un costume de paysan.

Suite de la relation des éditions de 1817, 1830 *et* 1831.

—

«Le ministre vint me trouver et dit à quelqu'un en lui donnant une lettre : Vous allez mener cet homme-là au premier valet de chambre du Roi. Nous partons, mon conducteur et moi ; le carrosse était prêt pour nous conduire, mais j'ai dit : Ça n'est pas la peine ; j'irai bien à pied, il n'y a pas *loin* ; il n'y a que la Seine à traverser (1). Le ministre part après nous, mais comme il était en carrosse, il est arrivé plutôt que nous. Nous arrivons aux Tuileries sur les 3 heures, nous montons jusqu'à l'appartement du Roi ; nous avons trouvé, dans tout ce qui était en avant, et dans les alentours, bien des gardes, et personne ne m'a rien dit. Celui qui me conduisait a remis sa lettre au premier valet

(1) L'éditeur met ici une note pour observer que Martin se présenta devant le Roi en costume de paysan de la Beauce, cela est parfaitement vrai.

Suite de l'entretien de Martin avec le roi, écrite sous sa dictée en 1828.

» Le Roi était assis devant sa table en face la porte; il y avait des plumes, des papiers et des livres. J'ai salué le roi, en disant : «Sire, je vous salue.» Le roi m'a dit bonjour, Martin.» Et je me suis alors dit à moi-même : il sait donc bien mon nom; vous savez, Sire, sûrement, pourquoi je viens. — Oui, je sais que vous avez quelque chose à me dire, et l'on m'a dit que c'était quelque chose que vous ne pouviez dire qu'à moi; asseyez-vous. » — Alors, je me suis assis dans un fauteuil qui était placé vis-à-vis le roi, de manière qu'il n'y avait que la table entre nous. Alors je lui demandai, comment il se portait; le roi me dit : « Je me porte un peu mieux que ces jours passés; et vous, comment vous portez-vous ? » —«Moi, je me porte bien. » — « Quel est le sujet de votre voyage ? » — Et je lui ai dit : »

Suite de la relation des éditions de 1817, 1830 et 1831.

de chambre du Roi (1) qui, après l'avoir lue, m'a dit : « Suivez-moi. » Mon conducteur est resté là, et n'a pas été plus loin. J'entre dans la chambre du Roi; au même moment que le ministre en sortait. »

» Le Roi était assis à côté de sa table, sur laquelle il y avait bien des papiers et des plumes. J'ai salué le Roi, et je lui ai dit, mon chapeau à la main : « Sire, je vous salue. » Le Roi me dit : Bonjour, Martin. » Et j'ai dit en moi-même, il sait bien mon nom, toujours. « Vous savez, Sire, sûrement pourquoi je viens? — Oui, je sais que vous avez quelque chose à me dire, et l'on m'a dit que c'était quelque chose que vous ne pouviez dire qu'à moi; asseyez-vous. » — J'ai pris un fauteuil, et je me suis assis vis-à-vis du Roi; il n'y avait que la table entre

(1) Martin avait dit que le premier valet de chambre avait des épaulettes; l'éditeur avertit qu'il ne pense pas que celui qui introduisit Martin chez le Roi fut un de ses premiers valets de chambre, parce que l'introducteur avait des épaulettes. L'éditeur se trompe; s'il connaissait mieux les usages de la cour, il saurait que le premier valet de chambre de service alors auprès de Louis XVIII, était M. de Péronnet, qui portait des épaulettes de colonel, parce qu'il en avait le grade. Martin pouvait donc dire que le valet de chambre qui l'introduisit chez le Roi avait des épaulettes.

Suite de l'entretien de Martin avec le roi, écrite sous sa dictée en 1828.

—

Suite de la relation des éditions de 1817, 1830 et 1831.

—

nous deux; et quand j'ai été assis, je lui ai dit: Comment vous portez-vous?.... Le Roi m'a répondu : Je me porte un peu mieux que les jours passés, et vous, comment vous portez-vous ? — « Moi, je me porte bien. —Quel est le sujet de votre voyage ? » et je lui ai dit :

Jusqu'ici les deux relation s'accordent en substance, et ne diffèrent que par quelques détails peu importants. Mais c'est dans la suite de l'entretien que nos lecteurs vont apercevoir des différences capitales. Comme nous l'avons dit, la cause de ces différences s'explique facilement, lorsqu'on réfléchit à la position différente de Martin dans les deux époques de ces récits. Dans la première époque en 1816, il devait garder le secret promis au Roi ; par conséquent sa narration était embarrassée et incomplète. Son auditeur, ou ses éditeurs, ont dû prendre le change sur le vrai but de sa mission, qui était renfermé dans le secret qu'ils ne savaient pas, et par suite de cette ignorance, détourner ses paroles à un sens ou étranger, ou contraire à la vérité. Nous aurons lieu de revenir sur cette observation dans le cours de l'entretien.

Suite de l'entretien de Martin avec le roi, écrite sous sa dictée en 1828.

—

« Vous pouvez faire appeler, si vous voulez, votre frère et ses fils, et le roi m'interrompit, en disant : « Cela est inutile, je leur dirai ce que vous avez à me dire. » (1) Après cela je racontai au roi toutes les apparitions que j'avais eues et qui sont dans la relation. (Celle de 1827 qu'on venait de lire à Martin. La relation imprimée à Paris en 1817 *est conforme à celle là, jusqu'au chapitre de l'entrevue*).

(1) Il est constant que Louis XVIII n'a jamais donné ni à son frère, ni à ses neveux, les détails de son entretien avec Martin, quoiqu'il le lui eût promis. En comparant ces paroles : *vous pouvez faire appeler votre frère et ses fils*, avec ce que l'Ange dit à Martin chez le ministre de la police, au moment où le bon paysan allait être conduit chez le roi.... *vous serez seul avec lui*, on ne peut s'empêcher de remarquer la prescience de Dieu qui se manifeste par les dernières paroles de l'Ange : *Vous serez seul avec le roi*. Il parle ici d'une manière absolue; quoiqu'il charge Martin de lui dire : *Vous pouvez appeler votre frère et ses fils*, et de l'inviter par là, à les rendre témoins de son entrevue. Mais Dieu prévoyait que le roi ne le ferait pas : on voit même par sa réponse, qu'il s'empresse de rejeter cette proposition.

Suite de la relation des éditions de 1817, 1830 *et* 1831.

—

(1) « Le 15 janvier à-peu-près deux heures et demie de relevée, comme j'étais dans mon champ à répandre du fumier, il m'a apparu tout de suite, sans que je sache d'où il venait, un homme qui m'a dit : « Il faut que vous alliez trouver le roi et que vous lui disiez que sa vie est en danger; (et le reste comme il est rapporté ci-dessus, page 8 de l'édition de 1830 et page 2 de celle de 1817), et je lui ai dit : « Mais vous pouvez bien en aller trouver d'autres que moi pour une commission comme ça. » Il m'a dit : « Non, c'est vous qui irez. » Je lui ai dit : « Mais puisque vous en savez si long, vous pouvez bien aller trouver le roi vous-même, et lui dire

(1) Dans cette relation, Martin n'est point supposé avoir dit au Roi : qu'il pouvait appeler son frère et ses fils. Cette omission est d'autant plus remarquable, que l'Ange l'avait dit formellement à Martin dans une de ses apparitions. Est-ce une simple omission d'inadvertance, ou une omission préméditée ? La suite en fera juger.

Suite de l'entretien de Martin avec le roi, écrite sous sa dictée en 1828.

—

Suite de la relation des éditions de 1817, 1830 et 1831.

—

tout cela. » Il m'a dit : Ce n'est pas moi qui irai ; ce sera vous ; faites attention à tout ce que je vous dis, et vous ferez tout ce que je vous commande.

« Il m'avait dit une fois qu'il m'apparut, que son nom demeurerait inconnu, et que celui qui l'envoyait était au dessus de lui : mais comme j'étais à Paris le 10 mars au matin, il m'a dit : « Puisque l'incrédulité est si grande, je dirai mon nom ; je suis l'archange Raphaël, ange très-célèbre auprès de Dieu, qui ai reçu tout pouvoir de frapper la France de toutes sortes de plaies. (Voyez page 27, édition de 1830, ou page 21 de celle de 1817.) De retour à la maison j'ai dit tout cela à mon frère Jacques qui m'a dit : « Il faut aller trouver M. le curé et lui dire tout cela. » Nous y avons été dès le soir, et puis encore tous les jours après, tant que j'ai eu de nouvelles apparitions : et après plusieurs affaires comme ça, M. le curé nous a dit : Je ne veux pas être juge dans cette affaire-là, je vous donnerai une lettre, et vous irez trouver Mgr. l'évêque de Versailles. J'y ai été le 26 janvier, et je lui ai parlé le lendemain. Quand il eut lu la lettre de M. le curé, il m'a bien regardé, il m'a questionné, il m'a demandé mon nom, et il

Suite de l'entretien de Martin avec le roi, écrite sous sa dictée en 1828.

« Quand je lui parlai de l'homme sauvé de la prison, le roi me dit : « Je le sais bien, c'est Lavalette (1). »

« Moi je continuai en lui disant : il m'a été dit que le roi

(1) Cette révélation faite à Martin sur l'évasion d'un prisonnier ne paraît lui avoir été inspiré dans son entretien avec le roi que pour lui donner plus de confiance aux paroles du paysan, et le mettre en garde contre ses ministres. C'est un nouveau trait de bonté de la part de Dieu pour déterminer plus facilement le roi à éloigner les obstacles qui pouvaient gêner, ou empêcher l'exécution des ordres que Dieu voulait lui donner.

Suite de la relation des éditions de 1817, 1830 et 1831.

l'a écrit. Il m'a dit : S'il revient encore, vous lui demanderez son nom et de quelle part il vient, et vous irez dire le tout à M. le curé pour m'en faire part.

« Après les premiers détails Martin ajoute : « Il m'a été dit aussi : On a trahi le roi, et on le trahira encore ; il s'est sauvé un homme des prisons : on a fait accroire au roi que c'était par subtilité, par finesse et par l'effet du hasard ; mais la chose n'est pas telle : elle a été préméditée. Ceux qui auraient dû mettre à sa poursuite, ont négligé les moyens, ils y ont mis beaucoup de lenteur et de négligence, ils l'ont fait poursuivre, quand il n'était plus possible de l'atteindre. Je ne sais pas qui ; on ne me l'a pas dit. — « Je le sais bien moi, c'est Lavalette. »

« Il m'a été dit que le roi examine tous ses employés et surtout ses ministres. « Ne vous a-t-on pas nommé les personnes ? » « Non, il m'a été dit qu'il était facile au roi de les connaître ; pour moi, je ne les connais pas. »

Suite de l'entretien de Martin avec le roi, écrite sous sa dictée en 1828.

Suite de la relation des éditions de 1817, 1830 *et* 1831.

—

—

examine tous ses employés, et surtout ses ministres. « Ne vous a-t-on pas nommé les personnes? —Non, il m'a été dit qu'il était facile au roi de les connaître, moi je ne les connais pas (1). »

« Enfin lui ayant dit toutes les particularités des apparitions, le roi me dit : « Je sais tout cela : l'archevêque de Reims (le grand aumônier) m'a tout dit (2). Mais il me

(1) Cet avis donné au roi paraît avoir eu pour objet deux choses. 1° Lui faire sentir l'intérêt que la Providence daignait prendre à ce prince. 2° Le mettre sur la voie de rétablir les choses, comme il lui sera commandé dans la communication secrète, en éloignant de lui ceux qui avaient intérêt à s'y opposer, et en s'entourant de serviteurs chrétiens, loyaux et zélés pour la justice et la légitimité.

(2) L'archevêque de Reims, grand-aumônier de France, qui ensuite fut archevêque de Paris et cardinal de Périgord, instruisit en effet Louis XVIII de ce qui regardait Martin, et de concert avec une autre personne de la cour, il engagea le roi à faire venir le bon paysan de Charenton aux Tuileries pour lui parler. D'après nos renseignements particuliers, il paraîtrait que M. Decazes n'a jamais proposé au roi de voir Martin, nous avons même des raisons de croire que c'est le roi qui le premier en parla à ce ministre, et lui donna l'ordre de le lui amener.

—

—

semble que vous avez quelque chose à me dire en particulier et en secret. Et alors je sentis venir à ma bouche les paroles que l'ange m'avait promises, et je dis au roi : « Le secret que j'ai à vousdire, c'est que vous occupez une place...... (Nous ne finissons point la phrase; il n'est pas encore tems de la faire) (1). Le roi alors m'interrompit en disant : « Comment, comment! Mon frère et ses enfans étant morts.... (2) (Fin de phrase supprimée par la même raison que ci-dessus.) Et moi alors je lui dis : Je ne connais rien à tout cela; mais je sais bien que..... (Nouvelle suppression motivée comme ci-dessus)..... Et c'est si vrai ce que je vous dis, qu'il est vrai qu'un jour étant à la chasse avec le roi Louis XVI,

(1) Comme nous l'avons dit, des considérations très graves ne nous permettent pas de rapporter toutes les paroles du roi et de Martin, concernant le secret qui était *le vrai but* de la mission de Martin près de Louis XVIII. Les temps et d'autres circonstances pourront permettre de le publier un jour. Il nous suffit pour le moment de mettre nos lecteurs sur la voie.

(2) Voyez chap. X. Dissertation sur les preuves de la mort du jeune Louis XVII.

Suite de l'entretien de Martin avec le roi, écrite sous sa dictée en 1828.

—

votre frère dans la forêt de Saint-Hubert..... (Nous n'achevons point la phrase, il suffit pour le moment d'avertir nos lecteurs, qu'ici Martin raconte au roi, dans tous ses détails, un fait qui était personnel à Louis XVIII, et qui avait eu lieu dans le tems où la reine Marie-Antoinette était grosse, tandis que Louis XVIII ne savait pas encore sa grossesse. C'est à ce récit que le roi frappé d'étonnement, et profondément ému, dit: O mon Dieu! ô mon Dieu! cela est bien vrai; il n'y a que Dieu, vous et moi qui sachions cela, promettez moi de garder sur toutes ces comnications le plus grand secret; Et moi je le lui promis. Après cela, je lui dis: Prenez garde de vous faire sacrer; car si vous le tentiez, vous seriez frappé de mort dans la cérémonie du sacre (1). — Dans le moment et jusqu'à la fin de la conversation le roi pleura toujours. Je continuai alors à lui dire:

(1) Toutes les personnes attachées alors à la cour tant soit peu au courant des choses peuvent attester comme un fait notoire que l'on avait déjà fait, par ordre du roi, de grands préparatifs pour son sâcre, avant son entrevue avec Martin, et qu'après cette entrevue, le roi contremanda tous ses préparatifs.

Suite de la relation des éditions de 1817, 1830 *et* 1831.

—

Ici le roi a levé les mains et les yeux au ciel, et il a dit: Ah! faut-il.... et il s'est mis à pleurer (1), et il a continué de

(1) Ce n'était pas là et ce ne pouvait etre le vrai motif de ses pleurs. 1° Parce que la relation mise en regard annonce des faits bien pénibles à entendre, et dits au roi avant qu'il pleurât, et bien plus capables d'exciter ses larmes, quelque stoïque qu'il pût être; 2° parce que pour ceux qui ont connu le caractère de Louis XVIII, il fallait pour le faire pleurer, autre chose que l'évasion préméditée de Lavalette, et les soupçons que Martin donne au roi sur la fidélité de ses ministres, en lui disant de les examiner. Par la relation ci-contre, on voit que dans celle-ci Martin voulant taire le secret, a passé immédiatement aux pleurs qui en ont été le résultat.

Suite de l'entretien de Martin avec le roi, écrite sous sa dictée en 1828.

—

« Souvenez-vous de votre détresse dans l'adversité, du tems de votre exil ; vous avez pleuré sur la France ; et il fut un tems où vous n'aviez pas d'espoir d'y rentrer, voyant la France alliée avec tous ses voisins. »

« Oui, il a été un tems, où je n'avais aucun espoir. » — Dieu n'a pas voulu perdre la famille royale ; il a fait rentrer la famille des Bourbons. Mais où sont les actions de grâces qui ont été rendues pour un tel bienfait ? (1).

» Pour châtier encore une fois la France, l'usurpateur a été tiré de son exil (2). Ce n'a pas été par la volonté des hommes, ni par un effet du hasard que ces choses ont été permises ainsi (3) ; il est ren-

(1) Aucune action de grâce publique n'avait été rendue à Dieu par ordre du roi, après sa première rentrée.

(2) On voit par ce mot d'*usurpateur*, quel était le droit de Bonaparte sur la France, au jugement de Dieu.

(3) Comme ces expressions, *ont été permises ainsi*, sont justes pour nous faire sentir que Dieu n'ordonne pas le mal, mais qu'il le

Suite de la relation des éditions de 1817, 1830 *et* 1831.

—

pleurer jusqu'à la fin ; et moi quand j'ai vu le roi pleurer, j'ait pleuré aussi avec lui (1).

» Il m'a été dit : que le roi envoie dans les provinces des gens de confiance, pour examiner les administrations, sans être prévenues, sans seulement qu'on sache qu'on a envoyé, et vous serez craint et respecté de vos sujets. »

« Il m'a été dit de vous dire, que le roi se souvienne de sa détresse et de son adversité du tems de son exil. Le roi a pleuré sur la France, il a été un tems que le roi n'avait plus aucun espoir d'y rentrer, voyant la France alliée avec tous ses voisins. — « Oui, il a été un tems où je n'avais plus aucun espoir, *voyant tous les états qui n'avaient plus aucun soutien.* — Dieu n'a pas voulu perdre le roi (2), il l'a rappelé dans ses états, au moment où

(1) On voit que les paroles suivantes n'ont pas beaucoup de liaison avec ce qui précède ; cela tient au secret que Martin ne pouvait dire, et qui l'a engagé, ainsi que son rédacteur, à passer subitement à autre chose. La relation en regard a beaucoup plus de liaison et de suite dans tout son ensemble : chaque partie semble préparer le roi à ce qui va suivre.

(2) La relation ci-contre, au

Suite de l'entretien de Martin avec le roi, écrite sous sa dictée en 1828.

—

tré sans force, sans armes, sans qu'on se mette en défense contre lui; vous avez été obligé de quitter la capitale, croyant tenir encore une ville de France, et vous avez été obligé de l'abandonner. » — « C'est bien vrai, je croyais rester à Lille. » — « Quand l'usurpateur est rentré, il s'est formé un gouvernement, une armée; et quand il s'est présenté aux ennemis, du premier coup il a été sans ressources (1), sans asile, sans armes, et rejeté de ses sujets (2). Vous êtes encore

permet pour des vues infiniment sages! Il livre alors les rois à leur faiblesse propre, et les peuples à leur aveuglement, à leurs passions quand il a résolu de les châtier. Alors on voit ce que dit l'écriture sainte. *Irruet populus, vir ad virum..... Tumultuabitur puer contra senem, et ignobilis contra nobilem* (Isaïæ, Cap. III. v. 5).

(1) *Sans ressources.* On sait que lors de la bataille de Waterloo, Bonaparte, ce guerrier autrefois si habile et si prévoyant, ne s'était pas même préparé un corps de réserve en cas de défaite, et qu'après la bataille, il fuit sans s'arrêter, d'abord jusqu'à Paris, puis jusqu'au port', où il s'embarqua.

(2) *Rejeté de ses sujets.* Martin ne prend point comme son rédacteur ci-contre, le soin d'ajouter aux mots *ses sujets*, en parlant de Bonaparte, celui de *prétendus*;

Suite de la relation des éditions de 1817, 1830 et 1831.

—

il s'y attendait le moins (1); enfin le roi est rentré dans sa légitime possession. Où sont les actions de grâces qui ont été rendues pour un tel bienfait? »

« Pour châtier encore une fois la France, l'usurpateur a été tiré de son exil; ce n'a pas été par la volonté des hommes, ni par l'effet du hasard que ces choses ont été permises ainsi. Il est rentré sans force, sans armes, sans qu'on se mette en défense contre lui. *Le roi légitime* (2) a été obligé d'abandonner sa capitale, et croyant tenir encore une ville de France, il a été obligé de l'abandonner. » — « C'est bien vrai, je croyais rester à Lille. » — Quand l'usurpateur est rentré, il s'est formé un gouvernement de gens *comme lui*, et une *forte* armée; il s'est présenté devant les

lieu du mot *roi*, porte *la famille royale;* expressions plus analogues au secret.

(1) Nouvelle différence assez importante; ici on ne parle que *du roi*, que Dieu est dit avoir *rappelé dans ses états.* Dans la relation en regard il n'est pas question dans cet endroit du *roi ni de ses états*, mais seulement de la famille des Bourbons.

(2) Les mots *roi légitime*, ne sont point dans la relation de l'autre colonne....

Suite de l'entretien de Martin avec le roi, écrite sous sa dictée en 1828.

—

rentré en France; où sont les actions de grâces qui ont été rendues à Dieu pour un miracle si éclatant? » (1).

« C'est vrai dit Louis XVIII, je n'y ai pas pensé. » — Je lui dis: Le bon Dieu ne vous a pas donné la pensée parce que vous n'avez pas..... (Le reste de la phrase se rapporte au secret et ne peut pas encore être publié).

« Je continuai en lui disant: il m'a toujours été dit que je parviendrais à vous parler, et que je parviendrais à faire l'affaire qui m'avait été annoncée, et je vois bien qu'il (l'ange) ne m'a pas trompé, car je suis avec vous. Il m'a été dit que vous ne chancelleriez pas pour croire quand je vous dirais les choses. — « Non, je ne puis chanceler, puisque c'est la vérité. »

1° parce qu'en le nommant *usurpateur*, c'était assez dire ce qu'on devait entendre par *ses sujets*; 2° parce qu'un peuple assujéti par un souverain quelconque, peut être appelé *son sujet*. Cette expression ne décide rien en faveur de la légitimité.

(1) Quelle concision, quelle énergie d'expression dans ce récit en même temps naturel et sublime par sa simplicité! Comme on y reconnaît le style des reproches faits à quelques rois de Juda par les prophètes! Dans la relation ci-contre, la main de l'homme a gâté le style par quelques additions maladroites et erronées.

Suite de la relation des éditions de 1817, 1830 *et* 1831.

—

ennemis qui *étaient les alliés du roi*. Qu'est-il arrivé? *presqu'aussitôt*, il s'est trouvé dans une *telle défaite* qu'il a été sans ressource, sans asile, sans armées et rejeté de ses *prétendus* sujets. Le roi est encore rentré *dans ses états*. Où sont les actions de grâces qui ont été rendues à Dieu pour un miracle si éclatant? (1)

(1) Ce récit, quant à la substance, ne diffère pas de celui qui est en regard, mais on voit par les mots soulignés que le rédacteur du rapport de Martin y a ajouté ces mots, soit pour arrondir le discours, soit pour exprimer sa propre opinion, qui n'était pas celle de Martin, d'après le secret que celui-ci ne lui avait point dit; le rédacteur paraît tellement préoccupé de la légitimité de Louis XVIII, que de peur qu'on ne s'y méprenne, il a grand soin de mettre, en parlant de l'usurpateur, ses *prétendus* sujets; et ensuite: le roi est rentré *dans ses états*; expressions dont Martin ne s'est pas servi.

Suite de l'entretien de Martin avec le roi, écrite sous sa dictée en 1828.

—

« Ne vous a-t-il pas dit comment il fallait que je m'y prenne pour gouverner la France? — Alors je lui répondis..... (Cette réponse tient encore au secret, nous ne pouvons la donner à présent.) Envoyez dans les provinces des gens de confiance pour préparer...... (Nouvelle suppression par le même motif que ci-dessus.) Il m'a été annoncé de vous dire que si vous ne faites pas ce qui vous a été annoncé, vous ferez tomber la France dans de nouveaux malheurs. »

Suite de la relation des éditions de 1817, 1830 *et* 1831.

—

« Le roi pendant tout le récit pleurait; je lui voyais couler les larmes sur les joues: *je lui rappelle des particularités qui m'ont été annoncées de son exil*, et il m'a dit: gardez en le secret, il n'y aura que Dieu, vous et moi qui saurons jamais cela. (1)

« Il m'a toujours été que je parviendrais à vous parler, et que je parviendrais à faire l'affaire qui m'avait été annoncée; et je vois bien qu'il ne m'a pas trompé (l'Ange), puisque me voilà aujourd'hui avec vous. Il m'a été dit que vous ne chancelleriez pas pour croire quand je vous dirais les choses. — Non je ne puis chanceler, puisque c'est la vérité. »

« Ne vous a-t-il pas dit comme il fallait que je m'y prenne pour gouverner la France? — « Non, il ne m'a fait aucune men-

(1) Ce n'est point à ce sujet que le roi demanda à Martin de garder le secret sur ce qu'il venait de lui dire. Les seules *particularités* de son exil que Martin lui cite sont : 1° d'avoir gémi sur le sort de la France, et regretté de n'y pouvoir rentrer : 2° d'avoir perdu l'espoir d'y rentrer. Il n'y avait pas là de secret à demander; aussi Martin ne l'a pas gardé sur ces deux *particularités*.

Suite de l'entretien de Martin avec le roi, écrite sous sa dictée en 1828.

—

« Que les rois de France doivent se rappeler qu'ils portent le titre de *rois très-chrétiens*, quoi que je ne sache pas si cela est comme cela; qu'ils doivent se rappeler de leur devoir de faire rentrer le peuple dans la *chretienté* » (1). Alors le roi en me recommandant surtout (2) le

(1) Ces paroles s'adressent aux rois de France en général, et non à Louis XVIII en particulier, comme le suppose le rédacteur de la révélation en regard. Quand on sait le secret dit au roi, on conçoit pourquoi l'Ange parle ainsi, comme il est dit dans la colonne ci jointe.

(2) Ce mot *surtout* veut dire ici *plus que toute chose*, c'est-à-dire, *le plus grand secret*...

Suite de la relation des éditions de 1817, 1830 et 1831.

—

tion que de tout ce qui est dans les écrits; le ministre a les écrits, comme les choses ont été annoncées. — « Ne vous a-t-il pas dit que j'ai déjà envoyé des ordonnances pour tout ce dont vous m'avez parlé? — « Non, on ne m'en a pas fait mention. » (1)

« Je me lève, et en me levant, j'ai dit au roi: il m'a été annoncé de vous dire que vous êtes trop bon, et que votre trop grande bonté vous conduirait à de grands malheurs. (2)

« Il m'a été dit aussi, que, puisque vous portiez le titre de *roi très-chrétien*, car je ne sais pas moi si l'on vous appelle comme ça, il fallait vous efforcer de faire rentrer le peuple dans la chrétienté. (3)

(1) Dans tout cet alinéa, le rédacteur bat la campagne. Il supposé des choses que Martin n'a point dites, c'est le vrai remplissage d'un commentateur qui ignore le fond de l'affaire.

(2) Cette phrase est encore de l'invention du rédacteur. Voyez ci-contre la raison des malheurs annoncés.

(3) Il y a une différence essentielle entre ces paroles et le vrai texte. On dit ici au roi... Puisque vous portiez le titre de *roi très-chrétien*... il fallait vous efforcer;

Suite de l'entretien de Martin avec le roi, écrite sous sa dictée en 1828.

—

secret, me dit qu'il me promettait de faire toutes les recherches possibles pour trouver celui duquel je lui avais parlé et pour!!.... (Le reste est supprimé comme tenant au secret).

Suite de la relation des éditions de 1817, 1830 et 1831.

—

— « Si toutefois il revient vous lui demanderez comment il faudra que je m'y prenne pour gouverner. — « Il m'a été dit qu'une fois que ma commission serait faite, je ne verrais plus rien et que je serais tranquille. » (1)

— « Rappelez-moi ce que vous avez vu le 26 mars? — « Comme je commençais à écrire à mon frère, la même apparition m'est apparue, et m'a dit les choses en ces termes : « Mon ami, j'avais dit que je ne reviendrais plus vous voir, etc. (Comme il est écrit dans la lettre de Martin à son frère, page 44, édition de 1830 et page 39 de l'édition de 1817.) Il était alors sur les 7 à 8 heures du matin; avant que de s'en aller il me dit : *Je vous donne la paix, n'ayez aucun chagrin, ni in-*

et dans le vrai texte il y a, *les rois de France portent...* ils doivent se rappeler de leur devoir, de faire rentrer, etc....

(1) Rien de cela n'est dans le vrai texte....

Suite de l'entretien de Martin avec le roi, écrite sous sa dictée en 1828.

—

« Après cela m'ayant dit que l'ange qui m'avait apparu était celui qui conduisit Tobie le jeune à Ragès et qui le fit marier, il m'a pris la main en disant : « que je touche à la main que l'ange a serrée ; priez toujours pour moi. »

Suite de la relation des éditions de 1817, 1830 et 1831.

—

quiétude. — « Je savais tout cela, mais je voulais l'entendre de vous. N'avez-vous rien vu depuis le 26 mars : » — Si, le jeudi d'après, comme j'étais sur les 5 heures après midi dans le jardin, il s'est présenté devant moi, et m'a dit : Pourquoi n'allez-vous pas à la visite ? Je lui ai dit : j'y vais, etc, (Comme il est écrit ci-dessus, page 45, édition de 1830, et page 41, édition de 1817.)

«Le dimanche suivant j'étais, sur les 2 ou 3 heures de l'après midi, dans le jardin ; il (l'ange) m'a apparu, et m'a dit : il y aura encore des discussions sur cette affaire (et le reste comme ci-dessus, jusqu'à ces mots : rendez témoignage de ce que vous avez entendu, page 50 de l'édition de 1830, et page 46 de l'édition de 1817.)

« Le Roi écoutait tout cela en me regardant et sans me rien dire. Ici il m'a dit : c'est le même ange qui conduisit le jeune Tobie à Ragès et qui le fit marier ; puis il m'a demandé laquelle de mes mains l'ange avait serrée ? — J'ai répondu : Celle ci, en montrant la droite ; le Roi me l'a prise en me disant : que je touche à la main que l'ange a serrée ; — priez toujours pour moi. » — « Bien sûr, Sire, que moi, ma fa-

Suite de l'entretien de Martin avec le roi, écrite sous sa dictée en 1828.

Suite de la relation des éditions de 1817, 1830 et 1831.

—

mille, ainsi que M. le curé de Gallardon avons toujours prié pour que l'affaire réussît. » — « Quel âge a-t-il, M. le curé de Gallardon? y a-t-il long-temps qu'il est avec vous? » — « Il est à peu près dans les 60 ans; c'est un brave homme, il y a à peu près 5 à 6 ans qu'il est chez nous. » — « Je me recommande à vous, à lui et à toute votre famille. » — « Bien sûr, sire, qu'il est bien à désirer que vous restiez; parce que si vous veniez à partir, ou qu'il vous arrive quelque malheur, nous ne risquerions rien aussi, nous autres, de nous en aller, parce qu'il y a aussi des mauvaises gens dans notre pays, il n'en manque pas».... (1)

« Après que le roi m'avait fait des questions sur le curé de Gallardon, j'ai répété au roi ce que je lui avois déjà dit au sujet des dimanches et fêtes et des désordres; comme dans la Relation. (Voy. l'art. des 1[re] apparitions.) Et je lui ai particulièrément rappelé le principal objet de ma mission, de rendre..... (les paroles ont rapport au secret) et le roi m'a répondu, je ferai en sorte de remédier à tout. »

« Ici j'ai répété au roi ce que je lui avais dit au sujet des dimanches et fêtes, et des désordres, etc. (Voyez à ce sujet les différentes apparitions.) Et je lui ai dit que c'était là le *principal*, et le roi m'a répondu,

(1) Quoique ces détails ne paraissent point offrir de contradiction avec la relation ci-contre, nous ne les garantissons point, parce qu'ils se trouvent dans les pages que Martin a désignées comme *inexactes*.

Suite de l'entretien de Martin avec le roi, écrite sous sa dictée en 1828.

—

« Enfin j'ai salué le roi. (le reste comme dans la Relation imprimée en 1827.) (1)

Fait à Gallardon le 9 mars 1828.

....Signé Thomas Martin.

(1) Le reste de la relation étant conforme dans toutes les éditions à celle donnée en 1817, nous nous bornerons à la publier dans la colonne en regard.

Suite de la relation des éditions de 1817, 1830 *et* 1831.

—

je ferai en sorte d'y remédier (1)

« J'ai salué le roi en lui disant: Je vous souhaite une bonne santé. Il m'a été dit qu'une fois ma commission faite auprès du roi, je vous demande la permission de m'en retourner au centre de ma famille, comme il m'a été annoncé que vous ne me refuserez pas. » — « Puisque vous avez été obéissant jusqu'à présent; je ne veux pas vous rendre désobéissant; j'ai donné des ordres pour vous renvoyer. » — « Il m'a toujours été annoncé qu'il ne m'arriverait aucune peine, ni aucun mal. » — « Il ne vous en arrivera pas non plus; vous vous en retournerez demain; le ministre va vous donner à souper et à coucher, et des papiers pour vous en retourner. » — « Mais je serais content si je retour-

(1) *Je lui ai dit que c'était là le principal!...* On voit qu'ici le rédacteur par ignorance du secret, attache aux recommandations précédentes l'objet *principal* de la mission. Tandis que le mot *principal* se rapporte au secret que Martin venait de répéter immédiatement au roi, comme il le déclare lui-même, en disant: « Je » lui ai particulièrement rappelé » le principal objet de ma mission » de rendre... »

Suite de l'entretien de Martin avec le roi, écrite sous sa dictée en 1828.

—

Suite de la relation des éditions de 1817, 1830 et 1831.

—

nais à Charenton pour leur dire adieu, et pour prendre une chemise que j'ai laissée. » — « Cela ne vous a-t-il pas fait de la peine d'être à Charenton? y avez-vous été bien? » — « Pas du tout de peine; et bien sûr que si je n'y avais pas été bien, je ne demanderais pas à y retourner. » — « Eh bien, puisque vous desirez y retourner, le ministre vous y fera conduire de ma part. »

Je suis retourné rejoindre mon conducteur qui m'attendait, et nous avons été ensemble à l'hôtel du ministre. » (1)

(1) L'entretien de Martin avec le roi a duré au moins 55 minutes.

On trouve dans toutes les éditions imprimées depuis 1817 jusqu'en janvier 1831, deux certificats relatifs à la relation de Martin, telle qu'elle a été rédigée par le curé de Gallardon. Nous allons les donner, parce qu'ils sont authentiques.

Premier certificat.

« Après avoir lu avec attention l'article ci-dessus des autres parties, j'ai reconnu que le tout était véritablement conforme à tout ce que j'ai vu et entendu, et rapporté à différentes fois à toutes les personnes dénommées, d'après les déclarations que Martin m'en a faites depuis le 15 janvier 1816. En foi de quoi j'ai signé, le 13 mars 1816.

Signé LAPERRUQUE, curé de Gallardon. »

Deuxième certificat.

« J'ai lu attentivement, avec M. le curé, qui m'a aidé, toutes les pages de cet écrit, et j'ai reconnu que tout était bien véritable, comme je l'ai vu et entendu, et éprouvé à toutes les fois; il y a même *moins que plus*.

Fait à Gallardon le 13 mars 1816.

Signé Thomas MARTIN.

Pour copie conforme :

Le comte de BRETEUIL (1). »

(1) M. de Breteuil était préfet d'Eure-et-Loire, pendant les événements arrivés à Martin. Il l'a interrogé, il a été au courant de tout, excepté du secret que Martin ne voulut jamais lui dire.

CHAPITRE V.

Retour de Martin dans sa famille à Gallardon.

Martin, suivant la permission qu'il en avait obtenue du roi, est retourné le même jour (2 avril 1816) à Charenton, où il passa la nuit. Le lendemain, il a fait ses adieux et témoigné toute sa reconnaissance au directeur de la maison de santé, lequel a eu toutes les peines du monde à lui faire accepter 25 francs pour les frais de son voyage.

Il s'est rendu à Paris le 3 avril, au matin, et il est allé voir le médecin en chef de l'hospice de Charenton. Dans cette circonstance, il s'est montré tout aussi simple, tout aussi naïf qu'avant d'avoir vu le roi, il n'a pas cherché à s'en faire valoir (1).

(1) Nous pouvons attester comme un fait, dont nous nous sommes assurés par nous-mêmes, et par des amis respectables qui ont vu souvent Martin depuis 1816 jusqu'en 1830, que le caractère de naïveté, de simplicité, de discrétion et de modestie de Martin s'est toujours soutenu jusqu'à ce jour, et que jamais il ne s'est permis de parler de ses événements, même à des personnes de confiance, sans avoir été interrogé

Au sortir de la maison de M. Royer-Collard (médecin en chef de Charenton), Martin s'est rendu chez le ministre de la police, qui lui a fait délivrer les papiers, après avoir inutilement tenté de lui faire dire le secret qu'il avait révélé au roi. M. Decazes l'a forcé de recevoir une gratification (200 francs) de la part de Louis XVIII. Martin refusait de l'accepter. Mais le ministre lui ayant dit qu'on ne pouvait, en aucune sorte, refuser un don du roi, il s'est rendu à cette raison.

Martin, parti de Paris le 3 avril 1816, est arrivé à Gallardon, dit son curé, le jeudi 4, à dix heures du matin, aussi tranquille qu'il en était parti. Il s'est reposé quelque temps en arrivant; ensuite il est allé à son travail. Il a continué depuis cette époque son même train de vie, sans la moindre émotion et le moindre étonnement de ce qui lui est arrivé. Il garde sur tous les événements un profond silence; et, comme on est fort curieux de savoir ce qu'il a dit et ce qu'il a fait, il répond sans s'émouvoir (à ceux qui l'interrogent) : « Quand vous avez des affaires, vous au-
» tres, n'allez-vous pas les faire ? eh bien, j'ai été
» faire les miennes (1). »

sur ce sujet. Auparavant, il redoutait surtout d'en parler aux femmes !....

(1) Extrait d'une lettre du curé de Gallardon au directeur de Charenton, datée du 20 avril 1816.

Le samedi, 6 avril 1816, Martin se rendit à Chartres, et, sans avoir été mandé, il se présenta devant M. le préfet, auquel il raconta avec autant de naïveté que de sincérité toutes les circonstances de son voyage de Paris, de sa conduite au ministère de la police, à la maison de Charenton, de sa comparution devant le roi (1).

Le préfet recommanda à Martin la plus grande discrétion. Il lui doit la justice de déclarer que Martin, en lui rapportant son entretien avec le roi, lui ajouta que les particularités qu'il avait révélées au roi étaient un secret qu'il avait refusé de faire connaître au ministre, et que rien au monde ne le lui ferait divulger, d'après la promesse qu'il en avait faite à Louis XVIII (2).

Martin, revenu de Chartres à Gallardon, a continué dans le sein de sa famille sa vie simple et laborieuse, au milieu de ses compatriotes, estimé et honoré de la plupart d'entre eux, surtout

(1) Par sa lettre du 6 au préfet, dont Martin fut vraisemblablement le porteur, le curé de Gallardon prévenait le préfet que, dès le moment de son arrivée à Gallardon, Martin avait témoigné le desir d'aller le voir.

(2) Mais pourquoi, malgré cette promesse faite au Roi, Martin a-t-il donc fini par dire le secret ? Pour toute réponse, nous prions nos lecteurs de relire (ci-dessus pag. 55, chap. 4, n° 5) le rapport fait en 1828 sur les éclaircissements donnés par Martin lui-même.

de ce qu'il y avait de bon et d'honnête dans sa paroisse ; ne prenant aucune part aux divisions religieuses qui ont agité les habitans de sa commune ; ayant pour règle, en fait de religion, de se soumettre à l'autorité de ses supérieurs ecclésiastiques (1). Deux faits prouvent l'estime et la confiance dont Martin jouit parmi ses concitoyens. Depuis son retour dans son pays, il devint membre de l'administration de l'hôpital de Gallardon et de l'administration municipale. Sa conduite et sa position sont restées les mêmes jusqu'au mois d'août 1830, époque où il a été obligé de se cacher pour se soustraire aux poursuites des révolutionnaires français. Nous finirons ce chapitre par un trait qui fait honneur à sa délicatesse et à son désintéressement, et qu'il est rare de trouver dans un homme de sa classe, surtout lorsqu'il n'a que

(1) M. l'évêque de Chartres avait jugé à propos de changer le curé de Gallardon, celui qui avait succédé à M. Laperruque, curé de cette paroisse à l'époque des événements de Martin. L'ecclésiastique déplacé ne voulut point se soumettre à son évêque, il persista à rester à Gallardon, tandis qu'un autre curé y était venu pour le remplacer. Une partie des habitants prit le parti de l'ancien curé, et ne voulut ni reconnaître le nouveau ni assister à ses offices. Martin, au lieu d'imiter le schisme, et cette révolte contre l'autorité spirituelle, alla constamment à la messe célébrée par le nouveau curé, comme étant l'envoyé de l'évêque.

le travail de ses mains pour vivre et pour soutenir une famille assez nombreuse.

Au commencement de janvier 1817, une personne distinguée par son rang dans le monde, et qui connaissait la médiocrité de la fortune de Martin, et savait de plus que sa femme était enceinte d'un cinquième enfant depuis son retour à Gallardon, lui fit proposer 150 francs pour subvenir aux besoins de cette circonstance. L'offre en fut faite par un tiers à Martin ; mais il refusa en répondant ingénuement : « Ce ne peut toujours » être qu'à cause des choses qui me sont arrivées » qu'on m'offre de l'argent ; car sans cela on ne » parlerait pas de moi, on ne me connaîtrait » même pas. Mais comme la chose ne vient pas » de moi, je ne dois pas recevoir pour cela : ainsi » vous remercierez bien cette personne, car, » quoique je ne sois pas riche, je n'en veux rien » recevoir. » Nous garantissons parfaitement la vérité du fait, que l'on tient de celui qui s'était chargé de faire l'offre à Martin, et du personnage distingué qui lui avait donné cette commission.

Avertissement.

Après avoir exposé, dans les chapitres précédents, les principaux événements arrivés à Martin depuis le 15 janvier 1816 jusqu'au 4 avril,

même année, époque de son retour à Gallardon, nous allons, dans les chapitres suivants, compléter le but de cet ouvrage, en offrant à nos lecteurs 1° une notice sur les principaux personnages qui ont figuré dans l'affaire de Martin; 2° les preuves et les raisonnements tirés de ces faits pour fonder le jugement que l'on doit porter sur leur authenticité, leur nature et leur objet; 3° les réponses aux objections que l'on a faites jusqu'ici contre les événemens, et contre le caractère et la conduite de Martin; 4° le récit de quelques événemens postérieurs qui se rapportent aux premières révélations de Martin; 5° une dissertation au sujet d'une note relative à Louis XVII, insérée dans les deux éditions de la relation de Martin publiées à Paris chez L.-F. Hivert, en novembre 1830 et en janvier 1831.

CHAPITRE VI.

Notice sur les principaux personnages qui ont figuré dans l'affaire de Martin.

En suivant l'ordre des événemens arrivés à Martin, les personnages principaux qui ont figuré dans cette scène extraordinaire sont, 1° Thomas-

Ignace Martin lui-même ; 2° le curé de Gallardon ; 3° l'évêque de Versailles ; 4° le préfet d'Eure et Loire, résidant à Chartres; 5° M. André, lieutenant de gendarmerie ; 6° M. Decazes, ministre de la police ; 7° MM. les médecins Pinel, Royer-Collard, le médecin adjoint et le directeur de la maison de santé de Charenton ; 8° le grand-aumônier de France ; 9° le roi Louis XVIII. Nous allons en parler successivement.

1° *Thomas-Ignace Martin*, témoin et principal acteur dans les événements racontés. Pour le faire connaître tel qu'il est, nous croyons devoir donner ici les questions et les réponses faites aux questions sur Martin, proposées par M. Royer-Collard, médecin en chef de la maison de Charenton, au curé et au maire de Gallardon. Ces réponses données par les deux principales autorités du lieu sur un individu qu'ils avaient sous les yeux depuis plusieurs années, et dont ils connaissaient parfaitement les habitudes et la famille, ne laissent rien à désirer pour faire connaître le caractère et la conduite de Martin, et le degré de confiance que méritent les récits de ce bon paysan.

MAISON ROYALE DE CHARENTON.

Questions proposées sur le sieur Thomas-Ignace Martin, *par* M. Royer-Collard, *médecin en chef de la Maison de Charenton, et spécialement chargé, par S. Excellence le ministre de la police générale, de le traiter.*

QUESTIONS.	RÉPONSES. de M. le Curé.	RÉPONSES. de M. le Maire.
1re.	1re.	1re.
A-t-on connaissance qu'il ait existé dans la famille de Martin, soit parmi ses aïeux directs, soit même parmi ses ascendants latéraux, une ou plusieurs personnes qui aient été aliénées, et qui aient eu seulement une imagination ardente ou un caractère bizarre? L'apoplexie, la paralysie, et en général les affections nerveuses, ont-elles été observées plus ou moins fréquemment dans cette famille?	*Nota.* La plupart des réponses que j'ai à faire ici ne seront que des redites des notices, indications et certificats que j'ai fournis depuis le 28 janvier à Mgr. l'évêque de Versailles, à M. le préfet d'Eure-et-Loir, et à S. Exc. Mgr. le ministre. La famille Martin, tant du côté paternel que maternel, est une des plus anciennes de Gallardon. On n'a jamais connu personne de cette famille attaqué des affections physiques ici demandées. On les a toujours connus pour tranquilles, sobres et honnêtes.	La famille Martin est connue de temps immémorial dans Gallardon, et jamais on n'a entendu dire que qui que ce soit de cette famille ait été affecté des affections ci-contre. De même la famille Ridet, côté maternel de Martin.
2.	2.	2.
A-t-on remarqué	Avant le mois de	Qui que ce soit ne

QUESTIONS.	REPONSES de M. le Curé.	REPONSES de M. le Maire.
chez lui quelque chose d'extraordinaire avant le mois de janvier dernier ?	janvier dernier, il était à l'extérieur d'un caractère uni et ses démarches y répondaient.	s'est aperçu de rien d'extraordinaire avant l'époque contre-citée.
3.	3.	3.
A-t-il donné à une époque quelconque des signes d'aliénation, même passagère ?	On ne s'est jamais aperçu d'aucunes marques d'aliénation en lui, même passagère.	Jamais Martin n'a donné les plus petits signes d'aliénation, même passagère.
4.	4.	4.
A-t-on eu occasion d'observer chez lui ou une grande susceptibilité nerveuse, ou une imagination prompte à s'exalter à la moindre impression ?	Son imagination paisible lui faisait prendre tranquillement tous les événements.	Martin a toujours été d'un caractère uni, paisible et tranquille.
5.	5.	5.
S'est-on aperçu que le sang lui portât facilement à la tête, et que, dans certaines circonstances, son visage devînt rouge et ses yeux enflammés ?	Jamais il n'a paru incommodé du sang, son visage et ses yeux ne m'en ont jamais donné aucun indice ; il n'a jamais été traité pour aucune maladie par aucun médecin ni chirurgien.	Il n'a jamais éprouvé aucune incommodité causée par le sang ; son visage et ses yeux n'ont jamais changé.
6.	6.	6.
A-t-on jamais remarqué chez lui quelques légères atteintes, ou même menaces d'apoplexie, telles que des vertiges, des tournoiements, une tête lourde et embarrassée ?	Il ne s'est jamais douté d'aucune de ces impressions.	On n'a jamais vu aucune marque semblable en lui.
7.	7.	7.
Quel est son caractère ? Est-il doux, simple, tranquille, modéré, ou bien emporté, violent, bizarre et dis-	Il est non-seulement doux, simple et modéré, mais il excelle en tous endroits : on ne croit pas qu'il sache	Le caractère de Martin a toujours été très-doux, tranquille, simple et droit : il n'a jamais fait voir ni colère,

QUESTIONS.	REPONSES de M. le Curé.	REPONSES de M. le Maire
simulé ?	ce que c'est que colère ou emportement ; il ne connaît pas davantage la dissimulation.	ni emportement, ni violence.
8.	8.	8.
Quelle a été sa conduite relativement aux affaires politiques? S'en est-il beaucoup occupé ? A-t-il pris parti pour ou contre la révolution et les révolutionnaires ? A-t-il mis de la chaleur dans ces sortes de discussions ? Les événements de 1814, et ceux de 1815 en particulier, ont-ils fait sur lui une forte impression ? Comment a-t-il appris le retour de Buonaparte au 20 mars? et la deuxième rentrée du Roi, au mois de juillet suivant, lui a-t-elle causé une joie bien vive ?	Les affaires politiques ne l'ont jamais occupé ; il a été contre la révolution, parce qu'il croyait qu'elle faisait beaucoup de mal ; il a été en butte à la haine des révolutionnaires ; il n'est jamais entré dans leurs discussions ; il n'a jamais été bien aise du retour de Buonaparte, mais sans agitation ; il s'est réjoui, mais sans émotion, du retour du Roi, et depuis le mois de juillet, est content de la situation présente de l'état, mais il ne le manifeste pas d'une manière marquée.	Il ne s'est jamais mêlé d'affaires politiques ; la révolution a toujours semblé lui déplaire, surtout par rapport aux désordres qu'elle a causés, auxquels il n'a jamais pris part. Il a été tranquille dans les événements contre-cités, de même qu'au 20 mars, rentrée de Buonaparte ; semblait cependant fâché de la sortie du Roi ; il a pris aussi tranquillement la rentrée du Roi au mois de juillet, s'en est réjoui, mais sans apparat.
9.	9.	9.
A-t-il été habituellement religieux ? Est-il instruit passablement de sa religion ? En remplissait-il exactement les devoirs avant le mois de janvier dernier? Y mettait-il du zèle et de la chaleur ? Avait-il une dévotion ardente et outrée? S'occupait-il beaucoup de matières religieuses? Faisait-il des lectures ? Voyait-il des personnes propres à l'exalter sous ce rapport ? En parlait-il souvent dans les conversations, et comment ?	Il a toujours eu un fond de religion ; il en remplit les devoirs ponctuellement, mais sans s'en prévaloir ; il ne s'en occupe qu'à l'église, aux heures d'office public, dans les livres d'office, les seuls livres qu'il ait, parce qu'il n'est pas lecteur. Il ne parle jamais contre ceux qui n'ont pas de religion : enfin, il n'a rien d'exalté en cette matière ; je ne le voyais même jamais en particulier. Quand je le rencontrais dans les champs, à son	Martin a été reconnu, dans la paroisse, pour s'acquitter exactement de ses devoirs de religion, mais sans emphase et sans prétention. Il n'est point lecteur ; il n'a que des livres d'église.

QUESTIONS.	REPONSES de M. le Curé.	REPONSES de M. le Maire.
	ouvrage, je lui demandais, comme c'est assez ma coutume envers tous les autres : comment va l'ouvrage ? Il me répondait d'une manière aisée : « M. le » curé, vous êtes bien » honnête ; cela va » bien. » Martin connaissait bien ces deux commandements de l'Eglise : *Tous tes péchés confesseras, etc.* *Ton Créateur tu recevras, etc.* Il était exact à les accomplir ; mais si exact, si littéralement exact, que je ne le voyais qu'une fois par an.	
10.	10.	10.
A-t-on remarqué qu'il eût l'esprit faible et facile à ébranler ? Lui faisait-on croire facilement des choses extraordinaires ? Sait-on si dans sa jeunesse on lui a fait des contes de sorciers ou de revenants, et s'il en avait conservé l'impression ? Sait-on aussi s'il avait eu occasion d'entendre parler de prédictions ou d'annonces relatives aux temps actuels, et s'il en avait été frappé ?	Tout simple qu'il est dans sa conduite et dans son intérieur, je ne crois point qu'il soit facile à ébranler. Il est capable de soutenir sa pointe, quand il est attaqué à tort. On ne s'est jamais occupé dans sa maison de contes de sorciers ou de revenants. Je crois que si on lui en parlait, il les mépriserait. Il ne connaît pas les prédictions. En général, je ne crois pas que rien de semblable l'ait jamais frappé.	Il n'a jamais passé pour esprit faible ni porté à croire des choses extraordinaires. Les contes de sorciers et de revenants n'ont jamais été d'usage dans ce pays. Il ne sait pas ce que c'est que prédictions.
11.	11.	11.
Enfin, a-t-on remarqué dans tout l'ensemble de sa vie physique et morale quel-	Je n'ai connaissance d'aucune cause qui ait produit en lui les sensations qu'il a éprou-	On n'a jamais rien remarqué d'extraordinaire dans la vie de Martin, uniquement

QUESTIONS.	REPONSES de M. le Curé.	REPONSES de M. le Maire.
que chose qui ait pu le disposer aux accidents qu'il a éprouvés, ou influer sur leur production ?	vées depuis le 15 janvier dernier. J'ai ri (1) des premiers rapports qu'il m'en a faits. Je me suis appliqué à lui en détourner l'imagination. Ce n'est qu'après deux semaines de nouveaux retours que je me suis déterminé, d'après ses demandes réitérées, de l'envoyer à Mgr. l'évêque de Versailles. Je certifie tout l'énoncé ci-dessus, et des autres parts, véritable, selon les connaissances que je me suis procurées sur les lieux. Ce 20 mars 1816. *Signé* LAPERRUQUE, curé de Gallardon.	occupé de ses travaux de labour, ne fréquentant jamais ni les cabarets ni les lieux de jeux. Ce que je certifie véritable dans tout son contenu. Ce 21 mars 1816. *Sign* GEORGES. maire de Gallardon.

(1) Un manuscrit authentique porte : *Je n'ai ri*, ou *J'en ai ri.*

Pour copie conforme :

Le Préfet d'Eure-et-Loir,

Signé le comte de BRETEUIL.

Il résulte des réponses ci-dessus : 1° Que Martin a toujours joui d'une santé excellente,

d'une imagination calme, sans le moindre symptôme, ni d'exaltation, ni d'aliénation mentale. 2° Qu'il a toujours été d'un caractère tellement doux qu'on ne sache pas qu'il ait jamais donné aucun signe de colère, d'emportement ou de violence. 3° Qu'en politique, il ne s'est jamais mêlé des discussions élevées à ce sujet; qu'il n'aimait point les désordres de la révolution, mais qu'il n'a jamais montré d'exaltation dans ses opinions; qu'il a été en butte aux révolutionnaires, mais qu'il a souffert avec patience, sans trop s'affliger du retour de Buonaparte, aux cents jours, ni trop se réjouir de celui de Louis XVIII. 4° Qu'en fait de religion, il se borne à l'exact accomplissement de ses devoirs, *sans emphase*, sans prétentions; qu'il n'avait et ne lisait que des livres d'office de l'Eglise, qu'il ne faisait aucune autre lecture ni pieuse, ni profane, telles que les histoires ou les journaux; qu'enfin, il ne voyait que très-rarement son curé. 5° Que Martin, malgré sa simplicité, n'est pas un esprit faible et facile à ébranler, qu'il ne s'occupe point des histoires de sorciers, etc., ne sait pas même ce que c'est que *prédictions*. 6° Qu'on n'a jamais remarqué rien d'extraordinaire dans sa conduite, ni aucune cause physique ou morale qui ait pu donner lieu à ce qu'il a éprouvé.

2° *M. le Curé de Gallardon*. C'était un homme âgé d'environ 60 ans, quand les événements re-

latifs à Martin ont eu lieu. Il habitait une paroisse depuis 6 ans. Dans une commune peu considérable (environ 1,500 âmes) il a pu facilement connaître, soit par lui-même, soit par les habitants du pays, le caractère, les habitudes, les relations de Martin et de sa famille. Cet ecclésiastique n'a jamais passé pour un homme exalté en religion, ni en politique. Il ne paraît pas avoir été capable de se prêter à une intrigue, ni d'avoir dirigé directement ou indirectement l'esprit de Martin vers des idées ou des actions extraordinaires. C'était un bon prêtre, fort honnête homme, mais très-peu occupé d'idées mystiques, dont il ne parlait jamais à ses paroissiens ni en chaire, ni dans les conversations particulières. La fréquentation des sacrements était très-rare dans son église. A Pâques, à l'époque dont nous parlons, à peine quatre hommes de sa paroisse s'approchaient de la Sainte Table, et Martin était toujours un des quatre. On aurait tort de supposer, comme l'ont fait trop légèrement quelques contradicteurs des événements arrivés à Martin, que le curé de Gallardon était janséniste. Il avait horreur de cette secte, et il s'en est expliqué avec énergie, dès qu'il a su qu'on le soupçonnait d'y appartenir. On peut consulter les lettres qu'il a écrites à ce sujet en 1818 et suiv. (1). Ce curé était alors très-

(1) Pour donner une pleine confirmation à ce que nous

orthodoxe dans sa doctrine, et si peu enclin aux choses merveilleuses, qu'il refusa, pendant près de quinze jours, d'ajouter foi aux rapports de Martin, et finit par lui déclarer que, ne voulant point être juge dansces sortes d'affaires, il allait l'adresser à son évêque. La suite des faits, la probité et la sincérité constante de Martin, ont fini par le convaincre tellement de la vérité de ses révélations, que jusqu'à sa mort (arrivée il y a cinq à six ans), le curé de Gallardon n'a cessé d'y croire et d'être en correspondance familière avec Martin.

Il a rendu en toute circonstance un témoignage favorable à la conduite et à la probité de Martin. On a vu ses correspondances sur ce sujet avec le préfet de Chartres, avec le directeur de Charenton, avec le ministre de la police, avec le grand-aumônier de France et une foule de personnes tant du royaume que de l'étranger qui l'ont in-

venons de dire sur l'orthodoxie des principes de M. Laperruque, il suffit de citer le fragment suivant d'une lettre de cet ecclésiastique répondant à une personne qui lui demandait ce qu'il pensait de M. S***.

Gallardon, le 25 mai 1818.

« Madame, je connais très-bien M. S*** pour ce qu'il est, » c'est-à-dire pour un franc janséniste; ennemi de l'autorité » du pape, avec tous les ennemis de sa secte : je l'ai déjà » tansé plus d'une fois, mais je ne l'ai pas converti et je ne » le convertirai pas »....

terrogé sur Martin et sur ses événements. Toutes ses lettres, toutes ses conversations ont été unanimes pour attester la vertu et les bonnes qualités de son paroissien, et pour confirmer la vérité de ses récits.

3° *L'évêque de Versailles.* C'était alors Mgr. Charrier de la Roche, ancien évêque constitutionnel, revenu de ses erreurs, dont il avait fait la rétractation, vieillard vertueux, mais incapable par son état actuel et par ses anciennes habitudes, de donner à l'affaire de Martin la direction religieuse qu'elle devait avoir par elle-même et d'après l'ordre formel signifié au bon villageois par son *apparition.* Cette direction consistait à faire examiner sérieusement Martin, ses révélations et toutes les circonstances qui les ont accompagnées ou suivies, par des ecclésiastiques éclairés, sages et sans prévention, qui auraient déclaré en leur âme et conscience si les révélations de Martin étaient dignes, ou non dignes d'attention, et qui auraient déclaré s'il fallait en donner communication aux personnages augustes qu'elles intéressaient. Leur jugement *motivé* aurait dès lors éclairé et dirigé l'opinion publique et peut-être fait éviter une partie des malheurs qui accablent la France, en faisant sentir toute l'importance de ces avis *divins*, si le conseil ecclésiastique les avait déclarés tels. Mais, M. l'évêque de Versailles crut devoir en faire tout d'abord une affaire de police,

et communiquer à M. Decazes tout ce qu'il savait à ce sujet. Au reste, la Provideuce qui profite de tout, même des méprises des hommes pour accomplir ses desseins, fit parvenir à Louis XVIII le récit de ce qui était arrivé à Martin par une autre voie que celle du ministre (1) qui, malgré lui, reçut l'ordre de faire comparaître Martin devant le roi, tandis qu'il cherchait à détourner cette entrevue, à faire ignorer à Louis XVIII tout ce qui se passait à ce sujet, et qu'il tenait Martin enfermé dans une maison de fous.

Il paraît toutefois que M. l'évêque de Versailles fut frappé des récits de Martin, et pénétré de leur importance : on est autorisé à le croire, d'après la lettre qu'il écrivit au curé de Gallardon et dans laquelle il dit que ce paysan paraît avoir de grandes lumières sur l'objet important dont il est question, et qu'il lui a prescrit la manière dont il doit se comporter par la suite.

4° *Le préfet d'Eure-et-Loir*, résidant à Chartres, et qui eut à s'occuper de l'affaire de Martin, était alors M. le comte de Breteuil, homme vertueux, vrai chrétien, d'un caractère doux et calme, im-

(1) Ce fut le grand aumônier, depuis cardinal de Périgord, qui instruisit le roi de ce qui concernait Martin. Ce vénérable personnage lui en parla le 30 mars 1816 pour la première fois ; et Louis XVIII lui déclara qu'on ne lui en avait encore rien dit.

partial par conscience, mais dans la dépendance de l'autorité du ministre de la police, et obligé par sa place d'exécuter ses ordres.

Tous les témoignages qu'il a rendus de Martin, soit au ministre, soit au directeur de Charenton, soit aux médecins, soit au curé de Gallardon, et à plusieurs personnes respectables de son intimité, tous ces témoignages constatent que Martin s'est toujours expliqué dans les mêmes termes, avec beaucoup de netteté et de simplicité; qu'il n'a cessé de montrer à Chartres, comme à Paris, une confiance comme une tranquillité imperturbable; qu'il parle sans timidité, mais toujours avec respect, et surtout avec l'air de la vérité. Ces sentimens du préfet sur Martin sont d'autant plus remarquables, que ce magistrat, suivant les ordres qu'il en avait reçus du ministre de la police, avait cherché à intimider Martin par des menaces, et par des soupçons injurieux à sa probité. (1)

(1) M. le comte de Breteuil, préfet de Chartres, dans un mémoire signé de sa main, et que nous possédons, fait une analyse de toutes les pièces et de toutes les correspondances qui concernent l'affaire de Martin. Ce mémoire est conforme à notre relation pour tout ce qui précède l'entrevue de Martin avec le roi. Le témoignage de ce magistrat est d'autant plus précieux pour constater la vérité des faits, que par état il a été obligé de les examiner, d'interroger Martin, son curé, de correspondre avec toutes les personnes chargées de cette affaire, et de la surveillance de Martin. Il

5° *M. André, lieutenant de gendarmerie.* Placé à la résidence de Chartres, il fut chargé par le préfet de conduire Martin au ministre de la police, qui lui continua la garde et la surveillance de Martin, depuis son arrivée à Paris, jusques à son entrée à la maison de Charenton. Les opinions politiques et religieuses de cet officier de gendarmerie, ne nous sont point assez connues pour nous permettre d'en parler. Nous nous empressons de lui rendre ici justice sur son humanité envers son prisonnier. L'espèce de liberté qu'il lui laissait pendant leur séjour à Paris prouve que la conduite et les sentimens de Martin lui inspiraient de la confiance. Lorsqu'il le remit entre les mains du directeur de Charenton, il lui fit l'éloge de Martin, et il le lui recommanda comme un homme *droit, religieux et digne de tout intérêt.* Nous bornerions là nos observations sur M. André, si l'on ne nous avait point cité de lui deux faits qui exigent quelques réflexions; 1° A son retour de Paris à Chartres, il fut interrogé par quelques personnes de sa connaissance qui désiraient connaître les particularités de son voyage avec Martin. M. André leur dit entre autres choses

est inutile d'ajouter que l'honneur et la loyauté connues de M. de Bretenil ne lui auraient pas permis de se prêter à une intrigue. Il avoue que l'ensemble des faits lui a causé une impression profonde.

que son prisonnier avait fait *gras* à Paris un jour *maigre*. Le fait est en partie vrai, mais raconté par cet officier sans être accompagné de ses circonstances, il compromettait la réputation religieuse de Martin; il produisit une espèce de scandale parmi les personnes qui s'occupaient de son affaire. Voici la vérité: M. André, le 10 mars 1816, était sorti avec Martin de l'hôtel de Calais à Paris, pour vaquer à ses affaires. Ils avaient déjà parcouru un long trajet: il était six heures du soir, lorsque Martin manifesta le besoin qu'il ressentait de prendre de la nourriture; ils entrèrent chez un restaurateur, et, quoique ce fut en carême, on ne leur servit que du gras. Martin dit à M. André: « Je ne mange point de viande en ce tems-ci. » L'officier lui répondit d'un ton un peu sévère. « Mangez ce qu'on vous donne; il faut vivre; voulez-vous mourir de faim; vous êtes sous ma surveillance et ma responsabilité; je dois avoir soin de vous; ce n'est pas ce qui entre dans le corps qui damne! Martin, peu convaincu par de tels raisonnemens, mais voyant l'obstination du restaurateur à lui refuser du maigre, crut devoir céder à la nécessité. Il mangea très-peu de gras, et avec beaucoup de répugnance; puis il attendit le dessert pour satisfaire son appétit. On sent que toute autre personne attachée à ses devoirs, mais placée dans la dépendance de son gardien, poursuivie par la faim, et n'étant pas libre de choisir,

aurait cru pouvoir faire ce qu'il fit. Ce qui prouve combien Martin tenait à l'accomplissement du précepte de l'Église, c'est que chez le ministre même, il refusa de manger du *gras* qu'on lui avait présenté. M. André n'attachait apparemment aucune importance au récit de cette particularité; comme homme d'honneur, il eût dû toutefois sentir que l'équité lui prescrivait de citer, avec ce fait, toutes les circonstances propres à en faire apprécier la moralité.

2° Dans une autre circonstance, M. André est supposé avoir dit à un officier de sa connaissance, que Martin était un agent de M. Decazes! Martin un agent de M. Decazes! Martin donné pour tel par M. André, qui connaissait la probité, la simplicité, le désintéressement de son prisonnier, et l'impossibilité de lui faire jouer un pareil rôle! Cette assertion, si elle est vraiment sortie de la bouche de M. André, prouve que c'est un homme extrêmement prévenu, léger, et inconséquent, ou obligé par l'ordre de M. Decazes de parler ainsi pour lui plaire et appuyer la même fable que le ministre a débitée lui-même. Dans les deux suppositions, c'est un triste rôle qu'aurait joué cet officier. Dans la première, il est en contradiction avec ce qu'il a dit ci-dessus de Martin au directeur de Charenton, que le paysan est un homme *droit et religieux*; dans la seconde, on ne sait

que penser de la loyauté de M. André. Mais s'il a cru Martin un agent du ministre, pourquoi se donner la peine de sauter de son lit, d'étendre ses bras à plusieurs reprises pour essayer de *saisir* l'inconnu qui apparaissait et parlait à Martin? Si le bon paysan jouait là son rôle d'agent prétendu, M. André, confident de M. Decazes, devait le laisser agir sans remuer...... Quoiqu'il en soit de ces deux faits, si le récit en parvient à M. André, nous espérons qu'il voudra bien les rectifier par quelques lignes insérées dans les journaux, et faire connaître au public sa véritable opinion sur Martin ; car on prétend qu'il n'en a pas parlé de même à tous ceux qui l'ont interrogé. Peu de tems après son retour à Chartres, M. André fut envoyé dans une autre résidence très-éloignée de celle-là. Etait-ce pour récompenser ses services dans l'affaire de Martin, ou pour éviter ses indiscrétions sur les lieux où s'était passée l'affaire? Nous l'ignorons. M. André voudra bien nous l'apprendre.

6° *M. Decazes,* ministre de la police en 1816, est un personnage politique trop connu du public, pour que nous nous arrêtions sur sa vie et sur les causes de son élévation et de sa faveur auprès de Louis XVIII. Nous ignorons ce qu'il a pensé et ce qu'il pense au fond de l'ame au sujet de Martin et des événemens qui le concernent. Mais nous pouvons assurer comme incontestable ; 1° Que

M. Decazes, ayant reçu par M. l'évêque de Versailles des renseignemens sur les événemens arrivés à Martin, s'empressa d'ordonner au préfet de Chartres de l'examiner de la manière la plus rigoureuse, de le menacer pour obtenir l'aveu de la vérité, et de le punir, s'il était convaincu d'imposture; 2° Que les renseignemens donnés par le préfet engagèrent le ministre à faire comparaître Martin devant lui, sous l'escorte d'un officier de gendarmerie, chargé de le surveiller nuit et jour et qu'il employa vis-à-vis d'un simple paysan tout ce que la ruse, le mensonge, les ressources de l'esprit et d'une longue expérience pouvaient lui suggérer, pour embarrasser, déconcerter Martin, et le faire couper dans ses réponses, sans avoir pu réussir; que voyant l'impossibilité de le convaincre d'imposture, il eut recours au médecin de Paris le plus célèbre dans le traitement des maladies mentales, pour examiner Martin, et pour voir si on ne pouvait point l'accuser de folie, et trouver la cause de tout ce qui lui arrivait, ou de ce qu'il disait d'extraordinaire, dans quelque dérangement du cerveau; que le docteur Pinel alla deux fois examiner et interroger Martin, pendant les 7 à 8 jours qu'il resta à Paris sous la surveillance rigoureuse de M. André; 3° Que sur le doute exposé par ce médecin, dans un premier mémoire, de la possibilité d'une *hallucination de sens*, ou *ma-*

nie intermittente, Martin fut conduit à la maison des fous à Charenton, par ordre de M. Decazes, pour être assujéti à un examen et à un traitement analogue à ce genre de maladie; 4° Qu'après avoir retenu Martin près de trois semaines à Charenton sans que l'on pût découvrir en lui aucune sorte de maladie ni physique ni mentale, le ministre pour obéir aux ordres du roi, le fit venir à Charenton pour être présenté à Louis XVIII, et que, ni avant cette entrevue, ni après, il ne pût réussir à convaincre Martin, soit de mensonge, soit d'intrigue, soit de maladie.'

Cependant des personnes dignes de foi assurent avoir ouï dire à ce ministre que Martin était son agent secret, qu'il le payait depuis plusieurs années pour jouer ce rôle, etc. M. Decazes a sans doute imaginé cette réponse pour se débarrasser plus promptement des questions importunes qu'on lui adressait, et pour faire tomber sur Martin tout l'odieux d'une scène qui, au lieu de compromettre la réputation du bon paysan, n'a contribué qu'à faire éclater sa probité, sa franchise, sa sincérité, son désintéressement et même sa grandeur d'âme; il n'a été intimidé ni par les menaces, ni par la présence imposante des grands personnages devant lesquels il a comparu. L'assertion du ministre, si elle a eu lieu, est une fable absurde et calomnieuse, démentie évidemment par tous les faits et les documents publiés, et par

le caractère même et par les habitudes de Martin.... Nous nous réservons de le prouver plus en détail dans la suite de cet ouvrage.

7° *Les médecins* qui ont eu à s'occuper de l'état corporel et mental de Martin, sont M. le docteur Pinel, M. Royer-Collard, et le médecin qui lui était adjoint pour le service de la maison de Charenton. Le premier a examiné et suivi Martin pendant son séjour à Paris. Malgré son habileté dans la connaissance des maladies mentales et des causes qui les produisent, il n'a pu acquérir aucune indication tant soit peu probable d'aliénation dans Martin. Toute sa science et ses recherches ont abouti à une simple conjecture de possibilité d'*hallucination*, de manie intermittente. Telle est la substance de son rapport à M. Decazes, rapport dans lequel ont pu influer la complaisance naturelle pour un ministre, et l'opposition systématique et notoire de M. Pinel pour tout ce qui tient à des causes surnaturelles. Ce rapport autorisa le ministre à faire renfermer Martin à Charenton. C'est là qu'il fut, pendant trois semaines, interrogé, examiné, traité, et exactement surveillé sous les ordres de M. Royer-Collard et de son médecin adjoint. Le résultat de cette enquête rigoureuse et d'un traitement analogue à la maladie que l'on supposait à Martin, fut qu'il n'en était pas atteint, que sous tous les rapports, physiques et moraux, le bon villageois

jouissait constamment d'un état parfait de santé, et qu'on devait le renvoyer dans sa famille. L'un et l'autre médecin ont consigné ces sentiments dans deux mémoires, où règne un esprit de conviction bien remarquable. L'un de ces mémoires, daté du 6 mai 1816, est signé par MM. Pinel et Royer-Collard ; l'autre exprime l'opinion individuelle du médecin adjoint. Elle est conforme à celle des premiers ; elle indique de plus, dans son auteur, une tendance à croire à l'état surnaturel de Martin. Nous ne parlons de ces mémoires que d'après la lecture que nous en avons faite sur les originaux (1).

Le directeur de la maison de Charenton,

(1) On avait dans certains cercles du monde, prétendu que l'affaire de Martin ne méritait pas de confiance parce que c'était une intrigue de *Jansénistes*, et on en donnait pour preuves les rapports établis entre Martin, le curé de Gallardon, et Royer-Collard. Or, nous avons dit plus haut ce que l'on doit penser de la doctrine du curé de Gallardon.

Quant à M. Royer-Collard et à une ou deux autres personnes qui ont eu des rapports avec Martin, sans garantir leurs doctrines que nous ne connaissons pas, et en supposant même qu'elles fussent jansénistes, nous n'hésitons pas à rejeter comme une absurdité palpable, l'allégation d'une intrigue janséniste dans l'affaire de Martin. Il est notoire pour quiconque a voulu prendre la moindre information que Martin a éprouvé pendant six semaines des choses extraordinaires avant que M. Royer-Collard, ou autres jansénistes, eussent le moindre rapport avec lui.

M. Roulhac de Maupas, homme probe et éclairé, s'est plu à rendre en plusieurs occasions, soit verbalement, soit par écrit, les meilleurs témoignages sur Martin. Il fait l'éloge de sa bonne santé, de sa douceur et de sa docilité parfaite, de sa probité et de sa candeur : il en parle comme d'un homme qu'il estime, et qui lui inspire toute confiance. Les chrétiens qui l'ignorent nous sauront gré de leur apprendre que les récits naïfs et la vertu de Martin ont porté la conviction dans l'ame du directeur, et l'ont déterminé à rentrer dans le sein de l'Eglise catholique, dont il s'était *séparé* à l'occasion du concordat de 1801. Il était de la *Petite-Eglise*, c'est-à-dire du nombre de ceux qui n'ont point voulu communiquer avec les évêques et les prêtres français soumis à ce concordat. Le trait de l'ange qui, entrant dans l'église de Gallardon avec Martin, y prit de l'eau bénite et y assista aux vêprês, lui fit conclure que les ecclésiastiques *concordatistes* n'étaient point schismatiques, et qu'il pouvait en conscience communiquer avec eux; c'est ce qu'il a fait constamment depuis l'époque de la résidence de Martin à Charenton en 1816.

8° *Le grand-aumônier de France*, archevêque de Paris et cardinal de Périgord. Ce vénérable prélat, modèle de douceur et de politesse, dont la vertu ne se démentit jamais, joignait à une grande expérience et une grande connaissance de

la cour une extrême circonspection dans ses paroles et dans ses démarches ; il avait un esprit très-calme et un sens très-droit ; plutôt porté à la défiance et à la timidité dans les choses extraordinaires, que susceptible d'enthousiasme et de résolutions hardies. On l'avait entretenu, presque dès leur origine, des événements du villageois de la Beauce. On continua à le tenir au courant. Mais, au lieu de s'en préoccuper et de les juger tout d'abord, il avait attendu des éclaircissements plus précis et plus positifs, qui ne lui furent donnés que sur la fin de mars 1816, par des personnes qui avaient vu, interrogé Martin, et écrit sous sa dictée les principaux faits arrivés à ce paysan depuis le 15 janvier jusqu'au 28 mars 1816. C'est alors qu'après un examen réfléchi, et sur le conseil de trois ecclésiastiques respectables, il prit la résolution d'informer le roi de ce qui se passait et de lui proposer de voir Martin, et d'entendre de sa bouche les choses que ce villageois était chargé de ne dire qu'à Louis XVIII lui-même. Cette démarche ne pouvait provenir que d'une conviction profonde, qui inspira au grand-aumônier un courage plus qu'ordinaire pour entretenir le roi de choses aussi graves, dans un temps où Louis XVIII était assez souffrant, et lui proposer de recevoir Martin. Le roi déclara au grand-aumônier qu'il ne savait rien auparavant de l'affaire de Martin, et lui promit d'ordonner

qu'on le lui présentât. Pour surcroît de précaution, le grand-aumônier avait fait inviter, par une lettre du 28 mars, le curé de Gallardon à venir s'expliquer avec lui sur Martin. Le curé n'arriva chez le grand-aumônier que le 2 avril 1816, à une heure après midi ; le jour même ou deux heures après, Martin devait avoir son audience du roi. Le cardinal de Périgord a attesté que la déposition du curé de Gallardon était parfaitement conforme à ce qu'on lui avait déjà rapporté de Martin. On sait aussi, dit ce prélat, que le roi fut touché jusqu'aux larmes dans son entrevue avec Martin, que Louis XVIII lui en parla avec éloge, comme d'un homme plein de bon sens.....

9° *Louis XVIII*. Bel esprit, caractère ambitieux, il ne cessa, dès sa jeunesse, d'aspirer à la couronne ; il fit ses délices de régner. On ne le soupconna jamais de crédulité ; on lui supposait plutôt un penchant décidé, mais secret, pour la philosophie moderne ; tout préoccupé de lui-même, il parut disposé à tout sacrifier au désir de se maintenir tranquille sur le trône. Naturellement dur et difficile à attendrir, il dut entendre des vérités bien étonnantes et bien pénibles pour en verser des larmes pendant une grande partie de la conversation de Martin avec lui.

Que le roi ait pleuré, c'est un fait incontestable, non seulement garanti par Martin, mais

avoué par Louis XVIII lui-même à plusieurs personnes de sa confidence intime. Nous le tenons de deux d'entre elles, qui, par leur rang et leur position indépendante dans la société, sont incapables d'avoir voulu en imposer. L'une d'elles lui parlait un jour de Martin : le roi, après lui avoir dit en *demi-confidence* que le paysan lui avait cité un fait de sa vie passée que *Dieu seul pouvait connaître*...., ajouta : « Mais il y a une chose que je ne pardonne pas à Martin...., il a dit que j'ai pleuré : oui j'ai pleuré ; mais il ne devait pas le dire. » On a vu ci-dessus que le grand-aumônier a attesté la vérité de ces larmes répandues par Louis XVIII en présence de Martin. Il nous reste à citer un fait très-certain qui constate l'opinion de ce roi sur le bon paysan. Louis XVIII était à déjeûner avec sa famille et quelques personnes de service à la cour. Madame duchesse de Berry lui demanda comment elle devait répondre à des princesses de sa famille qui lui avaient écrit d'Italie pour avoir des informations relativement à Martin. Le roi lui répondit, en présence de tous les convives, que « Martin était un fort honnête homme, qu'il lui avait donné de bons conseils, dont il espérait avoir profité. » Nous tenons ce récit d'un seigneur de la cour, qui était à la table du roi et témoin de la conversation.

Avant de terminer ce chapitre sur les princi-

paux personnages qui ont agi directement dans l'affaire de Martin, nous allons nous arrêter un instant sur la conduite et le caractère d'un ecclésiastique cité dans les éditions de 1817, 1830 et 1831. M. l'abbé Dulondel, dont il a été parlé, fut l'un des membres du conseil de M. le grand-aumônier, qui alla interroger Martin à Charenton, et vint faire son rapport, d'après lequel, *son conseil entendu*, le grand-aumônier se décida à parler de cette affaire à Louis XVIII.

Ancien membre de la congrégation de l'Oratoire en France, M. Dulondel, par ses vertus, ses connaissances, et sa conduite aussi pure que courageuse pendant les orages de la première révolution, qui lui valurent l'honneur d'être persécuté et arrêté au temps de la *terreur*, s'acquit l'estime, la confiance et le respect de ce qu'il y avait de plus distingué dans Paris par le rang, la naissance et la piété. Nous nous bornerons à nommer deux de ses amis intimes, MM. les ducs Mathieu de Montmorency et de Rivière, qui ne cessèrent de lui rester tendrement attachés jusqu'à la mort. Il conserva toute sa vie une conviction profonde de la vérité des événements arrivés à Martin. Il l'avait vu, examiné avant et après son entrevue avec Louis XVIII. Il ne cessa de rechercher avec empressement tous les détails de cette affaire, et tout ce qui regardait la personne de Martin; son témoignage lui a toujours été favorable, mais on a

cherché à l'infirmer en soutenant que M. Dulondel était janséniste, par là même qu'il était oratorien, et qu'il recevait amicalement des gens de ce parti. Nous déclarons hautement que, loin d'être partisan des erreurs jansénistes, M. Dulondel professait dans toute sa pureté la doctrine catholique, qu'il vivait dans une soumission et une obéissance parfaites aux décisions du Saint-Siège; que sous ce rapport il était même plus délicat dans sa croyance que beaucoup de catholiques français ; car il admettait le pur enseignement de l'Eglise romaine, tel qu'on l'admet à Rome même ; qu'il pratiquait et recommandait avec zèle une grande dévotion au sacré cœur de Jésus, dévotion si antipathique aux jansénistes ; qu'il avait soin de prescrire aux personnes qui lui accordaient leur confiance, de retirer de leur bibliothèque et de détruire tous les livres entachés de jansénisme, etc.

Sans doute, on a fait des reproches très fondés à sa congrégation, de ce qu'elle conservait dans son sein beaucoup de membres attachés aux erreurs de Jansénius et de Quesnel, mais aussi beaucoup de ses membres les plus distingués, loin de mériter ces reproches, se faisaient gloire d'être soumis au Saint-Siége et de professer sa doctrine. Il ne suffit donc pas d'avoir été oratorien pour être convaincu de jansénisme; l'équité veut que l'on juge chacun par ses doctrines et ses propres œuvres. Le second reproche fait à M. Dulondel,

était de recevoir quelquefois chez lui, et de traiter amicalement quelques-uns de ses confrères quoique jansénistes. Nous devons à la vérité de dire qu'il ne déguisa jamais sa foi devant eux ; qu'un vieux souvenir de confraternité et un fonds naturel de bonté, sont les seuls motifs qui le portèrent à ne point rompre avec eux dans ses rapports de société. On ne saurait croire à quel point fut porté, dans quelques esprits esclaves de la prévention, l'acharnement à traiter M. Dulondel de janséniste ; on le dénonça même à l'autorité ecclésiastique : il le sut, et avec un calme et une douceur admirable, il envoya à ses supérieurs une profession de foi tellement détaillée sur ses principes et sa conduite, et tellement orthodoxe, qu'elle fut admirée comme un chef-d'œuvre de franchise, d'humilité, et d'obéissance envers le Saint-Siége et envers l'autorité ecclésiatique de Paris ; cela eut lieu pendant les discussions qui s'étaient élevées en 1816 et 1817, au sujet de Martin. Nous finirons cet article en citant le témoignage écrit que lui rendit M. Dulondel, après l'avoir examiné dans la maison de Charenton.

« Je puis attester, dit cet ecclésiastique, qu'ayant » causé long-temps avec Martin, je l'ai trouvé » dans une raison parfaite : son nouveau genre » de vie, si opposé aux habitudes qu'il avait chez » lui, ne lui donne pas la moindre inquiétude ;

» il a une femme et des enfans, et s'en remet entièrement à la sainte volonté de Dieu sur leur » sort et sur le sien; en un mot, il jouit d'un » calme surnaturel. Il a une grande douceur, » une piété sans exaltation, et m'a dit que sa » dévotion consistait à garder les commandements » de Dieu et de l'Eglise.... Il est d'une naïveté et » d'une simplicité qui ne peuvent se concevoir. » Enfin, il est à son aise avec tout le monde. »

Fait à l'hospice de Charenton, ce 29 mars 1816.

Signé l'Abbé DULONDEL.

CHAPITRE VII.

Preuves de la mission surnaturelle de Martin.

Quel que soit le jugement que nos lecteurs puissent porter sur les faits contenus dans la relation de Martin, il y a au fond de cette affaire surprenante une vérité historique qu'ils ne peuvent révoquer en doute, parce qu'elle est palpable, notoire, consignée dans les actes et les documents officiels du gouvernement français. Cette vérité incontestable est que Thomas-Ignace Martin, petit cultivateur de Gallardon, a prétendu avoir reçu des communications très-importantes

sur l'état de la religion en France, sur la famille royale, sur le sort de cette famille et du royaume, et sur les malheurs épouvantables qui menaçaient Louis XVIII, les princes et la France, si l'on ne profitait pas des avertissements qu'il était chargé d'annoncer. Il a déclaré qu'il lui était enjoint de faire parvenir cet avertissement au Roi, et qu'il était chargé de lui dire des choses secrètes, lorsqu'il serait en sa présence. Il est également incontestable que Martin a fait des déclarations devant son curé, qui a fini par l'adresser à l'évêque de Versailles ; que ce prélat, après avoir entendu les dépositions de Martin, et reçu de nouveaux éclaircissements sur cette affaire par le curé de Gallardon, en a rendu compte à M. Decazes, ministre de la police. Que le ministre a ordonné à M. le comte de Breteuil, préfet du département de Martin, de faire comparaître ce paysan devant lui, de l'examiner rigoureusement, et, dans le cas où il le trouverait coupable d'imposture, de le livrer aux tribunaux, ainsi que l'inconnu dont il prétend recevoir les communications (1).

(1) Voici l'ordre signé de la main du ministre : « Vérifier si les apparitions données comme miraculeuses n'étaient pas plutôt un jeu de l'imagination de Martin, une véritable illusion de son esprit exalté, ou si enfin le prétendu envoyé et peut-être Martin lui-même ne devaient pas être sévèrement examinés par la police et livrés ensuite aux tribunaux. » (Pièces n° 5. Lettre de M. Decazes du 29 février 1816.)

Tous les documens officiels prouvent de même que Martin et son curé furent appelés devant le préfet, qui les interrogea séparément l'un et l'autre; que Martin fut sévèrement examiné; que le préfet lui fit inutilement des menaces dans la vue de lui faire rétracter ses déclarations; qu'il se décida à l'envoyer à Paris, au ministre, sous l'escorte d'un officier de gendarmerie (1); que Martin comparut devant le ministre de la police; qu'il y fut interrogé et examiné rigoureusement; que le docteur Pinel fut chargé par M. Decazes de le visiter à plusieurs reprises pendant les huit jours que Martin resta à Paris (2); que pendant ce séjour il continua à avoir des *visions* (3); que par l'avis de M. Pinel et par ordre du ministre, Martin fut conduit à Charenton pour y être traité comme suspect *d'aliénation mentale*; que depuis le 13 mars 1816, jour de son entrée à la maison de santé, jusqu'au 2 avril suivant, jour de sa sortie, Martin fut soumis à la visite et au traitement habituels des médecins de cette maison; qu'il fut de plus l'objet d'une surveillance toute particulière exercée par le directeur, les gardiens et tous les employés de cet établisse-

(1) Pièces, n°s 6, 7 et 8.

(2) Pièces, n°s 13, 14, etc.

(3) Pièces, n°s 9 et 12. Rapport de M. André des 9 et 12 mars 1816.

ment; que ses *visions* y continuèrent comme ailleurs, et qu'enfin le 2 avril il fut tiré de Charenton pour aller à Paris, où il comparut pendant plus de cinquante-cinq minutes devant le roi, qui a déclaré publiquement *à sa table* que Martin était *un fort honnête homme* et *qu'il lui avait donné de bons conseils*.....

Voilà des faits historiques indubitables; ils *sont* prouvés par des monuments officiels, et par des témoins oculaires et irrécusables. Mais, cette première vérité démontrée, il est impossible de ne point trouver quelque chose au moins de bien surprenant dans le résultat comme dans la marche de cette affaire, considérée en elle-même. Quoi! un simple paysan, sans éducation, sans appui, inconnu jusqu'alors, déclare qu'il a reçu l'ordre d'aller parler au roi, pour l'avertir des dangers affreux qui le menacent, ainsi que toute la France; pour lui dire qu'on le trahit; qu'il doit examiner ses ministres et ses employés; en un mot, pour lui annoncer des choses très-pénibles à entendre. Ce paysan parvient au but de sa mission, malgré toutes les préventions qui s'élèvent de tous côtés contre lui, et de la part de ceux même qui seuls peuvent le faire parvenir jusqu'à l'audience de Louis XVIII! Le premier magistrat de son département emploie tous les moyens propres à le confondre, à le déconcerter, à le détourner de son entreprise.

Le ministre le plus en faveur à cette époque auprès du roi, M. Decazes, le tient en son pouvoir, l'examine, cherche à le tromper par ses finesses et ses mensonges, à l'intimider par ses menaces, à le faire surprendre en défaut par son garde et ses surveillants, à le faire passer pour fou; il l'enferme dans une maison d'aliénés; et c'est de l'asile de la folie que ce même ministre, après avoir tâché d'écarter *l'affaire qui devait se découvrir par une autre voie*, est enfin obligé par ordre de Louis XVIII, à qui il avait tout caché, d'envoyer chercher Martin pour être présenté au roi; il doit lui communiquer des choses extrêmement graves, qu'il a refusé de dire au ministre lui-même; et M. Decazes se prête malgré lui, et malgré les inquiétudes et les craintes que pouvait lui inspirer l'issue d'un entretien où il savait que Martin dirait au roi qu'il est entouré de gens qui l'ont trahi et le trahiront encore..... Qui ne voit dans le fait et le résultat authentique de cette démarche, présentée avec toute sa simplicité historique, un événement merveilleux, un fait impossible selon les règles et les opinions humaines, et toutefois réellement accompli, enfin un miracle moral?

Ces observations préliminaires nous ont paru propres à répandre un plus grand jour sur l'affaire de Martin, et à faire naître dans l'esprit de

nos lecteurs un désir plus vif d'approfondir la vérité et la nature des faits contenus dans sa relation. Pour les satisfaire, nous allons répondre à deux questions qui renferment, ce nous semble, tout ce qu'il est nécessaire de savoir pour s'assurer de la vérité.

1° Martin a-t-il été trompeur, ou trompé par un agent humain qu'il prétend avoir vu et entendu?

2° Est-ce son imagination, ou un agent surnaturel qui lui a dicté ce qu'il rapporte dans ses révélations?

1° Réponse à la première question : Martin est-il trompeur ou trompé? Nous ne croyons pas pouvoir faire à cette question une réponse plus solide, plus péremptoire qu'en empruntant les paroles mêmes des médecins à qui l'examen et la surveillance de Martin furent confiés pendant son séjour à Paris et à Charenton. Leurs observations ont d'autant plus de poids, qu'ils jugent Martin d'après une connaissance parfaite de son état physique et moral, et d'après les règles les plus sages et les plus sévères de la médecine légale. Voici en substance la réponse des médecins (1) : « Si Martin est un imposteur, il ne peut l'avoir été que de deux manières, ou en

(1) Extrait de leur mémoire sur Martin, signé par eux et daté du 6 mai 1816.

imaginant seul son rôle, et en l'exécutant sans aucune assistance étrangère, ou en obéissant à l'influence d'autres personnes plus éclairées que lui, et en recevant leurs conseils et leurs instructions. » Examinons ces deux hypothèses.

1° Pour qu'un homme puisse former et conduire à la fois un plan aussi compliqué que celui de Martin, il faut nécessairement lui accorder un esprit capable d'en embrasser toute l'étendue et d'en prévoir toutes les difficultés, une connaissance parfaite des moyens à employer pour le faire réussir....., une grande habitude de vivre avec les hommes, de leur répondre à propos et de ne pas se laisser surprendre par eux..., une présence d'esprit qui ne se déconcerte jamais; il faut enfin lui supposer un intérêt d'ambition (quelconque propre à lui faire tenter cette entreprise malgré ses dangers...); or rien de tout cela ne se trouve chez Martin: c'est un homme qui a du sens et un esprit droit; mais cet esprit est en même temps médiocre et de peu d'étendue: il n'a aucune espèce de culture; il ne s'est exercé que sur des objets matériels et exclusivement relatifs aux travaux des champs. Martin, élevé dans son village ne connaît point la société d'autres pays que le sien. Il n'a point été à portée de connaître le jeu des passions, d'étudier les ressources et le manège des intrigues. Il ne sait ce que c'est que de feindre..... On a remarqué constamment en lui une

franchise, une candeur telles, qu'il n'a jamais connu les moindres réticences ou les dissimulations que prescrit quelquefois l'usage du monde, et on l'a toujours vu dire ce qu'il pense, sans craindre de plaire ou de déplaire ; aucune ambition ne s'est montrée chez lui ; uniquement occupé du soin de ses affaires, il n'a pas songé un seul instant à sortir des limites de sa condition, ni à s'élever au-dessus de ses voisins et de ses égaux.... Martin était l'homme le moins propre à former un projet tel que le sien, et à en combiner aussi adroitement toutes les parties. Il n'avait point d'ailleurs les connaissances politiques et religieuses que le projet suppose. (1)

« Mais en supposant même, contre toute probabilité, qu'il eût été capable de concevoir un pareil plan, son habileté eût échoué à la première difficulté d'exécution. Qu'on se le figure, dans celle supposition, aux prises avec les diverses personnes qui l'ont interrogé, qu'on oppose son inexpérience à leur pénétration, son ignorance à

(1) On verra par le témoignage d'une personne aussi capable et éclairée que digne de foi, par son rang et sa loyauté, que Martin ignore tellement l'histoire qu'il ne savait pas même, en 1828, qu'il eût existé une *pucelle d'Orléans*, qui avait donné des conseils au roi de France, en se disant envoyée de Dieu. Or, nous reviendrons dans la suite sur les détails de ce témoignage. Voyez plus bas page 129.

l'artifice savant de leurs questions, sa timidité à l'impression de respect que fait toujours naître surtout dans un inférieur de ce rang, la présence et l'exercice de l'autorité, et que l'on se demande s'il n'aurait pas dû vingt fois se déconcerter et se laisser prendre aux pièges qui lui ont été tendus. »

« Ajoutons que si Martin avait été un fourbe, il eût nécessairement cherché à faire tourner cette fourberie à son profit.... Or il n'a pas cherché un *seul* instant à se prévaloir des choses extraordinaires qu'il disait se passer en lui ; il ne les a point divulguées, il n'a point cherché à en tirer avantage; il n'a point voulu recevoir les dons qu'on lui offrait; dès qu'il soupçonnait que c'était en vue de ses événemens extraordinaires. Il n'a jamais travaillé à se faire des partisans; il est retourné dans son village, aussi simple, et avec aussi peu de prétention qu'auparavant; reprenant et continuant ses travaux ordinaires de culture, ne parlant jamais de lui, ni même de ce qui lui était arrivé. (1)

» Il est donc impossible que Martin ait à lui

(1) On sait, de toutes les personnes qui ont suivi Martin depuis 1816, jusqu'à cette année 1832, que sa conduite n'a cessé d'être la même qu'auparavant, même simplicité, même discrétion, même désintéressement.....

seul imaginé et exécuté le rôle qu'on lui a vu jouer avec tant de suite et de persévérance.

2° » Mais s'il ne l'a pas imaginé et exécuté seul, n'a-t-il pas été guidé dans cette entreprise par des conseils et des secours étrangers? Ne s'est-il point rendu l'instrument d'hommes plus habiles que lui et qui avaient leurs raisons secrètes dans cette affaire.

»Pour admettre cette seconde supposition, il faut admettre aussi qu'un habile homme ou même un certain nombre d'hommes attachés à quelque parti politique ou religieux, et connaissant Martin directement ou indirectement, auraient entretenu des relations assidues avec lui, quelque temps avant le 15 janvier 1816 (époque de ses premières sensations extraordinaires et de ses premières manifestations); que ces mêmes personnes auraient ensuite continué les relations, non-seulement depuis le 15 janvier, jusqu'à l'époque de la translation de Martin à Paris (7 mars), mais à Paris même, et jusqu'à Charenton, pendant les trois semaines qu'il y a passées (depuis le 13 mars jusqu'au 2 avril suivant.) Ces communications habituelles eussent été indispensables; d'abord pour apprendre à Martin ce qu'il avait à faire, et le bien pénétrer de l'esprit de son rôle; ensuite pour le diriger dans l'esprit de ce rôle, lui dicter ses réponses, le tirer d'embarras dans l'occasion, et lui donner de nouvelles instruc-

tions à mesure que des incidens imprévus auraient fait naître de nouvelles difficultés. Sans ces précautions, Martin, abandonné à lui-même, ou étant guidé tout au plus par des directions vagues et insuffisantes, n'aurait jamais pu échapper aux écueils qui l'environnaient. Avec un peu d'adresse et de fermeté, rien n'eût été plus facile que de le troubler et de surprendre son secret. Mais si des communications de cette espèce avaient eu lieu, en examinant les choses de près on en eût infailliblement trouvé quelques indices ou quelques traces, et c'est à quoi il a été impossible de réussir jusqu'à présent.

» Antérieurement au 15 janvier, Martin n'a fréquenté que sa famille, ou les gens de son village ; on ne lui a jamais connu aucune liaison, ni aucune habitude avec des personnes d'une classe plus élevée, et par conséquent il n'en avait pas ; car dans un village, rien ne demeure secret, chacun sait ce que fait son voisin (1). Depuis le 15 janvier jusqu'à l'époque de sa translation à Paris, les rapports les plus authentiques attestent qu'il n'a vu que son curé, M. l'évêque de Versailles, M. le préfet d'Eure

(1) On peut consulter à cet égard les dépositions officielles du curé et du maire de Gallardon. Voyez ci-dessus, questions proposées sur Th. Ign. Martin, par M. Royer-Collard, Médecin, pag. 89.

et Loir, et l'on sait au juste tout ce qui s'est passé entre eux et Martin. Dans le trajet de Gallardon à Paris, et pendant le séjour qu'il a fait dans cette ville, il a été accompagné d'un officier de gendarmerie, qui l'a surveillé le jour et la nuit et qui affirme qu'à l'exception de M. Pinel, personne n'a eu d'entretien particulier avec lui. Quant à Charenton, nous certifions, (disent les médecins, auteurs du mémoire cité ci-dessus) qu'il n'y a eu que trois étrangers, et de ces trois étrangers, l'un était le commandant de la place, et les deux autres, des personnes discrètes et incapables de devenir l'instrument d'une fourberie ; que tous les trois n'ont eu de communication avec Martin qu'en présence du directeur de la maison de Charenton, et qu'ils se sont rigoureusement bornés à lui adresser quelques questions, sans lui faire aucune espèce d'insinuation (1).

» D'un autre côté, une observation continuelle et exercée par plusieurs personnes à *la fois*, nous a convaincus (ajoutent les médecins), que dans l'intérieur de la maison, Martin ne parlait de ses visions ni aux infirmiers, ni aux malades,

(1) *Le commandant de la place* dont il est ici question nous paraît devoir être cet officier supérieur qui parla à Martin dans les jardins de Charenton, selon ce qui est rapporté au chap. 3.

ni aux jardiniers avec lesquels il travaillait : qu'il ne s'ouvrait sur ce point qu'à ceux qu'il regardait comme ses supérieurs, et seulement lorsqu'ils l'interrogeaient; que d'ailleurs aucune lettre, aucun avis ne lui étaient parvenus du dehors; d'où l'on peut conclure avec certitude que, tout le temps qu'il y a passé, il n'y a reçu aucune direction étrangère, et qu'il est demeuré exclusivement livré à ses propres inspirations.

» Une réflexion qui vient à l'appui de tous ces faits et qui leur donne une nouvelle force, c'est que dans les discours que rapporte Martin, dans les recommandations qui lui sont faites, dans les démarches qui lui sont prescrites, il est impossible de découvrir les traces d'un parti politique ou d'une secte religieuse quelconque : on n'y a en vue que les intérêts du roi et de la France : on n'y parle que le langage de la religion la plus pure. Est-ce ainsi que se conduisent des sectaires, ou des chefs de parti? N'apercevrait-on pas à chaque instant, dans une œuvre dirigée par eux, le but où ils tendraient.

» A l'appui des démonstrations précédentes, nous allons produire le témoignage d'un homme d'état, qui, à une longue habitude des affaires, et à une grande expérience dans la manière d'interroger sur les faits politiques et religieux, joint une capacité rare et une réputation

justement méritée, de pénétratiou, d'adresse et de sagacité dans les affaires obscures et difficiles. Il ne croyait pas aux révélations de Martin, lorsqu'on l'engagea à aller le voir, à l'examiner lui-même, et à en dire son avis. Il y fut dans le mois de mars 1828. Voici le témoignage qu'il a rendu par écrit sur Martin :

» Martin est un bon paysan qui suit sa religion exactement, mais sans exaltation. Dans tout ce qui ne regarde pas ce qu'il appelle *sa mission*, il raisonne véritablement comme un paysan, qui n'a pas la moindre *science*, et avec une douceur et une timidité extraordinaires; mais il raisonne très-bien, et avec une fermeté étonnante, quand il est question de sa mission, de manière à confondre toute prévention; je le sais par expérience, car je fais l'aveu que pendant plus de douze heures que j'ai été avec lui, j'ai fait tout mon possible pour le mettre en défaut sans pouvoir y réussir. »

» Martin est tout à fait ennemi de tout ce qui a même l'apparence d'une intrigue. Dans son pays, en ce moment, il y a une sorte de scission contre le curé, à cause d'un autre prêtre qui est dans la commune et qui se prétend le légitime curé. Cet ecclésiastique qui est soutenu par le percepteur, et plusieurs autres des principaux du pays, lesquels depuis plusieurs mois vont le dimanche à la messe dans une paroisse

» voisine pour ne pas *communiquer avec le curé* » *de Gallardon* qu'ils prennent pour un intrus. » Eh! bien, quoique le curé affecte un éloigne- » ment marqué pour Martin, et que les partisans » de l'ecclésiastique, ennemis du curé, soient les » plus grands amis de Martin, celui-ci a toujours » continué à aller à sa paroisse, disant : « qu'il » ne veut point se mêler des affaires qui ne lui ap- » partiennent pas (1). »

(1) L'évêque de Chartres ayant des raisons de changer le curé de Gallardon, choisit pour remplir cette place, l'ecclésiastique de son diocèse qu'il savait le plus opposé aux révélations de Martin. C'est ce curé qui pendant longtemps affecta de l'éloignement pour ce bon villageois, et qui ensuite, convaincu par sa bonne conduite, et par un examen sérieux, se déclara son protecteur et son ami. On a répandu plusieurs calomnies sur Martin, au sujet de ces divisions religieuses dans sa paroisse : on a prétendu par exemple qu'il avait maltraité sa fille aînée, parce qu'elle ne voulait pas aller à la messe de l'intrus, d'autres disent, du vrai curé de Gallardon. Quant à la messe de l'intrus, il suffit de dire que Martin n'y étant jamais allé lui-même, il serait incroyable qu'il eût voulu forcer sa fille à y assister. Quant à la messe du vrai curé, il est dans l'ordre que Martin ait obligé sa fille à y assister, en supposant qu'elle ne l'eût pas voulu. Mais il est absolument faux que Martin ait battu sa fille, ni pour cela, ni pour toute autre cause. On a aussi parlé de quelques propos défavorables que tenaient contre lui une ou deux personnes du pays, ou du voisinage. On s'est assuré que ces personnes par leurs mauvais principes et leur conduite ne méritaient aucune confiance.

» Martin est d'une imagination très calme et
» froide, il donne sa confiance très difficilement,
» et, ce qui est très remarquable, il est extraor-
» dinairement désintéressé, car rien au monde
» ne lui ferait accepter quelque chose qu'on lui
» offrirait, quand il peut avoir le soupçon qu'on
» veut lui faire un cadeau à raison des faveurs
» qu'il a reçues du ciel (1).

(1) Nous nous faisons un plaisir de citer ici un nouveau trait de désintéressement de Martin. Nous le tenons d'un jeune ecclésiastique qui y donna lieu, comme il suit : Il était allé voir Martin pour le questioner, et découvrir s'il *méritait* quelque confiance : avant de le quitter il *lui offrit* une petite somme d'argent. Martin la refusa constamment. L'ecclésiastique ne pouvant vaincre son refus, s'imagina de jeter l'argent dans son chapeau et de se retirer précipitamment, de manière à ce que Martin ne pût le lui rendre. A quelques jours de là, cet ecclésiastique eut occasion de parcourir dans l'église de Gallardon un registre des *offrandes faites* pour *orner* l'autel de la sainte Vierge; il trouva inscrite, sous le nom de Martin, la même somme qu'il avait jetée dans son chapeau, et en date du jour même qu'il l'avait donnée. Cela nous rappelle un autre trait de la sagesse et du désintéressement de Martin. Le bruit de ses révélations avait engagé une compagnie d'Anglais et d'Anglaises, tous distingués par leur rang et leur éducation, à se rendre à Chartres pour y voir Martin, environ trois ans après ses apparitions. M. Weld, actuellement cardinal était du nombre, ainsi qu'un seigneur français dont la famille a de grandes propriétés près de Gallardon, qui s'était chargé d'aller chercher Martin dans son village, pour le leur conduire à Chartres. Le bon paysan, malgré son respect et sa déférence pour l'autorité de la personne qui l'en-

» Martin est dans la plus parfaite ignorance des
» différentes apparitions que le Seigneur a per-
» mises, ou des faveurs extraordinaires que la
» Providence a accordées à la France; il ignorait
» l'histoire de Jeanne d'Arc.

» Martin jouit, dans sa commune, de la réputa-
» tion d'homme intègre et prudent. Il est membre
» du conseil de la commune et administrateur de
» l'hôpital (1).

» J'aurais cru rendre mon voyage à Gallardon,
» presque inutile si je n'avais pas cherché à bien
» examiner le caractère de Thomas Martin, celui
» de sa famille, et à prendre tous les renseigne-
» ments possibles sur les lieux où les faits merveil-
» leux sont arrivés.

» Je ne dirai rien sur la situation topographi-

gageait à ce voyage, ne voulut point partir, avant d'avoir le consentement de son curé, parce qu'il savait que ces étrangers ne désiraient le voir que pour entendre de sa bouche le récit de ses événements. Arrivé devant eux il répondit en toute simplicité à leurs questions. Ses réponses les intéressaient vivement : ils voulurent lui laisser quelque témoignage de leur bienveillance et de leur intérêt, et ils lui offrirent une somme assez considérable. Martin la refusa, et ne finit par céder à leurs instances réitérées qu'à la condition de ne rien garder pour lui de cette somme, et de l'employer toute entière à acheter un ornement pour l'église de Gallardon; ce qu'il exécuta ponctuellement.

(1) Ce rapport fut fait en 1828 : à cette époque Martin était membre de ces administrations.

» que de Gallardon, ni de la maison que Martin » habitait à l'époque des apparitions. Certes, ja- » mais lieux ne peuvent être plus à l'abri d'être » soupçonnés capables de donner moyen d'in- » trigue; le pays et la maison sont tellement à » découvert, qu'on verrait un étranger à une » lieue de distance.

» A l'époque des apparitions, Martin avait » quatre enfants, dont le plus grand avait alors » quatre à cinq ans, et qui était toujours courant » dans tous les coins de la maison; ce qui rendait » encore bien difficile que Martin pût être la » dupe de l'intrigue d'un étranger qui se fut in- » troduit dans sa maison. Le caractère de la » femme de Martin est, selon moi, une des plus » grandes raisons pour ne point croire à la pos- » sibilité d'une intrigue dans l'affaire de Martin. » Sa femme est d'un caractère très indépendant » et très ferme: elle déteste tout ce qui dérange » ses habitudes; elle est très communicative..... » Enfin, elle est extrêmement contrariée de tout » ce qui est arrivé à son mari, et je crois qu'elle » donnerait la moitié de ce qu'elle a pour que son » mari ne se trouvât pas dans la situation où ces » événements extraordinaires l'ont mis. Tout ce » qui la rappelle aux événements de 1816 la con- » trarie infiniment. »

Un tel témoignage rendu par un homme habile, impartial et prévenu contre Martin et ses appari-

tions, avant de l'avoir vu et de l'avoir interrogé lui-même, semble ne rien laisser à désirer pour être convaincu que Martin n'a point trompé et n'a été ni l'instrument aveugle, ni l'instrument volontaire d'une fourberie, et que sa conduite franche, loyale et honnête, a été constamment la même depuis 1816 jusqu'en 1828, qu'elle avait été avant et pendant ses visions.

Cependant, quelques contradicteurs des faits arrivés à Martin, ont dit, dans le temps, qu'il était l'instrument aveugle employé par les jansénistes pour obtenir de la considération et de l'influence; d'autres ont supposé que le ministre de la police avait fait jouer ce rôle à Martin, soit en faveur des jansénistes, soit dans ses propres intérêts, et dans la vue d'affermir son crédit et son autorité auprès du roi.

Pour démontrer l'absurdité de ces deux suppositions, il suffit de se rappeler: 1° que Martin vrai catholique a eu une grande partie de ses *visions*, long-temps avant d'avoir aucun rapport quelconque avec des personnes suspectes de jansénisme. M. le curé de Gallardon et M. le préfet d'Eure-et-Loir, n'appartiennent bien sûrement pas à cette secte. M. le curé l'a prouvé par une dénégation formelle, et par une profession écrite de ses principes orthodoxes. M. de Breteuil ne tient certainement pas à ce parti; la chose est trop notoire pour avoir besoin de preuves. Mar-

tin n'avait jamais eu aucun rapport direct ou indirect soit avec M. Decazes, soit avec les médecins et les préposés de Charenton. Il a donc eu des communications extraordinaires très-multipliées, depuis le 15 janvier, jusqu'au 7 *mars*, jour de son arrivée à Paris, avant de connaître en aucune manière ni M. Decazes, ni les médecins, ni les habitants de la maison de Charenton. Dira-t-on que le ministre de la police était jansénite, ou s'intéressait vivement à cette secte? Nous ignorons quels sont les principes *religieux* de M. Decazes; mais tout le monde nous croira sans peine, lorsque nous assurerons que M. Decazes s'intéresse fort peu au jansénisme et ne s'en est nullement occupé dans l'affaire de Martin. Quant aux médecins et aux autres personnes qui ont paru s'intéresser aux événements du bon villageois, ils n'avaient influé en aucune manière sur sa conduite et ses paroles, avant son entrée à Charenton, et, pendant son séjour dans cette *maison*, Martin n'a rien fait, ni rien dit qui pût favoriser leurs opinions en fait de jansénisme. On ne peut supposer dans M. Decazes, ni dans les personnes qui ont soigné et surveillé Martin, aucun motif tant soit peu plausible de s'être emparé de son affaire en faveur de la secte janséniste. Cette première supposition n'a aucun but; aucun fondement.

La seconde, celle de donner Martin pour un

agent de M. Decazes, est également démentie par la conduite même du ministre, et par celle de Martin. M. Decazes le fait examiner et l'examine lui-même sévèrement ; il le menace, il cherche à le surprendre dans ses paroles.... Est-ce le traiter comme un agent confidentiel ? Il ne dit rien au roi de ce qui se passe, il cherche même à lui cacher toute cette affaire.... Est-ce là vouloir s'en servir pour augmenter auprès de Louis XVIII, son crédit et son influence?

« Il résulte évidemment de toute cette discussion, que Martin n'est ni l'auteur unique, ni l'instrument aveugle d'une intrigue préparée et exécutée dans un dessein quelconque, et par conséquent qu'il n'est point un imposteur. »

Mais si Martin n'a point été un imposteur, est-ce donc son imagination ou un agent surnaturel qui lui a dicté tout ce qu'il rapporte dans ses communications? En d'autres termes : Martin a-t-il été le jouet de l'illusion des sens et de son imagination, ou bien n'est-ce pas réellement un agent surnaturel qui lui a parlé, qui l'a dirigé dans toute cette affaire ?

Il est facile de démontrer que l'illusion des sens et l'imagination de Martin n'ont eu aucune influence dans ses visions. « Ce bon paysan remplissait simplement ses devoirs de religion sans exagération, ou plutôt d'une manière tellement stricte, qu'il n'allait pas au-delà de la lettre du

précepte, ainsi que l'ont attesté le curé et le maire de sa commune (1). Il ne faisait aucune lecture soit religieuse soit profane : il n'avait aucune conversation propre à concentrer son attention sur ce point. Tous ses livres se bornaient à quelques livres d'office, et son curé, seule personne qui eût pu l'entretenir d'objets religieux, ne le voyait en particulier qu'une fois par an. D'ailleurs, comme nous l'avons dit, le curé de Gallardon n'avait rien dans ses habitudes qui pût lui faire supposer du goût pour les révélations et les choses mystiques (2). Les matières politiques auxquelles les visions de Martin ont aussi quelques rapports, ne l'ont pas plus occupé que les matières religieuses. Encore enfant à l'époque où commencèrent nos troubles révolutionnaires, il les avait traversés sans s'en mêler en aucune sorte, sans se prononcer fortement pour aucun parti, mais se soumettant avec résignation ; désirant un état de choses meilleur, mais l'attendant avec calme et patience. C'est dans cette situation paisible d'esprit qu'au 15 janvier 1816, Martin a eu sa première apparition; phénomène nouveau pour lui s'il en fût jamais, phénomène auquel il était loin de s'attendre, qui lui causa une véritable

(1) Voyez, chap. 6, les réponses du curé et du maire de Gallardon, aux questions des médecins et du ministre, p. 89.

(2) Voyez, chap. 6, l'art. sur le curé de Gallardon, p. 94.

frayeur (1), et qui cependant n'a troublé ni sa raison, ni ses autres facultés.

« Ce qui mérite surtout une attention particulière, c'est qu'aucune exaltation ne s'est fait voir chez Martin ; depuis la première apparition jusqu'à la dernière, il a été constamment le même, c'est-à-dire tranquille, sans aucune préoccupation apparente ; cherchant plutôt, surtout dans les commencements, à se dérober à ses apparitions qu'à en avoir de nouvelles. A la vérité il n'a pas gardé le silence sur ses visions, mais il n'en a fait part qu'à son frère Jacques, son confident intime, et, par le conseil de ce frère, à ses supérieurs, et en cela il a obéi non à un mouvement impétueux et irréfléchi, mais au sentiment de ce qu'il croyait son devoir. Toutes les fois qu'il a rendu compte de ce qu'il éprouvait, il l'a fait avec simplicité, sans exagération, sans chaleur, ne cherchant point à en tirer avantage, et parlant de lui comme s'il eût été question d'un étranger. Tant qu'il est resté chez lui, il ne s'est pas détourné un seul instant de ses occupations ordinaires ; il les a reprises aussitôt après y être rentré ; et pendant le temps qu'il est resté à Charenton, il s'est habituellement livré au

(1) Martin a rapporté à des témoins dignes de foi, que même après qu'il était accoutumé aux apparitions, il ne pouvait se défendre d'une espèce de frémissement, toutes les fois qu'il a vu l'être qui lui apparaissait, disparaître à ses yeux.

travail du jardin, ne craignant rien tant que la solitude et l'oisiveté. Certes une pareille conduite ne ressemble guères à celle des visionnaires ordinaires.

» D'ailleurs nulle disparate, nulle bigarrure, nulle idée extravagante dans ses visions. Qu'on admette avec lui la vérité du personnage qu'il dit lui apparaître, alors tout devient régulier dans son histoire ; tous les événements s'y enchaînent naturellement ; tous les discours y sont raisonnables, et même conformes aux maximes les plus pures de la religion. On y aperçoit de plus un style correct, quoique simple, mais tout différent du style ordinaire de Martin. Ce ne sont donc point ses propres paroles, mais celles d'un être étranger; nous avons prouvé ci-dessus, que ce ne pouvait être un agent humain quelconque.

» Ce qui caractérise essentiellement les sensations éprouvées par Martin, c'est qu'elles ont existé dans un état de simplicité parfaite, c'est-à-dire, qu'elles ont été complètement dégagées de toute altération des facultés intellectuelles, et des affections même dans le degré le plus léger ; car non-seulement on n'a observé chez lui aucun vestige de délire, mais on n'y a pas remarqué la moindre exaltation d'imagination, au milieu des circonstances les plus propres à la produire. Quant à son physique, loin d'y découvrir aucune ombre de changement, les médecins ont reconnu

qu'il était impossible de jouir d'une santé meilleure, et cet état s'est soutenu jusqu'à la fin sans présenter aucune altération.

Cette dernière observation, faite par des maîtres de l'art sur tout ce qui tient à l'état des facultés physiques et morales, dans la personne de Martin, nous porte à conclure qu'il ne reste aucun prétexte, pour supposer que ce villageois ait pu être le jouet de l'illusion des sens ou de son imagination. C'est la conclusion qu'en a tirée le *journal de France* du 20 janvier 1817 ; voici ses propres paroles : « il résulte du rapport de MM. Pinel et Royer-Collard, que la science de la médecine ne fournit pas à ces deux savants docteurs de moyens d'expliquer un *phénomène* tel que celui de Martin. »

Les médecins, se renfermant dans les limites de leur art, se sont bornés à prononcer que les sensations de Martin ne provenaient point de l'illusion de ses sens ou de son imagination. Ces sensations ont donc été réelles et véritables. D'une autre part nous avons démontré avec les médecins, que Martin n'est pas, et n'a pu être un imposteur. D'où lui sont donc venues ses visions? Encore une fois, elles ne viennent point de lui-même ; elles ne viennent d'aucun agent humain. Cependant elles ont existé réellement! mais aucun effet ne peut exister sans une cause quelconque. Nous avons démontré d'une manière incontestable, que cette cause n'est ni Martin lui-même,

ni aucun homme? il faut donc nécessairement la placer dans un agent surnaturel (1).

Ici la question devient extrêmement grave : il s'agit de prouver 1° Qu'un agent surnaturel peut avoir des communications avec les hommes, leur parler, leur donner des instructions, leur intimer des ordres.... 2° De déterminer quelle est la nature, la qualité de l'agent surnaturel qui a dû communiquer avec Martin.

Si nos observations n'étaient destinées qu'aux vrais chrétiens, il serait inutile de nous arrêter à prouver qu'un agent surnaturel peut communiquer avec les hommes, se faire entendre, se faire comprendre par eux. Il suffirait de leur rappeler les traits nombreux de l'Ecriture sainte, tant de l'ancien que du nouveau testament, où il est parlé des anges qui ont conversé avec les hommes, et qui leur ont été envoyés de Dieu pour leur intimer ses volontés et exécuter ses ordres. Mais les philosophes ne veulent point admettre ces faits; les protestants admettent ceux consignés dans la Bible, mais ils prétendent que depuis le temps des apôtres, de pareilles missions surnaturelles n'ont plus lieu.

(1) Les lecteurs instruits nous pardonneront ce détail minutieux de raisonnements; nous voulons être à la portée de tous; il faut donc employer les premières notions de la logique.

Nous rappellerons ici aux premiers ce que nous avons dit, dans notre *Avant-propos*, sur la possibilité de ces communications surnaturelles. S'ils admettent l'existence de Dieu, ils sont forcés par-là même de reconnaître en lui, le pouvoir de parler aux hommes, de communiquer avec eux, de la manière, dans les lieux et les temps qu'il juge à propos, soit par lui-même, soit par ses envoyés chargés d'exécuter ses ordres. Refuser ce pouvoir à Dieu, c'est nier son existence; puisque c'est lui refuser la toute-puissance et la liberté d'agir à son gré, sans lesquelles il serait un être imparfait et par conséquent ne serait point Dieu.

Nous dirons ensuite aux philosophes qui refusent de croire à la révélation en général et aux protestants qui, tout en admettant la révélation prétendent que nous ne sommes plus aux temps des miracles, que Dieu a cessé d'en faire depuis l'établissement primitif de son Église; vous admettez sans doute, les uns et les autres, la vérité d'un fait, lorsqu'il est constaté par tous les moyens de certitude admis généralement parmi les hommes. Ainsi, qu'une personne pleine de bon sens, reconnue pour être tout-à-fait incapable de tromper et de vouloir en imposer, vienne vous dire : Il s'est présenté à moi un inconnu, que j'ai bien vu, bien examiné; il m'a parlé d'une voix claire et très-intelligible; il avait telle figure, telle couleur, telle taille, tel costume; il a disparu

ensuite. Mais, dans l'espace de deux mois et demi, il est revenu me trouver plus de vingt fois ; je l'ai bien reconnu pour être le même, car il avait le même air, le même costume, le même ton, le même son de voix ; il a rappelé ce qu'il m'avait dit les premières fois, il a répondu à mes observations, il m'a pressé de faire une commission qu'il m'avait donnée, et que j'ai très-bien comprise, mais dont je ne voulais pas me charger ; enfin vaincu par ses instances, et encouragé par l'assurance qu'il m'a donnée du succès, je l'ai entreprise, et j'y suis parvenu. Il s'agissait de pénétrer jusqu'au roi de France et d'avoir un *entretien* avec lui ; je l'ai obtenu, quoique je ne sois qu'un simple paysan, et que je ne connusse aucune des personnes qui entourent le roi.

Si, pour vous assurer de la vérité de ce récit, vous avez soin de prendre des informations exactes sur les qualités de ce paysan qui prétend avoir parlé au roi, et s'être acquitté auprès de lui d'une commission qui lui a été donnée par un inconnu qu'il a vu, qui lui a parlé plusieurs fois ; si les personnes les plus dignes de foi, et dont vous ne pouvez révoquer en doute le témoignage, vous attestent la probité, la sincérité de ce villageois ; si de plus elles vous assurent qu'il a réellement parlé au roi, après avoir subi une foule d'épreuves devant les magistrats, et les gens de l'art, pour constater qu'il n'en imposait pas, si enfin tous

tous ces faits sont consignés dans des actes publics, comme étant arrivés de nos jours, pour ainsi dire sous nos yeux; nous le demandons aux philosophes et aux protestants, pourront-ils se refuser de croire qu'un inconnu a réellement apparu au paysan et que ce paysan a parlé au roi? Et pourquoi refuseraient-ils donc de croire que cet inconnu, que Martin dit avoir vu plusieurs fois, au lieu d'être un homme, était un agent surnaturel, était ange; lorsqu'on leur a démontré qu'il est impossible que cet inconnu fût un agent humain, qu'il est également impossible que Martin ait cru voir, entendre, ce qu'il n'a ni vu, ni entendu? Ah! nous diront les philosophes, c'est qu'il n'existe point de miracle et que quand il en existerait, il est impossible de les constater.... Cela ne peut-être, diront les protestans; nous convenons qu'il s'est fait autrefois des miracles, mais il ne s'en fait plus....

Philosophes! vous dites qu'il n'existe point de miracles, nous vous en avons prouvé la possibilité.... Vous êtes donc obligé de convenir qu'il peut en exister. Mais on ne peut constater l'existance d'un miracle? et pourquoi donc ne pourrait-on la constater? un miracle n'est-il pas un fait qui tombe sous les sens, un fait palpable comme les autres faits qui se passent sous nos yeux? Ainsi un homme était connu de tout un peuple, pour

être aveugle de naissance, et tellement privé des organes de la vue qu'il était évidemment impossible aux hommes de lui en donner l'usage. Il se trouvait tous les jours, depuis nombre d'années, exposé, dans son état de cécité, à la vue de tous les passants; un inconnu lui donne tout-à-coup la vue, voilà sans doute un fait miraculeux! mais comment s'assurer que ce fait est vrai? Il suffit pour cela d'avoir vu cet aveugle dans son état de cécité, et de le voir aussitôt après jouissant parfaitement du bienfait de la lumière. Voilà un fait palpable, évident, facile à connaître et à constater; cependant c'est un fait miraculeux! Si ce fait est parfaitement attesté par des témoins oculaires, dignes de foi, il n'y a pas plus de raison pour le nier, ou pour le révoquer en doute, qu'il n'y en aurait pour nier les faits les plus ordinaires qui se passent sous nos yeux, lorsque ces faits nous sont constatés par le témoignage des sens ou des hommes.

Mais, nous diront les philosophes, il est facile de s'expliquer pourquoi un homme bien connu a paru devant nous; pourquoi un autre en tombant sous nos yeux s'est cassé le bras. Ces faits nous les comprenons, nous pouvons assurer qu'ils sont vrais. — Est-ce donc parce qu'ils sont ordinaires, parce que vous les comprenez, que vous y croyez? N'est-ce point uniquement parce que vous les avez vus; ou par-

ce que des personnes dignes de toute confiance vousles ont attestés. Dans ces cas vous ne raisonnez même pas pour former votre croyance, elle précède en vous tout raisonnement; c'est le cri de la nature et de la vérité qui se font entendre avant tout, au fond de votre ame. Et pourquoi donc, lorsqu'il s'agit d'un fait également palpable, également constaté par le témoignage des sens et des hommes, n'y croiriez-vous pas, sous prétexte que ce fait est extraordinaire, et que vous ne le comprenez point? L'un est-il plus difficile à constater que l'autre? Pour croire il ne s'agit nullement de comprendre comment un événement est arrivé, mais de s'assurer par les moyens de certitude que Dieu a donnés aux hommes, si le fait est réellement arrivé. Dès-lors, sans avoir besoin de savoir comment et pourquoi le fait a eu lieu, le bon sens nous prescrit de dire comme l'aveugle né de l'Evangile: Tout ce que je sais, c'est que j'étais aveugle né, et qu'à présent je vois (1). Quoique l'on puisse dire, le fait est incontestable, il est parfaitement vrai. Combien de faits ou d'événements, tout-à-fait incompréhensibles, sont crus par les philosophes eux-mêmes, par cela seul qu'ils en ont été témoins, ou que des personnes qui ont leur confiance les ont attestés? Nous vous en conjurons, vous tous qui refusez d'admettre les faits

(1) Joan. 9. 25.

miraculeux, de descendre un instant au fond de votre conscience; et si vous avez le courage de l'écouter et de l'entendre, elle vous dira que vous étouffez sa lumière et sa voix, parce que l'intérêt de vos passions ou de vos préjugés l'exige: vous ne pourriez les uns et les autres croire aux miracles, vous philosophes, sans admettre la révélation et les devoirs qu'elle impose et que vous ne voulez pas pratiquer; vous protestans, sans condamner vos erreurs, et convenir que vous n'êtes point dans la voie de la vérité, et dans le sein de la véritable Eglise; ce qui troublerait votre repos et vos jouissances.

Nous croyons avoir suffisamment démontré aux hommes de bonne foi, parmi les philosophes et les protestants, que Thomas-Ignace Martin a eu des communications avec un agent surnaturel. Pour opérer en eux une conviction plus parfaite, nous croyons devoir rappeler ici en abrégé les faits étonnants que Martin a annoncés, soit comme devant arriver, quoiqu'ils dépendissent de la libre volonté d'autrui, soit comme déjà arrivés, mais tellement secrets et inconnus surtout pour Martin, qu'il était impossible qu'il les eût appris autrement que par une voie surnaturelle. Les preuves de la vérité de ces annonces et de leur accomplissement sont incontestables, tant par le témoignage et le rapport des médecins, que par celui d'autres personnes intègres, éclai-

rées et irréprochables, qui ont fréquenté Martin, ou qui l'ont surveillé des semaines entières, et enfin par des lettres et des écrits déposés dans les archives publiques, dont les dates font foi dans cette affaire. L'ensemble de ces prévisions parfaitement constaté, faites d'une manière bien liée, bien suivie, malgré les divers changements de lieux, de situation et de circonstances, forme un corps de preuves tellement sensibles, tellement fortifiées les unes par les autres, qu'il est impossible de ne point croire que ces prévisions sont des révélations surnaturelles. Voici un abrégé de ces prévisions :

1° Martin, pendant son séjour à Paris, sous la surveillance d'un officier de gendarmerie, a annoncé la visite d'un *docteur*, ainsi que la cause de cette visite ; et il l'a fait avec des circonstances tout-à-fait remarquables. Or, le même jour qu'il l'avait annoncée, la visite a eu lieu, celle du docteur Pinel.

2° Martin a découvert, par la révélation de son agent surnaturel, le sujet sur lequel l'officier de gendarmerie, son surveillant, s'entretenait avec son ami, au milieu de la rue ; quoiqu'ils parlassent dans une langue étrangère (en anglais) que Martin ne pouvait comprendre, et qu'il n'était pas même à portée d'entendre. Il a rapporté ensuite à son surveillant la substance de cette conversation ; et une circonstance particulière qui le

concernait et qu'il n'était pas possible de deviner.

3° Martin déclara à M. André, son surveillant, qu'il allait le conduire dans une maison où il serait détenu, tandis que M. André s'en retournerait à Chartres. Il est parfaitement certain qu'aucun homme n'en avait parlé à Martin, qu'on chercha même à le lui cacher, puisque le surveillant ne voulut point en convenir et prit toutes les précautions pour qu'il ne s'en doutât pas avant qu'il fût arrivé à Charenton.

4° Martin, sans en avoir été averti par aucun homme que ce soit, a déclaré et même *écrit trois* jours d'avance, par une lettre à son frère, qu'on allait prendre dans son pays des informations sur son compte. (La lettre de Martin est du 12 mars, et celle du ministre au préfet pour lui prescrire des informations, est du 15 mars, *même année.*)

5° Martin a persisté à soutenir qu'il lui avait été dit qu'il parviendrait au roi, et qu'il était sûr qu'il y parviendrait. Il y est en effet parvenu, malgré tous les obstacles qui rendaient l'entrevue moralement impossible.

6° Martin a déclaré au roi qu'il lui avait été dit qu'il ne *chancèlerait* point pour croire ce qu'il lui annonçait. Le roi est convenu qu'il ne pouvait *chanceler*, puisqu'il lui disait la vérité.

Nous pourrions citer plusieurs autres faits dont Martin a parlé, et dont il ne pouvait avoir obtenu la connaissance que par un agent surnaturel. Mais,

d'après les preuves nombreuses que nous avons données, et d'où il résulte une démonstration claire et évidente que, dans tout ce qui s'est passé, Martin n'a pu être guidé que par des communications supérieures à la nature humaine, nous croyons inutile de nous arrêter plus long-temps sur cet objet.

Il nous reste à examiner quel a été cet agent *surnaturel* avec qui Martin a eu des entretiens fréquents pendant l'espace de trois mois environ. Est-ce un ange véritable envoyé de Dieu pour le diriger dans toutes ses démarches, ou bien n'est-ce qu'un ange de ténèbres suscité par les puissances infernales pour entraîner et Martin et ceux qui devaient croire à ses apparitions, dans quelque illusion dangereuse?

Les personnes éclairées qui ont étudié consciencieusement et sans prévention toute l'histoire de Martin, qui ont examiné, combiné tous les faits rapportés, qui ont cherché à en approfondir le but et les conséquences, qui ont jugé selon les règles de la foi, de la doctrine contenue dans les paroles adressées à Martin par cet agent surnaturel, et qui enfin n'ont rien négligé pour s'assurer de la probité, de la candeur, de la conduite constamment chrétienne du bon paysan; ces personnes, convaincues que l'œuvre de Martin est certainement l'œuvre de Dieu, et non d'un ange de ténèbres, seront peut-être surprises

qu'après tant d'années d'épreuves (seize ans) et tant d'événements qui n'ont servi qu'à constater de plus en plus la mission divine de Martin, nous nous arrêtions encore à la prouver. Mais il peut rester encore beaucoup d'esprits prévenus qui, ne s'étant point donné la peine d'approfondir cette importante affaire, ont jugé plus commode de l'attribuer au démon, sur de simples conjectures, ou peut-être par la crainte seule des conséquences qu'entraînerait pour eux une opinion contraire (1). Il y en a d'autres qui persistent à traiter Martin de *visionnaire*. Pour celles-ci, nous les prions d'abord d'examiner sérieusement et de bonne foi toutes les preuves que nous avons données jusqu'ici, pour démontrer la réalité des communications faites à Martin, et l'impossibilité de les attribuer à son imagination ou à un agent humain quelconque. Nous avons lieu de croire que ce nouvel examen dissipera leurs préventions et les convaincra de la vérité que nous soutenons. Nous allons donc, dans la seule vûe de connaître la vérité et d'y affermir les ames chancelantes, examiner, si Martin, dans son œuvre, qu'on ne peut évidemment attribuer ni à lui seul ni à l'influence d'aucun homme, a été instruit, guidé par

(1) C'est l'aveu qu'a fait naïvement une personne distinguée par sa dignité, ses lumières et ses talents. Elle habite Chartres. La place qu'elle y occupe lui donnait le droit et semblait lui imposer le devoir d'examiner à fond cette affaire.

un ange de lumière ou par un ange de ténèbres.

Si c'est un ange de lumière qui a communiqué avec Martin, 1° toutes ses paroles doivent être conformes à la foi et à la morale de l'Evangile ; 2° elles doivent avoir pour but de porter à Dieu, d'inspirer l'accomplissement des devoirs et la pratique des vertus chrétiennes, et à celui auquel elles s'adressent, et à ceux pour qui elles ont été prononcées ; 3° comme il s'agit d'une mission difficile à exécuter, elles doivent être marquées au coin de la sagesse, pour dissiper les doutes et les répugnances, pour prévenir et vaincre les obstacles, pour soutenir le courage, pour confondre les personnes les plus habiles qui pourront s'opposer au succès de cette mission. 4° Pour faire connaître la vérité de cette mission surnaturelle, il faut que dans l'extérieur, et les actions et les paroles de l'envoyé céleste, on n'aperçoive rien que de digne, et qu'il y éclate quelque chose de divin qu'on ne puisse attribuer qu'à l'intervention de Dieu même. 5° Enfin le motif de cette mission doit être important et tendre à la gloire de Dieu, au salut et au bonheur de ceux qu'elle concerne.

Si c'est au contraire un ange de ténèbres qui a communiqué avec Martin ; Dieu, il est vrai, dans sa sagesse impénétrable, laisse, selon les circonstances, un pouvoir plus ou moins étendu à Sa-

tan pour nous tenter, nous tromper, et pour nous susciter des malheurs, soit dans l'ordre spirituel, soit dans l'ordre temporel. Mais jamais la Providence ne lui permet d'agir, sans porter dans ses paroles ou dans son extérieur un caractère propre à le faire connaître pour le père du *mensonge*, et l'ennemi de sa gloire, du salut et du bonheur des hommes; de manière qu'il est toujours possible de le discerner d'un ange de lumière.

Pour faciliter à nos lecteurs la recherche et l'examen que nous allons faire avec eux, sur l'origine et le caractère de *l'agent surnaturel* dont il est question, nous allons mettre sous leurs yeux ses paroles, et tout ce que Martin dit avoir vu ou entendu de lui, depuis le 15 janvier 1816 jusqu'au 2 avril suivant.

Le 16 janvier 1816, sur les deux heures et demie, un inconnu apparaît tout à coup devant Martin, tandis que le paysan est occupé dans une plaine parfaitement unie à répandre du fumier sur son champ. L'inconnu se présente sous l'apparence d'un homme d'environ cinq pieds deux pouces, taille mince, visage délicat et très-blanc; il est vêtu d'une lévite *blonde* fermée et tombant jusqu'aux pieds; ses souliers sont attachés avec des cordons; il a sur la tête un chapeau rond à haute forme : cet inconnu dit à Martin d'un ton de voix claire, mais avec une douceur

ineffable : « Il faut que vous alliez trouver le roi,
» que vous lui disiez que sa personne est en danger, ainsi que celle des princes ; que de mauvaises gens tentent encore de renverser le gouvernement ; que plusieurs écrits ou lettres ont déjà circulé dans quelques provinces de ses états à ce sujet ; qu'il faut qu'il fasse une police exacte et générale dans tous ses états et surtout dans la capitale ; qu'il faut aussi qu'il relève le jour du Seigneur, afin qu'on le sanctifie ; que ce saint jour est méconnu par une grande partie de son peuple ; qu'il faut qu'il fasse cesser les travaux publics ce jour-là, qu'il fasse ordonner des prières publiques pour la conversion de son peuple ; qu'il l'excite à la pénitence, qu'il abolisse et anéantisse tous les désordres qui se commettent dans les jours qui précèdent la sainte quarantaine ; sinon toutes ces choses, la France tombera dans de nouveaux malheurs. »
Ce personnage, en parlant à Martin, restait à la même place, mais il faisait des gestes analogues à ses paroles.

Martin veut s'excuser de faire cette commission ; dit qu'on peut bien la donner à un autre. — « Non, lui répond l'inconnu, c'est vous qui irez. » — Martin veut persister dans son refus, alléguant son état et son incapacité ; il invite l'inconnu à aller trouver lui-même le roi. Celui-ci lui dit alors : « Ce n'est pas moi qui irai, ce sera

» vous ; faites attention à ce que je vous dis, et » vous ferez tout ce que je vous commande. » A ces mots, Martin le voit disparaître de la sorte : Ses pieds paraissent s'élever de terre, sa tête s'abaisser, et son corps, se rapétissant, finit par s'évanouir à la hauteur de la ceinture, comme s'il eût fondu dans l'air. Tout effrayé, Martin veut s'en aller, mais il ne le peut ; il reste comme malgré lui, et sa tâche dure une heure de moins qu'elle ne devait durer, ce qui redouble son étonnement. Sa tâche finie, il retourne à Gallardon.

Le 18 janvier 1816, le même inconnu paraît tout à coup à Martin, seul, dans un endroit retiré de sa maison, sur les six heures du soir. Martin, épouvanté, laisse sa chandelle et s'enfuit.

Le samedi 20 janvier, sur les cinq heures du soir, Martin, voulant entrer dans un endroit retiré de sa maison où était la provision du fourrage, aperçoit l'inconnu sur le seuil de la porte ; Martin s'enfuit à l'instant même.

Le dimanche 21 janvier (1816), Martin entrant à l'église à l'heure de vêpres, tandis qu'il prend de l'eau bénite, aperçoit l'inconnu qui en prend aussi, et qui ensuite l'accompagne jusqu'à son banc sans y entrer, mais qui reste à la porte du banc avec un air très-recueilli durant les vêpres et le chapelet. Pendant le temps de l'office, l'inconnu n'avait de chapeau ni sur sa tête, ni dans ses mains. Martin sort de l'église, l'inconnu l'ac-

compagne hors de l'église, paraît avec un chapeau sur la tête ; il suit Martin jusqu'à la maison. Sous la porte charretière, l'inconnu, qui avait jusqu'alors marché à côté de Martin, se trouva tout à coup devant lui, face à face, et lui dit : « Acquittez-» vous de votre commission, et faites ce que je vous » dis ; vous ne serez pas tranquille, tant que votre » commission ne sera pas faite. » A peine a-t-il prononcé ces paroles, qu'il disparaît tout à coup, sans que Martin, ni cette fois, ni aux apparitions suivantes, l'ait vu s'évanouir peu à peu, comme à la première apparition. Martin s'informa aux personnes de sa famille qui étaient allées aux vêpres avec lui, si elles n'avaient rien vu ou entendu de ce qui s'était passé à côté de lui. Toutes affirmèrent que non.

Cependant, le 24 janvier, Martin avec sa famille assista à une messe du Saint-Esprit qu'il avait demandée à son curé, pour obtenir de Dieu de l'éclairer et de l'instruire sur la vérité de ce qu'il voyait et entendait. Au retour de la messe, Martin étant monté dans son grenier, voit tout à coup l'inconnu qui lui dit d'un ton ferme : « Fais ce » que je te commande, il est temps. » Puis il disparaît. C'est la seule fois qu'il l'ait tutoyé.

Martin, frappé de toutes ces apparitions, était inquiet et agité, il en perdait le sommeil et l'appétit : le curé, à qui son paroissien rendait un compte exact de tout, et qui écrivait toutes ses

dépositions, prend le parti de l'envoyer à son évêque, à Versailles, avec une lettre dans laquelle le curé l'informait du sujet de cette visite. Martin s'y rend, croyant, dit-il, se *débarrasser par là de ses tourmentes*. L'évêque lui donne audience le 27 janvier, et finit par lui dire que *si l'inconnu* revient, il lui demande son nom de sa part, et par qui il était envoyé. Revenu à Gallardon, ce bon paysan se sentit plus tranquille; il croyait être délivré pour toujours de ses apparitions fatigantes : mais le mardi suivant, 30 janvier, l'inconnu lui apparut de nouveau, et lui dit :

« Votre commission est bien commencée, mais » ceux qui l'ont entre les mains ne s'en occupent » pas ; j'étais présent, quoique invisible, quand » vous avez fait votre déclaration, il vous a été » dit de me demander mon nom et de quelle part » je venais : mon nom restera inconnu ; je viens » de la part de celui qui m'a envoyé, et celui qui » m'a envoyé est au-dessus de moi (en montrant » le ciel avec sa main). » Martin lui répondit : « Pourquoi vous adressez-vous toujours à moi » pour une commission comme celle-là ? — « C'est » pour abattre l'orgueil, réplique l'inconnu (avec » un geste vers la terre) ; pour vous, il ne faut » pas prendre d'orgueil de ce que vous avez vu » et entendu (1); pratiquez la vertu ; assistez à

(1) (« Car l'orgueil déplaît souverainement à Dieu. ») Extrait

» tous les offices qui se font à votre paroisse les di-
» manches et fêtes ; évitez les cabarets et les mau-
» vaises compagnies, où se commettent toutes
» sortes d'impuretés et où se tiennent toutes sortes
» de mauvais discours ; ne faites aucun charroi
» les jours de dimanche et de fête. » A ces mots,
l'inconnu disparut comme à l'ordinaire.

Dans le courant de février 1816, Martin eut encore plusieurs apparitions; nous allons citer toutes les paroles de l'inconnu... Il dit un jour à Martin : « Mon ami, on met bien de la lenteur
» dans ce que j'ai commandé; voilà pourtant le
» temps de la pénitence et de la réconciliation qui
» approche. Il ne faut pas croire que c'est par la
» volonté des hommes que l'usurpateur est venu
» l'an passé : c'était pour châtier la France.....
» Toute la famille royale avait fait des prières
» pour rentrer dans sa légitime possession ; mais
» une fois revenue, elle a pour ainsi dire tout
» oublié. Après le second exil, elle a encore fait
» des vœux et des prières pour récouvrer ses
» droits, mais elle retombe dans le même pen-
» chant. — « Comment donc, dit Martin, venez-
» vous toujours me tourmenter pour une affaire
» comme ça ? » L'inconnu lui répond : « Persis-
» tez, ô mon ami, et vous parviendrez. »

d'un autre manuscrit, où ces paroles sont citées comme étant celles de l'ange.

Une autre fois, l'inconnu lui dit, en le pressant de faire sa commission : « Vous paraîtrez » devant l'incrédulité, et vous la confondrez : j'ai » encore autre chose à vous dire qui les convaincra, et ils n'auront rien à répondre. »

Dans une autre circonstance, il l'incita encore par ces paroles : « Pressez votre commission ; on » ne fait rien de tout ce que je vous ai dit ; ceux » qui ont l'affaire en main sont enivrés d'orgueil ; » la France est dans un état de délire ; elle sera » livrée à toute sorte de malheurs. »

Dans une nouvelle apparition, l'inconnu lui dit : « Si on ne fait pas ce que j'ai dit, la majeure » partie du peuple périra ; la France sera livrée » en proie et en opprobre à toutes les nations ; » vous leur annoncerez aussi en quel temps la » France pourra rentrer en paix ; ces choses, je » vous les dirai quand il en sera temps. »

Enfin l'inconnu dit une autre fois à Martin : « Vous irez trouver le roi ; vous lui direz ce que » je vous ai annoncé ; il pourra admettre avec lui » son frère et ses fils. » L'inconnu l'avertit en même temps « qu'il serait traduit devant le roi, qu'il lui découvrirait des choses secrètes, du temps de son exil, mais que la connaissance ne lui en serait donnée qu'au moment où il serait introduit en sa présence. »

Martin, fatigué de ces annonces, effrayé d'une pareille commission, s'imagina qu'il pourrait se

délivrer de ses peines, en quittant secrètement le pays, et s'en allant aussi loin de là qu'il pourrait, sans en rien dire à personne. Il était encore occupé de cette pensée, lorsque l'inconnu se présenta devant lui dans sa grange, et lui dit : Vous aviez formé le dessein de partir ; mais vous n'auriez pas été loin. Il faut que vous fassiez ce qui vous est annoncé..... Puis il disparut.

Le samedi 24 février (1816), Martin était dans son champ à labourer auprès de son frère. L'inconnu se présente et lui dit : « Allez trouver votre pasteur et pressez votre affaire. » Martin, malgré cet avis, restait à l'ouvrage. Une heure ne s'était pas écoulée que l'inconnu lui apparut de nouveau, et lui dit : « Dételez et partez pour vous acquitter de ce qui vous est commandé. » Martin obéit aussitôt, et vint avec son frère faire son rapport au curé de Gallardon.

Le 2 mars suivant nouvelle apparition. « Allez, dit l'inconnu à Martin, vous acquitter de votre commission ; que votre pasteur aille à Chartres, qu'il fasse assembler le conseil ecclésiastique ; qu'il soit nommé une députation qui se rendra auprès du supérieur. Il la multipliera et saura où l'envoyer. Si l'on veut encore résister à ces choses, vous leur annoncerez la prochaine destruction de la France ; il arrivera le plus terrible des fléaux qui rendra le peuple de France en horreur à toutes les nations. » Martin alla faire le rapport

de cette apparition à son curé, qui lui dit: Le conseil de Chartres tient ses pouvoirs de l'évêque de Versailles; puisque j'ai commencé avec celui-ci, je continuerai; je vais lui faire mon rapport: Martin a déclaré qu'avant cette apparition, il ignorait entièrement qu'il y eût un conseil ecclésiastique à Chartres.

Le 5 mars (1816), à cinq heures du soir, l'inconnu dit à Martin: « Vous allez bientôt paraître devant le premier magistrat de votre arrondissement. Il faut que vous rapportiez les choses comme elles vous sont annoncées; il ne faut avoir égard ni à la qualité ni à la dignité. » Le lendemain, 6 mars, Martin se rendit avec son curé à Chartres chez le préfet, qui avait écrit à l'un et à l'autre de se rendre à la préfecture.

A la suite de la visite au préfet, Martin fut conduit par un officier de gendarmerie le 7 mars à Paris, où il allait pour la première fois. Il fut logé à l'hôtel de Calais, rue Montmartre.

Le 8 mars, il fut amené à l'hôtel de la police générale. Comme il entrait dans la cour de l'hôtel avec M. André, l'officier de gendarmerie chargé de le garder, l'inconnu se présente devant lui, sans que l'officier vît ou entendît rien, et lui dit: « Vous allez être interrogé de plusieurs manières, n'ayez ni crainte ni inquiétude, mais dites les choses comme elles sont. »

Le samedi 9 mars au matin, l'inconnu apparut

à Martin, au milieu de l'escalier, à l'hôtel de Calais et lui parla ainsi : « Vous allez avoir la visite d'un docteur, qui vient voir si vous êtes frappé d'imagination, si vous avez perdu la tête ; mais ceux qui vous l'envoient sont plus fous que vous. » Martin rapporte cette annonce à M. André, qui lui dit: Je ne sais pas ce que vous allez voir. Le bon paysan ignorait complètement ce que c'est qu'un docteur.

Le même jour 9 mars, sur les 5 heures et demie du soir, l'inconnu se présenta devant Martin, qui était seul dans sa chambre, et lui dit: « il faut que vous alliez parler au roi ; quand vous serez en sa présence, je vous inspirerai ce que vous aurez à lui dire ; je me sers de vous pour abattre l'orgueil et l'incrédulité ; si vous ne parvenez pas à ce but.... la France est perdue..... On tache d'écarter l'affaire, mais elle se découvrira par une autre voie. »

Le dimanche 10 mars, au matin, l'inconnu lui apparut, et lui parla de la sorte : « Je vous avais dit que mon nom resterait inconnu, mais, puisque l'incrédulité est si grande, il faut que je vous découvre mon nom : Je suis l'archange Raphaël, ange très-célèbre auprès de Dieu ; j'ai reçu le pouvoir de frapper la France de toutes sortes de plaies. » A ces mots Martin est saisi de frayeur et éprouve une sorte de crispation.

Le lendemain matin 11 mars, sur les 7 heures,

nouvelle apparition, dans laquelle l'inconnu dit à Martin : « Ceux qui étaient hier avec vous, se sont entretenus de vous ; vous n'entendiez pas leur langage (M. André avait parlé près d'une heure en anglais, avec un ami qu'il avait rencontré dans la rue), mais ils ont dit que vous veniez *pour parler au roi* ; et l'un a dit à l'autre que quand il serait retourné dans son pays, il lui donnât de ses nouvelles, pour savoir comment la chose se serait passée. » Martin rapporta les paroles à M. André, qui lui demanda de lui faire voir l'inconnu la première fois qu'il viendrait.

Le même jour 11 mars, environ deux heures, après la première apparition, et en l'absence de M. André, qui était sorti, Martin reçut encore l'ordre d'aller parler au roi : « Au moment que vous serez devant lui, dit l'inconnu, on vous inspirera ce que vous aurez à lui révéler. Le roi est entouré de gens qui le trahissent, et on le trahira encore. Il s'est sauvé un homme des prisons ; on a fait croire au roi que c'était par finesse et par l'effet du hasard ; mais la chose n'était pas telle : elle a été préméditée : ceux qui auraient dû mettre à sa poursuite ont négligé les moyens ; ils y ont mis beaucoup de lenteur et de négligence ; ils l'ont fait poursuivre, quand il n'était plus possible de l'atteindre. » En quittant Martin l'inconnu lui dit : « Vous allez avoir encore aujourd'hui la visite du même docteur. » Et en

effet le soir du même jour, sur les 4 heures, le docteur, appelé M. Pinel, arriva. Martin lui déclara qu'il lui avait été enjoint de parler au roi, et qu'il ne sera tranquille que lorsque sa commission sera faite; il ajoute que l'inconnu a dit que le même docteur reviendrait le voir dans ce jour-ci, et que comme le docteur tardait de venir, il pensait que l'inconnu l'avait trompé.

Le mardi 12 mars, sur les 7 heures du matin, comme Martin finissait de s'habiller dans la chambre de M. André, où il couchait avec lui, l'inconnu se montra près de sa fenêtre et lui parla ainsi: « On ne veut rien faire de ce que je dis: plusieurs villes de France seront détruites; il n'y restera pas pierre sur pierre; la France sera en proie à tous les malheurs, d'un fléau on tombera dans un autre. » Dans ce moment Martin avertit M. André de la présence de l'inconnu. L'officier étend ses bras de tous côtés, par la chambre pour le saisir; il ne sent ni n'entend rien, il en témoigne son étonnement à Martin. Celui-ci a déclaré que lorsque M. André étendait ses bras du côté de l'inconnu, il voyait les bras de l'officier traverser le corps de l'inconnu, sans que cet officier éprouvât aucune sensation et sentît aucun obstacle.

Sur les 10 heures du matin, le même jour, nouvelle apparition. «On va prendre des informations de vous, dans votre pays, pour savoir les personnes que vous fréquentez. » Sur le champ, Martin en

donna avis à son frère, par une lettre datée du 12 mars et reçue par la poste le 14 du même mois à Gallardon. le ministre de la police écrivit en effet le 15 mars pour cet objet, au préfet de Chartres et le 16 au curé de Gallardon, en sorte que la lettre de Martin a précédé de trois jours celle du ministre. L'original de la lettre du bon paysan fut mise sous les yeux de l'autorité publique. Le fait est constant et officiel....

Le lendemain 13 mars, comme M. André revenait de chez M. le ministre de la police, où il avait pris des papiers, pendant que Martin l'attendait dans la cour de l'hôtel, et que Martin le suivait à quelques pas de distance, l'inconnu apparaît à celui-ci : « On va, lui dit-il, vous conduire dans une maison où vous allez être détenu, et votre conducteur s'en retournera seul dans son pays. » Martin ayant rejoint M. André, le prévient de ce qui vient de lui être dit; l'officier refuse d'en convenir, et cherche à dissuader le paysan, qui en effet est conduit le même jour, 13 mars 1816, à la maison de santé de Charenton (2 lieues de Paris). M. André remet son prisonnier entre les mains du directeur de cette maison, et repart seul pour Chartres.

Le 15 mars au matin, comme Martin était à s'habiller dans sa chambre, à Charenton, l'inconnu s'offre à ses yeux et lui dit : « Puisqu'on vous traite de la sorte, je ne viendrai plus vous

voir; qu'on fasse examiner la chose par les docteurs en théologie, et l'on verra si elle est réelle ou non. Si on ne veut rien croire, ce qui est prédit arrivera : pour vous, mettez votre confiance en Dieu; il ne vous arrivera aucun mal ni aucune peine. Je vous donne la paix; n'ayez nul chagrin ni inquiétude. » Martin a déclaré qu'il ne savait pas alors ce que c'est *qu'un docteur en théologie;* il assure de plus qu'après ces paroles de l'inconnu, il éprouva sensiblement une paix et une tranquillité beaucoup plus grandes.

Le 26 mars, sur les sept heures du matin, comme Martin commençait à écrire à son frère Jacques, il aperçut, à côté de la table sur laquelle il écrivait, l'inconnu qui lui dit : « Mon ami, je vous avais dit que je ne reviendrais plus vous voir; je vous assure que j'aurai une grande douleur si mes démarches restent inutiles. Je vous assure que le plus terrible des fléaux est prêt à tomber sur la France, et qu'il est à la porte. Les peuples, en voyant arriver ces choses, seront saisis d'étonnement et sècheront de frayeur. Ce qui avait été prédit autrefois est arrivé comme les choses avaient été annoncées (1); de même la chose ar-

(1) Plusieurs prédictions données par des personnes respectables annonçaient la première révolution de France, et le retour de l'usurpateur aux *cent jours*, etc. L'inconnu veut-il parler de ces prédictions ou de celles contenues dans l'Histoire-Sainte ou Ecclésiastique, c'est ce que l'on ignore.

rivera, si l'on ne pratique pas ce que j'ordonne. La France n'est plus que dans l'irréligion, l'orgueil, l'incrédulité, l'impiété, l'impureté, et enfin livrée à toutes sortes de vices. Si le peuple se prépare à la pénitence, ce qui est prédit sera *arrêté*; mais, si l'on ne veut rien faire de ce que j'annonce, ce que j'ai prédit arrivera. » Martin, dans la lettre qu'il écrivit à son frère, et où sont contenues les paroles qu'il vient de citer, ajoute en parlant de l'inconnu : « Il me dit aussi que je ne puis désirer une meilleure santé, que l'on me fasse visiter par les docteurs les plus savants, qu'ils ne pourront trouver aucune maladie sur moi; il me dit aussi que si je suis retenu c'est qu'on veut faire une épreuve de moi; il me dit que c'est une erreur que de vouloir m'éprouver, après toutes les choses qui sont écrites. » Il est à remarquer que Martin écrivait cela à mesure que l'ange lui parlait.

Le jeudi 28 mars, l'inconnu se présenta devant Martin sur les cinq heures du soir, tandis qu'il se promenait dans le jardin de Charenton, et lui dit : « Pourquoi n'allez-vous pas à la visite ? (des médecins). » Martin répondit : « J'y vais. » L'inconnu répondit bien brièvement : « Elle est faite. » Martin déclara qu'il tardait toujours d'y aller, et l'évitait tant qu'il pouvait, parce qu'à la visite *tous ces gens-là se moquaient de lui.* L'inconnu continua en ces termes : « Vous ne voulez pas men-

tir (1) ; il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes (*Act. des Ap.*, ch. 5). L'ange de lumière ne peut annoncer les choses de ténèbres, et l'ange des ténèbres ne peut pas annoncer les choses de lumières ; qu'on profite de la lumière tandis qu'on a la lumière. Pour vous, mettez votre confiance en Dieu, il ne vous arrivera aucun mal. »

Le même jour 28 mars, M. Le Gros, surveillant de la maison, fit venir Martin dans sa chambre, et lui dit que quand il verrait *l'ange*, il lui demandât de le prendre sous sa protection : « Oui, répondit Martin, je le lui demanderai. » Il n'eût pas la peine de le faire, car, à la première apparition suivante, l'inconnu le prévint, et lui dit : « Quelqu'un de la maison vous a demandé que je le prenne sous ma protection ; vous lui direz que celui qui pratiquera la religion telle qu'elle est annoncée, et qui aura une ferme croyance, sera sauvé. » Nous rappellerons ici ce qui a été dit dans la relation, que l'inconnu déclara à Martin, dans une autre occasion, qu'il n'avait point de question à lui faire, et qu'on lui dirait tout ce qu'il fallait.

Le dimanche 31 mars, sur les deux à trois heures

(1) Le manuscrit de M. Acher ajoute ici comme paroles de l'ange : « Pourquoi vouloir tenir cachées les paroles que je vous ai annoncées ; craignez Dieu plutôt que les hommes. »

de l'après-midi, l'inconnu apparut à Martin, dans le jardin de la maison, et lui dit : « Il y aura encore des discussions : les uns diront que c'est une imagination, les autres, que c'est un ange de lumière, et d'autres, que c'est un ange de ténèbres. Je vous permets de me toucher. » En ce moment l'inconnu prit de sa main droite celle de Martin, et la lui serra d'une manière sensible; ensuite il ouvrit sa redingote. A l'instant il parut à Martin plus brillant que les rayons du soleil, en sorte que celui-ci fut obligé de mettre sa main devant ses yeux. L'inconnu referma sa redingote, et Martin le revit dans le même état qu'à l'ordinaire. Il est à remarquer que l'action d'ouvrir et de fermer la redingote se fit sans aucun mouvement de l'inconnu, qui ensuite retira son chapeau en arrière, et qui, en touchant son front avec la main, dit à Martin : « L'ange rebelle porte ici les marques de sa condamnation, et vous voyez que je n'en ai pas. » Il finit par dire à Martin : « Rendez témoignage de ce que vous avez vu et entendu. »

Le 2 avril 1816, Martin ayant été amené de Charenton chez le ministre de la police, à Paris, se trouvait seul dans le cabinet du ministre, quand tout à coup l'inconnu se présenta, et lui dit : « Vous allez parler au roi, et vous serez seul avec lui ; n'ayez aucune crainte de paraître devant le roi, pour ce que vous avez à lui dire; les paroles

vous viendront à la bouche. » Cette apparition de l'inconnu a été la dernière.

Le même jour, 2 avril, Martin fut conduit aux Tuileries, devant le roi, sur les trois heures de l'après-midi. Ce qu'il dit au roi doit être attribué à l'inconnu qui avait promis de lui inspirer tout ce qu'il aurait à dire ; nous allons donc rapporter ce que Martin a révélé au roi de plus que ce que nous avons vu dans les apparitions précédentes, qui furent racontées dans le cours de l'entrevue. Lorsque Louis XVIII eut entendu dire à Martin qu'il devait examiner tous ses employés, et surtout ses ministres, il lui demanda si on lui avait nommé les personnes. Martin répondit que non ; qu'il lui avait été dit qu'il était facile au roi de les connaître. Enfin lorsque le roi en vint à lui demander ce qu'il avait à lui dire de secret, Martin dit qu'il sentit *les paroles lui venir à la bouche* (1). et qu'il s'exprima ainsi : « Le secret que j'ai à » vous dire, c'est que vous occupez une place » qui..... (2) » — Comment, comment, dit le roi en l'interrompant..... mon frère et ses enfants

(1) Martin a déclaré qu'il n'apprenait lui-même ce qu'il disait au roi que par le son de ses propres paroles, et qu'il n'en savait rien avant de les prononcer.

(2) Nous mettrons comme ci-dessus, des points pour indiquer la suppression de tout ce qu'il n'est pas encore temps de dire ou de publier.

étant morts. — « Je ne connais rien à tout cela, » mais je sais bien que la place.... Et c'est aussi » vrai ce que je vous dis, qu'il est vrai qu'un jour, » étant à la chasse avec le roi Louis XVI, votre » frère, dans la forêt de Saint-Hubert, et le roi » étant devant vous d'une dizaine de pas, vous » avez eu..... Le roi était monté sur un cheval » plus grand que le vôtre; vous avez été embar» rassé par une branche d'arbre qui s'est pliée de » manière à vous empêcher, en passant sous l'ar» bre, de.... (1). » Alors le roi dit à Martin : O mon Dieu! ô mon Dieu! cela est bien vrai; *il n'y* a que Dieu, vous et moi qui sachions cela. Martin continuant à parler à Louis XVIII, lui dit : « Pre» nez garde de vous faire sacrer, car, si vous le » faites, vous serez frappé de mort dans la céré» monie du sacre. (Dès ce moment et jusqu'à la » fin de la conversation le roi ne cessa de pleurer.) » Souvenez-vous de votre détresse dans l'adver» sité, du temps de votre exil; vous avez pleuré » sur la France, et il fut un temps où vous n'avez » pas eu espoir d'y rentrer, voyant la France al» liée avec tous ses voisins. (Le roi en convint.) » Dieu n'a pas voulu perdre la famille royale; il » a fait rentrer la famille de Bourbons : mais où

(1) Il nous paraît probable que cet événement doit se rapporter aux années 1780 ou 1781.

» sont les actions de graces qui ont été rendues
» pour un tel bienfait? Pour châtier encore une
» fois la France, l'usurpateur a été tiré de son
» exil; ce n'a pas été par la volonté des hommes,
» ni par l'effet du hasard que les choses ont été
» permises ainsi; il est rentré sans forces, sans
» armes, sans qu'on se mette en défense contre
» lui; vous avez été obligé de quitter la capitale,
» croyant tenir encore une ville de France, et
» vous avez été obligé de l'abandonner. » — C'est
bien vrai, dit le roi, je croyais rester à Lille. —
« Quand l'usurpateur est rentré, il s'est formé
» un gouvernement, une armée; et quand il s'est
» présenté aux ennemis, du premier coup il a
» été sans ressources, sans asile, sans amis et
» rejeté de ses sujets. Vous êtes encore rentré en
» France; où sont les actions de grâces qui ont
» été rendues à Dieu pour un miracle si écla-
» tant? » — C'est vrai, dit le roi, je n'y ai pas
pensé. — « Dieu ne vous en pas donné la pen-
» sée, parce que vous n'avez pas droit de.....
» C'est à celui qui a le droit qu'il est réservé de...
» Il m'a été dit que vous ne chancelleriez pas
» pour croire, quand je vous dirais ces choses. »
— Non, je ne puis chanceler, puisque c'est la vé-
rité.... (Après cet aveu, Louis XVIII demanda
à Martin si on lui a dit comment il faut qu'il s'y
prenne pour gouverner la France.) Le paysan lui
répond : « Descendez..... et laissez le soin de.....

» à qui..... Il m'a été annoncé de vous dire
» que si vous ne faites pas ce qui m'a été an-
» noncé, vous ferez tomber la France dans de
» nouveaux malheurs ; que les rois de France
» doivent se rappeler qu'ils portent le titre de
» rois très-chrétiens, quoique je ne sache pas si
» cela est comme cela ; qu'ils doivent se rappeler
» de leur devoir de faire rentrer le peuple dans la
» chrétienté.» (Le roi promit à Martin de faire toutes les recherches possibles pour trouver celui dont le paysan lui avait parlé...) Celui-ci, après avoir répété à Louis XVIII ce qu'il lui avait dit au sujet des dimanches et fêtes, et des désordres, lui rappela tout particulièrement le principal objet de sa mission, qui était de faire rendre par le roi.... qui lui dit : Je ferai en sorte de remédier à tout.

Nos lecteurs viennent de voir, dans ce qui précède, tout ce qui concerne l'inconnu ou agent surnaturel qu'il est question de discerner et de caractériser. Il se donne pour un *ange de lumière;* il le déclare formellement à Martin ; il fait plus, il lui dit son nom, et prétend être *l'archange Raphaël* lui-même. Si c'est en effet un ange de lumière, nous devons pouvoir le reconnaître, en lui appliquant les caractères généraux par lesquels la foi, l'enseignement de l'Eglise, et l'expérience des siècles passés nous apprennent à distinguer un envoyé de Dieu d'un suppôt de l'enfer. Nous avons indiqué ci-dessus ces carac-

tères. Voyons s'ils conviennent ou non à *l'agent surnaturel* qui a communiqué avec Martin.

1er Caractère d'un *ange de lumière :* Toutes ses paroles doivent être conformes à la foi ou à la morale de l'Evangile et à la vérité ; en un mot, renfermer une doctrine parfaitement saine.

En examinant la partie dogmatique et morale des paroles que nous avons citées, il nous paraît impossible d'y découvrir un seul trait contraire à l'Evangile, à la foi, à l'enseignement de l'Eglise et à la vérité ; il parle, comme l'Eglise, de l'obligation de sanctifier les dimanches et les fêtes, de supprimer les désordres contraires à leur sanctification ; de la foi et de la pratique des devoirs de religion, nécessaires pour le salut. Il tonne contre les principaux vices, tels que l'impiété, l'incrédulité, l'orgueil, l'impureté, etc. Il prescrit avec un zèle divin l'accomplissement des devoirs de justice et des devoirs d'état ; il fait sentir la nécessité de la reconnaissance envers Dieu pour ses bienfaits ; enfin, il annonce pour les individus, les familles et les peuples les châtiments dont Dieu a coutume de les menacer dans l'Ecriture sainte, lorsqu'ils ne se hâtent pas de rentrer dans les voies de la pénitence et de la justice. Il prend un ton de bonté, de compassion, lorsqu'il parle des malheurs qui doivent arriver, ou lorsqu'il est nécessaire d'encourager, de consoler celui auquel il s'adresse. Il nous semble

donc revêtu de l'esprit de Dieu, et nous ne pouvons trouver dans ses paroles un seul mot qui démente ce premier caractère.

2[e] Caractère : Les paroles d'un ange de lumière doivent avoir pour but de porter à Dieu, d'inspirer l'accomplissement des devoirs, *et la* pratique des vertus chrétiennes, soit à celui à qui elles s'adressent, soit à ceux à qui on est chargé de les transmettre.

Ce but nous paraît parfaitement rempli, soit par rapport à Martin, soit par rapport au roi, soit pour les autres personnes qu'elles concernent ou qui les connaîtront. Il est prescrit à Martin d'éviter les cabarets, les mauvaises compagnies, d'assister exactement aux offices, de ne faire aucun travail ou charroi les jours de dimanche, de ne point *prendre d'orgueil* de ce qu'il voit ou entend; de mettre sa confiance en Dieu, de dire la vérité sans crainte, et sans égard pour la qualité ou la dignité des personnes auxquelles il lui est commandé de l'annoncer; on lui déclare qu'il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes, etc. Quelle instruction plus pure, plus morale, plus capable de porter à Dieu et à l'accomplissement de ses devoirs !

Martin est chargé par *l'agent surnaturel* d'aller trouver le roi, et de lui annoncer des vérités terribles et humiliantes, mais tendant toutes à le convaincre et à l'engager à l'accomplissement de

ses devoirs, comme chrétien et comme roi. Elles ont en même temps pour but de supprimer les désordres du peuple, de le porter à la fuite du vice, à la pratique de la religion et de la pénitence; ces paroles expriment aussi et les moyens d'apaiser la colère de Dieu, et la menace de fléaux épouvantables, si l'on ne profite pas de ces avertissements. Enfin, toutes les personnes devant qui Martin a comparu pendant ses apparitions, et toutes celles qui en ont connu le récit fidèle, ont dû y trouver ou des avis salutaires qui les regardaient personnellement, ou des exemples et des encouragements propres à le porter à Dieu et à la pratique de la vertu.

3e Caractère d'un *ange de lumière* : Comme dans l'affaire de Martin il s'agit d'une mission très-délicate et très-difficile à remplir, les paroles et les conseils de *l'agent surnaturel* doivent être marqués au coin de la sagesse, pour dissiper les doutes et les répugnances, pour prévenir et vaincre les ruses et les obstacles de tout genre, pour soutenir le courage de Martin, et pour confondre les personnes les plus habiles qui pourront s'opposer au succès de sa mission. Examinons la conduite et les paroles de cet agent pendant tout le cours de la mission de Martin.

Il lui apparaît dans un endroit isolé, parfaitement uni; il lui apparaît tout à coup, parce que la sagesse exige qu'il exclue de l'esprit de Martin

tout soupçon d'une intrigue opérée par des moyens humains, et qu'il le dispose à voir dans son apparition et dans ses paroles quelque chose de surnaturel, afin de lui inspirer la confiance et de lui faire une impression profonde. Ses premières paroles sont un ordre d'aller trouver le roi; et pour le déterminer par des vues de religion et d'intérêt public, il lui parle d'abord des dangers qui menacent la famille royale, des complots tramés contre elle, des mesures à prendre pour les déjouer; mais en même temps, il insiste sur l'obligation pressante de relever le jour du Seigneur si indignement profané, de réprimer les désordres, de porter le peuple à la pénitence; sans quoi la France retombera dans de nouveaux malheurs. Ce dernier motif est propre à frapper vivement cet honnête paysan, qui a déjà été témoin des malheurs de son pays. Mais quoi! une pareille commission, donnée à un homme aussi simple, aussi inhabile, aussi ignorant de tous les moyens propres à y réussir! Oui, c'est à lui qu'elle est donnée de préférence aux hommes éclairés, habiles ou puissants. Et pourquoi? L'agent surnaturel le lui dit : c'est *pour confondre l'orgueil*. Qui ne voit en cela une réponse, un but vraiment dignes de Dieu? Mais comment Martin s'y prendra-t-il? Comment traverser et surmonter tant d'obstacles? Son guide l'instruit et dirige toutes ses démarches. Il combat ses répugnances,

tantôt par des exhortations pleines de douceur, tantôt par des ordres fermes et sévères; d'autres fois en lui faisant connaître qu'il ne peut lui échapper, qu'il sait tout jusqu'à ses pensées et à ses projets les plus cachés. La nature de cette mission étant dans l'ordre des choses surnaturelles, c'est aux pasteurs de l'Eglise qu'elle doit être soumise pour en connaître l'origine et la bonté morale. Que fait l'agent? Il déclare à Martin que sa commission *est bien commencée*, lorsqu'il est allé la soumettre à son évêque. Celui-ci croit devoir en faire une affaire de police, et remettre la chose entre les mains du ministre. Alors Martin est invité de se confier au conseil ecclésiastique de Chartres, représentant l'autorité de l'évêque pour l'arrondissement de Martin, et naturellement appelé à suppléer l'évêque, quand il semble renoncer à son droit dans une affaire religieuse. Il est dit à Martin d'aller trouver son curé, de le prier de se rendre à Chartres, d'y faire assembler le conseil ecclésiastique, pour nommer une députation qui se rendra auprès du supérieur (qui est l'évêque), que le supérieur ou le conseil multipliera cette députation et saura où l'envoyer; c'est-à-dire que si l'évêque ou néglige la chose, ou refuse de la juger et d'agir, le conseil enverra d'autres députés, soit à l'autorité métropolitaine, soit aux évêques de la province, etc., pour suivre en tout la marche tracée par les saints

canons en pareille circonstance. Quels conseils plus sages et plus conformes à l'esprit de la religion et de l'Eglise pouvaient être donnés en pareille matière ?

Mais l'autorité civile est déjà informée de cette affaire, elle ordonne une enquête rigoureuse ; Martin va paraître devant le préfet ; il sera conduit par un officier de gendarmerie au ministre de la police à Paris, on lui fera subir les épreuves les plus difficiles à surmonter; on le soupçonnera de folie, on le traitera comme atteint de cette infirmité ; il restera trois semaines abandonné à la discrétion des médecins et de ses surveillans. Comment un homme quelconque, s'il n'est guidé par une main divine, sortira-t-il victorieux de tant d'épreuves? Sans cet appui, Martin ne devait-il pas, ou être confondu, s'il eût joué le rôle d'un impostéur, ou devenir fou, s'il eût été simplement une tête exaltée, *un visionnaire*? Que fera donc son protecteur invisible pour le garantir de ces écueils? Il a soin de le prévenir en chaque rencontre de ce qu'on va faire, pour lui éviter les embarras et les troubles qu'occasionne la surprise. Il lui développe les épreuves qu'on lui fera subir; il l'exhorte à ne rien craindre, et à mettre toute sa confiance en Dieu; il lui déclare à plusieurs reprises que, malgré tous les obstacles, il parviendra au but de sa mission. Martin voit à chaque pas qu'il fait, se réaliser la promesse de

son guide ; il est encouragé par les choses secrètes qu'il lui révèle et dont il a, peu après, l'accomplissement sous les yeux: l'agent surnaturel lui a dit qu'il les confondrait tous, qu'il ne lui arriverait aucun mal, etc. Martin voit chaque jour ces assurances se réaliser ; il sent qu'il se porte parfaitement bien, quoique les traitements prescrits, la détention forcée, et les autres épreuves eussent dû naturellement altérer sa santé ; enfin il jouit intérieurement d'une paix parfaite ; parce que son excellent guide lui a *donné la paix* et l'a soutenu constamment. On veut lui faire déclarer le secret qu'il se dit chargé de révéler au roi. Son guide, par un trait de sagesse qui ne peut venir que d'en haut, l'avait prévenu que ce secret ne lui serait donné à lui-même qu'en présence du roi. Par là le bon paysan évite un double piége, 1° Celui d'être obligé de confier le secret au ministre pour pouvoir parvenir au roi, et de faire manquer par cet aveu le but de sa mission. 2° Celui d'instruire le ministre de choses dont il pouvait abuser, soit contre le roi, soit contre Martin, qu'il aurait pu faire passer dans l'esprit du roi pour un calomniateur, et sous ce prétexte, l'éloigner de sa présence, et le faire condamner à quelque punition, telle qu'une longue détention, etc. Le but de sa mission aurait par-là même échoué, mais il lui avait été dit qu'il *parviendrait ;* qu'*il ne lui arriverait aucun mal*. Il ne lui

en est arrivé aucun ; il est parvenu. Ce succès, à travers tant d'obstacles, peut-il être le fruit d'une autre sagesse que celle de Dieu même ?

4e Caractère d'*un envoyé céleste.* Il faut que dans son extérieur, ses actions, ses paroles, on n'aperçoive rien que de digne, et qu'il y éclate quelque chose de divin qu'on ne puisse attribuer qu'à l'intervention de Dieu même. 1° Dans son extérieur, *l'agent surnaturel*, qui apparut à Martin, n'annonça rien que de décent. Pour se rendre sensible, à l'exemple des anges envoyés à différents personnages de l'ancien et du nouveau Testament, tels qu'Abraham, Loth, Tobie, etc. saint Pierre, Corneille, etc., il devait avoir une forme humaine et se revêtir des habillements en usage ; il apparaît sous la figure d'un jeune homme, son visage est d'une blancheur éclatante, sa voix a une douceur ineffable, ses vêtements sont simples, mais parfaitement décents ; il est en cette circonstance ce qu'il fut en apparaissant à Tobie ; vêtu selon l'usage des jeunes gens les plus modestes dans le siècle et dans le pays où il se rend visible. Tout en son extérieur annonce une gravité, des manières dignes de son origine et de sa mission. 2° Ses gestes, en parlant, sont parfaitement analogues à ses paroles et à son maintien. S'il veut désigner, sans le nommer, celui qui l'a envoyé, il lève la main vers le ciel ; s'il montre l'orgueil *confondu*, *abattu*, sa main se porte vers

la terre ; s'il entre dans le lieu saint, sous l'apparence d'un homme, il s'y montre avec la piété, le recueillement du vrai chrétien. Il ne s'avance vers le sanctuaire qu'après avoir formé, sur lui, avec l'eau sainte, le signe adorable de notre salut. Il reste pendant l'office dans un état remarquable de recueillement et d'adoration..... Pour convaincre le bon paysan auquel il apparaît de la divinité de sa mission, il est nécessaire qu'il laisse apercevoir quelque acte merveilleux qui le distingue éminemment d'un simple mortel, et indique sans aucun doute son origine céleste. Dès sa première entrevue, il montre ce qu'il est: à peine il a fini de parler, que ses pieds s'élèvent de la terre, que son corps diminue peu à peu, et finit par disparaître, sans qu'il reste aucune trace, et sans avoir remué du lieu qu'il occupait. S'il eût disparu tout-à-coup, Martin aurait pu le prendre pour un fantôme qui jouait son imagination; s'il se fût enfoncé vers la terre, Martin aurait pu soupçonner quelque fourberie opérée par un homme adroit; l'action de l'envoyé était donc très-digne de la mission qu'il venait remplir. Ses apparitions se répètent près de trente fois, et toujours elles annoncent ce qu'il est. Désormais il ne disparaîtra plus peu à peu, mais subitement, sans laisser de trace de sa présence ni de sa fuite. C'est en tous lieux, dans les champs comme au village, dans les rues de

Paris comme dans la cour et dans le cabinet du ministre, dans la chambre de l'officier qui garde Martin comme à Charenton, dans les appartements et dans les jardins. Il se trouve partout avec lui, se montre toujours le même, et *disparaît* toujours de la même manière. Est-*ce un* homme qui peut en agir ainsi? Mais il faut accumuler les miracles pour convaincre, encourager et soutenir son disciple Ces miracles, l'envoyé les multiplie dans ses actes extérieurs. Ainsi *tantôt* il paraît à côté de Martin, et aussitôt après celui-ci l'aperçoit à quelque distance en face *de lui*, quoiqu'il ne lui ait vu faire aucun mouvement. Depuis deux mois le bruit de ses apparitions s'est répandu dans le public; des discussions s'élèvent à ce sujet, fondées peut-être sur ce que l'officier de gendarmerie ayant tenté de le *saisir, n'a pu* le toucher, quoique ses mains parussent passer à travers du corps de l'envoyé céleste; les uns prétendent que c'est un fantôme; d'autres le prennent pour un ange de ténèbres; que fera la sagesse divine pour détruire ces erreurs? Elle opère deux miracles; l'ange prend la main de Martin; il la lui serre d'une manière sensible; il n'est donc point un fantôme. Il dit au bon paysan de le regarder, et à l'instant le vêtement de l'envoyé s'ouvre de lui-même; il s'échappe de son corps un torrent de lumière que les yeux de Martin ne peuvent soutenir; il est obligé de les voiler

avec ses mains ; l'agent céleste ôte son chapeau et invite Martin à considérer son front pour s'assurer s'il est empreint de quelque signe de réprobation, tels qu'en portent les mauvais anges ; le paysan voit le front de l'ange sans tache et d'une blancheur éclatante ; il n'est donc point un ange de ténèbres, mais un ange de lumière. Tous ses discours et surtout ses révélations des choses et des pensées les plus secrètes, telles que celles qu'il cite au roi, et dont le roi n'avait fait confidence à qui que ce soit, puisqu'il dit à Martin : « Il n'y a que Dieu, vous et moi qui le sachions, etc. » La prescience des choses futures qu'il était impossible de prévoir et de donner comme certaines, puisqu'elles dépendaient de la libre volonté des hommes ; cette prescience manifestée par l'agent surnaturel dans une foule de circonstances différentes, etc., les paroles, les actions, l'extérieur de cet envoyé offrent donc quelque chose de surnaturel qu'on ne peut attribuer qu'à l'intervention de Dieu même.

5e Caractère. Enfin le motif et le but de cette mission doivent offrir quelque chose d'important pour la gloire de Dieu, le salut et le bonheur de ceux qu'elle concerne.

Il suffit d'avoir lu les différents discours tenus par l'envoyé surnaturel à Martin pour en sentir toute l'importance et toute la gravité. Il s'agit d'une famille royale et de tout un peuple dont le

sort peut influer sur celui de la religion et de l'Europe toute entière. Cette famille court de grands dangers ; elle et tout le peuple sont menacés de fléaux épouvantables, si l'on ne fait pénitence, et si l'on ne s'efforce de supprimer tous les désordres qui allument la colère de Dieu ; d'observer et de sanctifier les jours de dimanche et de fêtes ; et enfin de réparer une injustice indiquée en secret au roi, et dont les conséquences sont de la dernière gravité. Peut-on supposer un motif et un but plus imposant pour déterminer la providence à faire éclater d'en haut sa puissance et sa *miséricorde* par la mission d'un envoyé céleste? Tout dans cet agent surnaturel paraît donc marqué au sceau d'une œuvre divine: c'est donc un ange de lumière, un véritable envoyé de Dieu.

Il nous paraît impossible que les personnes qui auront pris la peine d'étudier *à fond et* de bonne foi l'histoire de Martin n'y voient clairement l'œuvre de Dieu et ne demeurent convaincues que le démon n'a pu en être l'agent : *nous* l'avons dit : cet ange de ténèbres, quelque puissant, quelque astucieux et intelligent qu'on le suppose, porte toujours soit dans ses paroles et ses conseils, soit dans ses actions ou son extérieur, quelque signe propre à le faire reconnaître pour le père du mensonge et le promoteur du mal. Jamais la providence ne permet qu'une ame simple et juste en devienne la victime, et soit si

adroitement et si constamment trompée par ses artifices, qu'il lui devienne impossible de les connaître et de s'y soustraire. Telle aurait été cependant le sort de Martin, si l'on suppose qu'il était dirigé par un ange de ténèbres. Nul moyen pour lui de lui échapper, ni les prières et le recours à ses supérieurs: il en a fait usage; ni la nature des conseils et des exemples qui lui sont donnés : ils ont tous le caractère de la religion, du zèle le plus pur; ni le but de sa mission: il consiste tout entier à procurer la gloire de Dieu, le salut du roi, de Martin et de tous ceux que cette mission regarde, de ceux même qui en auront été les simples témoins, ou qui en liront le récit. Enfin on n'y découvre aucune espèce de piège qui puisse entraîner, sous l'apparence du bien, dans quelque mesure préjudiciable, soit à la famille royale, soit à la France, soit à la religion; c'est au contraire uniquement pour prévenir de grands malheurs, et pour arrêter le cours des désordres, de l'impiété et d'une injustice *monstrueuse*.... Non, encore une fois, ce n'est point là le caractère et l'esprit de Satan; il n'agit point contre lui-même....

Mais on a élevé beaucoup de difficultés, on a fait un grand nombre d'objections contre la mission surnaturelle de Martin. Nous allons dans le chapitre suivant discuter ces objections, et prouver leur peu de solidité.

CHAPITRE VIII.

Examen critique des objections faites contre la mission surnaturelle de Martin.

Première objection. Martin était un visionnaire que des gens habiles ont employé pour se donner de l'importance auprès du roi dans les affaires publiques.

Réponse. Nous avons prouvé : 1° que *Martin* n'a pu être un visionnaire ; 2° qu'il était impossible qu'il fût l'instrument d'une intrigue, ni d'aucun ambitieux intrigant ; que de plus le caractère loyal, simple, franc et probe de Martin n'aurait pu le rendre l'instrument aveugle ou volontaire d'une fourberie.

2ᵉ *Objection.* Martin se bornait à remplir strictement ses devoirs de religion ; il n'avait pas une conduite assez fervente pour être honoré de faveurs surnaturelles, aussi extraordinaires que le seraient les visites fréquentes d'un archange, etc.

Réponse. Martin était un homme juste et craignant Dieu. Il ne remplissait, il est vrai, que les devoirs de religion qui sont de précepte rigoureux ; mais où a-t-on vu dans la religion qu'il soit nécessaire d'être élevé à un degré éminent de vertu et de sainteté pour recevoir la visite d'un

ange et pour être favorisé de ses communications ? Loth, sa femme et ses filles ont eu cette faveur, et la Sainte-Écriture ne dit nulle part que tous les trois fussent d'une sainteté éclatante. Gédéon, Manué et sa femme ont reçu les communications et les ordres d'un ange ; cependant il n'est dit nulle part qu'ils dussent à une vertu, à une justice supérieure la grâce que Dieu leur accordait. Tobie le jeune était sans doute un homme juste, mais on ne voit pas dans les livres saints qu'il se fît remarquer par une piété extraordinaire. Cependant l'archange Raphaël, celui-là même qui est dit avoir apparu à Martin, daigna non-seulement se montrer à lui, mais le conduire, l'accompagner pendant long-temps, le diriger par ses conseils, lui rendre les services les plus simples et les plus familiers. Pourquoi donc ne conviendrait-il point à la bonté ineffable de Dieu, de répandre les mêmes faveurs sur un paysan honnête homme et vrai chrétien ? Si l'on admettait un tel principe, ne voit-on point qu'il faudrait par là même admettre un blasphême, celui de dire qu'il était indigne de la majesté et de la sainteté du fils de Dieu fait homme de converser avec les *publicains et les pécheurs* ?

Les personnes qui élèvent cette difficulté, se sont laissé prévenir par le souvenir des faveurs personnelles que Dieu communique quelquefois à des âmes élevées à un haut degré de sainteté,

telles que celles de saint François-Xavier, de sainte Thérèse, dans les moments de leur union intime avec Dieu. Ces communications divines peuvent être pour quelques ames privilégiées la récompense de leur vertu; mais nous ne voyons nulle part, ni dans l'Écriture Sainte, ni dans l'histoire de l'Eglise, ni dans sa doctrine et celle des Saints Pères, qu'une sainteté éminente soit nécessaire pour recevoir de Dieu des communications et des missions surnaturelles.

3e *Objection*. Si l'ange qui a communiqué avec Martin était un ange de lumière, tout ce qu'il lui a annoncé se serait accompli. Cependant bien des années se sont écoulées avant que la France ne tombât dans les malheurs *prochains* dont elle était menacée, et une partie des malheurs n'a pas encore eu lieu.

Réponse. C'est connaître bien peu le caractère de bonté, de patience, de longanimité dont Dieu veut bien user envers les hommes que de supposer que quand il dit qu'il va les frapper, le châtiment suit toujours immédiatement ses menaces; que l'on se rappelle donc ici toutes les menaces faites au peuple d'Israel et l'admirable patience avec laquelle Dieu en différait l'exécution, pour leur donner le temps de se repentir.

D'ailleurs, dans tous les siècles, les menaces de Dieu n'ont-elles pas été conditionnelles, c'est-à-dire subordonnées au repentir des peuples et des

individus, à leur obstination dans les voies de l'iniquité, et à leur retour plus ou moins prompt à la justice et à la vérité? En supposant donc que la France n'eût encore subi aucun des fléaux annoncés, que faudrait-il en conclure? Que la patience de Dieu a été assez grande pour attendre jusqu'ici la conversion des pécheurs, ou bien qu'il s'est trouvé parmi les Français, comme autrefois parmi le peuple juif, quelques ames justes, dont les prières, les larmes, la pénitence et la vertu ont arrêté jusqu'à présent, du moins en partie, le bras de Dieu prêt à frapper.

Nos lecteurs voudront bien se rappeler encore qu'aux yeux de Dieu, qui a l'éternité pour punir, le nombre des années n'est pas ce qu'il est pour nous. Hommes d'un jour, nous regardons, dix, quinze ans comme un siècle, parce que ce petit espace de temps compose une partie notable de notre existence sur la terre; mais aux yeux de Dieu, dit l'Esprit saint, mille ans sont comme un jour.

Bien des années, dites-vous, se sont écoulées avant que les malheurs prédits comme *prochains* ne vinssent accabler la France. Mais ne doit-on pas regarder comme une partie des malheurs la famine et la perte des principales récoltes qui eurent lieu en France, dans les années 1816 et 1817; les différents complots et révoltes qui éclatèrent; l'assassinat du duc de Berri; les actes

et les mesures contraires à la justice, à la religion, dans lesquels le gouvernement fut entraîné, et qui ont préparé la catastrophe de juillet 1830. Cette catastrophe arriva au milieu d'une prospérité et d'une paix apparente qui semblaient devoir inspirer confiance dans la stabilité des choses; les malheurs présens et les malheurs futurs, suite nécessaire de cette catastrophe, toute l'Europe en armes, tous les trônes ébranlés, tous les peuples saisis d'une espèce de vertige et dans un état de fermentation effrayante, etc., etc. Mais il s'est déjà écoulé quinze ans! Et qu'est-ce donc que quinze ans aux yeux de Dieu? Est-ce parce qu'il a été patient que nous refuserons de croire aux avertissements et aux leçons terribles qu'il nous a donnés?

4e *Objection.* Si Dieu avait résolu de choisir un homme pour le faire l'instrument d'une mission surnaturelle aussi importante, aurait-il donc choisi un simple paysan, d'un esprit ordinaire, dénué de toute étude, de tout usage du monde, ne connaissant ni les lieux, ni les personnages auxquels il doit s'adresser?

Réponse. C'est précisément dans un tel choix qu'éclate la puissance et la sagesse de Dieu. Si Martin eût été un homme de la société, doué de talents, de moyens naturels pour réussir, on eût attribué ou à l'intrigue ou à son adresse tout le succès de cette mission, au lieu d'en rendre gloire à

Dieu seul. S'il eût été d'une imagination ou vive ou exaltée, on aurait dit que c'était un *enthousiaste* et un *visionnaire*. S'il avait brillé par un esprit pénétrant, par des lectures et des connaissances profondes, par des études théologiques, on aurait regardé tout ce qu'il a dit, tout ce qu'il a fait comme le résultat de ses combinaisons et de ses propres travaux. S'il avait été ce qu'on appelle *dévot* dans le monde, et ce que la foi et la vérité veulent qu'on appelle simplement un chrétien pieux et fervent, on n'aurait pas manqué de rejeter sur les *abus* de la religion tout ce que ces événements offrent de merveilleux et de sévère. Enfin, si Martin eût été un homme distingué par son rang, sa naissance, son crédit, on aurait crié à l'intrigue, à l'ambition, à la faveur. Il n'est qu'un paysan; il en fait lui-même l'observation. « Il y » a tant de gens d'esprit, dit-il à l'ange, pour- » quoi vous adressez-vous toujours à moi pour » une commission comme celle-là; moi qui ne » suis qu'un pauvre paysan? »—« C'est pour con- » fondre l'orgueil, » répartit l'inconnu. Réponse sublime, tout-à-fait digne de Dieu, qui veut confondre la sagesse humaine, et faire les plus grandes choses avec ce qui n'est que faiblesse et incapacité aux yeux du monde.

5[e] *Objection*. Plusieurs personnes qui connaissaient Martin et pouvaient juger de ses démarches, parce qu'elles habitaient son village ou les

environs, ont parlé contre ses visions, et l'ont accusé de fourberie

Réponse. Il serait bien étonnant, et même contre l'ordre naturel des choses et celui de la Providence, que personne n'eût attaqué la réputation de Martin dans une affaire qui a eu autant d'éclat. Ces contradictions sont toujours le caractère des œuvres de Dieu. L'histoire de tous les siècles et de tous les lieux le prouve. Mais que peuvent les propos de deux ou trois personnes isolées et peu dignes de foi, à cause de leur conduite plus que suspecte en fait de religion et de bonnes mœurs, contre le témoignage unanime des autorités et de tout ce qu'il y a d'estimable dans le pays de Martin ; contre le témoignage de tant de personnes, de tous les rangs et tout-à-fait désintéressées dans cette affaire, qui ont suivi, examiné Martin pendant plusieurs années, et n'ont jamais trouvé en lui qu'un honnête paysan plein de franchise, de désintéressement et de modestie, qui a conservé toute sa simplicité de vie et de conduite, au milieu de ces événements et de la considération particulière qu'ils lui ont procurée et dont il ne s'est jamais prévalu ?

6e *Objection.* Martin prétend que l'ange lui a dit que « si le roi ne faisait pas ce qui lui était annoncé, un *grand trou serait fait à la couronne de France....* » Il a cité plusieurs autres expressions comme employées par l'ange, et dont la

familiarité ou plutôt la *trivialité* sont indignes de la gravité d'une personne céleste.

Réponse. Nous ne nous permettrons point de nous ériger en critiques littérateurs et académiciens, pour juger de la dignité et de l'élégance du langage qu'un ange doit parler, lorsqu'il emprunte la voix humaine pour communiquer avec les hommes. Il nous suffit de savoir que ses paroles n'ont rien de contraire à la foi et aux mœurs. Quelque simples, quelque familières qu'elles soient, nous les recevons avec respect, dès qu'il nous est démontré qu'elles ont été proférées par lui, parce que nous savons que, dans mille circonstances, les envoyés de Dieu, les prophètes, le fils de Dieu lui-même, se sont souvent, dans leur langage, proportionnés à la simplicité de leurs auditeurs : *Non in doctis humanæ sapientiæ verbis*, disait saint Paul, en parlant de ses épîtres et de ses discours. D'ailleurs, les paroles qu'on a citées dans l'objection ne nous ont pas paru avoir un tel caractère d'authenticité, que nous ayons cru devoir les ajouter au texte inséré dans le corps de la relation que nous donnons pour authentique, et comme étant le seul dont nous puissions garantir parfaitement la vérité.

7ᵉ *Objection.* Martin prétend que l'ange lui a serré la main, pour lui prouver qu'il n'était pas

un fantôme. Mais cette preuve ne paraît pas bien convaincante.

Réponse. Cette preuve que l'ange a voulu donner à Martin de la réalité de sa présence n'est point la seule : tous ses actes, toutes ses paroles, tous ses gestes, etc., sont autant de preuves que ce n'était pas un fantôme. Mais en supposant que ce fait en soit l'unique preuve, nous *disons* qu'elle est démonstrative. Un fantôme est un être chimérique qui n'existe que dans l'imagination, ou qui ne représente un être réel que par une illusion de l'optique. Le moyen le *plus certain* de s'assurer si ce que l'on voit, ce *que l'on entend* est un fantôme ou une réalité, c'est de le toucher, de le palper; comme notre divin Sauveur invita l'apôtre saint Thomas à le faire, pour s'assurer de la réalité de son apparition et de sa résurrection.

8e *Objection.* L'agent surnaturel voulant prouver à Martin qu'il était un *ange de lumière*, et non un démon, est supposé lui en avoir donné des preuves sensibles. 1° Il laisse échapper de son corps apparent des flots d'une lumière si éblouissante que le bon paysan ne peut plus le regarder; 2° Il l'invite à considérer son front qu'il lui découvre, pour le convaincre qu'il ne porte point la marque de réprobation qu'il dit être toujours empreinte sur le front d'un ange de ténèbres, quand Dieu lui permet d'apparaître aux hommes

sous une forme sensible. Mais ces preuves doivent paraître équivoques, et l'on ne voit pas qu'il soit dit nulle part, 1° qu'un démon n'apparaît jamais sous une forme brillante et céleste : saint Paul dit au contraire que Satan se transforme quelquefois en *ange de lumière*; 2° que le démon porte toujours empreinte, sur son extérieur, la marque de sa réprobation.

Réponse. Nous rappellerons d'abord ici ce que nous avons dit plusieurs fois ci-dessus; c'est qu'il existe dans les paroles, les actions de l'agent surnaturel, une foule de traits qui ne peuvent convenir qu'à un ange de lumière. Ainsi, quand les deux traits cités dans l'objection seraient regardés comme équivoques et insuffisants, il suffit de les rapprocher des autres, de les unir aux paroles et aux autres actions de l'agent, pour avoir la preuve indubitable que c'est un ange de lumière. Mais enfin l'absence de toute marque de réprobation sur le front de l'envoyé, et la lumière éblouissante dont il est environné, sont-elles donc des preuves équivoques de son origine? Nous répondons avec confiance : Non; et voici nos motifs. 1° Nous défions nos lecteurs de nous citer aucun trait de l'Ecriture sainte ou de l'histoire, qui prouve que le démon ait quelquefois apparu dans le même état de lumière éblouissante où Martin dit avoir vu l'agent surnaturel qui communiquait avec lui. 2° Nous les défions également de nous

prouver que le démon ait tenté, dans quelque circonstance que ce soit, de se faire passer pour un ange de lumière, en disant et en montrant qu'il ne portait sur lui aucune marque de réprobation. 3° Lorsque saint Paul nous fait observer que l'ange de ténèbres se transforme quelquefois en ange de lumière, il est évident, par le texte même de l'apôtre, qu'il n'a pas voulu dire que Satan fait briller autour de son être infernal une lumière plus resplendissante que celle du soleil, comme l'a fait l'agent surnaturel dans son apparition à Martin; car voici la pensée de saint Paul : Il parle de certains apôtres qui se transforment en apôtres de Jésus-Christ, et qui sont des fourbes et des imposteurs. Puis il ajoute : Cela ne doit point étonner, car Satan *se transforme en ange de lumière*. Il ne faut donc pas attacher d'importance à ce que les ministres de Satan se transfigurent en ministres de la justice de Dieu. On voit que l'intention de l'apôtre est de dire qu'il y a de faux ministres de l'Evangile qui empruntent la parole de Dieu, parole qui est appelée *lumière* dans l'Écriture sainte et spécialement dans l'Évangile; de même que Satan se transforme en ange de lumière, parce qu'il se sert de la parole de Dieu pour tromper. C'est ainsi que, lorsqu'il osa tenter le Fils de Dieu, il employa des paroles de l'Ecriture sainte, dans l'espérance de le séduire; c'est-à-dire qu'il se transforma en *ange*

de lumière. Mais dans l'apparition de Martin, il est question d'une lumière sensible et en quelque sorte matérielle, puisqu'elle affecte les sens. Or, on n'a jamais vu que Satan ait apparu sous un état éblouissant et vraiment céleste. D'ailleurs, nous l'avons prouvé, tout, dans l'agent surnaturel de Martin, dans ses paroles, dans ses actions, était parfaitemement analogue à sa mission divine. 4° Si l'on insistait sur cette marque de réprobation que l'ange a supposé à Satan, sous prétexte que jamais auparavant on n'a rien lu, rien entendu dire de semblable, nous ferions observer que toujours la divine Providence a fourni aux hommes de bonne foi des moyens de distinguer la vérité du mensonge, l'ange de lumière de l'ange de ténèbres ; qu'il n'est donc pas étonnant que pour Martin, simple paysan, sans instruction, elle ait daigné ajouter ce nouveau moyen à tant d'autres, comme étant très-propre à faire impression sur lui. Et parce que le caractère distinctif du démon n'était pas encore connu, faudra-t-il en conclure qu'il n'existe pas, ou que la Providence n'ait point dû l'employer ? Ne faut-il pas au contraire admirer son ineffable miséricorde qui prodigue envers les hommes les moyens de les préserver de l'erreur et de la séduction.

9ᵉ *Objection.* Toute l'histoire de Martin n'est qu'une longue illusion de Satan qui voulait entraîner le paysan, les autorités civiles, le minis-

tre, le roi lui-même dans quelque piège funeste soit à leur salut, soit au repos et au bonheur de la France.... D'ailleurs, qui vous a dit que ce n'était pas une ruse, une intrigue ourdie par des libéraux révolutionnaires pour susciter des embarras au roi, au gouvernement français, et pour les entraîner dans des mesures fatales à l'état et à la religion ?

Réponse. Nous avons prouvé jusqu'à l'évidence qu'il était impossible, absurde de supposer que Martin ait été l'instrument aveugle ou *volontaire* d'aucun parti, d'aucun individu ; *qu'il ait agi* sous l'influence de quelque homme que ce soit. Quant à l'influence du démon, nous avons également démontré qu'elle n'a point eu lieu. Nous le répétons encore, peut-on alléguer en faveur de cette opinion une seule raison, un seul prétexte qui ait la moindre apparence de fondement ? Mais, dit-on, nous l'avons fait observer, c'était pour déterminer le gouvernement à quelque mesure téméraire, dangereuse, qui aurait troublé l'état et la religion en France. Nous avons vu tout ce que l'ange a dit à Martin, tout ce que Martin a fait en conséquence de ses conseils et des ordres qu'il en avait reçus. Y a-t-il dans leurs paroles ou dans leurs actions un seul mot qui ne tende au contraire à raffermir le gouvernement, à faire refleurir la religion et les mœurs ? On avertit au contraire le roi des trahisons et des

complots ; on l'invite à surveiller ses ministres et ses employés ; on lui dit de prendre les moyens les plus sages et les plus efficaces pour réparer une injustice monstrueuse... Si c'est là le langage de l'astuce et de la révolte, quel pourra être celui de la vérité ? A quel caractère sera-t-il donc possible de le reconnaître, et comment pourra-t-on jamais distinguer un imposteur, un suppôt infernal d'un ange de vérité, de lumière ? Si Martin, si le roi ont été trompés par ce message, ne faudra-t-il pas accuser la Providence elle-même de les avoir précipités dans le piège, sans leur offrir aucun moyen de l'éviter ou d'en sortir ?

CHAPITRE IX.

Recueil de quelques lettres de Martin et de quelques faits relatifs au but de sa mission avec des observations critiques sur ces écrits et sur ces faits.

Avertissement.

Pour ne rien omettre dans cet ouvrage, de ce qui se rapporte à la mission de Martin, nous allons transcrire plusieurs de ses lettres écrites pos-

térieurement à son entrevue avec le roi. Ce recueil sera bien incomplet, parce que nous n'avons pas à présent sous nos yeux toutes celles que nous avions eu soin de recueillir sur les originaux même. Nous ne citerons que celles qui se trouvent dans les éditions de 1830 et 1831, parce qu'en les lisant, nous y avons reconnu une conformité parfaite avec ce que nous avions vu sur les originaux. Nous prévenons le public que nous ne citerons que les lettres même de Martin, parce que nous ne pouvons garantir ici que ce qu'il a écrit, mais nullement ce que d'autres ont écrit comme le tenant de lui.

Notre projet est d'ajouter à ces lettres quelques autres écrits plus ou moins authentiques. Mais nous les accompagnerons de notes critiques propres à faire apprécier le degré de confiance qu'on doit leur accorder.

1re *lettre.* — *Dimanche* 28 *janvier* 1821.

Monsieur le curé (1), je vous écris pour vous donner connaissance d'une chose qui m'est arrivée,

(1) C'est à l'ancien curé de Gallardon que cette lettre et les suivantes sont adressées; c'est le même à qui Martin avait confié toutes ses apparitions en 1816, mais en 1821, il demeurait à Versailles, après avoir résigné sa cure entre les mains de son supérieur ecclésiastique.

mardi dernier (23 janvier) étant à la charrue. J'ai entendu une voix qui m'a parlé sans avoir vu personne, et on m'a dit : « Fils de Japhet ! arrête et fais attention aux paroles qui te sont adressées. » Au même instant mes chevaux se sont arrêtés sans que j'aie rien dit, parce que j'étais bien surpris ; voilà les paroles qu'on m'a dit (1) : « Dans cette grande région, un grand arbre est planté, et sur la même souche, il en est planté un autre qui est inférieur au premier ; le second arbre a deux branches, dont l'une des deux a été fracassée, et aussitôt après elle s'est desséchée par un vent furieux, et ce vent ne cessa de souffler. A la place de cette branche, il en est sorti une autre branche, jeune, tendre, qui la remplace ; mais ce vent qui est toujours agité, s'élèvera un jour avec de telles secousses, que, etc. etc.... (2) ; et après cette catastrophe épouvantable, les peuples se-

(1) Les fautes de grammaire font voir que c'est un paysan qui parle. On a déjà dû le remarqner plusieurs fois dans le cours de la relation.

(2) Il est facile de comprendre le style allégorique. La *grande région*, c'est la France ; *les deux arbres*, c'est Louis XVIII, et Monsieur comte d'Artois ; les *deux branches*, ce sont le duc d'Angoulême et le duc de Berri ; la *branche jeune et tendre*, c'est le duc de Bordeaux ; le *vent du nord-ouest toujours agité*, ce sont les révolutionnaires, leurs complots et leurs écrits incendiaires....... La révolution de juillet 1830, est le premier malheur prédit dans cette lettre.

ront dans la dernière désolation (1). Prie, mon fils, que ces jours soient abrégés; invoque le ciel, que le vent fatal, sortant du nord-ouest, soit barré par des barrières puissantes, et que ses progrès n'ayent rien de fâcheux. Les choses sont obscures pour toi, mais d'autres les comprendront facilement » (2).

Voilà, monsieur, ce qui m'est arrivé, mardi 23 janvier, vers une heure après midi; je ne comprends rien à cela; vous me marquerez si vous y comprenez quelque chose. Je n'ai parlé à personne de tout cela, pas seulement à ma femme; car je ne veux pas qu'il en soit mention, car le monde est méchant. J'étais *résou* à garder tout cela sous silence; mais je me suis décidé à vous écrire aujourd'hui, parce que cette nuit je n'ai pu dormir, et j'ai toujours eu ces paroles dans la mémoire, et je vous prie d'en garder le secret, parce que le monde s'en moquerait. Monsieur, on m'a traité de fils de Japhet! je ne connais personne dans notre famille qui porte ce nom; on peut bien s'être trompé; on m'a peut être pris pour un autre (3).

(1) Cette catastrophe est le renversement du trône et de la famille régnante de Charles X et les maux qui suivront.

(2) Ces paroles prouvent que l'intention de la Providence était que cette prédiction fût communiquée.

(3) Fils de Japhet! On conçoit facilement l'étonnement de

Monsieur, j'attends de vous une réponse le plutôt possible.... En attendant de vos nouvelles, je prie le Seigneur qu'il ne vous arrive rien de fâcheux. Je me fie à vous ; ne parlez de ces choses à personne, pas même à madame G. et j'attends une réponse dimanche soir, 4 février.

Signé THOMAS MARTIN.

Nota. Cette lettre est d'une telle naïveté qu'il est impossible de ne pas reconnaître que le bon paysan parle comme il est affecté, et que toutes ses paroles ne sont que l'expression sincère des sentimens de son ame. Les malheurs prédits dans cette lettre ont commencé au mois de juillet 1830..... Dieu veuille qu'ils soient abrégés. La prière et la ferveur des ames justes peuvent contribuer à cette abréviation (1).

Martin, en s'entendant nommer ainsi ; quand on se rappelle que c'est un paysan sans études et sans culture et qui ignore parfaitement l'Histoire-Sainte, où il est dit que Japhet, fils de Noë, et ses descendants peupleront les îles à l'ouest de l'Asie, c'est-à-dire l'Europe. (Genèse, chap. 10, verset 5.)

(1) On voit par les expressions de cette première lettre, « *qu'après cette catastrophe épouvantable*, *les peuples seront dans la désolation.* » On a vu dans le récit des révélations faites à Martin en 1816, « *que les peuples en voyant arriver ces malheurs seront saisis d'étonnement, sécheront de frayeur...*

2e *Lettre* — 8 *février* 1821.

Monsieur, j'ai reçu dimanche votre lettre. Je vous avais défendu de parler de ce que je vous avais marqué, j'ai eu tort, parce que cela ne peut pas rester caché; il faut nécessairement que cela passe devant les grands et les premiers de l'état, pour qu'on voie le danger dont ils sont menacés, parce que le vent dont je vous ai parlé, avant peu, va faire de terribles désastres, car ce vent tourne toujours autour de l'arbre; si l'on n'y fait pas attention, avant peu il sera renversé; dans

Que la France sera livrée en opprobre à toutes les nations. » A cette lecture, on se demande quels sont donc ces malheurs dont la France est menacée par des complots? Les confidences indiscrètes du frère d'un ancien ministre de la révolution de 1830; confidences faites au milieu d'une orgie, et pendant que cette révolution s'opérait à Paris, nous donnent de grandes lumières sur l'étendue et l'épouvantable noirceur de ces complots. Il était convenu *par toute la France*, que pour opérer et consommer cette révolution, on égorgerait la famille royale, on porterait le fer et la flamme dans les séminaires et les couvents, on égorgerait par surprise la garde royale, les ecclésiastiques, les religieuses et tout ce qui par état pouvait être un obstacle à l'anéantissement en France de la religion et de la famille royale.... Dieu en nous châtiant semble avoir abrégé, adouci les maux jusqu'à présent; mais que fera encore sa justice ???

le même moment l'autre arbre avec ce qui sort de lui, éprouvera le même sort (1). Hier la même parole est venue me parler, et je n'ai rien vu, et il faut nécessairement le faire savoir, mais il faut le confier à ceux qui ne font pas grand bruit. Vous connaissez des hommes savants qui pourraient bien vous dire tout comme vous pourrez vous y prendre. Si Versailles n'était pas si loin de Gallardon, j'aurais été vous voir pour vous dire tout ce qui m'a été dit; mais c'est trop loin; j'ai mon ouvrage à faire, et il n'est pas possible de quitter. Toutes ces choses m'inquiètent beaucoup; et je ne sais pas comment entendre parler et ne rien voir en plein jour. Je remets tout entre les mains de Dieu.

Signé THOMAS MARTIN.

Nota. Quelle simplicité de paroles et de pensées! est-ce là le style d'un enthousiaste ou d'un fourbe? On assure que Louis XVIII averti de cette prédiction, ordonna de redoubler de surveillance. C'est peut-être à cela qu'il doit d'être mort tranquille aux Tuileries. Mais comme tout s'est vérifié contre son successeur et sa famille!

(1) Cette partie de la prédiction est accomplie, comme nous l'avons dit ci-dessus.

3ᵉ *Lettre.* — 21 *février* 1821.

Monsieur, j'ai eu une grande frayeur ce matin. Il était 9 heures ; j'ai entendu un grand bruit auprès de moi, et je n'ai rien vu, mais j'ai entendu parler, après que le bruit a été apaisé, et on m'a dit : Pourquoi avez-vous eu peur ; ne craignez point ; je ne viens pas pour vous faire aucun mal. Vous êtes surpris d'entendre parler et de ne rien voir, ne vous étonnez pas : il faut que les choses soient découvertes ; il ne vous arrivera *rien* ; *je* me sers de vous pour vous envoyer, comme je suis envoyé. Les philosophes, les incrédules, les impies ne croient pas que l'on voit leurs démarches ; mais il faut qu'ils soient confondus. Ne craignez pas que l'on dise que vous avez quelque maladie qui vous fasse agir ainsi ; je vous déclare que vous n'avez aucune maladie, et que les docteurs en médecine les plus habiles ne sauraient rien trouver en vous. Vous avez été jusqu'à ce jour exempt de toute maladie, et c'est pour cela que je me sers de vous. Demeurez tranquille, continuez d'être ce que vous avez été ; vos jours sont comptés, et il ne vous en échappera pas un seul. Je vous défends de vous prosterner devant moi, parce que je ne suis qu'un serviteur comme vous.

Je ne peux point vous marquer ce que l'on m'a dit encore, parce que l'annonce n'est pas bonne, et je crains que tout ce qui m'a été dit n'arrive. Il faut toujours prier et ne pas se lasser de prier pour apaiser la colère de Dieu, pour qu'il nous pardonne, et afin qu'il nous délivre des maux dont nous sommes menacés.

La première fois, j'étais à labourer aux vallées de Marolles; la seconde fois, au chemin d'Armenonville à Marolles; et aujourd'hui au chemin d'Epernon (1).

Monsieur, je suis bien en peine comment les choses se passeront. On m'a dit que celui qui a porté le coup à Charles-Ferdinand d'Artois (2), (voilà comme on me l'a nommé) a été bien trompé, car celui qui lui a fait faire le coup lui avait toujours promis qu'on ne lui ferait rien, et qu'il ne déclare rien; et il avait toujours cette espérance jusqu'au moment d'être exécuté; qu'il croyait que c'était une feinte pour lui faire découvrir qui lui avait donné ce conseil, et le même jour, il ne devait pas en échapper.

(1) Il cite les trois endroits différents où il a entendu parler sans rien voir. Ces désignations ont rapport à ce qu'il venait de dire dans cette lettre et à ce qu'il avait dit dans les deux précédentes.

(2) Voilà comme le crime de Louvel était un crime isolé! Le ministre de la police le prétendit, mais nul homme honnête et sensé ne voulut l'en croire.

Monsieur, voilà ce qui m'a été dit : je ne sais pas quelle est la personne qui me parle : il a la voix assez forte et bien claire, j'ai eu la pensée de parler, mais je n'ai pas osé, à cause que je ne vois personne.

Signé Thomas Martin.

Nota. On voit que Martin ne dit à son ancien curé qu'une partie des choses qui lui ont été communiquées. Nous regrettons de ne point avoir l'occasion d'apprendre de sa bouche des détails, qui, quoique tristes, seraient si intéressants à connaître ; mais nous protestons ici devant nos lecteurs que tout ce qui a rapport à Martin dans ses lettres, comme révélé par la voix, a pour nous les mêmes caractères de vérité que tout ce qu'il a dit précédemment dans sa relation. 1° Le crime de Louvel avait donc des complices. 2° On voit par les instructions et les encouragements donnés par la voix à Martin, que la Providence voulait soutenir la confiance de cet honnête homme et le rassurer contre tous les propos que l'on faisait courir plus que jamais sur son compte en 1821. Les personnes même qui avaient paru les plus touchées, à l'époque de ses premières visions, semblaient les avoir perdues de vue ; les autres continuaient à les attribuer à son imagination malade, ou à ses impostures, ou aux intrigues de

police, ou à un parti janséniste. Nous avons fait sentir ci-dessus toute l'absurdité de ces suppositions. La Providence pour rappeler l'attention des Français sur les prévisions de Martin, a daigné, en 1821, comme en 1826 et les années suivantes, lui faire de nouvelles communications propres à réveiller nos alarmes sur les dangers de la France, et à nous faire entrer dans les voies indiquées par elle, pour apaiser sa colère.

4e *Lettre.* — 26 *février* 1821.

Monsieur, c'est samedi dernier, 24 février, que j'ai eu une grande frayeur (1). J'ai encore entendu un grand bruit autour de moi, mais il n'a pas duré long-temps (2), et cette voix m'a dit que le crime était à son comble, et je n'ai encore

(1) Martin a toujours éprouvé cette frayeur ou un frémissement subit, à chaque fois que le bruit qui précédait la voix s'est fait entendre, soit dans ces circonstances, soit dans d'autres circonstances postérieures. C'est ce que nous avons appris de lui-même, il y a seulement quelque mois. On a beaucoup d'exemple dans les saintes Écritures de ces frayeurs subites occasionnées par l'apparition des anges, ou par le son de leur voix, lorsqu'ils restent invisibles.

(2) Martin nous a dit que le bruit qui précède la voix ressemble à celui d'un tourbillon ou d'un vent violent qui s'agite auprès de lui.

rien vu. J'étais à labourer auprès (du climat) de la justice, et vous voyez qu'il n'y a pas d'endroit qu'on ne me trouve. Monsieur, vous me marquez que je ne vous ai rien marqué dernièrement, parce que l'annonce n'était pas bonne; on m'a dit, « qu'il n'y avait pas d'endroit que les iniquités étaient plus grandes qu'en France; que la nation était couverte de toute sorte de crimes; qu'ils ont porté leurs mains sacriléges sur l'oint du Seigneur (1); qu'on a apporté le venin et le désordre dans toutes les nations; et que la nation est coupable, plus ou moins, des crimes qui ont été commis et qu'elle commet encore tous les jours. »

On m'a dit que Charles Ferdinand a succombé sous le fer meurtrier dans les jours que se commettent les plus grands désordres, et cette année les crimes sont toujours les mêmes et encore plus grands, et que le coup était mortel sur le champ; mais qu'il a encore vécu outre le cours de la nature, ce qui a paru surprenant à tous ceux qui en ont été les témoins, parce qu'on m'a dit qu'il

(1) On ne voit point clairement ce que signifie en cette circonstance, *l'oint du Seigneur*; est-ce l'infortuné duc de Berri? Nous avons de la peine à le croire. Il était du sang des rois, mais il n'était point sacré. N'est-ce pas plutôt Louis XVI, dont le régicide a été si mal expié et qui crie encore vengeance contre les Français.

avait été frappé de la même manière que Henri IV, et qu'il (celui-ci) n'a pu achever la parole qu'il voulait prononcer, et que sondernier soupir a été de se recommander à Dieu, notre divin Sauveur. »

Nota. Cette lettre, comme on voit, renferme de nouvelles plaintes sur les crimes de la France et par là même de nouveaux avertissements de la Providence, dont on aurait dû profiter. Mais qui a voulu les écouter, y croire, et en avertir qui de droit? Quelle personne en place a usé de son autorité pour amener la suppression des désordres et des crimes? Malheureux Français! oui, ils sont tous plus ou moins coupables; qu'aucun d'eux ne s'étonne donc des châtiments, et que tous s'efforcent de fléchir Dieu par le repentir d'une sincère conversion!

5e *Lettre* (1). — 2 *avril* 1821.

Monsieur, je vous avais marqué que j'avais vu une main tracer des lettres, mais je ne vous mar-

(1) Nous omettons une lettre rapportée dans les éditions de 1830 et 1831, parce qu'elle ne nous paraît ni digne du même intérêt que les autres, ni appuyée sur une autorité suffisante, dans ce qui concerne les révélations faites à Martin.

quais pas quelles lettres, les voici : On a fait une croix bien grande, et à la suite les lettres : R, M, P, G, Q, H, L, V, D. Je ne sais pas si je les mets bien à leur rang. Après les lettres marquées, la même main a passé par-dessus, les a effacées; je ne sais pas si vous connaîtrez quelque chose, je ne puis rien comprendre, j'étais dans la grange à faire des échalas Rien autre chose à vous communiquer (1).

Signé, THOMAS MARTIN.

Nota. Martin raconte ici, comme toujours, les faits avec sa simplicité et sa frnchise ordinaires : il ne donne pas dans sa lettre des détails, que nous tenons de lui-même, les voici : 1° avant de voir apparaître la main, il entendit un bruit pour l'avertir d'être attentif; 2° cette main apparut avec une partie de son avant bras; 3° cette main traça les signes à une certaine hauteur, de manière que Martin la voyait entre lui et la muraille mais à quelque distance du mur; 4° la croix et les caractères furent tracés, non contre

) Martin disait alors qu'il ne pouvait rien y comprendre Le sens de ces signes est en effet par lui-même très-obscur, mais Martin depuis sa lettre écrite, a été averti par la voix qu'il en recevrait l'intelligence par la suite. Il a en effet, depuis peu reçu quelques éclaircissements surnaturels sur la signification de ces signes.

le mur, mais vis-à-vis et à une certaine distance; 5° la couleur de la croix, qui fut tracée avant les lettres, était noire et ressemblait à un mélange de sang et de noir; 6° les lettres étaient de la même couleur, chacune plus grande de plus d'un pouce; 7° la main après avoir tracé les signes s'arrêta un petit espace de temps, puis elle repassa sur la croix et les lettres qui disparurent; elle disparut aussi à l'instant.

Nous croyons parfaitement au récit de Martin par les raisons que nous avons données pour croire à ces visions précédentes, mais nos lecteurs qui ne partagent pas notre conviction, finiront sans doute par être pleinement convaincus de la vérité de cette nouvelle vision, lorsque nous leur aurons raconté la confirmation inattendue que nous en avons reçue, depuis environ trois ans. Le fils aîné de Martin, âgé de 7 à 8 ans en 1821, se trouvait dans la grange avec son père, lorsque la main et les signes apparurent. Ni cet enfant, ni Martin n'avaient parlé de cette circonstance, et peut-être l'ignorerait-on encore, si la Providence n'avait ménagé une occasion pour la faire connaître. Une personne avec laquelle le jeune homme se trouvait par hasard à Versailles, parla devant lui, il y a environ 4 ans, à ceux qui l'écoutaient, de la vision de la main des caractères. On entendit tout-à-coup le jeune homme soupirer pendant le récit de cette histoire;

on fut fort surpris de le voir fondant en larmes: on lui en demanda la cause. — Ah! c'est que j'étais moi-même à m'amuser dans la grange de mon père lorsque cela est arrivé ; j'ai tout vu, la main et les signes ; j'ai eu une si grande peur que je me suis enfui aussitôt après, et je n'en ai jamais rien dit, pas même à ma mère. » Après un tel récit peut-on raisonnablement conserver quelque doute sur la vérité de cette apparition?

Nous avons appris depuis peu, que Martin a reçu par une voix surnaturelle, une partie des explications qui lui avaient été promises au sujet de l'apparition de la croix et des lettres. Les explications lui ont été données dans les derniers mois de l'année 1831. On lui a dit que ces signes signifiaient plusieurs choses qui lui ont été expliquées, et dont quelques-unes sont déjà arrivées, et dont d'autres sont à venir : ainsi par exemple : 1° les neuf lettres tracées par la main, signifient les neuf années qui se sont écoulées depuis l'apparition de ces caractères (1821), jusqu'au jour où la première explication en a été donnée par la voix surnaturelle à Martin. Entre ces deux époques, il y a à peu près six mois de plus que les neuf ans, et la même voix a dit que cette dernière année était désignée par le petit temps de repos que la main a pris, après avoir tracé les signes, et avant de les effacer ; 2° La croix avec sa couleur marquait le deuil et la tribulation ; 3° Les lettres

avec leur couleur signifiaient l'agitation dans laquelle l'Eglise allait tomber (1); 4° Autant de temps s'est écoulé depuis les signes en 1821 jusqu'à la secousse de l'année 1830, autant s'en écoulera jusqu'au *parfait* rétablissement des choses. Mais appuyés sur de fortes raisons, nous croyons pouvoir donner pour certain que les événements qui doivent préparer le *parfait* rétablissement de la paix, commenceront bientôt. Pour mettre nos lecteurs sur la voie, nous nous bornerons à leur rappeler que la voix surnaturelle a dit à Martin, il y a plusieurs années, que la signification des signes ci-dessus ne lui serait donnée que *vers la fin*; ces explications, au reste, ne seront pas les seules...; il faut attendre celles qui pourront être données encore avant le *parfait* rétablissement de toutes choses, et s'y préparer en invoquant souvent l'intercession de la sainte Vierge et de sainte Anne.... Ces deux pratiques de piété ont été spécialement recommandées par la voix surnaturelle, comme un des moyens les plus efficaces pour être exaucé et pour abréger les maux qui nous menacent encore.

Pour confirmer nos lecteurs dans l'opinion favorable à Martin qu'ont dû leur inspirer les let-

(1) Il a été dit vers la fin de 1831, que *l'Église allait tomber dans un grand deuil*, que *beaucoup se laisseraient aller au torrent*, etc.

tres et les faits précédents, nous terminerons ce recueil par une lettre qu'il écrivit en 1826 à une personne de Versailles qui avait témoigné le désir d'aller le voir à Gallardon, et d'apprendre de lui quelque chose de nouveau touchant ses révélations.

6e *Lettre.* — 30 *novembre* 1826.

Monsieur, je m'empresse de vous écrire, pour vous épargner un voyage de venir dans une mauvaise saison, sans autre utilité, que d'avoir le plaisir de me voir. Je ne puis pas contenter votre curiosité; le temps n'est pas encore venu de parler. Les avis seraient encore inutiles aujourd'hui. C'est là tous les hommes (1), les uns connaissent bien les affaires, et ils s'en moquent; et d'autres seraient bien fâchés contre moi, si je les instruisais trop. Mais je crains bien, quand on verra les choses arriver, qu'il ne sera plus temps.... La patience de Dieu, que j'admire avec vous, n'est pas encore lasse. Encore un peu de temps pour les maux prédits....; ne croyez pas que je sois si craintif. Je sais ce qui m'a été promis... Ce que je vous dirais je pourrais bien vous l'écrire, ainsi qu'à M. Laperruque (ancien curé de Gallardon)

(1) C'est-à-dire, voilà comment font tous les hommes en général.

par la poste ; je ne crains rien... Je ne dis qu'une partie de ce qui m'a été dit. Celui qui m'a été envoyé ne m'a pas recommandé le secret, mais je l'avais promis à celui qui me l'avait demandé. Il a bien écouté mes avis pour ne pas se faire sacrer ; mais il a oublié de rendre à César ce qui appartient à César, et à Dieu ce qui appartient à Dieu. Comme je l'ai dit, je ne savais rien d'avance (au sujet du secret dit au roi), et comment cela se fait-il que cela (le secret) se répand ? Moi je n'en parle à personne de mon pays, mais je l'ai dit à des personnes qui sont venues me voir... On m'a envoyé des personnes que je ne prenais que pour des espions, et qu'on sait si mal choisir, comme deux grands personnages qui sont venus, il y a quelque temps, m'ont fait demander à P. J., en présence de plusieurs personnes. Ils ont voulu détourner une chose que je savais aussi bien qu'eux (1). Je leur ai dit : à quoi vous sert de vouloir étouffer la vérité ?

Je finis en vous remerciant pour moi et pour ma famille des intérêts que vous nous portez. Je vous prie de présenter mes respects à M. le curé ;

(1) Il s'agissait de la chose dite en secret à Louis XVIII par Martin. Ces personnages contestèrent la vérité, et pressaient Martin de se rétracter, et d'en garder le silence.

vous lui direz que je pense toujours à lui. Nos compliments à toute votre famille.

Signé THOMAS MARTIN.

Nota. On voudra bien se rappeler ce que nous avons dit au sujet du recueil des lettres de Martin. Nous en avons eu plusieurs autres entre les mains. Mais elles sont depuis plusieurs mois déposées dans un lieu trop éloigné de celui que nous habitons, en écrivant cet ouvrage, pour espérer de nous les procurer assez à temps pour qu'elles puissent y être insérées. Nous nous bornerons à transcrire quelques notes extraites des originaux de ces lettres ou des propres dépositions de Martin, dont les plus récentes sont datées de l'année 1831. On peut compter sur l'exactitude de ces notes, comme si on avait les lettres même sous les yeux.

1° De l'année 1826 à l'année 1827, Martin fut averti par la voix surnaturelle, que l'on s'était occupé de lui dans les conseils du ministère français; qu'il y avait été question de l'arrêter. (Apparemment à l'occasion du secret dit à Louis XVIII, qui commençait à s'ébruiter.) Mais ce projet n'eut pas de suite; on en craignit vraisemblablement les résultats.

2° Martin eut encore des communications ex-

traordinaires dans les années 1828 et 1829; elles tendaient toutes à lui annoncer des malheurs pour l'Eglise et pour l'état.

3° Le samedi 24 juillet 1830, à cinq heures du soir, Martin, labourant dans les terres de Gatz, (canton de Gallardon), entendit un bruit comme dans toutes les révélations précédentes, et une voix lui dit: « La hache est prête à frapper, les événements vont arriver, et ils seront aussi funestes qu'ils ont été prédits. » Cela comme on voit a eu lieu trois jours avant les événements de juillet 1830.

4° Le dimanche 1er août 1830, Martin, pendant la grand-messe entre les deux consécrations vit distinctement, 1° trois grosses larmes rouges, longues d'environ un pied, et distantes d'un pied les unes des autres, tomber perpendiculairement sur l'autel. 2° Trois larmes noires de la même grandeur, et à la même distance, tomber de même sur l'autel. 3° Enfin il vit à leur suite trois larmes blanches de la même forme, qui, au lieu de tomber sur l'autel, se dissipèrent dans l'Eglise et répandirent une blancheur éclatante. A l'instant Martin entendit une voix qui lui expliqua la vision en ces termes : Les larmes rouges figurent le sang qui doit inonder la France; les noires le deuil qui suivra cette effusion de sang; et les blanches

l'ordre et la paix qui doivent revenir avec la légitimité (1).

5° Vers la fin d'août 1831, Martin fut averti par une voix surnaturelle de quitter son domicile et de se cacher en lieu sûr, parce qu'on allait venir l'insulter et le maltraiter. Il obéit et aussitôt après sa retraite, une troupe de gens mal-intentionnés se porta chez lui ; ne l'ayant point trouvé, ils allèrent à l'habitation du curé, qui fut obligé de fuir et commirent encore d'autres insultes.

6° Vers le 9 novembre 1830, la *voix* dit à Martin que le pape (Pie VIII) allait tomber malade d'une maladie grave et que sa mort était prochaine. On sait que le pape mourut en effet le 30 novembre 1830. Nous avons appris d'une personne très respectable qu'elle connaissait plusieurs jours avant l'événement, la révélation de la mort prochaine du pape faite à Martin.

7° Il fut révélé à Martin, avant la fin du conclave pour l'élection du successeur de Pie VIII, que le pape élu serait un saint personnage ; qu'il arriverait quelque chose d'extraordinaire à son élection, que dans les commencements de son

(1) L'éditeur des deux dernières éditions des événements de Martin a dit un mot, dans une note, de cette vision des larmes, mais ce qu'il en dit est tout-à-fait inexact ; il parle *par ouï dire ;* en effet, il a très-mal *ouï*, ou bien on lui a très-mal *dit* la chose.

règne il éprouverait de grandes contrariétés ; nous avons appris par une voie certaine que le frère *Marco*, religieux passionniste en réputation de sainteté à Rome, fut instruit par révélation de l'élection de Grégoire XVI, plus de neuf jours avant l'événement, et qu'il lui fut prescrit une neuvaine de prières à ce sujet en l'honneur des sept douleurs et de la purification de la sainte Vierge, deux fêtes qui en cette année concoururent le même jour où Grégoire XVI fut élu le 2 février. Plusieurs autres faits miraculeux signalèrent également les commencements de son règne. Nous en avons le récit sous les yeux. Par ménagement pour les préventions peut-être encore trop fortes de quelques-uns de nos lecteurs contre les miracles, nous les passerons sous silence.

8° Dans le courant de l'année dernière, une personne très-estimable de notre connaissance (1) alla trouver Martin dans l'intention de l'éprouver; car elle savait d'avance que le fait qu'elle allait lui citer était reconnu pour être certainement faux; elle lui dit : « Vous prétendez que l'ange vous a dit

(1) Nos lecteurs seront étonnés de ce que nous nommons rarement les personnes que nous disons connaître. Nous les prions de nous savoir gré de cette discrétion, à raison des circonstances présentes.

qu'un tel personnage (qu'elle lui nomma) vit toujours; et moi je connais une personne qui assure que le même ange lui a révélé que ce personnage est mort depuis long-temps; or un ange ne peut pas être en contradiction avec lui-même; vous avec donc été trompé? Martin un peu étonné, mais calme comme à son ordinaire, lui répondit: Monsieur, tout ce que je peux vous dire là-dessus, c'est que j'ai bien entendu et rapporté exactement ce que l'Ange m'a dit; que voulez-vous que je vous dise de plus? je ne prétends point faire croire ceux qui ne veulent pas croire, je me borne à répéter ce que j'ai entendu, on croira si l'on veut: le même jour Martin étant occupé à prier, entendit le bruit et la voix ordinaire qui lui dit: Une personne est venue vous annoncer que l'ange a révélé que le personnage que l'on vous a donné pour vivant, est mort depuis long-temps, dites à cette personne qu'elle sait bien à quoi s'en tenir sur ce fait. Martin fit rendre aussitôt cette réponse à celui qui était venu l'éprouver. Nous avons désiré apprendre de cette personne même, si le récit de Martin était vrai. Nous le lui avons demandé le lendemain du jour où Martin nous avait cité ce fait; elle nous l'a pleinement confirmé.

9° La discrétion ne nous permet pas encore de confier au public tout ce que nous savons de plus, spécialement sur le sort réservé à Paris et

à Lyon et sur un événement extraordinaire qui doit avoir lieu *quarante ans* après la captivité de Louis XVI et de sa famille dans la tour du temple (1). Sur les sentimens d'une grande puissance relativement à quelques révélations qui la concernent.... Le temps de tout dire n'est pas encore venu. Nous voulons ici seulement en prévenir nos lecteurs, afin que lorsque la providence développera les événements qu'elle prépare, on se souvienne que nous les avions indiqués....

Nota. Nous avions promis d'insérer dans ce chapitre quelques autres révélations qui nous ont paru d'un intérêt général, et avoir été publiées par des personnes dignes de foi; mais comme elles ne présentent ni la précision, ni les caractères de certitude des révélations faites à Martin, nous nous dispenserons de les publier dans cet ouvrage spécialement consacré à constater des faits précis et incontestables (2). Il nous

(1) Cette captivité commença le 12 août 1792.

(2) Telles sont les prédictions d'une religieuse de Belley, d'une religieuse hospitalière de Loudun, d'un vieillard de Vannes, d'un autre vieillard du Vivarais, du P. Calixte, bénédictin mort en 1750, d'une autre religieux allemand, etc., etc. Ces prédictions et beaucoup d'autres s'accordent toutes en substance sur deux points. 1° Les malheurs dont la France était menacée; nous en voyons commencer le triste accom-

reste à discuter un fait important relatif à une note insérée à la fin des deux éditions 1830 et 1831, Paris, chez le libraire L.-F. Hivert. Cette discussion fera le sujet du dixième et dernier chapitre de nos observations critiques.

CHAPITRE X.

Dissertation sur la mort de Louis XVII.

M. S*** termine ses deux dernières éditions des événements arrivés à Thomas-Ignace Martin par un *récit tiré des mémoires d'une femme de qualité, tome* 2, où l'on parle assez en détail de l'entretien de Martin avec Louis XVIII. Nous ignorons par quel motif M. S*** s'est déterminé à citer ces mémoires dans une relation d'un caractère aussi grave que celle des révélations faites au paysan de la Beauce. Si c'est comme preuve de la vérité de ces révélations, cette preuve nous semble bien mal choisie, car beaucoup de faits cités dans ces mémoires sont faux, inexacts ou

plissement. 2° L'apparition inattendue d'un grand monarque qui contribuera à ramener l'ordre, et sous le règne duquel la religion et la France reverront des jours de prospérité.

dénaturés. Le récit de l'entretien de Martin avec le roi est de ce nombre. C'est dans les mémoires un vrai roman, que le rédacteur a composé d'imagination d'après la lecture de la relation imprimée en 1817 ou 1820, qui lui aura servi de cannevas. Il y invente les circonstances qui lui paraissent devoir donner plus de sel à son récit; il s'y livre à quelques conjectures mystérieuses propres à piquer l'intérêt et la curiosité de ses lecteurs; il introduit dans cette affaire un personnage qui n'y a certainement joué aucun rôle. La comtesse, sous le nom de laquelle l'auteur, quel qu'il soit (1), a donné ses mémoires, n'y a certainement pas figuré; car, à cette époque, il n'y avait aucune comtesse admise à l'intimité de Louis XVIII. Madame la comtesse du C*** ne jouissait pas encore de cette faveur. Si M. S*** a voulu seulement, par la citation de ses témoins, prouver que l'histoire de Martin était connue dans Paris, et assez notoire pour devenir l'objet d'un article de *roman*, il nous permettra de lui dire qu'il lui eût été facile de trouver des autorités plus imposantes pour établir sa preuve (1).

(1) On prétend que le véritable auteur de ces *Mémoires* est M. Mali^ne, littérateur et journaliste.

(2) M. S*** termine les citations de ces *Mémoires* par un article où il parle d'un message qui aurait été envoyé par Charles X à Martin. Le fait est entièrement controuvé : nous en avons acquis la preuve.

M. S*** profite d'un mot échappé à l'auteur des *Mémoires d'une femme de qualité*, pour faire une note et un raisonnement très-sérieux sur un fondement très-frivole et tout-à-fait imaginaire. Le romancier fait dire au roi par Martin, dans les mémoires : « Vous avez fait une promesse que vous n'avez pas tenue : vous y êtes encore à temps (ici plusieurs points), ou vous devez renoncer à recevoir jamais l'huile sainte sur le front. »

A ce sujet, l'éditeur de la relation hazarde une note où il dit : « Ces paroles rapprochées.... (de celles où on dit que Martin rappela au roi des particularités qui lui ont été annoncées de son exil) donnent à conjecturer que, dans la révélation des choses secrètes..., il s'agissait d'une promesse où d'un vœu qu'aurait fait Louis XVIII, s'ilparvenait à remonter sur le trône.... Remarquons encore, ajoute M. S***, que Louis XVIII est ici placé, suivant ce que lui dit Martin (ce qu'il est supposé lui dire d'après les *Mémoires*) dans l'alternative de tenir sa promesse ou de renoncer à recevoir l'huile sainte ; d'où l'on doit conclure que, s'il eût tenu sa promesse, il aurait pu légitimement être sacré, sans nul danger pour sa personne, ce qui ne peut s'accorder avec l'existence de Louis XVII que l'on a prétendu vivant, et dont il aurait envahi les droits. »

Voilà la note et le raisonnement de M. S***. Il

ne donne tout cela, il est vrai, que comme une conjecture; mais il est facile de lui démontrer que sa conjecture est fausse et appuyée sur des paroles qui ne méritaient pas d'être citées. 1° L'auteur des Mémoires parle d'une *promesse* faite par Louis XVIII; mais martin n'en a jamais dit un mot ni au roi, ni à personne. C'est une pure invention de la *femme de qualité*, qui aura aussi fait sa *conjecture* d'une *promesse*, d'après un événement connu de toute la cour de Louis XVIII. Aussitôt après son entrevue avec Martin, les ordres donnés pour le sacre furent révoqués, d'où le romancier a *conjecturé* qu'il avait été question entre le roi et Martin d'une promesse faite, et dont l'accomplissement aurait été la condition de son sacre.

M. S*** raisonne dans une supposition fausse; encore une fois, il n'a nullement été question entre le roi et Martin de *promesse* dont celui-ci ait exigé l'accomplissement comme condition du sacre. Le paysan lui a dit d'une manière tout-à-fait absolue : « Prenez garde de ne pas vous faire » sacrer..... » 2° La supposition de la promesse étant fausse, il en résulte que les deux conclusions déduites par M. S*** de la prétendue *promesse*, sont sans fondement, et qu'elles ne prouvent rien, ni pour les droits de Louis XVIII, ni contre l'existence de Louis XVII.

Nous venons de nommer le fils infortuné du

Roi-Martyr, destiné depuis l'âge de 7 ans à d'ineffables malheurs, il partagea ceux de ses augustes parens pendant le reste de leur vie; mais combien de temps leur a-t-il survécu? Si nous consultons les monuments publics; les journaux de l'époque, il aurait dû terminer sa carrière le 8 juin 1795, et succomber dans la tour du Temple, sous le poids des chagrins et d'une maladie causée par les rigueurs de sa détention, cependant une tradition secrète religieusement conservée dans le cœur de quelques Français, suppose que la tombe ne renferme pas encore ses précieuses dépouilles, et que des hommes intrépides et dévoués ont réussi à l'arracher à ses bourreaux et à sa captivité; qu'un autre enfant de son âge lui fut substitué, mourut au Temple à sa place, et conserva par sa mort la vie au fils de Louis XVI et de Marie Antoinette. Cette tradition sortie du secret des consciences, où la crainte l'avait comprimée pendant long-temps, s'est répandue peu-à-peu; elle a fini par devenir une croyance assez générale, et donné lieu, d'une part, à quelques intriguants de se faire passer pour le fils de Louis XVI, et d'oser soutenir leurs prétentions par des mémoires imprimés; d'une autre part, plusieurs écrivains se sont inscrits en faux contre cette prétention, et ont entrepris de prouver par des écrits que nous avons sous les

yeux, *la mort du jeune Louis XVII*, dans la tour du Temple.

Nous n'entreprendrons pas de réfuter les mémoires d'un prétendu *duc de Normandie* publiés dans le courant de 1831. Nous nous bornerons à dire qu'ils sont évidemment l'ouvrage d'un imposteur, qui toutefois a su lier à son roman plusieurs faits spécieux et assez communément admis par ceux qui croient à l'existence de Louis XVII, mais noyés dans un océan de fables ridicules, et de pensées plus absurdes les unes que les autres.

Parmi les écrivains qui ont prétendu prouver la mort de cet infortuné prince, M. de Saint-Gervais est celui qui nous a paru réunir le plus de faits et de documents propres à rendre son opinion vraisemblable. Cependant il nous reste à cet égard, des doutes tellement invincibles, que nous n'hésitons point de déclarer que pour nous, *les faits et les preuves authentiques* allégués par M. de Saint-Gervais, ne nous paraissent nullement prouver la mort de Louis XVII. Il a publié ses raisons dans deux mémoires qui se sont succédés à de courts intervalles dans le courant de l'année 1831, sous le titre de *preuves authentiques de la mort du jeune Louis XVII, etc.*

Comme nous avons déclaré devant le public que *les preuves authentiques* de M. de Saint-Gervais, ne nous ont point convaincu, il est juste

que nous exposions à nos lecteurs les motifs de notre opinion. C'est ce que nous allons faire, en suivant pas à pas, et en discutant les principales raisons apportées par cet écrivain.

M. de Saint-Gervais, dans la préface de sa seconde édition, s'élève avec justice contre les mémoires du prétendu duc de Normandie, qu'il entreprend de réfuter; c'est un roman. La tache était facile à remplir; s'il ne se fut agi que de prouver que l'auteur de ces mémoires est un aventurier. Mais M. de Saint-Gervais a cru devoir prendre la chose au sérieux et entreprendre de démontrer la vérité de la mort de Louis XVII. Il nous déclare que personne n'était plus à même que lui de réfuter les mémoires par les documents qu'il possède.

Parmi les personnes dont il invoque l'autorité en faveur de son opinion, nous distinguerons surtout 1° MM. les docteurs Dumangin et Pelletan, chargés de donner leurs soins à dater du 5 juin 1795, à l'enfant mort au Temple le 8 du même mois, par conséquent trois jours plus tard, et de constater sa mort et les causes qui l'ont produite. 2° Les commissaires et les gardiens placés auprès de Madame Royale et de son frère. 3° Il parle de la femme Simon, nous nous y arrêterons un instant. 4° Parmi les documents M. de Saint-Gervais cite deux proclamations, l'une du général de Charette, l'autre du prince

de Condé. Il donne quelques autres documents de peu d'importance dans cette affaire. Nous en dirons un mot en passant.

Article premier.

MM. Dumangin et Pelletan.

MM. les docteurs Dumangin et Pelletan furent nommés par le comité de sûreté générale, l'un le 17 prairial (5 juin) 1795, et l'autre, selon le calcul de M. Pelletan, le 19 prairial (7 juin) même année, pour remplacer le docteur Dessault, mort les premiers jours de juin 1795 (1),

(1) Nous ignorons le motif qui a pu engager M. de Saint-Gervais à contredire la date du *Moniteur*, papier officiel, sur la mort de Dessault : sans donner aucune raison de cette méprise prétendue, le *Moniteur* met cette mort à la date du 16 prairial, et M. de Saint-Germain prétend que c'est le 13, c'est-à-dire le 1er juin, au lieu du 4. Au reste cette petite différence de date n'ajoute, ni ne diminue rien à la valeur des preuves de M. de Saint-Gervais ; seulement elle fait entrevoir un espace de quatre jours, selon son calcul, et d'un jour ou deux, selon le nôtre, pendant lesquels le jeune prisonnier est resté sans aucune visite de médecin, ce qui pouvait fournir une chance favorable à l'enlèvement du prince, que des personnes, se disant bien informées, prétendent être sorti du Temple le 4 juin 1795. Dans cette supposition les médecins ne s'en seraient pas douté : ni M. Dessault qui est mort au plus tard dans la matinée du 4 juin ; ni MM. Dumangin et Pelletan qui ne sont venus voir que le 5 juin, au plus tôt, un malade au

dans les soins qu'il avait donnés au prisonnier du Temple, pendant le mois de mai précédent. La mort d'un enfant, traité par les médecins depuis le 5 juin seulement, survint le 8 dudit mois. L'autopsie du cadavre fut ordonnée et opérée le lendemain. M. Pelletan fit l'opération en présence de trois médecins, dont l'un se trouvait être M. Dumangin, les deux autres, MM. Jean Roi et Lassus n'avaient point suivi la maladie, ils avaient pu toutefois connaître et voir plusieurs fois le fils de Louis XVI, dans les dernières années qui précédèrent sa captivité, c'est-à-dire trois ou quatre ans avant la mort d'un enfant à la tour du Temple.

MM. Dumangin et Pelletan ne connaissaient point le Dauphin, avant d'être admis à traiter l'enfant qui s'y trouvait les trois derniers jours avant sa mort (1). Ces deux médecins ne pouvaient donc avoir d'autre preuve de l'identité du malade avec le Dauphin, que l'assurance qui leur en était donnée soit par la garde, soit par les commissaires à qui on était censé confier la sur-

Temple qu'ils n'avaient pas connu auparavant et dont par conséquent ils ne pouvaient constater par eux-mêmes l'identité avec l'ancien jeune prisonnier.

(1) A l'époque où MM. Pelletan et Dumangin furent nommés médecins du prisonnier du Temple, ils n'avaient jamais vu le fils de Louis XVI. C'est ce que M. Pelletan lui-même avoua il y a quelques années à un illustre personnage qui vit encore.

veillance du fils de Louis XVI. N'ayant point connu cet enfant avant leur première visite au Temple, ils n'avaient aucune preuve directe, personnelle que le jeune malade était réellement le Dauphin. M. de Saint-Gervais lui-même sera obligé de convenir de tous ces faits avec nous; ils sont certains et notoires.

Ce point établi, nous allons examiner les preuves de la mort du fils de Louis XVI, données par ces deux médecins et sur lesquels l'écrivain se fonde principalement pour soutenir son opinion.

Ces preuves ne sont autre chose que le procès-verbal même de l'autopsie du cadavre de l'enfant mort au temple. Nous l'avons déjà dit, ni l'un ni l'autre de ces médecins, qui donnaient *depuis quelques jours* leurs soins au jeune malade, n'avaient connu le fils de Louis XVI, surtout depuis sa captivité; aussi voyez avec quelle prudence ils s'expriment dans le procès-verbal : « Nous avons trouvé dans un lit le corps mort d'un enfant qui nous a paru âgé d'environ dix ans, que les commissaires *nous ont dit être* celui du fils du défunt Louis Capet (Louis XVI) et que deux d'entre nous (MM. Dumangin et Pelletan), ont reconnu pour être l'enfant auquel ils donnaient des soins depuis quelques jours. » Ainsi donc les médecins ne prennent point sur eux d'attester qu'ils reconnaissent le corps présent pour être celui de Louis XVII, mais seulement qu'on leur a *dit être* celui

du fils de Louis XVI; à la vérité ils ajoutent qu'il est celui qu'ils soignaient au temple, *depuis quelques jours;* mais cela ne démontre nullement que cet enfant fût ce qu'on leur a dit qu'il était. Il y a plus, c'est qu'il doit paraître étonnant que s'ils avaient acquis des preuves convaincantes, personnelles, que le jeune malade fût Louis XVII, par exemple par quelques paroles échappées à cet enfant pendant qu'ils le voyaient et le traitaient, ou par quelque aveu qu'il aurait fait, en répondant à leurs questions, comment se seraient-ils bornés à dire : nous avons trouvé un corps mort qu'on *nous a dit être* celui de l'enfant que nous soignions; sans ajouter un seul mot propre à confirmer ce qu'on *leur a dit?* Dans tous les cas, qu'ils fussent convaincus ou non que l'enfant présent était le fils de Louis XVI, il n'en est pas moins vrai que le procès-verbal apporté en preuve par M. de Saint-Gervais, ne démontre qu'une chose, c'est que les commissaires *ont dit que c'était lui.* Mais si l'enlèvement a réellement eu lieu, sans doute il se sera fait à l'insu de ces commissaires qui changeaient tous les jours; de telle sorte que, d'après le récit même de l'écrivain, il pouvait s'écouler plusieurs mois, avant que les mêmes individus commissaires revinssent à la garde du jeune prisonnier du Temple. La validité de la preuve tirée du procès-verbal des médecins, repose donc, non sur leur déclaration, mais sur

celle des commissaires civils chargés de la surveillance du Temple. C'est d'eux-mêmes, et non des médecins, que M. de Saint-Gervais aurait dû tirer la démonstration de l'identité de l'enfant malade et mort, avec le fils de Louis XVI.

Leur simple déclaration citée comme en passant par les médecins dans leur procès-verbal, nous paraît tout-à-fait insuffisante en pareille matière, 1° Parce qu'on ne produit aucun acte spécial de leur déclaration. 2° Parce que quand même il en existerait un, il faudrait encore, pour constater la vérité, prouver qu'ils n'en ont point imposé, quoiqu'ils eussent le plus grand intérêt à le faire, dans le cas où l'enfant roi aurait été enlevé, soit de leur consentement, soit à leur insu, puisqu'ils étaient responsables, et qu'il y allait de leur vie. 3° Parce que les commissaires qui ont assisté à l'autopsie voyaient peut-être le corps pour la première fois, ou tout au plus, depuis la veille de sa mort, attendu que les mêmes commissaires ne restaient que vingt-quatre heures en surveillance au Temple, qu'ils se succédaient un à un, et que le nombre total des individus qui, par leurs fonctions, dans *les comités civils de Paris*, avaient droit à être nommés commissaires, était si grand, qu'à peine les mêmes individus avaient l'occasion de paraître en surveillance au bout de quelques mois. La preuve tirée de leurs assertions est donc tout-à-fait insuffisante : celle du témoignage

des médecins l'est donc aussi, puisqu'elle repose sur la déposition des commissaires, et qu'ils n'attestent que ce que ceux-ci *leur ont dit.*

Mais, selon M. de Saint-Gervais, les deux médecins qui ont soigné le malade, pendant les deux ou trois derniers jours avant sa mort, *étaient* convaincus de son identité avec le fils de Louis XVI. C'est dans ce sens qu'ils en ont parlé; ils ont consenti à communiquer à cet écrivain des détails sur les derniers moments de cette victime des fureurs révolutionnaires..... Nous ferons observer à M. de Saint-Gervais, que la correspondance des deux médecins, insérée dans son ouvrage, loin de confirmer la vérité de son opinion, semble la rendre plus douteuse. En effet, non seulement M. Dumangin ne cite aucun des faits, ni aucune des paroles que M. Pelletan est censé avoir fourni à l'écrivain, concernant les derniers moments du malade, mais il les contredit formellement, de manière à faire soupçonner qu'ils sont une pure invention, fruit de l'imagination ou de la sensibilité de son collègue. Voici les paroles tirées de la lettre de M. Dumangin à M. Pelletan: « J'ai reçu, monsieur, une visite de M. de Saint-Gervais, qui est venu me demander des renseignements sur les derniers jours de la maladie du jeune et malheureux Louis XVII. Il m'a communiqué la relation que vous lui en avez faite, et qu'il a consignée dans un ouvrage réimprimé

en 1816 ; son désir et son dessein étant, m'a-t-il ajouté, de réparer dans une nouvelle édition l'oubli qu'avait occasioné son ignorance des soins que j'ai donnés conjointement avec vous à cet auguste enfant.

» Votre narration, monsieur, *m'a sensiblement affligé pour vous, qui paraissez seul, lorsque des devoirs communs nous ont appelé constamment ensemble au Temple.*

» .... *Pourquoi*, monsieur, *avez-vous oublié de me nommer?* Le rapport du député Sévestre, énonce que nous avons été nommés vous et moi, après la mort de Dessault; *nos bulletins signés de nous deux doivent être aux archives*... Le procès-verbal qui termine nos douloureuses et tristes fonctions, porte en tête mon nom; il dit que nous nous sommes adjoints MM. Jean-Roi, et Lassus; il ajoute que, *deux d'entre les signataires*, donnaient des soins depuis quelques jours au prince : de ces deux, *j'en suis nécessairement un. Mais j'avoue que si j'eusse été présent lors de la rédaction que j'ai sous les yeux, vous auriez eu grand embarras à détailler vos reproches aux gardiens, vos discours et le baiser que je ne vous ai pas vu poser sur la main du roi mourant....* »

Ces expressions de la lettre de M. Dumangin tendent évidemment à contredire M. Pelletan sur les détails qu'il a donnés à M. de Saint-Gervais. Elles jettent au moins un doute très-fondé sur la

sincérité de son collègue. Le rapport de celui-ci sur les derniers moments de l'enfant malade, ne serait guère autre chose qu'un tissu de faits inventés; et lorsqu'il fait dire à cet enfant: « Je craindrais que ma sœur ne vous entendît; et je serais bien fâché qu'elle apprît que je suis malade, parce que cela lui ferait de la peine, » il met, selon toute apparence, ses propres paroles dans la bouche du malade, puisque M. Dumangin, dans sa lettre, déclare à M. Pelletan que, s'il avait été présent lors de la rédaction du rapport que ce dernier a donné à M. de Saint-Gervais, son collègue aurait été *en grand embarras à détailler ses reproches aux gardiens, ses discours, le baiser* qu'il dit avoir posé sur la main du roi mourant. On doit du moins en conclure que les assertions de M. Pelletan sont très-suspectes, puisqu'elles sont contredites ou contestées par le seul témoignage qui aurait pu les confirmer, si elles eussent été vraies.

Cependant l'équité veut que nous citions la réponse en justification de M. Pelletan. Voici ce qu'il écrivit à M. Dumangin: « Je serais au désespoir, monsieur, d'avoir encouru le moindre des reproches contenus dans la lettre que vous m'adressez. Voici les faits dont j'ai la preuve entre les mains.

» Par une lettre du 7 prairial (5 juin), le comité de sûreté générale me chargea de continuer au

fils de Capet les soins qu'il recevait de Dessault, qui venait de mourir. Cette lettre ne vous nomme pas! Je trouvai l'enfant en si fâcheux état, que je demandai instamment qu'il me fût adjoint une autre personne de l'art pour me soulager d'un fardeau que je ne voulais pas porter seul.

» Vous vous présentâtes chez moi le 19 prairial (7 juin), comme étant nommé par le comité, et *nous allâmes ensemble visiter l'auguste enfant.* Mon avis fut qu'il finirait le lendemain, mais vous en concûtes plus d'espérance.

» Nous convînmes que j'irais le visiter le lendemain à mon heure ordinaire (sept à huit heures), et vous y allâtes à onze heures.

» *Vous ne pouvez donc ni attester ni nier ma conduite, dont vous n'avez pas été le témoin, non plus que ce que me dicta ma sensibilité native....* »

De cette réponse de M. Pelletan, il résulterait 1° que ce médecin aurait été nommé pour soigner l'enfant du Temple deux jours avant M. Demangin; 2° que M. Pelletan aurait rendu des visites au jeune malade sans être accompagné par son collègue, et par conséquent aurait pu parler, donner des ordres, entendre parler l'enfant en l'absence de M. Dumangin. Mais ce dernier déclare formellement qu'il y a eu plusieurs bulletins de la santé du malade, signés par lui et son collègue, et que *ces bulletins doivent être aux archives.*

Il suppose de plus qu'il a été nommé conjointement avec M. Pelletan, qu'ils ont rendu leurs visites *ensemble*; il dit d'ailleurs que son collègue aurait un *grand embarras à détailler* ses reproches, ses discours, etc., s'il (lui Dumangin) *avait été présent lors de la rédaction* faite par M. Pelletan. Ces différentes assertions ne sont point clairement réfutées par la réponse de ce dernier; car, 1° celui-ci dit avoir entre les mains les preuves de ce qu'il allègue, mais il ne les donne pas. 2° Selon lui, une seule visite paraîtrait avoir été faite au malade par les deux *médecins* ensemble, et M. Dumangin parle de *plusieurs* bulletins, *signés* par *les deux*, *qui doivent être aux archives*; ce qui suppose nécessairement plusieurs visites simultanées. M. Dumangin se plaint avec amertume de M. Pelletan; il lui reproche d'avoir oublié de parler de lui, dans un rapport où la justice exigeait en effet qu'il en fût question, puisqu'ils avaient rendu au moins une visite *ensemble* à l'enfant malade. Enfin il révoque en doute, ou plutôt il dément avec politesse, en supposant que M. Pelletan n'aurait osé le dire devant lui, tout ce qu'il avance sur les reproches faits aux gardiens, sur ses discours tenus au Temple, sur le baiser posé sur la main de l'enfant malade.... M. Dumangin aurait-il parlé avec tant d'amertume, avec tant d'assurance contre les assertions de M. Pelletan, s'il n'avait été con-

vaincu qu'elles étaient très-inexactes ? Ces assertions sont donc au moins très-suspectes ; elles ne peuvent donc être des *preuves authentiques* de la mort de Louis XVII.

Il est vrai que les deux médecins en paraissent convaincus ; mais que l'on veuille bien se rappeler ce que nous avons dit plus haut sur la source de leur conviction. Elle ne venait point de la connaissance antérieure qu'ils avaient de l'enfant roi ; car l'un et l'autre ne l'auraient connu qu'au Temple, et deux ou trois jours seulement avant sa mort, dans un temps où les traits du jeune malade, défigurés par la longueur et la gravité de ses souffrances, l'auraient rendu à peine reconnaissable à ceux qui l'auraient vu et fréquenté habituellement depuis long-temps. La conviction des médecins ne venait point des aveux du malade ; car ni l'un ni l'autre n'ont dit qu'il leur eût parlé de son origine. M. Pelletan prétend qu'il lui a parlé *de sa sœur* (1) ; mais M. Dumangin, par

(1) M. Pelletan, au moment de la restauration, déclara qu'il avait sauvé et conservé le cœur de l'enfant mort au Temple dont il avait fait l'autopsie ; soit que l'on doutât de son assertion, soit que par des motifs que nous ne nous permettrons pas d'approuver, on ait cru ne devoir donner aucune suite à cette découverte, ce cœur n'a jamais été reconnu par la famille royale, et en dernier lieu Charles X a refusé la proposition qu'on lui faisait de le transférer solennellement aux tombeaux de Saint-Denis, sépulture des rois de France.

sa lettre, répand un doute très grave sur la vérité de cette assertion. Qui avait donc produit en eux cette conviction? Rien autre chose que l'opinion publique qui supposait le fils de Louis XVI toujours détenu au Temple, et la déclaration des commissaires et des membres du comité de sûreté générale qui les ont nommés ou reçus au Temple pour soigner l'enfant malade. Mais il est clair que, dans la supposition d'un enlèvement secret, ignoré du public, et surtout des autorités spécialement chargées de la surveillance du fils de Louis XVI, l'opinion publique aurait été dans une erreur causée bien naturellement par l'ignorance absolue de son enlèvement. La conviction des médecins n'est donc pas une preuve certaine de la mort du prince (1).

(1) M. Pelletan n'a cessé d'assurer depuis la restauration, sous Louis XVIII et Charles X, que le prisonnier qu'il avait soigné trois ou quatre jours au Temple était le fils de Louis XVI. Il a pu parler par conviction; mais nous avons exposé ce que l'on doit penser de cette conviction.... Des personnes de la cour de Louis XVI, une entre autres qui par ses fonctions auprès du Fils de ce roi martyr, prenait un intérêt plus direct aux rapports des médecins, déclare que M. Jean Roi, l'un des médecins témoin de l'autopsie, était convaincu que l'enfant mort au Temple était le dauphin; que ce médecin voyant dans les appartements de cette personne un portrait très-ressemblant de Louis XVII, s'écria : C'est bien lui. On demande toutefois comment cet enfant supposé malade depuis très-

Nous venons de discuter avec impartialité la principale des preuves authentiques de M. de Saint-Gervais. Après l'avoir lue, le public partagera sûrement avec nous les doutes très-graves qui sont le résultat de cette discussion, et nous permettra de conclure que l'identité du fils de Louis XVI, avec l'enfant mort au temple le 8 juin 1795, n'est rien moins que démontrée. Nous ne nous arrêterons point à examiner les détails du procès-verbal d'autopsie, parce qu'ils ne prouvent rien à ce sujet-là, et s'il fallait en tirer une induction, elle serait plutôt contraire que favorable à l'opinion de M. de Saint-Gervais.

En effet, les médecins déclarent « que tous les désordres dont ils viennent de donner les détails, sont nécessairement l'effet d'un vice scrophuleux existant *depuis long-temps*, et auquel on doit attribuer la mort de l'enfant. »

Mais il est constant que dans le mois de décembre 1794, c'est-à-dire, six mois avant la mort de l'enfant au Temple, le prisonnier se portait

long-temps, et tout défiguré, comme il devait l'être deux ou trois jours avant sa mort, ressemble à son portrait tiré au moins trois à quatre ans auparavant; comment on ne pourrait pas dire, avec autant de raison, d'un enfant du même âge que le fils de Louis XVI, et lui ressemblant au moins un peu, et qu'on aurait substitué au dauphin enlevé de la cour du Temple, qu'il avait de la ressemblance avec le portrait qu l'on voyait?

bien ; que, dès le mois de février suivant, son sort fut encore adouci. Est-il donc probable que le *même* enfant fût mort d'un vice *scrophuleux existant depuis long-temps*, quand on voit que quelques mois auparavant sa santé était bonne? Si l'on suppose qu'un individu assez ressemblant au dauphin, et attaqué d'un vice scrophuleux, a pu lui être substitué dans la tour du Temple, lorsque la maladie de cet individu était à son dernier période, et laissait entrevoir sa mort comme prochaine, dès-lors tout paraît s'expliquer: le rapport des médecins s'accorde avec la maladie et avec la cause réelle de la mort de l'enfant mis au Temple à la place du fils de Louis XVI; dès-lors on conçoit très-bien qu'ils aient dit que cette cause de mort existait *depuis long-temps*. Mais sans cette supposition, le procès-verbal paraît difficile à comprendre lorsqu'il traite de la maladie du jeune prisonnier. Ce procès-verbal est donc plutôt contraire que favorable aux *preuves authentiques* données par M. de Saint-Gervais.

Nous avons déjà parlé de la substitution d'un enfant très-malade au fils de Louis XVI, et nous nous sommes bornés à la donner comme une supposition possible. Si l'on en croit des personnes se disant bien informées, cette substitution serait *réelle*, elle aurait eu lieu le 4 juin 1795, le jour même où le prisonnier est resté sans médecin. Ce

jour est celui de la mort de Dessault (1), et ce n'est que le 5 que le comité de sûreté générale a nommé M. Pelletan pour le remplacer. Celui-ci voyant le prisonnier pour la première fois, n'a pu s'assurer s'il était le même que celui soigné par Dessault. Cette circonstance du changement de médecins n'a pu que faciliter l'évasion, et le secret de l'enlèvemeut du vrai fils de Louis XVI.

L'époque de cet enlèvement (le 4 juin 1795), ferait tomber par là même tous les raisonnements accumulés par M. de Saint-Gervais, contre l'auteur des *mémoires du duc de Normandie*, concernant la date de cet enlèvement. Celui-ci le place au plus tard au mois de janvier 1794, ou plutôt il résulte des faits allégués par M. de Saint-Gervais que, si l'auguste prisonnier était sorti du Temple au temps de l'infâme Simon, son premier gardien, il n'en serait pas sorti plus tard que le 19 janvier 1794, jour où Simon cessa d'être chargé de sa surveillance.

(1) Si M. de Saint-Gervais persiste à placer la mort de Dessault le premier juin 1795, son opinion à cet égard ne fera que favoriser davantage l'assertion de ceux qui prétendent que le dauphin a été enlevé le 4 juin, car alors, selon M. de Saint-Gervais, cet enfant sera resté cinq à six jours sans avoir de médecins, ce qui rend encore plus difficile à soupçonner le secret de son enlèvement, puisque le malade n'étant pas suivi, les nouveaux médecins n'auront pu calculer ni comparer les progrès du mal.

Il nous paraît superflu de nous étendre davantage sur le témoignage des médecins. Nous allons examiner si la présence et le témoignage des gardiens et des commissaires prouve l'impossibilité de l'enlèvement et l'identité du prisonnier mort au Temple avec le fils de Louis XVI.

Art. 2.

Les commissaires et les gardiens préposés à la surveillance des deux jeunes prisonniers du Temple.

Ces personnages, de l'aveu de M. de Saint-Gervais, furent d'abord les officiers municipaux et Simon le *cordonnier*. La surveillance de ce dernier dura jusqu'au 9 janvier 1794; celle des officiers municipaux jusqu'au renversement de Robespierre (27 juillet même année). Simon fut remplacé par un gardien nommé Laurent, qui était chargé des deux prisonniers en même temps. A la chute de Robespierre, un second gardien fut adjoint au sieur Laurent, et se nommait *Gomin; citoyen d'un républicanisme éprouvé*, disait le député Mathieu dans la séance de la convention du 2 décembre 1794. Ce gardien fut spécialement chargé de Madame Royale, tandis que Laurent surveillait le dauphin. A la suite de la visite faite à cet auguste enfant, le 13 février 1795, par les

députés de la convention, Armand, Mathieu et Reverchon, le gardien Laurent fut renvoyé et remplacé par le sieur *Lasne*, qui resta à la garde spéciale du jeune prisonnier jusqu'à la mort d'un enfant à la tour du Temple.

Après la mort de Robespierre, ce furent les membres des comités civils des quarante-huit sections de la Capitale, que l'on chargea de la surveillance des prisonniers : un membre de ces comités allait chaque jour demeurer au Temple pendant vingt-quatre heures; comme les membres des comités se succédaient un à un dans cette fonction, et qu'ils étaient au nombre de cent-cinquante environ, il s'ensuit que le même commissaire ne devait reparaître en surveillance qu'à cinq ou six mois d'intervalle, en sorte que leur installation n'ayant eu lieu que dans les derniers mois de 1794, il est évident que la plupart n'ont pu aller au Temple qu'une seule fois; puisqu'il n'a dû s'écouler qu'environ deux cents jours depuis l'établissement de cette surveillance jusqu'au jour où elle a cessé par la mort de l'enfant, arrivée le 8 juin 1795.

Ces éclaircissements donnés, conformément au récit de M. de Saint-Gervais, il s'agit de savoir : 1° S'il a été possible de gagner l'un des gardiens et l'un des commissaires préposés à la surveillance de l'auguste captif. 2° Si les gardiens

qui ont soigné constamment le *captif*, qui devaient le voir tous les jours et par conséquent le connaître parfaitement, donnent un témoignage tellement irrécusable de son identité, jusqu'au 8 juin 1795, jour de la mort d'un enfant au Temple, qu'on doive regarder cette identité comme *authentiquement* prouvée par eux.

1° Quant à la possibilité de gagner et le commissaire et le gardien en fonctions auprès du fils de Louis XVI, il est évident qu'on doit l'admettre ; car il suffit de supposer que, pendant l'espace d'un an à peu près, à dater de la fin de la terreur, jusqu'au 8 juin 1795, parmi tant de surveillants il a pu se trouver, surtout dans les deux derniers mois qui ont précédé la mort d'un enfant au Temple, deux âmes ou assez généreuses pour sauver le fils si intéressant du roi martyr, ou du moins deux âmes assez vénales pour consentir, à prix d'argent, à l'enlèvement de ce noble rejeton de nos rois, sur qui pouvait reposer la paix et le bonheur de la France ; et par là même, une nouvelle espérance de fortune pour ceux qui l'auraient tiré de captivité.

2° La possibilité de cet enlèvement étant prouvée, il s'agit d'examiner le témoignage des deux gardiens cités par M. de Saint-Gervais, comme attestant la mort du fils de Louis XVI au Temple.

Ces gardiens sont les sieurs Gomin et Lasne, qui, depuis assez long-temps se trouvaient en

fonction au Temple, et n'y ont cessé leur surveillance qu'à la mort de l'enfant : nous ne parlons point des gardiens précédens, Simon et Laurent, parce que l'écrivain dont nous discutons les preuves n'invoque en rien leur témoignage. Nous souscrivons d'avance à ce qu'il dit du *cordonnier* Simon ; et nous nous réservons de faire par la suite quelques observations sur le témoignage de sa femme, morte à Paris à l'hospice des Incurables.

Le sieur Gomin, chargé plus spécialement de la garde de Madame Royale, a pu voir Louis XVII au Temple ; mais il ne l'a point suivi habituellement, et dans les derniers mois qui ont précédé la mort d'un enfant, il est constant que le sieur Lasne seul en avait la conduite et la surveillance. Ce que le sieur Gomin a pu dire n'est donc pas, par là même, d'une autorité irréfragable ; comme il n'était pas auprès de l'enfant, il n'a pu en parler que par *ouï dire.* Mais enfin qu'a-t-il attesté à M. de Saint-Gervais ? Que le jeune prisonnier du Temple était bien vraiment le fils de Louis XVI, qu'il lui a parlé, que l'auguste enfant avait confiance en lui, et voulait bien avec lui rompre un silence qu'il gardait constamment envers les autres ; en un mot, le sieur Gomin a rendu à M. de Saint-Gervais le même témoignage que le sieur Lasne, sur l'identité de l'enfant ; sa conviction était la même. Nous le répé-

tons; que le sieur Gomin ait vu réellement Louis XVII, qu'il lui ait parlé dans un certain temps, que l'auguste captif ait daigné lui répondre ; rien d'impossible en tout cela, surtout pendant le temps où ce gardien a pu avoir l'habitude de le servir; mais depuis le mois de mars 1795 au plus tard, le sieur Gomin ne dut avoir aucun rapport avec l'enfant, puisque le sieur Lasne, à cette époque, en fut spécialement chargé, tandis que le sieur Gomin était auprès de Madame Royale. Celui-ci n'a donc guère pu dès-lors avoir des renseignements sur le jeune prisonnier que par le sieur Lasne, et s'il lui est arrivé d'en avoir de directs, ce n'est qu'à des intervalles plus ou moins éloignés; ces renseignements n'ont pu être habituels. Il a donc pu se passer un événement secret, tel que l'enlèvement du dauphin, dont il ne pouvait être témoin, et dont il n'aurait pas dû s'apercevoir, soit parce qu'on ne l'aura plus laissé approcher du nouveau prisonnier, que par sa charge il n'avait pas droit de voir; soit parce que l'état de maladie grave de cet enfant ne lui aura guère permis de connaître s'il était le même que celui qu'il avait vu auparavant; d'ailleurs, n'ayant aucun soupçon de l'échange, le sieur Gomin n'aura pas dû porter son attention à le reconnaître, mais seulement à s'assurer de l'état de sa santé. Il résulte de cette observation, qu'il est donc très-possible

que le témoignage du sieur Gomin soit erroné, quoique donné de bonne foi à M. de Saint-Gervais. Or par là même qu'il existe possibilité de méprise, ce témoignage n'est pas irrécusable (1).

Voyons ce que l'on doit penser de celui du sieur Lasne dans cette affaire.

M. de Saint-Gervais nous donne ce personnage pour un royaliste courageux qui se montra le défenseur énergique de Louis XVI au 20 juin et au 10 août 1792. Capitaine des grenadiers de sa section au 20 juin, il pouvait, à cette époque, être quelquefois de garde aux Tuileries, et par conséquent connaître le dauphin. Ce qu'il y a de constant, c'est que la garde du jeune captif lui fut spécialement confiée depuis le 31 mars 1795 jusqu'à la mort d'un enfant au Temple. Il paraît qu'il s'en acquitta avec les égards et tous les soins

(1) Le sieur Gomin, chargé spécialement de la garde de Madame Royale, paraît s'en être acquitté avec humanité, puisqu'à la restauration cette princesse a daigné lui procurer un emploi. Mais on sent qu'à cette époque, voyant Louis XVIII sur le trône, le sieur Gomin, au lieu de parler de l'existence de Louis XVII, ou de son enlèvement, s'il y croyait, a dû garder un profond silence à cet égard, et montrer comme tant d'autres une conviction contraire. Son intérêt l'y portait, et quoiqu'il fût d'un *républicanisme éprouvé*, on peut bien ne lui supposer ni assez d'indépendance, ni assez de désintéressement pour avoir osé dire la vérité.

dus à cette trop intéressante victime, et qu'il adoucit même, autant qu'il dépendait de lui, les rigueurs de sa captivité. Nous ne prétendons infirmer en rien le témoignage honorable rendu par M. de Saint-Gervais au sieur Laurent, que nous ne connaissons point. Il s'agit seulement ici d'apprécier le poids de son autorité relativement à la mort du dauphin dans le Temple. Le sieur Lasne en a parlé à l'auteur des *preuves authentiques* comme d'un fait dont il était convaincu ; il lui a dit : « Ah! ils n'ont pas connu comme moi le jeune prisonnier du Temple, ceux qui doutent de son trépas. » Il a répété encore depuis peu ces paroles à M. de Saint-Gervais, et il a ajouté : « Il n'est que trop vrai que cette innocente victime des révolutions a expiré dans le sinistre donjon où il avait été plongé avec toute sa royale famille. »

Voilà un témoignage bien formel, bien positif de la mort du dauphin, donné par celui même qui se trouvait auprès du jeune captif depuis la fin de mars 1795 jusqu'au 8 juin, même année, et qui était chargé de le surveiller continuellement. Cependant, nous le disons avec confiance, ce témoignage ne nous paraît pas irrécusable et démonstratif. 1° Ne peut-on pas supposer que, quelques jours avant la mort d'un enfant au Temple, le dauphin en a été enlevé secrètement et à l'insu du sieur Lasne? Pour s'assurer si cette

supposition est admissible ; il suffit que l'on ne puisse prouver qu'on ne pénétrait jamais dans l'appartement du prisonnier qu'en présence du sieur Lasne ; que lui seul en avait les clefs, et que ni femme ni domestique chargé de la propreté intérieure et de changer, par exemple, le linge sale contre du linge blanc (1), ni même le commissaire civil, ne pouvait y entrer sans être accompagné du sieur Lasne. Or, ni celui-ci, ni M. de Saint-Gervais, ni qui que ce soit, ne dit un seul mot propre à combattre cette supposition. On peut d'autant mieux la faire que, vers la fin de la captivité, la surveillance devait être moins rigoureuse, à raison de l'esprit de modération qui régnait alors dans le comité de sûreté générale et dans la convention même. Mais, cette supposition une fois admise comme possible, dès lors toutes les paroles du sieur Lasne prouvent seulement l'erreur où il était de bonne foi, parce que l'enlèvement se serait opéré à son insu, et sans sa participation. Mais, dira-t-on, comment, dans cette hypothèse, le gardien ne se serait-il aperçu d'aucun changement, dès la première fois qu'il mit le pied dans la chambre du

(1) Les défenseurs de l'existence de Louis XVII soutiennent précisément que c'est dans un paquet de linge sale emporté par le blanchisseur ordinaire du Temple que l'enfant roi a été enlevé.

prisonnier, après l'enlèvement supposé? Il nous paraît en effet très-difficile que le sieur Lasne ne se soit aperçu de rien après, si l'enlèvement s'est fait à son insu. Mais la circonstance d'un état subit de maladie et d'affaissement grave dans le physique et le moral du prisonnier, n'aura-t-elle pu absorber et préoccuper tellement son attention, qu'il n'ait pensé à autre chose qu'aux soins qu'exigeait la gravité de la maladie? Cela est d'autant plus possible, qu'il devait être sans défiance sur un changement qu'il ignorait. Mais supposons un instant que l'inspection du *jeune* prisonnier lui ait fait connaître la vérité d'un enlèvement opéré à son insu. Comme gardien spécial, il était le premier responsable, et sa vie pouvait dépendre de la manifestation de cet enlèvement faite au gouvernement de ce temps-là. Dans cette hypothèse, quelle aura dû être sa conduite? Un secret et un silence inviolable sur cet évènement. Il aura dû craindre par-dessus tout que la convention n'en eût connaissance. Il avait tout intérêt possible à se taire et à laisser croire que le nouveau prisonnier était le fils de Louis XVI. En gardant le silence, il avait d'autant plus d'espoir de sauver sa responsabilité, que l'enfant nouveau étant au dernier période de sa maladie, et dans un état d'affaissement qui lui permettait à peine de répondre un mot, lui donnait par là l'assurance de ne pas

trahir le secret que d'ailleurs on avait dû lui recommander rigoureusement, soit avant de le mettre au Temple, soit depuis qu'il y tenait la place du dauphin. Nous ne voyons rien que de possible et de naturel dans cette supposition d'un enlèvement fait à l'insu du sieur Lasne, qui, dans ce cas, aura dû soutenir que le jeune prince est mort au Temple.

3° Mais s'il a eu connaissance du secret, s'il y a coopéré lui-même, comment concilier ce qu'il a dit, affirmé plusieurs fois à M. de Saint-Gervais, sur la réalité de la mort du dauphin, avec cette dernière supposition? Pour bien comprendre à cet égard la position de Lasne, il faut voir la conduite qu'il a pu, qu'il aura dû même tenir en raison des circonstances. 1° Il n'a pu parler de l'enlèvement sous le règne de la convention : cet aveu lui aurait coûté la vie. Il en aura encore bien mieux senti le danger et pour le dauphin et pour lui, s'il était royaliste, comme le pense M. de Saint-Gervais. 2° Le sieur Lasne avait, sous le directoire et sous le règne de Bonaparte, les mêmes raisons de se taire. La révélation d'un secret tel que celui-là l'aurait gravement compromis; il courait à peu près, sous ce rapport, les mêmes dangers que du temps de la convention. 3° Sous le règne de Louis XVIII et de Charles X, était-il avantageux de dévoiler son secret? Il a vu les deux rois monter tranquille-

ment sur le trône, appuyés, soutenus, reconnus pour rois légitimes par toutes les puissances, et par l'opinion générale de leur légitimité. Nulle voix tant soit peu imposante ne s'est élevée en faveur du fils de Louis XVI. Qu'a dû faire alors le sieur Lasne, à moins qu'on ne lui suppose un courage héroïque qui lui fît braver tous les dangers pour rendre hommage à la vérité? Il a dû se taire et répondre à ceux qui l'interrogeaient que le jeune prince était vraiment mort. Dire le contraire lui aurait attiré des dangers, comme à un perturbateur de l'ordre public, comme à un adversaire de la succession légitime au trône de France; enfin comme à un criminel de lèze-majesté d'autant plus coupable aux yeux des deux rois Louis XVIII et Charles X, que sa qualité de gardien auprès de Louis XVII rendait son témoignage plus imposant et plus nuisible à leurs intérêts personnels.

4° Depuis la révolution de juillet, le sieur Lasne a eu les mêmes raisons, et de plus fortes, de plus pressantes encore, pour persister dans son assertion. Les dangers d'un aveu de la sortie du jeune captif, du Temple, ont pu lui paraître plus imminents.

5° Nous ne pouvons nous empêcher d'exprimer ici tout notre étonnement de la conduite tenue envers le sieur Lasne par le gouvernement de la restauration en 1814. Quoi! le sieur Gomnin,

gardien de la maison royale, obtient une récompense pour les soins qu'il lui avait donnés au Temple, et pour avoir été chargé pendant quelque temps, avant le sieur Lasne, de la conduite du dauphin, on l'attache au service de la maison du roi, quoique les députés de la convention aient loué publiquement son *républicanisme éprouvé!* Et le sieur Lasne, qui ne paraît pas avoir mérité *de tels éloges,* que l'on dit même avoir été constamment un vrai et courageux royaliste, plein d'attention et de dévouement pour le dauphin, pendant sa captivité, ce gardien si bon, si royaliste, si fidèle, reste dans l'oubli! Comment expliquer cette singularité? Serait-ce uniquement parce que l'on croyait que le jeune prince étant mort sous sa surveillance, le sieur Lasne ne devait point être récompensé? Ne semble-t-on pas avoir craint d'approfondir ses révélations, et de pénétrer un secret importun? Comme personne ne pouvait donner des détails plus précis, plus sûrs que les siens sur le prisonnier, pourquoi sous le gouvernement de Louis XVIII ne l'a-t-on pas fait interroger comme le témoin le plus propre à confondre tous les bruits de l'existence du dauphin, et toutes les prétentions de ceux qui ont voulu jouer le personnage? Cette singularité de conduite renferme quelque chose de mystérieux et d'inexplicable, qui répand des nuages et des doutes sur la mort de Louis XVII, rend plus admissible la

supposition de son enlèvement du Temple, ou plus incertaine l'attestation orale du sieur Lasne donnée à M. de Saint-Gervais.

6° Enfin, cet écrivain a grand soin de nous citer les lettres originales des médecins, le procès-verbal de l'autopsie, avec la signature de ceux qui l'ont opérée, les proclamations du prince de Condé et du général de Charette, comme pièces officielles et *authentiques;* pourquoi donc a-t-il négligé de se faire donner par le sieur Lasne sa déposition par écrit signée de lui? Nous en sommes réduits à n'avoir pour pièce authentique recueillie du sieur Lasne, que quelques paroles dites à M. de Saint-Gervais. Cette preuve ne paraît pas irréfragable. Nous croyons l'avoir démontré, elle ne détruit nullement la possibilité de l'enlèvement du prisonnier. Elle ne peut donc être admise comme *authentique* ou irrécusable.

Art. 3°.

La femme Simon.

Cette personne, de la dernière classe du peuple, associée à un mari que sa brutalité, ses principes et sa conduite toute révolutionnaire avaient rendu digne de la confiance de *la commune de Paris*, fut placée au Temple avec lui, et préposée à la garde de l'auguste et infortuné captif. Les jour-

naux du temps les ont accusés d'injures, d'insultes, et de mauvais traitements envers le jeune prince. Nous abandonnons le *cordonnier* Simon à toute la sévérité de l'opinion publique. Quant à la femme Simon, des témoignages respectables nous la donnent comme unissant à des mœurs grossières, à des manières tout-à-fait basses, un cœur sensible, capable d'attachement et de commisération. Il est certain qu'elle a conservé jusqu'à sa mort (en 1819) un sentiment très-prononcé pour celui qu'elle osait appeler *son cher enfant*, son *cher petit prisonnier*. Il est pareillement certain qu'elle ne l'avait pas laissé croupir au Temple dans la malpropreté, pendant qu'elle en était chargée. Les mémoires du blanchisseur de sa prison à cette époque, font foi qu'une assez grande quantité de linge, telle qu'on aurait pu l'employer pour un enfant riche et d'un rang distingué, était à l'usage du jeune prisonnier, et renouvelé chaque semaine.

Mais, la femme Simon a-t-elle pu être témoin de l'enlèvement du dauphin ou y concourir? Nous répondrons volontiers négativement avec M. de Saint-Gervais. Des preuves évidentes et nombreuses démontrent que cela n'a pu avoir lieu. Cette femme était sortie du Temple, dans un temps où cet enlèvement avait été jusqu'alors comme impossible et n'aurait pu rester inconnu au gouvernement. L'enfant royal se portait bien alors; des visites

officielles et fréquentes, des questions auxquelles l'enfant substitué n'aurait pu répondre, sans trahir le secret mille fois pour une, rendaient l'enlèvement ou le secret impossible. Le dauphin n'a donc point été enlevé du Temple, au temps du gardien Simon Sous ce rapport, le témoignage de la femme Simon serait inadmissible.

Mais, n'a-t-elle pu acquérir par d'autres voies aucune certitude de cet enlèvement et de l'existence de Louis XVII? Voilà sur quoi M. de Saint-Gervais nous semble faible dans ses preuves. Il nous cite la tentative d'un jeune homme qui voulant se faire passer pour Louis XVII, alla trouver en 1802 la femme Simon aux Incurables; il ajoute, d'après le récit de M. Simien Dépréaux, qu'elle le reconnut. Mais, selon lui, le jeune homme était un aventurier à qui il fut facile d'en imposer à cette femme. Qu'il lui en ait imposé, cela peut-être. Cependant, depuis cette époque jusqu'à sa mort, la femme Simon a dit constamment à qui a voulu l'entendre, que son *petit prisonnier* vivait, qu'il était venu la voir, qu'elle l'avait bien reconnu. Elle n'en parlait qu'avec émotion et enthousiasme. C'est le témoignage que rendent plusieurs personnes très-dignes de foi, qui ont eu la curiosité d'aller interroger cette femme à la maison des Incurables. La conduite de la femme Simon prouve du moins, et sa conviction de l'existence du jeune

prince, et l'humanité avec laquelle cette femme l'avait traité au Temple, puisqu'elle se réjouissait de le revoir vivant, tandis qu'elle aurait dû craindre son retour, si elle l'avait maltraité. Rien n'empêche d'ailleurs, de supposer qu'il y eût des explications entre le jeune homme et elle, et qu'il lui citât des faits du temps de sa détention, auxquels elle put le reconnaître. Quoi qu'il en soit de cette affaire, nous devons conclure des observations précédentes, que M. de Saint-Gervais réfute faiblement le témoignage de la femme Simon.

Art. 4.

Proclamation du prince de Condé et du général de Charrette.

1° Lorsque le bruit de la mort de Louis XVII, au Temple, le 8 juin 1795 se fut répandu, et qu'elle eût été annoncée officiellement par la publication des rapports des commissaires de la Convention, du procès-verbal des médecins et de l'inhumation faite au cimetière de Sainte-Marguerite, faubourg Saint-Antoine, le comte de Provence s'empressa de prendre le titre de roi sous le nom de Louis XVIII; il se fit proclamer comme tel par le prince de Condé, à la tête de son armée.

La proclamation de ce prince, datée du 16

juin 1795, annonce de sa part la conviction sincère de la mort du fils de Louis XVI. Cette conviction ne suppose pas que l'on avait à l'armée de Condé d'autres renseignements sur cette mort présumée que ceux fournis par les journaux et les pièces officielles publiées à cette occasion. Rien ne prouve dans l'ouvrage de M. de Saint-Gervais, que le prince de Condé eût constaté par d'autres voies la vérité de la mort du jeune Louis XVII. La proclamation du prince est une réfutation parfaite des mensonges avancés à son sujet dans *les mémoires* du prétendu *duc de Normandie*; mais ne paraissant fondée que sur les bruits publics et les déclarations officielles du gouvernement français, au temps de la Convention. Cette proclamation ne peut être considérée comme une preuve authentique de l'événement funeste qu'elle suppose; parce qu'il reste toujours à prouver que ce gouvernement ne s'est pas trompé, n'a pu se tromper en publiant la mort de Louis XVII, ou même qu'il n'a pas voulu en imposer au public, s'il a fini par découvrir l'enlèvement du prince et la substitution d'un autre enfant.

2° Le 26 juin 1795, selon M. de Saint-Gervais, parut dans la Vendée une proclamation du général de Charrette, qui avait repris depuis peu les armes contre la convention nationale, et qui invitait, pressait tous les Français royalistes à se

réunir à lui. Il est constant que jusqu'au 8 juin 1795, cette nouvelle levée de boucliers n'avait pas eu lieu; que, dans les premiers jours de ce mois, plusieurs chefs vendéens, sous la foi de sauf-conduits délivrés par le comité de sûreté-générale se trouvaient à Paris : que dans la capitale et ailleurs quelques-uns d'entr'eux furent arrêtés perfidement après le 8 juin; que dans la Vendée et spécialement dans la Basse-Bretagne, le gouvernement recommença subitement la guerre, sans aucun avertissement préalable, quoiqu'il existât un traité entre les Vendéens et la convention, en vertu duquel les hostilités avaient cessé dans les contrées de l'Ouest, et les Vendéens avaient consenti à rester en paix. C'est à dater principalement de l'époque du 8 juin 1795, que la guerre et les persécutions du gouvernement se ranimèrent avec fureur contre la Vendée.

Alors, le 26 juin, c'est-à-dire dix jours après la proclamation du prince de Condé en Allemagne, près des bords du Rhin, le général de Charrette, si l'on en peut croire au sieur Robert, auteur *de l'Ami de la Royauté*, dans l'extrait qu'il dit avoir tiré des publications officielles sorties de l'imprimerie royale vendéenne, le général Charrette, disons-nous, fit paraître une proclamation dont nous allons citer les passages sur lesquels se fonde M. de Saint-Gervais pour prouver la mort de Louis XVII. Après avoir ex-

posé les négociations à la suite desquelles la guerre avait cessé dans la Vendée, vers la fin de 1794, et dans les premiers mois de 1795, et la promesse solennelle faite par les envoyés du comité de sûreté générale, de rétablir Louis XVII sur le trône, le général ajoute.... « Mais quel a été notre étonnement, ou plutôt notre indignation, lorsque nous avons vu notre confiance trompée par ces hommes versatiles, de mauvaise foi, et toujours cruels ennemis ... lorsque nous avons appris que le fils infortuné de notre malheureux monarque, *le roi*, avait été *empoisonné* par cette secte impie et barbare...! (1) »

» Qu'avons-nous donc dû faire alors ?.... Nous avons repris les armes et renouvelé le serment à jamais irréfragable de ne les déposer que lorsque *l'héritier* de France sera sur le trône de ses pères, que lorsque la religion catholique sera reconnue et fidèlement protégée..... »

Nos lecteurs voudront bien se rappeler que M. de Saint-Gervais, en citant cette proclamation du

(1) M. de Saint-Gervais, pour rendre sans doute la proclamation du général plus conforme aux bruits publics, en ce qui concerne la mort du prisonnier du Temple, met à la suite du mot *empoisonné* et entre parenthèses les paroles suivantes : (empoisonné par maltraitements, défaut de nourriture et une malpropreté mortelle). Cette explication est au moins singulière et bien peu analogue au mot de la proclamation.

général de Charrette, se propose de réfuter une assertion des *mémoires* du faux *duc de Normandie*, dans lesquels celui-ci prétend avoir passé quelques semaines auprès de lui. Sans en avoir une preuve bien entièrement convaincante, nous voulons bien admettre que cette proclamation soit authentique, et que le général y ait dit tout ce qu'on lui fait dire, et dans les mêmes termes qui y sont énoncés il en résulte 1° que M. de Charrette a appris qu'on avait *empoisonné* Louis XVII; 2° que cette nouvelle avait excité son étonnement et son indignation.....

Mais les expressions prouvent-elles donc d'une manière incontestable la mort du prince? Non, sûrement; elles prouvent seulement que telle était la nouvelle répandue par les bruits publics. Or cette nouvelle était-elle vraie ou fausse? Les bruits étaient-ils bien fondés? Et de même qu'ils étaient au moins incertains sur le genre de la cause de mort, puisqu'ils l'attribuaient au *poison*, tandis que le procès-verbal d'autopsie la place dans un vice scrophuleux, ne pouvaient-ils point être aussi incertains sur l'identité du jeune prisonnier décédé à la tour du temple? Il est donc impossible, sous le premier rapport, de regarder comme *preuve authentique* de la fin prématurée de Louis XVII, les expressions du général dans sa proclamation. Ensuite si l'on réfléchit à ce que le même général dit dans cette proclamation, on

ne peut s'empêcher d'être étonné de ce qu'il s'explique si peu cathégoriquement sur le successeur légitime de Louis XVII, à la couronne de France. En cas de mort, ce successeur était le comte de Provence (appelé en émigration le comte de Lille). Le prince de Condé l'avait déjà *proclamé* roi sous le nom de Louis XVIII, sa proclamation avait été publié le 16 juin, dix jours par conséquent avant celle de Charrette qui est datée du 26 juin. Il était comme impossible que ce général, à cette époque, n'eût pas connaissance de ce qui s'était passé alors à l'armée de Condé, *surtout* d'un fait aussi important. Comment se fait-il donc, qu'au lieu de nommer dans sa proclamation Louis XVIII, ou du moins le comte de Provence, il se borne à parler de *l'héritier* de la couronne de France? Cette expression ne doit-elle pas paraître singulière en pareille circonstance? Ne dénote-t-elle point quelque chose d'embarrassé, de mystérieux dans la conduite du général de Charrette? Et pourquoi cet embarras, ce mystère de la part d'un vrai royaliste, ami de la légitimité, sur le nom à donner au successeur de Louis XVII, si le général était parfaitement convaincu de sa mort? Pourquoi du moins dans une proclamation officielle extrêmement importante ne pas dire que ce successeur est le comte de Provence, s'il n'était pas encore assuré du nom que ce prince devait prendre, en arrivant au trône? N'était-il donc pas

extrêmement nécessaire en cette circonstance de fixer les esprits des royalistes, et de ne pas les laisser flotter dans le vague, sur le nom et la personne de l'*héritier de la couronne*, s'il y avait dans le général pleine assurance, conviction de la mort de Louis XVII?

Ne pourrait-on pas expliquer cet embarras de M. de Charrette, en supposant qu'il avait connu le projet de l'enlèvement du jeune prince, que la nouvelle publique de sa mort lui parvint avant celle de son enlèvement réalisé, laquelle ne pouvait lui arriver que lentement et difficilement, à cause de la vigilance rigoureuse que les républicains durent exercer sur les frontières de la Vendée et sur les chemins qui pouvaient y conduire; surtout en partant de la capitale, dans un moment où ils venaient de recommencer une guerre plus acharnée que jamais contre la Vendée et la Bretagne? Cette supposition doit paraître d'autant plus vraisemblable, qu'il est de fait qu'à l'époque de la mort de l'enfant au Temple, le soupçon de l'enlèvement du dauphin et de la substitution se répandit parmi les membres de la convention. Ce soupçon les alarma au point qu'ils envoyèrent sur différentes directions des députés à la recherche, pour s'assurer de la vérité. Nous avons entre les mains l'*original* d'un ordre donné par un *représentant* du peuple en mission dans l'Auvergne, pour faire mettre en liberté un enfant qu'il avait

fait arrêter, comme étant arrivé depuis quelques jours de Paris à *Thiers*, et comme soupçonné d'être Louis XVII. Cet ordre signé par *Lakanal*, autant qu'il est possible de nous rappeler son nom, était daté du 15 juin environ, et l'enfant avait été arrêté deux ou trois jours après la mort du dernier prisonnier du Temple ; d'où il faut conclure qu'à l'époque même de cette mort, le comité de sûreté générale et la convention soupçonnèrent au moins la possibilité d'un enlèvement opéré dans le Temple. L'enfant arrêté à Thiers en Auvergne existe encore. C'est aujourd'hui un homme de 46 à 47 ans. Il conserve l'original de sa mise en liberté, lorsqu'il n'avait que 10 à 11 ans. On nous dispensera de dire son nom que nous connaissons très-bien. D'après ce fait on conçoit quel excès de précaution le gouvernement français dut employer pour empêcher toute communication surtout avec la Vendée, et pour faire surveiller toutes les routes. Il ne serait donc pas étonnant que le général de Charrette, dans la supposition de l'enlèvement du jeune prince opéré quelques jours avant la mort d'un enfant au Temple, n'eût pu, à raison de la difficulté des communications, recevoir l'assurance de cet enlèvement que plusieurs jours après avoir appris la mort, par les papiers et les bruits publics ; et que soupçonnant lui-même la possibilité d'une erreur dans ces nouvelles, il se soit pour cette raison

abstenu de donner d'autre nom à celui qui devait régner sur la France, que le nom d'*héritier* de la couronne.

Mais comment concilier cette incertitude, ces soupçons du général avec les expressions *d'étonnement*, *d'indignation* qu'il emploie parce qu'il a *appris* que *son roi* avait été *empoisonné*? Il suffit de se reporter à l'époque où il parlait et aux circonstances qui l'avaient forcé à reprendre les armes, pour concevoir les motifs qui ont pu le faire parler ainsi. 1° N'ayant point de preuve positive de l'enlèvement du prince, il dut s'exprimer dans le sens des nouvelles de sa mort, qui s'étaient répandues dans la Vendée, comme dans le reste de la France. 2° Surpris par la perfidie et les attaques subites des républicains, il avait besoin de s'entourer promptement d'une armée capable de leur résister. Il fallait ranimer la haine et l'indignation des Vendéens contre des ennemis cruels et implacables. Cela était d'autant plus nécessaire que, selon lui, *depuis long-temps*, les Vendéens *languissaient dans une lâche apathie.* En habile général que dût-il donc faire? profiter des bruits qui circulaient sur la mort de Louis XVII, leur présenter cette mort comme le fruit d'un horrible attentat, réveiller par là le courage et l'horreur du régicide dans des cœurs si fortement, si constamment dévoués à leurs rois légitimes, et les

réunir le plutôt possible contre les armées de la convention; 3° cependant comme il pouvait douter de la mort du jeune prince, il dut mettre dans sa proclamation une sage discrétion, en ne parlant qu'en général de *l'héritier de la couronne*, sans le désigner par son nom; il agissait en cela conformément à son sentiment intérieur, et ne compromettait en rien les droits de cet héritier, quel qu'il pût être.

Par cette explication qu'il nous paraît possible de donner à la proclamation du général deCharette on voit qu'en supposant, qu'à cette époque *il* ne crût pas parfaitement à la mort de Louis XVII, il avait de graves motifs de s'exprimer comme il l'a fait. Mais si l'on admet qu'il en fût persuadé, alorscette persuasion du général bouleverse complètement la fable inventée par l'auteur des *mémoires* sur l'époque où l'auguste captif aurait été conduit dans la Véndée. Selon cet auteur, cela aurait eu lieu en 1794 au plus tard. Or il est indubitable que dans les premiers mois de 1795, le jeune prince était encore renfermé au Temple.

En supposant d'un autre côté que le général eût été persuadé par les nouvelles officielles des 8 et 9 juin 1795, de la vérité de la mort de l'enfant Royal, cela ne prouve nullement que cet enfant n'existait plus et n'a pu apparaître dans le camp de Charrette, vers la fin du mois de juin ou dans le courant de juillet 1795. Nous avons fait voir la

possibilité de cette existence en expliquant les causes qui auront dû retarder l'arrivée de la nouvelle de l'enlèvement; et à plus forte raison celle de la personne du jeune prince au milieu de la Vendée. L'opinion des personnes qui croient à son existence, et à son apparition auprès du général, est conforme à la supposition que nous venons d'établir : elles placent l'arrivée de Louis XVII dans la Vendée au mois de juillet 1795, et son enlèvement au 4 juin même année, quelques jours par conséquent avant la mort d'un enfant au Temple, et avant la reprise des hostilités.

Il nous semble avoir démontré par tout ce qui précède que la proclamation du général de Charrette, en l'admettant comme exacte et véritable, n'est pas une *preuve authentique de la mort du jeune Louis XVII. Les dires* des sieurs Lasne et Gomin, les correspondances et le procès-verbal des médecins ne la prouvent pas davantage. Nous allons voir dans l'article suivant s'il reste à M. de Saint-Gervais quelques *preuves plus authentiques* que les précédentes.

Art. 5.

Documens tirés du récit du sieur Harmand, etc.

M. Harmand, ancien membre du comité de sûreté générale, avait été désigné avec deux de ses

collègues, pour aller visiter les prisonniers du Temple. Il s'y rendit le 13 février 1795. Ces trois députés ne firent point de rapport public à la convention sur l'état où ils avaient trouvé l'enfant royal ; ils se bornèrent à en rendre compte dans leur comité (1). C'est M. Harmand qui a pris soin de nous l'apprendre, *vingt ans après*, dans *ses anecdotes relatives à la révolution française*. Il paraît qu'à la suite de la visite des trois commissaires, le sort de l'auguste captif fut adouci. Le récit de cette visite publié par M. Harmand et cité par M. de Saint-Gervais, en le supposant même parfaitement exact, prouve-t-il donc la mort de Louis XVII? Il ne la prouve nullement. Il sert, il est vrai, à réfuter avec avantage, le roman des *mémoires du faux duc de Normandie*, puisqu'il constate la présence réelle du jeune prince au Temple, à une époque bien postérieure à celle où le romancier le suppose enlevé de sa prison. Mais le récit de l'ancien conventionnel ne démontre en aucune manière la mort de ce prince.

(1) M. Harmand dit que lui et les commissaires envoyés au Temple pour aller visiter Louis XVII, ne firent point de rapport de leur visite à la convention, à cause de l'état déplorable où ils avaient trouvé le prisonnier, qu'ils crurent devoir ménager, par leur silence, l'*honneur* de cette assemblée qui ignorait la situation du jeune prince. Quel singulier motif de silence! n'aurait-il pas au contraire fallu parler et avertir?

à l'en croire, au 13 février 1795, un peu moins de quatre mois avant la fin de l'enfant détenu au Temple, Louis XVII était très-mal nourri, et dans un état de rachitisme. Le rédacteur des *anecdotes* nous fait le détail du repas qu'il vit servir: *un potage noir couvert de quelques lentilles dans une écuelle de terre rouge; un morceau de bouilli noir et retiré*, dans une assiette *de même espèce que l'écuelle; une seconde assiette dont le fond était rempli de lentilles*, *et une troisième dans laquelle étaient six châtaignes plutôt brûlées que rôties*, *un couvert d'étain*, *point de couteau.* Tel est le dîner que M. Harmand déclare avoir vu servir au fils de Louis XVI, au successeur de tant de rois! Il dit ailleurs que le jeune prince avait le *maintien du rachitisme et d'un défaut de conformation; les jambes longues et menues, les bras de même, le buste très-court, la poitrine élevée, les épaules hautes et resserrées, la tête très-belle dans tous ses détails, le teint clair, mais sans couleur, les cheveux longs et beaux, bien tenus, châtain clair.*

Ces anecdotes publiées par M. Harmand au commencement de la restauration semblent avoir pour but : 1° de se justifier lui-même, et d'attirer sur lui, de la part de la famille de Louis XVIII et des royalistes, un intérêt de bienveillance, propre à détruire les préventions conçues contre un conventionnel, membre du comité de sûreté

générale ; 2° de disposer le public à regarder comme inévitable, et comme étant une suite nécessaire de sa maladie, la mort de Louis XVII, malgré tous les soins et toutes les améliorations que M. Harmand dit avoir ordonnés, pour rétablir la santé et pour adoucir les chagrins de la captivité de l'enfant-roi. Mais les *anecdotes* sont-elles exactes, et le rôle que joue le député, est-il aussi beau qu'il le dit? On nous permettra d'en douter, d'après la seule inspection du récit (1).

1° M. Harmand suppose que le jeune prince avait été très-mal nourri jusqu'à l'époque de sa visite ; les détails du repas servi au prisonnier sous ses yeux le prouveraient, si l'auteur n'exagère pas. Mais comment concilier ces tristes détails avec l'ensemble des autres soins donnés à cet auguste enfant? De l'aveu de M. Harmand lui-même, la chambre qu'il occupait était *propre et bien éclairée* ; le coucher et le linge lui *parurent beaux et bons*, les cheveux du prince *beaux et bien tenus ; sur la table étaient éparses beaucoup de cartes à jouer ; quelques-unes étaient pliées en forme de boites et de caisses, d'autres élevées en château ; il était occupé de ses cartes lorsque M. Harmand* et ses collègues entrèrent. On

(1) Il paraît que les principaux témoins de cette visite au Temple étaient morts quand M. Harmand publia ses anecdotes.

avait donc porté jusqu'à la recherche tout ce qui tenait à la propreté et aux moyens de distraire cet infortuné prince. Le repas décrit par le narrateur forme un tel contraste avec les soins recherchés et toutefois moins essentiels que la bonne nourriture, qu'on ne peut s'empêcher de voir au moins de l'exagération et de l'incohérence dans ce récit. 2° Ce premier trait de lumière nous fait entrevoir la même inexactitude dans la description de l'état physique de l'enfant. M. Harmand le donne comme *rachitique*; il prétend avoir trouvé sur le corps du prince tous les symptômes de cette maladie; il les décrit..., et cependant le procès-verbal d'autopsie ne parle point de ce genre de mal! Les médecins citent, il est vrai, l'engorgement d'un genou et d'un poignet; mais ils ne disent point, comme M. Harmand, qu'il y avait engorgement aux *deux* genoux, ni qu'il y eût *gonflement aux coudes*. Comment auraient-ils passé sous silence ces deux accidents de la maladie, s'ils avaient existé, eux qui entrent dans les détails les plus minutieux sur toutes les parties affectées du cadavre qu'ils anatomisent? Voilà donc au moins une nouvelle exagération, une nouvelle inexactitude de l'auteur. Il dit avoir, de concert avec ses collègues, ordonné des mesures provisoires pour améliorer le sort de cet intéressant prisonnier, qu'ils lui avaient offert d'étendre ses promenades, de lui procurer celle du jardin, de lui ame-

ner des jeunes gens de son âge pour partager ses récréations, de lui envoyer un médecin, etc., etc. Il ajoute que lui et les deux autres commissaires étaient autorisés par le gouvernement à lui faire toutes ces propositions qu'il avait déjà refusées ; qu'ils venaient insister pour les lui faire accepter..... Un enfant captif et seul depuis trois ans, à qui l'on offre la faculté de se promener, d'avoir des compagnons de son âge, d'avoir toutes sortes de délassements, et qui s'obstine à tout refuser, qui le croira ? Cependant tel est le récit de M. Harmand ! Mais *du moins* essaie-t-on de mettre les offres et les promesses à exécution ? Point du tout : l'auteur suppose au prince une maladie très-sérieuse, et apparemment, sous prétexte qu'il l'a refusé ou qu'il n'a point dit qu'il acceptait, on ne lui envoie pas de médecin. Le premier dont il soit question est M. Dessault, qui ne reçut que les premiers jours de mai 1795 (trois mois plus tard que la visite des commissaires) la commission d'aller soigner le prisonnier du Temple ! Quelle inconséquence ! que de choses inexplicables dans le récit de M. Harmand ! Si la maladie était aussi sérieuse, et les symptômes de rachitisme aussi prononcés (1).

(1) Si l'on en croit les personnes qui prétendent avoir vu Louis XVII, immédiatement après son enlèvement du Temple, ce prince avait sous les genoux des tumeurs qui gênaient un peu sa marche ; mais les effets inévitables d'une réclusion de

qu'il les suppose à cette époque, pourquoi le comité de sûreté générale n'aurait-il pas aussi bien envoyé alors un médecin qu'il le fit trois mois plus tard? Ce délai ne suppose-t-il pas naturellement qu'il n'y avait au 13 février rien d'inquiétant dans l'état de santé de l'auguste captif; et que ce n'est qu'au mois de mai 1795, qu'un peu de tumeur aux genoux, suite naturelle d'une vie trop sédentaire, surtout dans un enfant, détermina le comité de sûreté générale à nommer un médecin pour soigner le jeune prisonnier du Temple.

D'après l'examen que nous venons de faire, on voit le peu de confiance que méritent les anecdotes de M. Harmand relatives à Louis XVII. L'exagération, l'incohérence, les détails contradictoires avec ceux des médecins, ne permettent pas d'en tirer aucune preuve, même vraisemblable, de l'état réel de ce royal enfant, ni aucune indication certaine d'une maladie sérieuse et d'une mort prochaine et inévitable.....

Nous avons parcouru, examiné tous les documents publiés par M. de Saint-Gervais, dans son ouvrage des *Preuves authentiques*. Le lecteur impartial en aura sans doute porté le même jugement que nous. Rien n'y démontre incontestablement la mort de l'enfant roi, ni l'impossibi-

trois ans, n'ont rien de commun avec le rachitisme prétendu de M. Harmand.

lité de son évasion : il est de toute vérité qu'un enfant est mort au Temple. Mais quel était cet enfant? Etait-ce Louis XVII? Voilà, encore une fois, le fait dont on n'a donné jusqu'ici aucune preuve authentique et irréfragable. Le reste des documents est assez insignifiant, et n'avance en rien la solution de cette question si importante : Louis XVII est-il mort ou vivant (1)?

M. de Saint-Gervais nous cite 1° un mandement du 21 janvier 1817, publié par le grand-aumônier de France, qui suppose la mort de l'enfant royal. Le prélat a parlé et a dû parler d'après l'opinion publique qui dominait alors. 2° La déclaration de M. Dumangin, qui dit être moralement convaincu que M. Pelletan, au moment de l'autopsie, s'est approprié secrètement le cœur de l'enfant mort au Temple. Nous avons déjà parlé de ce fait qui prouve tout au plus la conviction de l'un et l'autre médecin, mais nullement la vérité de la mort de Louis XVII. 3° M. de Saint-Gervais a découvert qu'à la chapelle du roi et à l'église de Saint-Denis, on célé-

(1) Quelle que soit à cet égard l'opinion des défenseurs de la légitimité, il est incontestable, d'après les principes de droit, que la légitimité apparente repose en ce moment sur Henri V, et qu'il doit être reconnu, comme la possédant, tant que Louis XVII n'aura pas fait constater son existence et son identité avec l'enfant royal enfermé au Temple en 1792.

brait une messe pour l'anniversaire de cette mort; et que l'*Ordo divini officii recitandi*, ou le livre imprimé tous les ans pour régler les offices dans les chapelles des rois de France, consacrait l'usage d'un service funèbre pour Louis XVII..... Ces faits sont vrais ; mais ils attestent tout au plus l'opinion générale de la cour et du public, sans prouver la vérité de sa mort. D'après tout ce que nous avons dit, on concevra facilement l'intérêt pressant que Louis XVIII devait avoir à laisser cette opinion régner en France, et à ne point chercher à en approfondir la vérité : sa sécurité personnelle et la continuation de son règne en dépendaient. En supposant même, dans tous les membres de la famille royale, une conviction parfaite de la mort de Louis XVII, il resterait toujours à prouver la réalité de cette mort, et à démontrer que cette conviction reposait non sur l'opinion publique et sur les documents officiels de la convention, mais sur des preuves vraiment authentiques et inébranlables. Quant à l'*Ordo divini officii recitandi*, c'est l'ouvrage d'un simple prêtre, sans caractère officiel, qui tous les ans rédigeait l'ordre dans lequel les différents services funèbres pour les membres de la famille Royale réputés morts devaient se célébrer.

4° M. de Saint-Gervais consacre les dernières pages de son ouvrage sur les *Preuves authentiques* à réfuter un écrit de M. Labreli de Fontaine, in-

tulé : *Révélation sur l'existence de Louis XVII, duc de Normandie.* Ce dernier écrivain, par ses méprises et ses anachronismes, a donné beau jeu à son adversaire ; aussi celui-ci en profite-t-il largement pour l'accuser et le confondre. Comme M. de Saint-Gervais n'allègue dans cette dernière réfutation aucun fait nouveau, dont l'examen soit nécessaire pour remplir le but que nous nous étions proposé, nous consentons à lui abandonner l'écrit de M. de Fontaine. Nous rendrons toutefois à ce dernier la justice de déclarer que nous le croyons plein de bonne foi, et convaincu de la vérité des faits principaux qu'il allègue, en les accompagnant de circonstances et d'époques inadmissibles.

5° Enfin M. de Saint-Gervais a cru devoir parler des ordres donnés au mois de mars 1816 par M. Decazes, ministre de la police, et exécutés par M. Anglès, alors préfet de police, pour rechercher au cimetière Sainte-Marguerite la dépouille mortelle de l'enfant décédé au Temple le 8 juin 1795. L'écrivain regrette le peu de succès de ces recherches, il en accuse la négligence des personnes préposées à cette opération. Pour nous, nous ne voyons guère d'autres résultats à attendre de cette enquête, si on était parvenu à retrouver les restes du corps déposé à Sainte-Marguerite, que la possibilité de leur rendre les honneurs funèbres et de les transporter dans les tombeaux des

rois de France. Mais la découverte de ce corps n'eût rien ajouté aux preuves de la mort du fils de Louis XVI, surtout après neuf ans d'inhumation; aucuns des traits de l'enfant n'auraient pu être constatés; par conséquent impossibilité absolue d'établir l'identité avec l'enfant royal. Espérait-on trouver quelque document déposé près du corps, qui eût démontré cette identité? Nous ne voyons rien sur quoi cet espoir pût raisonnablement être fondé; il est toutefois étonnant que les recherches soient restées sans aucun résultat, et que le gouvernement d'alors ne les ait pas fait continuer, jusqu'à ce qu'on eût trouvé les restes du corps déposé en 1795 à Sainte-Marguerite. L'inutilité et la suspension de ces recherches a donné lieu à différentes conjectures. Les plus vraisemblables ont paru être en faveur de l'existence de Louis XVII (1).

(1) Tandis que nous étions occupés de l'examen des *preuves authentiques* de M. de Saint-Gervais, on nous a remis une brochure de M. Fortin, imprimée à Paris, dans les premiers jours de l'année 1832. Elle est intitulée: *Preuves de l'existence de Louis XVII.* Le but de l'auteur est de réfuter les *preuves authentiques* de M. de St.-Gervais, de la mort de Louis XVII, et de défendre contre cet écrivain les *Mémoires du duc de Normandie*, qu'il justifie comme il peut. Notre impartialité nous impose le devoir de déclarer que les raisons, les principes et les faits avancés par M. Fortin, sont si étranges, si faibles ou si peu prouvés, qu'ils ne nous paraissent d'aucun poids dans

CONCLUSION.

Nous avons terminé le récit et l'examen des événements arrivés à l'honnête laboureur de la Beauce, et des faits principaux qui se rattachent à cette affaire. Le désir seul de défendre la vérité a dirigé notre plume; le zèle pour une cause aussi belle a encouragé nos travaux. Si nous avons réussi à convaincre quelques-uns de nos lecteurs de la vérité des faits miraculeux rapportés dans cet ouvrage, et à les raffermir dans l'antique foi de nos pères, nous aurons obtenu la seule et la plus douce récompense que nous eussions en vue. Si, par nos observations critiques, quelques autres ont été détrompés sur certains faits historiques très-importants par les conséquences qui en découlent, nous n'aurons qu'à nous féliciter en secret de ce nouveau succès de nos efforts, et à en rapporter toute la gloire à Dieu, de qui seul émane toute lumière et toute vérité. Puissent les Français, éclairés par cet écrit sur les vraies causes de leurs malheurs, et déjà victimes des fléaux annoncés, s'efforcer de se réconcilier

la question présente; tant que ce dernier auteur ne fournira pas d'autres preuves, il n'aura rien fait pour la démonstration de la vérité.

avec Dieu par un retour sincère à la pratique de la religion ! C'est le seul moyen d'adoucir et d'abréger leurs maux, et de hâter les nouveaux miracles de miséricorde promis à la France humiliée et repentante. Dans cet ouvrage, nous n'avons recherché ni l'éclat du style, ni l'élégance des expressions. Nos pensées viennent du cœur et de notre amour de la vérité ; elles se sont placées sous notre plume, comme nous les aurions exprimées dans la conversation. Nous devons réclamer de l'indulgence de la part des amateurs de la belle littérature qui auront la patience de nous lire ; mais nous avons un devoir plus sérieux à remplir, celui de soumettre en toute simplicité au jugement du saint Siége cet ouvrage, et plus spécialement les articles qui traitent de matières théologiques. Nous désapprouvons et rétractons d'avance tout ce qui pourrait être contraire à la foi et à l'enseignement de ce Siége apostolique en qui réside une autorité divine et le don d'enseigner infailliblement la vérité.

FIN.

ERRATA.

Page III, ligne 8, *lisez* la.
Pag. X, lig. 4, *suppléez* de.
Pag. XIV, lig. 3, *lisez* prétendriez.
Pag. *idem.*, lig. 7, *lisez* surnaturelles.
Pag. 70, lig. 19, *lisez* communication.
Pag. 83, lig. 4, *lisez* ses.
Pag. 134, lig. 9, *lisez* janséniste.
Pag. 167, lig. 3, *lisez* de.
Pag. 175, lig. 13, *lisez* les.
Pag. 201, lig. 13, *lisez* cesse.
Pag. 209, lig. 21, *lisez* d'exemples.
Pag. 239, lig. 20, *lisez* Dumangin.
Pag. 256, lig. 29, *lisez* Gomin.

TABLE SOMMAIRE

DE L'OUVRAGE.

ON TROUVE CHEZ LE MÊME LIBRAIRE :

Nouveau recueil de Prédictions; contenant des prédictions du frère Jérôme, du prince de Hohenlohe, etc., in-12 . . . . 1 fr. 30 c.

Liber mirabilis, ou le livre admirable, contenant des révélations et prédictions sur les événements passés, présents et futurs : C'est la première fois qu'on livre en entier la traduction de ce livre curieux imprimé en 1524, et devenu extrêmement rare. On remarque surtout dans cet ouvrage les prédictions attribuées à Ste-Brigitte, St.-Césaire, et le traité de Jérôme de Ferrare qui termine la première partie. Dans celles de St.-Césaire, on ne peut s'empêcher de reconnoître la révolution de 1789. On y trouve aussi l'annonce du fléau qui désole actuellement Paris. Ce livre sera recherché non-seulement par les personnes qui, par des moyens surnaturelles, cherchent à pénétrer dans l'avenir, mais par les savants, qui le considèreront comme un précieux monument d'antiquité; 1 fort volume in-12. Prix : . . . . 4 fr.

PARIS. IMPRIMERIE DE BÉTHUNE,
RUE PALATINE, N° 5.

